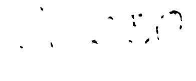



TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA






230.
85
103
MEA·GLORIA·FIDES.


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois

D'OCTOBRE, NOVEMB. ET DECEMB.

M. DCC. XXXVI.

TOME HUITIEME,

PREMIERE PARTIE.



A LA HAYE,

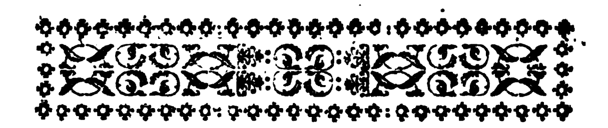
Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXVI.

TABLE DES ARTICLES.

* 2

BIBLIO-



BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE, ET DECEMBRE MDCCXXXVI.

ARTICLE PREMIER.

The Hiſtory of the Affairs in Church and State in Scotland from the beginning of the Reformation in the Reign of King James V, to the Retreat of Queen Mary into England Anno 1568. Taken from publick Records and other Authentick Vouchers. Volume I. C'eſt-à-dire.

Histoire Ecclesiastique & Civile d'Ecosse, depuis le commencement de la Reformation sous le Régne de Jaques V, *jusqu'à la Retraite de la Reine* Marie *en Angleterre l'an* 1568. *Tirée des Actes publics, & d'autres Piéces Authentiques.* Tome I. A Edimbourg 1734. Folio. pages, 594. pour l'Histoire, & 257. pour l'Appendix qui contient un recueil de Piéces originales. Se trouve à Londres chez A. Millar, vis-à-vis l'Eglise de St. Clement dans le Strand.

L'Auteur de cette Histoire est Mr. Robert Keith Evêque Ecossois du nombre de ceux qui refusent de prêter Serment au Gouvernement présent. Il nous apprend qu'il a eu soin de n'avancer rien dans son Histoire sans le justifier par les Actes publics de la Nation, par les Lettres & Negociations des Princes & des Ministres d'Etat, & par d'autres piéces également authentiques & dignes de foy. Il a cru devoir donner les plus importantes de ces Piéces en leur entier, & seulement de simples extraits des autres.

A l'égard de l'ordre où il a placé soit les faits soit les Autoritez, il avoue qu'il n'est pas toujours naturel, mais il espére qu'on l'excusera si l'on considére, que pour ranger tout cela méthodiquement il auroit falu retarder encore la publication de son ouvrage, quoy-

quoyque le tems auquel il avoit promis de le publier fut déja écoulé. Je ne sais si le public se contentera de cette Raison; on se souviendra peut-être ici du Précepte de Despreaux;

Travaillez à loisir quelque ordre qui vous presse.

Quoiqu'il en soit il est certain qu'il régne un peu de confusion dans cette Histoire, & qu'on y trouve plusieurs faits assez peu interressans; peut-être parce que l'auteur n'a pas voulu perdre les piéces qui lui ont été communiquées: c'est pourquoi nous ne le suivrons pas pié à pié, nous contentant de rapporter les choses, qui nous paroitront les plus dignes de la curiosité du public.

Ce Volume, qui apparemment sera suivi d'un ou de plusieurs autres, puisque le Titre porte *Tome I.* est divisé en trois Livres, qui sont subdivisez en Chapitres; le tout est precedé d'une courte introduction où l'on nous donne une Histoire abrégée de l'Etat de l'Ecosse par rapport aux affaires civiles & ecclesiastiques avant la Reformation, afin qu'on puisse mieux comprendre comment elle s'y est établie.

Il y avoit eu, dit notre Auteur une suite de longues minoritez en Ecosse pendant six Générations, ce qui ne pouvoit qu'avoir beaucoup affoibli le Gouvernement par les factions des Nobles & par le mépris des Loix, qui accompagnent presque toujours

les minoritez : Et ce qui contribua encore à augmenter la foiblesse du Gouvernement, c'est non seulement que la minorité des cinq Princes nommez *Jaques*, qui régnérent successivement, fut fort longue, mais qu'ils moururent aussi tous dans la fleur de leur âge, avant qu'ils eussent eu le tems de remedier aux abus qui s'étoient introduits dans l'Etat, & d'établir le Gouvernement sur des fondemens solides.

Mais de toutes les Minoritez la plus dangereuse pour la paix & la tranquilité de l'Ecosse fut celle de la Reine Marie, qui demeura Orpheline à l'âge d'un mois: mais ce fut aussi la plus favorable pour ceux, dit Monsieur Keith, ' qui avoient dessein d'innover dans la Religion de l'Etat: Cette Princesse étoit dans un païs étranger *, où elle devoit épouser un *Prince Antichrétien selon la pensée des Novateurs, qui se servirent de ce prétexte pour remplir l'esprit du peuple de craintes & de soupçons, & pour leur inspirer une fureur & une rage contre l'idolatrie, & une forte aversion pour tous ceux qui la soutenoient.* Ce sont les expressions de notre auteur, que nous ne faisons que traduire.

Il passe ensuite à l'état de l'Eglise, & nous parle des grandes richesses du Clergé, de sa corruption, de sa négligence à instruire le peuple par des Catéchismes & par des Sermons réglez, de la défense faite au peuple de

* Elle étoit en France.

de lire l'Ecriture sainte, *de l'abus de certaines pratiques, comme des Pelerinages, des Indulgences, des Donations faites à l'Eglise, de l'Invocation des Saints, de la Confession, de la Penitence, &c. Quoyque quelques unes de ces choses,* dit Mr. Keith, *puissent être indifferentes & même bonnes en elles mêmes, cependant comme le Clergé y insistoit préferablement aux choses plus essencielles à la Religion, cela pouvoit donner lieu à des gens penetrans & éclairez de soupçonner que le Clergé n'avoit en vûë que sa propre grandeur & son interêt particulier.*

Notre Auteur explique ensuite ce qui a donné lieu à la Reformation de Luther, qu'il semble n'attribuer qu'à l'abus des Indulgences. Il remarque même avec un certain air de regret, que si le Pape eut donné quelque satisfaction au public au sujet des Indulgences, tout le bruit que Luther fit s'en seroit allé en fumée.

Nous avons crû devoir donner cette legere Idée de l'introduction de Mr. Keith, afin de mettre nos Lecteurs au fait de ses Principes, qui peuvent surprendre d'autant plus, qu'il fait profession d'être Protestant. Nous allons maintenant rapporter ce que son Histoire contient de plus remarquable, sans nous rendre garans de rien, que de la fidelité de notre Extrait.

Le Premier Livre est divisé en douze Chapitres, & renferme l'Histoire d'Ecosse depuis le premier commencement de la Re-

formation en 1527, jusqu'à son Etabliſſement en 1560.

Le I. Chapitre contient une Hiſtoire abrégée des Affaires eccleſiaſtiques depuis les premieres lueurs de la Reformation en 1527, jusqu'à la mort de Jaques V. arrivée l'an 1542.

Celui qui le premier prêcha la Reformation en Ecoſſe fut Patric Hamilton. „ Buchanan nous dit fort gravement qu'il étoit „ neveu du Comte d'Aran, & du Duc d'Albanie, & Fox aſſeure qu'il étoit d'une famille ancienne & noble, & du ſang royal. „ Mais il vaut la peine de remarquer, que „ ſon Pere n'étoit qu'un batard du Lord Hamilton *. Et s'il étoit neveu du Duc d'Albanie, il faut que ſa mere ait auſſi été batarde, car on ne lit point que le Duc „ d'Albanie ait eu aucune fille legitime; ou „ s'il en eut, il n'y a pas d'apparence, qu'il „ ait voulu la marier à un batard de la famille des Hamiltons. „. C'eſt la Remarque de Mr. Keith, qui ajoute qu'on a exageré la Nobleſſe d'Hamilton, afin de rendre plus odieux le Clergé qui le fit mourir. Mais ne pouroit on pas ſoupçonner auſſi, que notre Auteur a affecté de relever ce qui peut paroitre deſavantageux aux premiers Reformateurs d'Ecoſſe? Quoiqu'il en ſoit de la

* *Voy.* Charners, *Liv. I. ſous la* 13. *Année de* Jaques IV.

la naiſſance d'Hamilton, on nous apprend ici, qu'il fut pourvû dans ſa jeuneſſe de l'Abaïe de Fern dans la Province de Roſs. Il commença dans ſon propre païs à avoir quelque legere Idée de la Doctrine de Luther, & ayant enſuite voyagé en Allemagne il fit connoiſſance avec les principaux diſciples de ce Reformateur. De retour dans ſon païs, & convaincu de la vérité de la Doctrine que Luther préchoit, il ſe hazarda de parler ouvertement contre les Erreurs & les abus, qui s'étoient gliſſez dans l'Egliſe. Le Clergé fut ſi irrité de ſa temerité, que peu de tems après on ſe ſaiſit de ſa perſonne à St. André, où on l'avoit attiré ſous pretexte d'entrer en conference avec lui à l'amiable. Le jour ſuivant il fut interrogé devant l'Archevéque de St. André aſſiſté de quelques autres Evéques & Eccleſiaſtiques: & on pourſuivit ſon procès avec tant d'ardeur, qu'après une ou deux interrogations on prononça ſa ſentence, le declarant Heretique & le livrant au bras ſeculier: Ce fut le dernier de Fevrier 1527-8; & l'aprèsmidi du même jour il fut conduit au ſupplice & brulé tout vif. On ne ſera peut-être par faché de voir ici de quelles Hereſies il étoit accuſé! Sa ſentence portoit, qu'il ſontenoit entre autres hereſies, que *l'homme n'a point de franc-arbitre, qu'il eſt toute ſa vie ſous le péché*; que *les enfans ſont pécheurs immediatement après leur baptéme*; que *tous les Chretiens qui ſont dignes de ce nom, ſavent qu'ils ſont en état de grace*:

 Qu'*au-*

Qu'*aucun homme n'est justifié par les œuvres, mais seulement pas la foy.* Que *ce ne sont pas les bonnes œuvres qui font qu'un homme est vertueux, mais qu'un homme vertueux fait de bonnes œuvres.* Que *la Foi, l'Esperance & la Charité sont si étroitement unies entre elles, que celui qui possede une de ces Vertus les posséde toutes,* & que *celui, qui manque d'une seule, manque de toutes.*

Hamilton souffrit le supplice avec tant de courage & de fermeté, que plusieurs personnes ne firent pas difficulté de dire qu'il étoit un veritable martyr de Jesus Christ; &, ce qui arrive ordinairement en pareil cas, on voulut examiner les opinions pour lesquelles il avoit été condamné à un supplice si cruel; & cet examen entreina beaucoup de gens dans les mêmes sentimens. Monsieur Keith donne ici une Histoire abregée de plusieurs personnes, qui souffrirent pour la même cause; il rapporte ensuite quelques extraits d'Actes de Parlemens, qui furent faits pour supprimer l'heresie, & pour reformer les abus qui s'étoient glissez parmi le Clergé & dans l'Eglise.

Le *Chap. II.* contient l'Histoire civile, depuis l'an 1524, que Jaques V. prit en main le Gouvernement de son Royaume, jusqu'à la mort de ce Prince arrivée l'an 1542. Il n'y a rien dans tout ce Chapitre qu'on ne trouve d'une maniere plus détaillée dans Buchanan, & dans Monsieur de Rapin.

Chap. III. Continuation de l'Histoire civile

vile depuis la mort de Jaques V. en 1542, jusqu'a l'arrivée de la Flotte angloise en Ecosse, l'an 1544. On a accusé le Cardinal Beton d'avoir supposé un Testament à Jaques V, par lequel ce Prince l'etablissoit Régent ou Viceroy du Royaume pendant la minorité de Marie *, qui étoit née seulement cinq ou six jours avant la mort du Roy. Monsr. Keith n'ose pas s'inscrire en faux contre cette accusation; mais il voudroit bien la rendre douteuse s'il pouvoit; transcrivons ce qu'il dit sur ce sujet. „ Dans „ les dernieres minutes de la vie du Roy, „ & même lorsqu'il étoit presque mort, le „ Cardinal, prit dit on, la main de ce Prince, & la conduisant sur un papier blanc „ lui fit signer son nom: ensuite il ecrivit „ sur ce blanc-signé un Testament par lequel „ il étoit lui même établi Tuteur de la jeune „ Reine. „. Surquoi voici ce que notre auteur remarque dans une Note au bas de la page. *C'est là un bruit public, je n'entreprendray point de decider s'il est vray ou non. J'avoue, qu'il est certain, que le Comte d'Aran en parla avec Mr. Sadler comme d'un crime pour lequel il pouvoit poursuivre le Cardinal. Voyez les Lettres de Sadler, p.* 161. *L'Evéque Lesley ne parle point du tout de cela, mais il avoue, que le Cardinal & quelques autres s'opposérent à l'avancement du Comte d'Aran, parce que, di-*

* Buchan. *Lib.* XV. Rer. Scot. *p. m.* 332. Rapin, Hist. d'Anglet. *Tome V. p.* 426.

disoient ils, le Roi avoit établi par son Testament quatre administrateurs du Royaume durant la minorité de sa fille; cependant cet Auteur avoue, qu'ils ne purent pas bien prouver la validité de ce Testament. *Si le Cardinal étoit réellement coupable de ce crime, on ne conçoit pas bien comment on négligea de l'en accuser lorsqu'il fut mis en prison: & il paroit evidemment qu'on n'en fit rien, par une Lettre du Roy d'Angleterre au même Mr. Sadler, datée du* 30. *Mars* 1543; *où le Roy dit;* ,, *nous n'avons pas encor pû apprendre d'eux (savoir des Seigneurs Ecossois prisonniers en Angleterre) de quels crimes on accusoit le Cardinal, lorsqu'on se saisit de sa personne.* ,, Nous ferons quelques observations sur ce passage. I. L'Evéque Lesley étoit un zélé partisan de l'ancienne Religion, de même que le Cardinal Beton; il ne seroit donc pas étonnant, qu'il n'eut rien dit d'une action qui pouvoit deshonorer la mémoire d'un Cardinal, que les Catholiques d'Ecosse regardent en quelque sorte comme un Martyr; le silence de Lesley ne prouveroit donc rien contre le Temoignage positif d'autres historiens. Mais, II. Lesley lui-même convient, qu'on produisit un Testament, dans lequel le Roy nommoit quatre Administrateurs (au nombre desquels Beton étoit) & qu'on ne put pas bien prouver, que ce Testament étoit véritable. C'est, vû le Caractére de Lesley, tout l'aveu, qu'on pouvoit attendre de lui sur la Supposition du Testament. III. Mr. Keith avoue, que

que le Comte d'Aran avoit parlé à Monſr. Sadler de la Suppoſition du Teſtament, & nous renvoye même aux Lettres de Sadler, qui ſans doute avoit écrit cette Nouvelle au Roy d'Angleterre ſon Maitre. Mais ce ne fut pas à cauſe de cette ſuppoſition, que le Cardinal fut mis en priſon. Le Teſtament fut produit & rejetté au mois de Decembre 1542, & ce ne fut, ſuivant notre Auteur même, que dans le Conſeil le 27. de Janvier ſuivant, qu'on prit la reſolution de ſe ſaiſir de la Perſonne du Cardinal, non pas à cauſe du Teſtament, mais parce que, dit Monſr. Keith, le Cardinal avoit engagé le Duc de Guiſe à envahir l'Ecoſſe. Il eſt pourtant ſurprenant, que le Roy Henry VIII. ait ignoré le 30 Mars 1543. la cauſe de la détention du Cardinal; mais cette ignorance du Roy ne prouve rien contre la ſuppoſition du Teſtament, puiſque comme nous l'avons remarqué, ce ne fut point à cauſe de ce Teſtament qu'on ſe ſaiſit de Beton.

Notre auteur parle au long dans ce Chapitre des Negociations qui ſe firent pour le mariage de la jeune Reine Marie avec Edouard Prince de Galles; il rapporte la ſubſtance des Traitez, qui furent faits à cette occaſion entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, & il nous apprend ce qui en empécha l'exécution. Dans tout cela il s'accorde aſſez bien avec Mr. de Rapin, & avec Buchanan. Il avoue, qu'après la Reconciliation du Régent, qui étoit le Comte d'Aran, avec le Cardinal,

nal, celui-ci gouvernoit seul sous le nom du premier; & craignant que l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre ne fut préjudiciable à la Religion Catholique, il fit tout ce qu'il put pour rompre le mariage de la jeune Reine, qui avoit été conclu. Mais Mr. Keith nous apprend une Circonstance, que Mr. de Rapin a omise. C'est que tandis que l'Ambassadeur d'Angleterre employoit tous ses soins pour faire exécuter le traité de Mariage, le Roy Henry VIII. fit saisir un bon nombre de vaisseaux Ecossois, qui trafiquoient dans les ports d'Angleterre, sur la foi des Traitez, qui étoient conclus, quoiqu'ils n'eussent pas encore été ratifiez. Cet Acte d'hostilité fournit au Cardinal un specieux pretexte pour ne pas executer les traitez; qui en effet furent déclarez nuls par le Parlement l'11. de Decembre 1543; L'Acte, qui les annulle, & que notre Auteur rapporte dans l'Appendix *, dit expressement, que le Roy d'Angleterre ayant violé le Traité de paix, en faisant saisir les Vaisseaux Ecossois, le traité de Mariage, qui n'étoit qu'une consequence ou une condition de l'autre, étoit annullé par cela même. Ce Chapitre finit par l'affaire du Comte de Lenox, dont on peut voir le détail dans l'Histoire de Mr. de Rapin.

Le *Chap. IV.* renferme l'histoire des affaires Ecclesiastiques depuis la mort de Jaques

* Nomb. VI.

ques V. en 1542, jusqu'au Massacre du Cardinal Beton en 1546.

La Doctrine des Reformateurs avoit fait de si grands progrès en Ecosse sous le Régne de Jaques V, malgré la persecution, que dès le premier Parlement qui se tint sous la Reine Marie, le Lord Maxwell présenta à la Chambre le 15. de Mars 1542-3. un Bil qui portoit, que desormais il seroit permis à chacun de lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire, pourveu seulement qu'on ne s'amusât point à disputer de Religion, ni à semer des opinions erronées. L'Archevêque de Glasgow Chancelier du Royaume protesta contre ce Bil au nom de tout le Clergé; mais cela n'empécha pas qu'il ne passât, comme il paroit par un ordre du Gouverneur daté du 19. Mars 1542-3, pour publier cet Acte dans la place publique d'Edimbourg.

Le Gouverneur ne se contenta pas de cela; il fit venir d'Angleterre des Bibles & d'autres livres pour l'instruction des Ecossois. Il avoua pourtant à Mr. Sadler Ambassadeur de Henry VIII, que quoyqu'il souhaitât autant que ce Prince, de pouvoir reformer les abus, qui s'étoient glissez dans l'Eglise, & d'abolir les Moines, les Couvens, & l'autorité du Pape, il y prévoyoit pourtant de grandes difficultez; „ *car*, disoit-il, „ *il y a un si grand nombre des principaux du* „ *Royaume, qui sont Papistes, qu'il ne connois-* „ *soit rien, qui pût les engager à entrer dans* „ *ses vûës, à moins que ce ne fut leur avarice;* „ *c'est-*

„ *c'est-à-dire, le desir de s'enrichir des dépouil-*
„ *les des Communautez*: Et il est certain, ajou-
„ te notre Auteur, que le Gouverneur avoit
„ raison: Car quelque grossiéres que fus-
„ sent *certaines erreurs*, qui s'étoient répan-
„ dues dans l'Eglise, & quelque bien dis-
„ posez que fussent les Grands du Royau-
„ me à y remedier; il y a pourtant lieu de
„ douter, qu'ils eussent été aussi prompts,
„ qu'ils furent dans la suite, à detruire les
„ Monastéres, & les Couvens, (lesquels
„ étant sagement dirigez pouvoient être
„ fort utiles, comme l'a fait voir autrefois
„ Herman Archevéque de Cologne) si leur
„ avarice ne leur en eut fait devorer d'a-
„ vance les revenus, sans considerer, si c'é-
„ toit justement ou injustement, si c'étoit
„ un Sacrilége ou non. „.

Quoyqu'il en soit de cette Reflexion, la Reformation gagna du terrain depuis ce premier Parlement sous le Régne de Marie, jusques à ce que le Gouverneur jugea à propos de changer de parti; & de se reconcilier avec le Cardinal. Mais dès qu'ils se fut reconcilé avec lui, Jean Hamilton son Frère naturel, qui étoit Abbé de Paysly, lui representa fortement, qu'il avoit pris jusques là de très fausses mesures, puisque la legitimité de sa naissance, & par consequent le Droit même qu'il avoit à son bien, & la jouissance des grands emplois qu'il possedoit dépendoit uniquement de l'autorité du Pape, & des Loix de l'Eglise dominante. Ces Rai-

Raiſons firent de ſi vives impreſſions ſur ſon Eſprit, qu'il renonça publiquement *à ſes erreurs* *, & en receut l'abſolution dans l'Egliſe des Franciſcains à Sterling, où il étoit allé trouver le Cardinal.

Il ne ſe contenta pas d'abandonner ainſi ceux qu'il avoit auparavant protégez; mais afin de mieux prouver l'ardeur de ſon Zèle, & la ſincerité de ſa Converſion, il fit paſſer un Acte dans le Parlement †, par lequel il étoit ordonné aux Evéques & à tous ceux, qui avoient quelque autorité ſous eux, de faire une exacte recherche des Hérétiques, afin qu'il fuſſent punis ſuivant les Loix; & lui, Gouverneur, promettoit, qu'en tout tems il ſeroit diſpoſé à ſoutenir les Evéques en tout ce qui dependroit de lui, ſuivant le pouvoir que lui donnoit ſa Charge.

En conſequence de cet Acte de Parlement le Cardinal fit la viſite de ſon Diocéſe accompagné du Gouverneur, du Comte d'Argile Grand Juſticier, du Lord Borthwick, de l'Evéque de Dumblain, de celui d'Orkney, & de pluſieurs Gentilshommes. On s'imagine bien qu'elles devoient être les ſuites d'une pareille viſite, ſur tout le Gouverneur ayant favoriſé les prétendus Hérétiques pendant quelque tems. On en découvrit un grand nombre dont les uns furent bannis, les autres empriſonnez, & pluſieurs

* Ce ſont les termes de Mr. Keith.

† Le 15. Décembre, 1543.

fieurs condamnez au dernier fupplice; Les hommes furent pendus, & les femmes noyées. Il y avoit entre autres un fameux Predicateur nommé George Wifhart *, que le Cardinal avoit longtems fait chercher inutilement: enfin il apprit où il fe tenoit, & engagea le Gouverneur à le faire faifir, ce qui fut exécuté. Wifhart fut pris, & condamné à être brulé tout vif le 1. de Mars 1545-6. Le Cardinal fit publier par les ruës de St. André, que perfonne n'eut à prier Dieu pour un Hérétique fous peine d'encourir les plus fevéres cenfures Ecclefiaftiques.

On ne fera peut-être pas faché de trouver ici quelques particularitez touchant ce fameux Predicateur. Il avoit été dans fa jeuneffe Régent d'un Collége à Montrofe; enfuite il alla étudier à Cambridge. Il paffe pour un des plus dignes Prédicateurs de la Reformation en Ecoffe. Il retourna dans ce Païs l'an 1544, & fit beaucoup de fruit par fes Sermons. On voit fa vie dans le Recueil de Mr. le Docteur Mackenfie, & dans d'autres auteurs. Mais voici un fait, que Mr. de Rapin rapporte & dont notre Auteur doute avec quelque apparence de Raifon; ou fi le fait eft vrai, il trouve moyen d'en faire évanouir tout le merveilleux. *Le Cardinal*, dit-on,

* Buchanan, *&* *après lui* Mr. Juricu (Apologie pour la Reformation &c. *Tom. II. p.* 67.) & Mr. de Rapin *Tom. V, p.* 459. *le nomment* Sephocard.

dit-on, *repaissoit ses yeux du supplice de ce misérable* (Wishart) *d'une fenétre de son Palais* couverte de Tapisseries: Mais dès que Wishart eut commencé à sentir la Flamme, il dit, *Cette Flamme brule mon Corps, mais elle n'abbat pas ma constance. Mais celui qui me regarde de ce lieu élevé avec tant d'orgueil, sera dans peu de jours au même lieu avec autant d'ignominie, qu'il y paroit à present avec faste.* Cette Prédiction s'accomplit; car peu de jours après le Cardinal fut assassiné dans son Palais, & jetté dans la ruë, suivant Mr. de Rapin, ou montré à ses amis, suivant notre auteur, par la même fenêtre, d'où il avoit regardé le supplice de Wishart.

Mr. Keith dit là-dessus, qu'il est peu disposé à ajouter foy à des histoires semblables, qu'on n'a presque jamais manqué de rapporter de ceux qui ont souffert pour la Religion en Ecosse. Il croit qu'on ne les a inventées que pour rendre plus odieux les Juges & le Clergé de ce tems-là. Et par rapport à la prédiction de Wishart, il remarque, que Knox n'en dit pas un mot dans la premiére Edition de son Histoire, quoy qu'il ne pût pas l'ignorer, si le fait eut été vray, puisqu'il avoit connu Wishart particuliérement, qu'il n'étoit pas éloigné du lieu où il fut exécuté, & qu'il eut demeuré quelques mois avec les meurtriers du Cardinal au Chateau de St. André. Et le Chevalier David Lindsey, qui vivoit dans ce tems-là, & qui fit un Poëme intitulé *Tragédie*

du Cardinal Béton, où il rassembla tout ce qui pouvoit rendre la mémoire de ce Prélat odieuse, ne dit pourtant pas un mot ni de la cruauté du Cardinal, qui se repaissoit du Spectacle du Supplice de Wishart, ni de la Prédiction de ce Martyr: Fox ne fait pas non plus la moindre mention de ces deux particularitez : Tout cela persuade notre Auteur, qu'elles n'ont été inventées que quelque tems après le massacre de Béton.

Si toutes ces Raisons ne suffisent pas pour persuader le Lecteur, que cette Prédiction a été forgée après coup, Mr. Keith nous fournit dans une Note une particularité, qui fait disparoitre le merveilleux de la prédiction, supposé que Wishart l'ait réellement prononcée. Dempster, dans son Histoire Ecclesiastique imprimée a Bologne l'an 1626, dit (p. 598.) que Wishart étoit du Complot d'assassiner le Cardinal, de sorte qu'il pouvoit facilement prédire sa mort. Ceci, ajoute Mr. Keith, peut se confirmer par une Lettre, que Mr. Mackensie a publiée dans la vie de Wishart; il paroit par cette Lettre, que Wishart devoit communiquer au Roy Henry VIII le dessein que quelques Seigneurs Ecossois avoient formé de se saisir de la Personne du Cardinal, ou de l'assassiner, en cas que Henry approuvat leur dessein, & voulut les recevoir en Angleterre lorsqu'ils l'auroient exécuté. Ceci seroit bien fort, si notre Auteur lui même n'avouoit, qu'il s'agit peut être là d'un autre Wishart.

Puis-

Puisque Mr. de Rapin a parlé de l'assassinat du Cardinal Béton, sans en dire aucune Circonstance, nous croyons devoir rapporter ici ce que Mr. Keith nous en apprend.

„ Les Conjurez, dit-il, se rendirent le „ Samedi 29 de May 1546 de grand matin „ au Chateau de St. André, se saisirent du „ Portier, & se rendirent maîtres de la „ porte, ayant chassé tous les Domesti„ques & Ouvriers du Cardinal. Tout cela „ se fit avec si peu de bruit, que le Cardi„nal n'en seut rien jusques à ce qu'ils frap„pérent à la porte de la Chambre où il „ couchoit. Il demanda qui étoit-là; .... & „ comme on lui répondit, qu'il faloit ou„vrir, il commença à craindre qu'on n'en „ voulut à sa vie, & barricada sa porte.... „ Pendant qu'on la forçoit, il demanda si „ on vouloit lui promettre de ne point at„tenter à sa vie. Jean Lesley repondit, „ *peut être qu'oui. Jurez le moy*, reprit le „ Cardinal, & *j'ouvriray la porte*: mais Lesley „ se dédit de sa promesse, & ordonna qu'on „ mit le feu à la porte; Sur quoy le Pré„lat jugea à propos d'ouvrir: il se jetta sur „ un Siége, & dit *Je suis Prêtre, sans doute* „ *que vous n'avez pas dessein de me tuer.* Ce„pendant Jean Lesley le frappa une ou deux „ fois, Pierre Carmichael en fit de même. „ Mais Jaques Melvil, qui suivant Knox „ (dans son histoire de ce cruel massacre) „ étoit l'homme du monde le plus doux &

„ le plus moderé, voyant que les deux au-
„ tres étoient en colére, leur dit, *cette œu-*
„ *vre & ce jugement de Dieu, quoique secrets,*
„ *doivent être exécutez avec plus de décence*; &
„ présentant la pointe de son épée au Car-
„ dinal, il lui dit, *Répens toy de ta vie cri-*
„ *minelle, mais surtout, d'avoir répandu le*
„ *sang de George Wishart, qui étoit un puissant*
„ *Instrument en la main de Dieu. Car quoi-*
„ *que les Flammes l'aient consumé aux yeux des*
„ *hommes, cependant son sang crie vengeance de-*
„ *vant Dieu, qui nous a envoyé pour le venger*
„ *de toy. Car je proteste ici devant Dieu, que*
„ *ce n'est ni la haine, ni le desir de m'emparer*
„ *de tes Richesses, ni la crainte du mal, que tu*
„ *pourois me faire à moy en particulier, qui m'o-*
„ *blige à te frapper, ce qui m'y engage, c'est*
„ *uniquement que tu as été, & que tu continues*
„ *avec obstination d'être l'ennemi de Jesus Christ*
„ *& de son Saint Evangile.* Là dessus sans
„ attendre la Réponse du Cardinal, & sans
„ lui donner le moindre tems pour faire ce-
„ la même à quoy il venoit de l'exorter si
„ fanatiquement, il lui donna trois ou qua-
„ tre coups d'épée, & le laissa nageant dans
„ son sang. Biêntôt le bruit se répandit
„ que le Chateau étoit pris; surquoy les
„ amis du Cardinal s'y rendirent en poste,
„ & demandérent des échelles pour escala-
„ der les murailles. Mais quand on leur eut
„ dit que le Cardinal étoit mort, leur ar-
„ deur se ralentit, & ils se dispersèrent à la
„ vûe de son Cadavre qu'on leur montra
de

„ de la même fenêtre, d'où il avoit vû „ l'exécution de Wishart, suivant ce qu'on „ debite maintenant.

Sur ce que Melvil dit, comme on vient de le voir ;, *l'œuvre & le jugement de Dieu &c.* Mr. Keith remarque dans une Note, que „ c'étoit là le langage propre des Fanatiques. „ Calderwood, p. 2. de son Histoire, s'ex- „ prime ainsi: *Le Cardinal auroit été plus loin „ encore, si Dieu n'eut suscité des gens de cœur, „ qui lui otèrent la vie à propos*: Et Fox dans „ son Martyrologe dit que ces gens là fu- „ rent *suscitez par le Seigneur*. Si je croyois „ la Predestination, ajoute notre Auteur, „ je ne me ferois aucun scrupule de soute- „ nir qu'ils furent poussez à commettre ce „ crime abominable, pour leur plus grande „ & plus certaine condamnation. Mais com- „ me je ne suis point predestinatien, je ne „ crains pas de dire qu'ils furent poussez à „ cela par quelque autre que par le Sei- „ gneur ".

Notre Auteur nous donne après cela un Abregé de la Vie du Cardinal Béton un peu plus circonstancié que celui qu'on trouve dans Moreri, & il nous apprend que ce Prelat eut plusieurs enfans de Marion Ogilvy fille du Predecesseur des Comtes d'Arrly. La maniére dont Mr. Keith finit ce Chapitre mérite d'être rapportée. " Comme plusieurs „ personnes de la Noblesse, dit-il, trou- „ voient leur interêt temporel aussi bien „ que spirituel à suivre les nouvelles opi-

„ nions en matiere de Religion, le Cardi-
„ nal trouvoit, qu'il étoit de son interêt de
„ s'y opposer de tout son pouvoir. C'est
„ pourquoy dans tout ce qui étoit du res-
„ sort de sa charge, soit au temporel soit
„ au spirituel, il traitoit les prédicateurs
„ & les fauteurs des nouvelles opinions avec
„ une grande severité; par ce que c'étoit-là,
„ selon lui, le seul moyen d'arrêter le Cours
„ du mal. Je ne pretens pas, decider des
„ suites qu'auroit eues une semblable con-
„ duite, s'il eut vécu plus long-tems. Mais
„ ce qui me paroit certain; c'est que par sa
„ mort le Gouvernement fut fort affoibli,
„ & que s'il eut vécu, certaines personnes,
„ qui dans la suite devinrent puissantes,
„ n'auroient jamais eu l'occasion de com-
„ mettre les infamies, qu'elles commirent
„ sous pretexte de Religion: Car il étoit
„ aussi habile dans la politique, que dans
„ ce qui regarde le Gouvernement Eccle-
„ siastique ".

Le Chap. V. renferme l'Histoire Civile depuis la descente des Anglois l'an 1544, jusqu'à l'an 1554. que la Reine Mére fut déclarée Regente du Royaume.

Au commencement de Septembre 1547. le Duc de Sommerset Protecteur d'Angleterre sous le jeune Roi Edouard entra en Ecosse avec une Armée de dix huit mille hommes, soutenue d'une Flotte d'environ soixante voiles. Il trouva l'armée Ecossoise en état de le recevoir; c'est pourquoy il jugea

à pro-

à propos de terminer la Guerre à l'amiable, s'il étoit possible. Le seul sujet de la Guerre étoit le dessein d'asseurer le mariage du Roy Edouard avec la jeune Reine Marie, lorsque l'un & l'autre seroient en âge. Le Duc de Sommerset écrivit au Gouverneur d'Ecosse, qu'il consentoit que la jeune Reine fut élevée en Ecosse, jusqu'à ce qu'elle fut en état d'être mariée, & il promit, que si les Ecossois vouloïent accorder sa demande, non seulement il retireroit ses Troupes, mais il dedomageroit encore les Ecossois du mal que son armée avoit fait dans le païs. Le Gouverneur ne communiqua, dit on, cette lettre qu'à son Frére naturel, qui avoit été Abbé de Paysly, & qui alors étoit Archevêque de St. André, & à deux ou trois de ses favoris, qui tous lui conseillèrent de ne point montrer la Lettre, & de publier qu'elle ne contenoit que des menaces d'enlever la jeune Reine par force, & de soumettre tout le païs *. Le Gouverneur suivit ce conseil imprudent; & peu de tems après se donna la fameuse Bataille de Pinky, dans laquelle les Ecossois perdirent plus de 8000. hommes, suivant notre Auteur; Mr. de Rapin dit 14000.

Après ce desastre le Gouverneur & le Conseil, ou suivant d'autres le Parlement d'Ecosse

* Ce narré différe un peu de celui de Mr. de Rapin. Voy. son Hist. D'Anglet. *Tom. VI. p.* 18.

cosse déliberèrent sur le parti qu'il faloit prendre au Sujet de la jeune Reine. Ceux d'entre les Seigneurs, qui favorisoient *ce qu'on appelloit la Reformation* étoient d'avis qu'on prêtat l'oreille aux termes d'accommodement que les Anglois avoient proposez depuis la bataille de Pinky; & qui étoient à peu près les mêmes que ceux que le Duc de Sommerset avoit proposez avant la Bataille. Mais la Reine douairiére, l'Ambassadeur de France & le Sieur d'Oysel General des Troupes de France en Ecosse, qui dominoient dans le Conseil, firent prendre la Resolution d'envoyer la jeune Reine en France pour la marier avec le Dauphin; ce qui fut exécuté.

Cependant la Guerre continuoit toujours entre l'Angleterre & l'Ecosse avec differens succès, jusqu'à ce qu'enfin la Paix étant conclue près de Boulogne en Picardie le 24. de May 1548-9. entre la France & l'Angleterre, l'Ecosse fut comprise dans le Traité.

Au mois d'Octobre suivant, la Reine Douairiére, qui souhaitoit fort d'être déclarée Regente du Royaume, fit un Voyage en France, pour engager le Roy à la soutenir dans ce dessein; le Roy le lui promit, & persuada le Comte d'Aran, en lui confirmant le Titre de Duc de Chastelerault, de se demettre de la Regence en faveur de la Reine Mére, qui retourna en Ecosse au commencement de l'Hyver de l'an 1551.

Ce ne fut pourtant pas sans peine que le Gou-

Gouverneur se determina à se demettre du pouvoir suprême. Il se passa plus de trois ans en diverses negociations avant qu'il resigna la Régence. Mais enfin ses amis lui representèrent, qu'il n'avoit plus qu'une ombre d'autorité, & quand même il conserveroit le titre de Gouverneur, il n'en auroit plus le pouvoir, puisque tout se passoit dans le Conseil par les avis de la Reine Douairiére, ou plûtôt par celui des François, qui la gouvernoient absolument: Que d'ailleurs son obstination à refuser de se démettre de son Employ pouroit lui être préjudiciable lorsque la Reine seroit devenue majeure, & l'empêcher d'avoir part alors aux affaires. Ces raisons le déterminèrent enfin à promettre, qu'il resigneroit la Régence sous deux conditions. I. Que le Roy de France lui procureroit une décharge au sujet des biens du feu Roy dont il avoit eu l'administration, & en general de toutes les dépenses qu'il avoit faites durant sa Régence. II. Que le Parlement feroit un Acte pour le déclarer le plus proche heritier de la Couronne, si la Reine venoit à mourir sans enfans. On envoya ces conditions en France pour être confirmées par la jeune Reine, & par les Tuteurs qu'elle s'étoit choisis pas le conseil de sa Mère, & qui étoient Henry Roy de France, le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine. Malgré cette promesse du Régent, la Reine Mére s'apperçut, qu'à mesure que le tems de l'exécuter approchoit, il

paroiffoit faire de nouvelles difficultez: fur quoy elle fe retira à Sterling pour y paffer les deux mois, qu'on avoit encore accordez au Comte d'Aran, au bout defquels il devoit fe demettre de la Regence. Elle convoqua dans cette ville un Confeil general de la Nobleffe, qui s'affembla au printems de l'année 1554. Dans ce Confeil elle demanda la Regence en vertu du pouvoir, que fa fille, qui avoit alors plus de douze ans, lui avoit donné. Elle n'en avoit proprement qu'onze & quelques mois à compter du jour de fa naiffance; mais, dit Mr. Keith, les Loix du païs permettent par rapport aux Princes, qu'on faffe entrer dans le compte de leur age tout le tems qu'ils ont paffé dans le Sein de leurs Meres.

Le Gouverneur prétendit d'abord, que ce privilége n'appartenoit point aux Princeffes, mais voyant que les Nobles, qui s'étoient affemblez en grand nombre à Sterling étoient tous difpofez à donner leurs fuffrages à la Reine, & qu'il n'étoit refté aucun des Nobles avec lui à Edimbourg, excepté fon Frere naturel l'Archevêque de St. André, & le Lord Levingfton fon proche parent; le Comte de Huntly l'ayant d'ailleurs averti par Lettre, que s'il ne fe demettoit pas de la Régence, il s'attireroit l'indignation & la haine de toute la Nobleffe, il fe rendit à Sterling, & promit folemnellement à la Reine Douairiére, qu'il refigneroit l'autorité fouveraine entre fes mains au premier Parlement,

ment; qui devoit s'assembler pour cela à Edimbourg le 10. d'Avril 1554. & pour ratifier les Conditions sous lesquelles le Regent devoir quitter son Employ.

Le Parlement s'étant assemblé au jour marqué, on y lut les Articles dont la Reine douairiere & le Régent étoient convenus, & qui avoient été confirmez en France par la jeune Reine, par le Roy de France, par le Duc de Guise & par le Cardinal de Lorraine. Le Parlement approuva ces Articles, les ratifia, & les confirma. Cela fait le Regent se leva & remit publiquement la Couronne Royale, l'Epée & le Sceptre entre les mains de Mr. d'Oysel Ambassadeur de France, qui les reçut au nom de la jeune Reine, & les remit par son ordre & avec le consentement de ses Tuteurs à la Reine douairiére, qui fut proclamée Regente du Royaume le 12. d'Avril suivant.

Dans le VI. Chapitre on continue l'Histoire Ecclesiastique d'Ecosse depuis la mort du Cardinal Béton, l'an 1546. jusqu'à l'Etablissement de ce qu'on nomme *la Congregation*, l'an 1558.

La Mort du Cardinal grand persecuteur des Reformez releva leur courage sur quoy nous remarquerons, que c'est avec beaucoup de raison que Mr. Jurieu dit dans son Apologie pour la Reformation &c. *, que „ C'est de ce moment qu'il faut compter le „ relachement de la persécution contre les „ Re-

* Tome II. p. 68.

„ Reformez, & non du Commencement de
„ la Vice-Royauté du Comte d'Aran: & mê-
„ me ce relache ne fut pas considerable.
„ Car le Viceroi qui étoit né pour être pos-
„ sedé, délivré des conseils tyranniques de
„ David Béton, tomba entre les mains de
„ son propre frére, qui d'ailleurs étant cruel
„ & avare ne demandoit que du sang & des
„ confiscations: De sorte que la persecution
„ fut encore très-cruelle sous ce second Mi-
„ nistére". C'est ainsi que parle Mr. Jurieu, & tout cela se trouve parfaitement conforme à ce que Mr. Keith lui-même rapporte dans ce Chapitre. On y voit que le Clergé allarmé des progrès de la Reformation, présente des requêtes au Gouverneur, qui y répond favorablement, ordonnant à tous ceux à qui il appartenoit, de poursuivre les Heretiques & les Relaps afin qu'ils fussent punis suivant la rigueur des Loix: Les uns sont bannis, les autres emprisonnez, & leurs biens confisquez, quelques-uns sont punis du dernier supplice.

Cependant la Guerre qui continuoit avec l'Angleterre fit qu'on étoit un peu moins ardent à persécuter les Reformez; mais la mort d'Edouard, qui arriva en Juillet 1553. & par laquelle sa soeur Marie zèlée papiste monta sur le Throne d'Angleterre, & l'avancement de la Reine douairiére à la Regence le 12. d'Avril 1554. *, sembloient de-

* Mr. Jurieu (*là-même*) dit en 1555. mais il se trompe.

devoir faire perdre toute esperance aux Reformez d'Ecosse. Mais plusieurs Predicateurs de cette Nation, qui s'étant refugiez en Angleterre, s'y trouvoient persécutez sous la Reine Marie, retournerent dans leur païs; ce qui avec l'arrivée du celébre Knox, releva le Courage des Protestans. Ce Reformateur avoit été fait prisonnier à la prise du Chateau de St. André après le massacre du Cardinal, & avoit été envoyé en France; d'où s'étant sauvé en Angleterre il y demeura jusqu'à la mort du Roy Edouard: alors il se refugia à Genéve, de là il fut à Francfort, ensuite il retourna à Genéve, & revint en Ecosse dans l'automne de l'an 1555. Il attiroit un si grand nombre d'Auditeurs à ses sermons, que le Clergé le fit citer de comparoitre devant les Juges Ecclesiastiques le 15. de May 1556. Mais le jour auquel il devoit comparoitre étant venu on laissa tomber cette affaire, sous pretexte de quelque défaut de formalité dans la citation, mais véritablement parce que le grand nombre d'amis, qui l'accompagnoient, faisoient craindre quelque tumulte, si on s'oppiniatroit à le poursuivre: le jour même qu'il devoit être jugé il prêcha devant un plus nombreux auditoire qu'il n'avoit encore fait, & il continua de prêcher ainsi pendant plusieurs jours. Quelques Seigneurs qui furent l'entendre en furent si charmez, qu'ils lui conseillèrent d'écrire à la Reine Regente pour la supplier de permettre qu'on traitât d'une

d'une Reformation; Mais la Reine rejetta sa Lettre comme un Libelle.

Peu de tems après, les Reformez Anglois, qui s'étoient refugiez à Genéve, adressèrent une Vocation a Knox pour être leur Ministre; il l'accepta, & partit en Juillet 1556. D'abord après son départ il fut encore cité devant le Tribunal Ecclesiatique; & comme il ne comparut point, on le condamna comme heretique, & il fut brulé en effigie à Edimbourg.

Cependant la Reformation faisoit de si grands progrès, que ceux qui l'embrassoient jugèrent à propos de s'unir étroitement par un espéce de Confederation en souscrivant une déclaration, que nous croyons devoir traduire ici, parce qu'elle est, pour ainsi dire, l'Epoque de la Reformation en Ecosse, les Reformez n'ayant point formé jusques là de Corps, à proprement parler.

„ Ayant observé, disent ils, la cruauté, „ que Satan exerce par le moyen de ses „ Membres, qui sont les Antechrists de nos „ jours; pour renvèrser & détruire l'Evangile de Christ & son Eglise, nous devons, „ suivant les Régles de notre devoir, travailler pour la cause de notre Maitre, „ même jusqu'à souffrir la mort, étant asseurez de remporter la victoire par lui. „ Et ayant bien consideré que c'est-là notre devoir, nous promettons devant la „ Majesté de Dieu & devant son Eglise, que „ nous employerons avec tout le soin &

„ tou-

„ toute la diligence possible, notre pou-
„ voir, nos biens, nos vies même pour sou-
„ tenir, avancer, & établir la Sainte Pa-
„ role de Dieu & son Eglise, & que nous
„ travaillerons suivant notre pouvoir, à
„ avoir de fideles Pasteurs, pour prêcher
„ l'Evangile & administrer les Sacremens de
„ Christ à son Peuple d'une maniere pure
„ & sainte. Nous soutiendrons, entretien-
„ drons, & défendrons ces Pasteurs & l'E-
„ glise de Christ de toutes nos forces, &
„ même au peril de nos vies, contre Sa-
„ tan, & contre toute cette puissance im-
„ pie, qui voudroit persécuter & tyranni-
„ ser l'Eglise, à laquelle nous nous unis-
„ sons, renonçant à la Congrégation de Sa-
„ tan, à toutes ses Superstitions abomi-
„ nables, & à son Idolatrie, desquelles nous
„ nous déclarons ennemis ouvertement par
„ cette promesse sincere, que nous faisons
„ devant Dieu, & que nous manifestons à
„ cette Assemblée en souscrivant le présent
„ Acte. Fait à Edimbourg le 3. de Decem-
„ bre 1557. En présence de Dieu, comme té-
„ moin, signé, A Comte d'Argile, Glen-
„ carne, Mortoun, Archibald Lord de Lor-
„ ne, Jean Erskine de Dun, &c. . . .

Après avoir signé cet Acte les Seigneurs & les autres personnes qui étoient avec eux, convinrent des deux Articles suivans.

„ I. Nous trouvons, qu'il est expedient
„ utile à & propos qu'on lise les Priéres Com-
„ munes dans toutes les Eglises Paroissiales
„ de

„ de ce Royaume toutes, les ſemaines les Di-
„ manches & les Jours de Féte, avec les Le-
„ çons du Vieux & du Nouveau Teſtament,
„ conformément à l'ordre du Livre des Com-
„ munes Prieres. Si les Curez des Paroiſſes
„ ſont qualifiez pour les lire on les engagera à
„ le faire, s'ils ne le ſont pas, ou s'ils refu-
„ ſent de les lire, que la perſonne la plus
„ capable de la Paroiſſe liſe le Service.

„ II. Nous jugeons qu'il eſt néceſſaire
„ que l'Inſtruction, la Prédication, & l'ex-
„ plication de l'Ecriture Sainte ſe faſſe tran-
„ quilement dans des maiſons particuliéres,
„ ſans un grand concours de peuple, juſ-
„ ques à ce que Dieu ayant touché le cœur
„ du Prince, il accorde des Predications pu-
„ bliques, faites par de véritables & fidé-
„ les Miniſtres „.

Juſques ici, ſuivant le narré même de Mr. Keith, rien n'eſt plus ſage que la conduite des Reformez d'Ecoſſe. Ils ſe voyent haïs & perſécutez, & ils ſe réuniſſent pour ſe ſoutenir réciproquement dans ce qu'ils regardent comme l'Oeuvre de Dieu, dans ce que leur conſcience exige d'eux: & pour ne pas irriter le Souverain ils ſe contentent de faire leurs Dévotions dans des maiſons particuliéres, & afin d'éviter les déſordres ils ne veulent pas que les aſſemblées ſoient nombreuſes. Leur Parti étoit pourtant déja fort conſiderable, comme ils le conmurent par le grand nombre de perſonnes, qui ſouſcrivirent la declaration dans toutes les Pro-
vin-

vinces de l'Ecosse, & ils avoient à leur Tête plusieurs des plus puissans & des plus distinguez: De sorte que si dès lors ils eussent voulu établir leur Religion par la force, ils y auroient aisément réussi. Mais pourquoy dire par la force? Mr. Keith lui même avoue, que *le Torrent impetueux* de la Reformation *commençoit à entrainer tout le peuple*, de sorte que la *Congregation* (c'est ainsi que les Reformez se nommoient eux mêmes) augmentoit tous les jours. Il est vray que la Régente, qui avoit fort à cœur le mariage de sa fille avec le Dauphin, mariage qu'elle vouloit aussi faire approuver par le Parlement, crût devoir ménager un peu les Reformez, jusqu'à ce qu'elle eut executé son dessein. On trouve dans le Chapitre VII. l'Histoire de ce Mariage: nous ne nous y arrêterons pas, afin de pouvoir achever ce qui regarde l'Etablissement de la Reformation.

Le Chapitre VIII. contient outre plusieurs Requêtes de la *Congregation*, & quelques autres particularitez peu interressantes, un long detail de l'affaire de Perth, sur quoy notre Auteur s'accorde avec Buchanan, de qui Mr. Jurieu a tiré ce qu'il dit * de la même affaire, ainsi nous y renvoyons le Lecteur: Nous remarquerons seulement, que lors que les Reformez eurent pris la ville de Perth, ils

* Apol. pour la Reform. &c. *Tom. II. p.* 7, & *suiv.*

„ de ce Royaume toutes, les
„ manches & les Jours de F
„ çons du Vieux & du Nou
„ conformément à l'ordre
„ munes Prieres. Si les C
„ font qualifiez pour les
„ le faire, s'ils ne le fon
„ fent de les lire, que
„ capable de la Paroi
„ II. Nous jugeon
„ que l'Instruction,
„ plication de l'Ecr
„ qu lement dans
„ fans un grand
„ ques à ce que l
„ du Prince, il a
„ bliques, faite
„ les Ministres
Jusques ici,
Keith, rien n
Reformez
persécutez
tenir réc
ardent con
que leur
ne pas irr
de faire
particuli
ils ne
nombre

Réponſe à cette Proclamation, où elle déclaroit, que les Reformez étoient diſpoſez à ſe ſommettre à l'autorité de la Régente, puiſqu'ils ne s'étoient unis que pour ſe défendre contre les violences de leurs adverſaires, & qu'ils le feroient connoitre à ſa Majeſté en perſonnes ſi elle n'étoit pas toujours obſedée de gens, qui ne cherchoient que leur deſtruction. Ceci produiſit une conference, dans laquelle après pluſieurs Conteſtations on convint le 24. Juillet 1559, entre autres Articles, que la Ville d'Edimbourg auroit la permiſſion de ſuivre la Réligion qu'elle voudroit, & que chaque particulier auroit pleine liberté de conſcience juſqu'au 10. de Janvier ſuivant; que la Reine ne troubleroit en aucune maniére les Reformez dans l'exercice de leur Religion, & ne permettroit pas au Clergé d'exercer aucune jurifdiction eccleſiaſtique contr'eux juſqu'au dit jour; enfin qu'on ne mettroit aucune garniſon ni Françoiſe ni Ecoſſoiſe dans la Ville d'Edimbourg.

Il paroit pourtant que les Reformez ne ſe fioient pas beaucoup aux Conditions que la Régente leur avoit accordées, puiſqu'ils firent un nouvel acte d'aſſociation, dans lequel ils déclarerent, que connoiſſant les artifices de leurs ennemis, qui ne cherchoient qu'à les amuſer par de belles promeſſes, dans le deſſein de les opprimer plus ſurement, ils promettoient chacun pour ſoy, qu'ils n'entendroient à aucune propoſition, qui

leur feroit faite de la part de la Régente, & n'entreroient en aucune conference fans la participation & le confentement de tout le Corps des Reformez (d'Ecoffe). Ils favoient qu'on avoit voulu détacher de leur Parti leurs principaux Chefs, ou les attirer par de belles paroles à quelque conference afin de les maſacrer, dans l'Eſperance, que les Chefs étant abbattus, le parti feroit bientot ruiné. Mr. Keith lui même nous apprend cette particularité, qui juſtifie l'engagement dans lequel la *Congrégation* entra. l'Evénement fit voir auſſi, que les Reformez ne fe trompoient pas, en croyant, qu'on n'avoient d'autre but que de les amuſer par les conditions, qu'on leur accordoit: car les ſoldats François, qu'on avoit laiſſez à Edimbourg malgré l'accord, y commirent beaucoup d'inſultes contre les Reformez; & la Jeune Reine (qui étoit devenue Reine de France par la mort de Henry II, arrivée le 8 Juillet 1559.) écrivit conjointement avec le Roy fon Epoux, une Lettre pleine de menaces au Prieur de St. André *; & le porteur de la Lettre ajouta qu'il avoit ordre de dire au Prieur, que *le Roy ſon Maître engageroit la Couronne de France plutot que ne pas ſe vanger des rebelles d'Ecoſſe.* Le Prieur répondit avec beaucoup de modeſtie, que rien n'avoit été fait par un principe de deſobéiſſance ou de

* Fils naturel de Jaques V, & fameux dans la ſuite ſous le nom de Comte de Murray.

de revolte, mais uniquement par un principe de conſcience, & pour avancer la gloire de Dieu ; que ſi le Roy étoit bien informé de tout ce qui s'étoit paſſé, il n'y trouveroit aucune raiſon de haine ou de reſſentiment contre aucun de ſes ſujets.

Pour juſtifier encore plus les craintes des Ecoſſois Reformez, la France envoya un nouveau renfort de Troupes en Ecoſſe, qui fortifiérent la ville de Leight. Sur quoy la *Congrégation* ſe crût en droit de reprendre les armes. Ils écrivirent à la Régente, la priant de faire ſortir tous les Soldats & les étrangers de Leight ; ils lui déclarérent, que ſi elle refuſoit de leur accorder leur Requête, ils regarderoient ce refus comme une preuve du deſſein qu'elle avoit formé contre la liberté du Royaume, & qu'ils ſeroient obligez d'y remedier du mieux qu'ils pourroient. La Reine leur fit répondre par un Héraut d'Armes, que le Royaume ne pouvoit être conquis par la force, puiſqu'il l'étoit deja par un Mariage ; que les François ne devoient point être regardez comme des Etrangers, puiſqu'ils avoient été naturaliſez, & que du reſte elle ne vouloit point faire ſortir ſes troupes de Leight. Les Seigneurs de la *Congrégation* ordonnerent au Heraut d'attendre leur replique à Edimbourg ; ils aſſembloient les Nobles, les Barons & les Bourgeois de leur Parti dans cette Ville le 21. d'Octobre, 1559. L'Aſſemblée examina cette Queſtion. „ *Faut il ſouffrir, que celle*

„ *qui rejette si dedaigneusement la très humble*
„ *Requête des Conseillers nez de ce Royaume,*
„ *qui n'est même que Régente, & dont les pré-*
„ *tentions menacent l'Etat d'un entier esclavage,*
„ *gouverne si tyranniquement.* Cette affaire
„ parut dangereuse à quelques membres de
„ l'Assemblée, parce qu'on n'en avoit point
„ d'exemples, au moins depuis un grand
„ nombre d'années: on ajoutoit même, que
„ lors qu'on avoit dépouillé quelcun de la
„ Régence, cela s'étoit toujours fait sous
„ l'ombre & au nom de l'autorité Royale.
„ D'autres disoient, que puisque la Reine
„ n'étoit que Régente, on pouvoit très bien
„ l'empêcher de se servir du nom de leur
„ Souverain, lorsque sa conduite étoit ma-
„ nifestement préjudiable au Royaume. Dans
„ cette division de sentiment on jugea à pro-
„ pos de consulter les Prédicateurs. Jean
„ Willock fameux Predicateur Reformé d'E-
„ dimbourg dit, que puisque la Régente re-
„ fusoit de s'acquitter de ses principaux de-
„ voirs envers les sujets de l'Etat, savoir,
„ d'administrer la justice avec impartialité,
„ de defendre la Liberté contre les invasions
„ des Etrangers, & ne vouloit pas permet-
„ tre qu'on prêchât la parole de Dieu ou-
„ vertement & librement; puisque de plus
„ elle étoit idolatre publiquement & avec
„ obstination, & soutenoit violemment tou-
„ te sorte de superstitions; puisqu'elle dé-
„ claroit ouvertement, que le Royaume é-
„ toit conquis, & par consequent, qu'il
„ n'étoit

„ n'étoit plus libre, & enfin puiſqu'elle „ mépriſoit entierement le Conſeil & la Re- „ quête des Nobles, il ne voyoit pas pour- „ quoy les Conſeillers nez du Royaume, „ la Nobleſſe & les Barons, ne pouroient „ pas juſtement la dépouiller de ſa Régence, „ & de toute Autorité parmi eux.

„ Knox fut conſulté auſſi; il approuva la „ réponſe de ſon confrére, ajoutant ces pa- „ roles; *Les déſordres & les injuſtices de la Re- „ gente ne doivent en aucune maniére aliener nos „ cœurs, ni les cœurs des autres Sujets, de l'obeiſ- „ ſance qui eſt due à nos Souverains. Si nous dé- „ poſons la Reine Régente par malice & par envie, „ plutot que pour conſerver l'Etat, & parce que ſes „ péchez paroiſſent incurables, nous ne ſaurions „ échapper au juſte jugement de Dieu, quand „ même elle mériteroit encore plus d'être dépouillée „ de ſes honneurs.* Il demanda enfin, que la „ ſentence qu'on prononceroit contr'elle fut „ conditionnelle, qu'on lui laiſſât lieu d'eſ- „ pérer, que lors que ſa repentance ſeroit „ connue, lorſqu'elle ſe ſeroit reconciliée „ avec la Republique, & ſe ſeroit ſoumiſe à „ la Nobleſſe, elle jouiroit des mêmes hon- „ neurs, dont on pouvoit alors la dépouil- „ ler juſtement.

L'Avis des Predicateurs entraina toute l'aſ- ſemblée; on fit un Acte, par lequel on ſuſ- pendit la Reine Douairiere de la Régence. Cet Acte fut publié à ſon de Trompe dans le marché d'Edimbourg. On choiſit enſuite un Conſeil composé de trente neuf Seigneurs

ou Barons, pour avoir ſoin du Royaume jusqu'à la tenue du premier Parlement. Ce Conſeil écrivit à la Reine Douairiére, qu'on lui avoit ôté la Régence pour un temps, parce qu'on étoit perſuadé, que ſa conduite étoit oppoſée aux intentions du Roy & de la Reine.

Nous ne nous arrêterons point au Chapitre ſuivant, qui eſt le X. Il contient l'Hiſtoire d'Ecoſſe depuis la ſuſpenſion de la Régente, en Octobre 1559, jusqu'au traité de Barwich conclu entre la Reine d'Angleterre & les Seigneurs de la Congrégation. Nous remarquerons ſeulement, que ces Seigneurs agirent en veritables Souverains du Royaume. Avoient ils le Droit de le faire? Mr. Keith le nie, d'autres le ſoutiennent; nous ne deciderons rien.

On voit dans le Chap. XI. un détail des affaires publiques, depuis le traité de Barwick jusqu'à la mort de la Regente arrivée le 10 de Juin 1560. On y trouve à la fin le Caractére de cette Princeſſe, tiré de Spotswood, Leſly, Buchanan, Hollinshead, & Camden. Ce que Mr. Keith dit après ces Hiſtoriens, ſe rapporte aſſez à ce qu'en dit Mr. Jurieu *. „ Les Hiſtoriens tombent d'ac„ cord, que ſi cette Princeſſe eut ſuivi ſon „ naturel, elle n'eut point agi violemment „ comme elle fit; car on lui rend témoigna„ ge d'avoir été, honnête, genereuſe, mo„ derée,

* Apolog. pour la Reform. &c. *Tom. II. p. 69.*

„ derée, d'un eſprit vif, & qui avoit de la
„ ſageſſe & de la prudence au delà des per-
„ ſonnes ordinaires de ſon Sexe. Mais les
„ Conſeils violens de ſon oncle le Cardinal
„ de Lorraine l'emportèrent ſur ſa modera-
„ tion „.

Le Chap. XII. qui eſt le dernier du premier Livre, contient l'Hiſtoire depuis la mort de la Régente juſqu'à l'Etabliſſement de la Religion Reformée au mois d'Août ſuivant (1560).

Depuis la dépoſition de la Régente la Reine Elizabeth avoit aſſiſté les Reformez d'Ecoſſe, & il y avoit eu diverſes actions peu conſiderables entre ceux-cy ſoutenus des Anglois, & les Catholiques. Le Conſeil de France voyant qu'il n'y avoit pas moyen de reduire le Parti Reformé en Ecoſſe, reſolut d'en venir à quelque accommodement. Les Plenipotentiaires de France & d'Angleterre arriverent en Ecoſſe ſix jours après la mort de la Regente. On voulut épargner au Roy & à la Reine le deshonneur de traiter avec leurs ſujets rebelles, c'eſt pourquoy la Commiſſion des Plenipotentiaires portoit, qu'ils travailleroient *à concilier les differens qui étoient ſurvenus entre la France & l'Angleterre à l'occaſion des Troupes qu'on avoit aſſemblées ſur les Frontiéres.* On trouve ici, 1. Le Traité preliminaire. 2. Un Acte touchant la demolition des Fortifications de Leight. 3. Le Traité de Paix entre la France l'Angleterre & l'Ecoſſe: Mais dans tout cela il n'y a rien

qui regarde les Reformez ni la Reformation. Il paroit pourtant que le VIII Article du Traité de Paix y a du rapport, quoyqu'en termes generaux: Le Roy & la Reine accordent par cet Article certaines Requêtes, qui leur avoient été présentées par la Noblesse & par le peuple. On trouve ensuite un Acte, intitulé, *Concessions accordées par le Roy & la Reine à la Noblesse & au peuple d'Ecosse:* On y permet entre autres choses aux Etats du Royaume de s'assembler en Parlement le 10 Juillet 1560: & „ que le dit jour „ le Parlement soit ajourné, & continué, „ suivant la coutume depuis le 10 de Juil- „ let, jusqu'au premier d'Août suivant: „ pourvu que les Etats ne commencent „ aucune affaire avant que toute hostilité „ entre les Anglois & les Ecossois ait cessé, „ afin que la liberté des suffrages soit plei- „ ne & entiére: Et durant l'intervalle de „ l'ajournement les Seigneurs Deputez *en-* „ *voyerent au Roy & à la Reine, pour leur* „ *donner avis de cette concession, & pour les* „ *prier très humblement de vouloir bien approu-* „ *ver, ce qui est ici accordé* *; Et cette Af- „ semblée *aura la même autorité à tous égards,* „ *que si elle avoit été convoquée par le comman-* „ *dement exprès du Roy & de la Reine*; pourvû „ qu'on

* Cette clause fut apparemment mise dans le Traité, afin qu'il parut que c'étoit avec le Parlement que le Roy & la Reine traitoient & non pas avec les chefs des Reformez.

„ qu'on n'y traite aucune affaire avant le
„ premier d'Août.

En conſequence de ces Conceſſions, le Parlement s'aſſembla le 10 Juillet 1560, & s'ajourna juſqu'au 10 d'Août. Il y eut alors des Conteſtations ſur la validité du Parlement. Les uns ſoutenoient qu'il ne pouvoit y avoir de Parlement, puiſque le Souverain n'avoit point envoyé de Commiſſion, ni autoriſé perſonne à le repreſenter. Les autres ſoutenoient, que l'Article du Traité d'Accord autoriſoit ſuffiſamment l'aſſemblée. Cette opinion l'emporta. Mais Mr. Keith ſoutient, que cet Article ne pouvoit pas autoriſer le Parlement, „ parce que, dit-il, les Pleni-
„ potentiaires de leurs Majeſtez avoient eu
„ ſoin de ſtipuler, que le Parlement ſeroit
„ prorogé pour trois ſemaines d'abord après
„ ſa premiere ſeance, c'eſt-à-dire, depuis le
„ 10 de Juillet, juſqu'au 1 d'Août, afin que
„ durant cet intervalle le Roy & la Reine
„ pûſſent avoir avis de la Pacification, &
„ la puſſent ratifier & confirmer, principa-
„ lement en ce qui regardoit la tenue du
„ Parlement, en cas que leurs Majeſtez
„ agreaſſent les articles ſtipulez. Mais il
„ eſt ſeur qu'elles n'ont jamais ratifié dans
„ les formes cette Pacification, & par con-
„ ſequent le Parlement, qui n'étoit fondé
„ que ſur cette Pacification, ne pouvoit pas
„ être tenu legalement „. Tel eſt le Raiſonnement de Mr. Keith: Sur quoy nous demandons, s'il eſt bien certain que l'Acte

de

de Pacification, comme il l'appelle, n'ait pas été ratifié par le Roy & la Reine de France? Et en cas qu'ils ne l'ait pas été, à qui on devoit s'en prendre? N'étoit-ce donc qu'un Artifice pour surprendre les Ecossois? D'ailleurs Mr. Keith, si prodigue en Actes Originaux, ne nous donne celui-ci qu'en Anglois, quoyqu'il nous avertisse, que l'Original est en François. S'il nous avoit donné l'original, nous pourions peut-être un peu mieux comprendre le sens de ses paroles, ***durant l'intervalle &c.*** qui sont très obscures dans son Anglois, & qui pourtant sont tout le fondement de l'objection qu'il fait contre l'Autorité de ce Parlement.

Quoyqu'il en soit, le Parlement se declara lui-même legalement assemblé, & fit divers Actes pour la Reformation de la Religion. On présenta au Parlement une Confession de Foy, qu'on lut en presence de tous les membres, qui furent priez d'y faire toutes les objections, qu'ils jugeroient à propos. Mais personne, dit-on, n'objecta rien, pas même les Evêques, de sorte qu'elle fut approuvée: trois Seigneurs seulement, savoir le Comte d'Athol, & les Lords Sommervel & Borthwich, protestèrent contre l'Acte, qui passa le 17 Août 1560.

Le 24 d'Août on fit un Acte par lequel on abolit la Messe. Cet Acte condamne ceux qui disent la Messe ou qui y assistent, pour la premiere fois, à la confiscation de tout leur bien

bien meuble & immeuble, & d'ailleurs à une punition corporelle arbitraire: pour la recidive à être bannis, & pour la troisieme fois à être punis du dernier supplice. *Trois punitions*, dit là-dessus notre Auteur, *assez propres à contraindre les hommes d'entrer.* Nous n'avons garde d'approuver cette Rigueur du Parlement; mais il ne sied guére bien à notre auteur de la condamner; puisqu'il n'a point condamné les persecutions du Cardinal Béton.

On fit deux autres Actes, l'un pour abolir l'autorité du Pape, l'autre pour annuller tous les Actes contraires à la Confession de Foy qu'on venoit d'autoriser.

C'est ainsi que la Religion fut établie par le Tribunal Souverain de la Nation; Car quoyque prétende Mr. Keith, si ce Parlement avoit droit de traiter quelques affaires, c'étoit certainement celles de la Religion, qui étoient la cause des desordres de l'Etat; & c'étoit pour remedier à ces desordres, que le Roy & la Reine avoit consenti à la Convocation d'un Parlement. Nous donnerons la suite de cet Extrait.

ARTICLE II.

EXTRAIT des REGITRES du PARLEMENT DE PARIS de l'An 1541, contenant quelques particularitez curieuses touchant les Pieuses Comédies qu'on repré-

présentoit alors sous le titre de JEUX ET MYSTERES DE LA PASSION des ACTES DES APOTRES, &c.

ON a imprimé depuis peu à Paris deux Ouvrages fort curieux, l'un intitulé *Recherches sur les Théatres de France, depuis l'année* 1161 *jusqu'à present. Par Mr. de Beauchamps*. 3. vol. in 8.; & l'autre, *Histoire du Théatre François depuis son Origine jusqu'à present. Avec la Vie des plus celebres Poëtes Dramatiques, des Extraits exacts & un Catalogue raisonné de leurs Pieces, accompagnés de Notes Historiques & Critiques*. in 12. Cette *Histoire* est beaucoup plus ample & plus detaillée que l'Ouvrage de Mr. de Beauchamps; Elle contiendra plusieurs volumes, dont les deux premiers ont déja paru. On dit que c'est l'Ouvrage de quelques jeunes Gens; & en effet, on y trouve bien des choses peu convenables à des Auteurs qui seroient rompus dans l'art d'écrire, & qui joindroient à la science du raisonnement, l'usage des bienseances dans la Critique. On doit cependant leur savoir gré de leurs recherches. Ils nous ont donné des Extraits fort étendus de ces Comedies pieuses qu'on representoit sous le nom de *Jeux* ou *Mysteres*, & qui doivent leur origine aux Pélerins qui revenoient de la Terre Sainte, de St. Jacques de Compostelle &c. " Il est certain, *dit le*

„ *Pere*

„ *Pere Méneſtrier* *, que les Pélerinages in-
„ introduiſirent ces Spectacles de Devotion.
„ Ceux qui revenoient de Jéruſalem, & de
„ la Terre-Sainte, de Saint Jacques de
„ Compoſtelle, de la Sainte-Baume de Pro-
„ vence, de Sainte Reine, du Mont Saint
„ Michel, de Nôtre-Dame du Puy, & de
„ quelques autres lieux de piété, compo-
„ ſoient des Cantiques ſur leurs Voyages,
„ y mêloient le recit de la vie & de la
„ mort du Fils de Dieu, ou du jugement
„ dernier d'une maniere groſſiere, mais que
„ le chant & la ſimplicité de ces tems-là
„ ſembloient rendre pathétique; chantoient
„ les Miracles des Saints, leur Martyre,
„ & certaines Fables, à qui la créance du
„ peuple donnoit le nom de Viſions, &
„ d'Apparitions. Ces Pélerins qui alloient
„ par troupes, & qui s'arrêtoient dans les
„ rues & dans les places publiques où ils
„ chantoient le Bourdon à la main, le Cha-
„ peau, & le Mantelet chargez de Coquil-
„ les & d'Images peintes de diverſes cou-
„ leurs, faiſoient une eſpece de Spectacle
„ qui plut, & qui excita la piété de quel-
„ ques Bourgeois de Paris à faire un fond
„ pour acheter un lieu propre à élever un
„ Théatre, où l'on repréſenteroit ces Myſ-
„ teres les jours de Fête, autant pour l'in-
„ ſtruction

* *Des Repréſentations en Muſique anciennes & Modernes*, pag. 153. 154.

„ ſtruction du peuple que pour ſon diver-
„ tiſſement.

Ils dreſſerent leur Théatre à l'Hopital de la Trinité en 1398. & leur Societé fut autoriſée par Lettres patentes de Charles VI du 4 Decembre 1402, ſous le nom de *Confrèrie de la Paſſion & Réſurrection de Notre Seigneur*. Ces repréſentations devinrent bien-tôt à la mode; on les imita à Angers, au Mans, & dans pluſieurs autres Villes du Royaume. Les Confrères de la Paſſion obtinrent en 1518 des Lettres patentes de François I. par leſquelles il confirmoit tous les privilèges qui leur avoient été accordez par Charles VI. Ils continuerent leurs repréſentations ſur le Théatre de la Trinité juſqu'en 1539. que cette maiſon ayant été de nouveau deſtinée à un Hopital, ils furent obligez d'en ſortir. Alors ils louérent une partie de l'Hotel de Flandres, qui ſervit auſſi à la repréſentation de quelques autres Myſteres, & particulierement à celle du *Myſtere des Actes des Apotres*, que quelques Artiſans entreprirent de repreſenter, voyant le gain qu'avoient fait les Confrères de la Paſſion. Ce nouveau Myſtere, que l'on commença de jouer en 1540. fut encore plus couru que celui de la paſſion, & les entrepreneurs y trouverent ſi bien leur compte, qu'ils ſe préparoient à faire jouer, en 1542. le *Myſtere du Vieil Teſtament*; mais le Procureur Général s'y oppoſa, & à ſa requiſition le Parlement défendit aux Entrepreneurs du

Myſ-

Mystere du Vieux Testament de procéder à l'execution de leur entreprise, jusqu'à ce qu'on sçût le bon plaisir du Roi. A cette occasion on fit au Parlement une peinture très vive des abus & des desordres qui se commettoient dans ces Représentations, comme on le verra dans la Pièce suivante, qui est un Extrait des Régitres du Parlement. Cette Pièce ne se trouve point dans les *Recherches* de Mr. de Beauchamp, ni dans l'*Histoire du Théatre François**: cependant elle contient des particularitez, qui peuvent servir à éclaircir & à rectifier quelques endroits importans de ces Ouvrages. C'est ce qui nous a engagé à l'insérer ici.

Au reste, comme ces pieux amusemens étoient un effet de l'ignorance & de la superstition de ces tems-là, le rétablissement des Lettres, & les lumieres qu'aporta la Réformation, en firent sentir tout le ridicule. On eut honte de ces Devotions burlesques; & en 1548 le Parlement de Paris *défendit* aux Confreres de la Passion *de jouër le Mystere de la Passion, ni autres Mysteres sacrez; permettant néanmoins de jouer autres Mysteres prophanes, honnêtes & licites.* Cette défense obligea les Confreres de quiter l'Hotel de Bourgogne, où ils s'étoient établis, &

* Mr. Des Maizeaux en a rapporté quelques Morceaux dans la *Vie de Mr. de St. Evremond*, pag. 148. & suiv. de l'Edition d'Amsterdam 1726.

& de le céder à une Troupe de Comédiens qui se forma dans ce tems-là, & qui s'attacha à jouer des Pièces de Théatre à l'imitation des Anciens. Mr. Despreaux a fort bien exprimé tout cela dans son Art Poëtique :

Chez nos devots Ayeux, le Théatre abborré
Fut long-tems dans la France un plaisir ignoré.
De Pelerins, dit-on, une troupe grossiere
En public à Paris y monta la premiere;
Et sottement zèlée en sa simplicité
Joua les Saints, la Vierge, & Dieu par piété.
Le Sçavoir à la fin, dissipant l'ignorance,
Fit voir de ce projet la dévote imprudence.
On chassa ces Docteurs prêchans sans mission.
On vit renaitre Hector, Andromaque, Ilion.

Extrait des Registres du Parlement du Vendredy 9. Decembre l'an 1541. Monsieur de S. André President.

ENtre le Procureur General du Roy prenant le fait en main pour les pauvres de Paris demandeur & requerant l'enterinement d'une Requeste par luy presentée à la Cour, d'une part.

Et Maistre François Hamelin Notaire au Chastelet de Paris, François Pouldrain, Leonard Choblets, Jean Louvet, Maistres Entrepreneurs du Jeu & Mystere des Actes des Apostres, n'agueres executé en cette Ville

Ville de Paris, défendeurs à l'enterinement de ladite Requeste, d'autre.

Le Maistre pour le Procureur du Roy, dit qu'anciennement les Romains instituerent plusieurs jeux publics, de la plus part desquels parle Tite Live, & les recite tous Flavius qui a écrit *de Roma triumphante.* Mais quelques jeux que ce fussent, il n'y en avoit aucuns qui fussent ordinaires; ains ne se faisoient sinon les occasions occurrentes, & pour quelques causes notables & insignes, comme pour quelque Victoire ou triomphe, ou pour quelque Pompe funebre ou autre notable cause. Vray est que Festus Pompeïus recite une maniere de jeux qui se faisoient sans occasions, *& dicebantur ludi sæculares*; mais ils ne se faisoient, *nisi centesimo quoque anno.* Et encore aprés que les Romains furent attediez de tels jeux publics & qu'ils connurent qu'ils tournoient en lasciveté, *& in perniciem* de la Republique, ils les laisserent: & y eut loy expresse que les frais & impenses qui se faisoient de jeux publics, seroient employez és reparations de la ville de Rome: Et encore est aujourd'huy cette loy écrite, *l. unica c. de expensis ludorum lib.* 11.

Et pour le fait, dit que puis trois ou quatre ans en ça les Maistres de la Passion ont entrepris de faire joüer & representer le Mystere de la Passion qui a esté fait; & parce qu'il s'est trouvé qu'ils y ont fait gros gain, sont venus aucuns particuliers gens

non lettrez, ny entendus en telles affaires, & gens de condition infame, comme un Menuſier, un Sergent à Verge, & un Tapiſſier, & autres, qui ont fait joüer les Actes des Apoſtres, en iceux commis pluſieurs fautes, tant aux feintes qu'au jeu, & pour allonger le temps ont fait compoſer, dicter & adjouſter pluſieurs choſes apocryphes, quoy que ſoient non contenuës és Actes des Apoſtres, & fait durer trois ou quatre journées, afin d'exiger plus d'argent du peuple; & en entremettant à la fin ou au commencement du jeu, farces laſcives & des mocqueries, en ont fait durer leur jeu l'eſpace de ſix ou ſept mois, d'où ſont advenus, & adviennent ceſſations de ſervice divin, refroidiſſement de charitez & aumoſnes, adulteres & fornications infinies, ſcandales, deriſions & mocqueries.

Et pour les declarer en premier lieu par le menu, dit que pendant leſdits jeux, & tant qu'ils ont duré, le commun peuple dés huit à neuf heures du matin és jours de Feſtes delaiſſoit ſa Meſſe Paroiſſiale, Sermon & Veſpres pour aller eſdits jeux garder ſa place, & y eſtre juſqu'à cinq heures du ſoir: ont ceſſé les Predications, car n'euſſent eu les Predicateurs qui les euſt éſcoutez. Et retournant deſdits jeux, ſe mocquoient hautement & publiquement par les ruës deſdits jeux & des joüeurs, contrefaiſant quelque langage impropre qu'ils avoient oüy deſdits jeux ou autre choſe mal faite, criant par de-
riſion

rision que *le St. Esprit n'avoit point voulu descendre*, & par d'autres mocqueries. Et le plus souvent les Prestres des Paroisses pour avoir leur passe-temps d'aller esdits jeux, ont delaissé dire Vespres les jours de Festes, ou les ont dites tout seuls dés l'heure de midy, heure non accoustumée: & mesme les Chantres ou Chappellains de la Sainte Chappelle de ce Palais tant que lesdits jeux ont duré, ont dit Vespres les jours de Festes à l'heure de midy, & encore les disoient en poste & à la legere pour aller esdits jeux, chose indecente, non accoustumée & de mauvais exemple, & contre les saints Conciles de l'Eglise, mesme contre le Concile de Carthage, *in c. qui die de consecrat. dist.* 1: où est dit: *Qui die solemni prætermisso Ecclesiæ conventu ad Spectacula vadit, excommunicetur.*

Secundò, les Predications sont plus decentes pour l'instruction du peuple, attendu qu'elles se font par Theologiens gens doctes & de sçavoir, que ne font les Actes ou Representations qu'on appelle Jeux, que font gens ignorans & indoctes qui n'entendent ce qu'ils font ne ce qu'ils dient, representant les Actes des Apostres, le vieux Testament & autres semblables Histoires qu'ils s'efforcent de representer.

Tertiò, il est certain & indubitable par jugement naturel que fiction d'une chose n'est possible sans préalable intelligence de la verité. Car fiction n'est autre chose qu'une approche que l'on s'efforce faire au plus

prez que l'on peut de la verité. Et tant les Entrepreneurs que les Joüeurs sont gens ignares & non lettrez qui ne sçavent ny A. ny B. qui n'ont intelligence non seulement de la Sainte Ecriture, *immò* ny d'Ecritures prophanes. Sont les joüeurs artisans mechaniques, comme Cordonniers, Savetiers, Crocheteurs de Greve, de tous estats & arts mechaniques, qui ne sçavent lire ny écrire, & qui oncques ne furent instruits ny exercez en Theatres & lieux publics à faire tels actes, & davantage n'ont langue diserte ny langage propre, ny les accens de prononciation decente, ny aucune intelligence de ce qu'ils dient: tellement que le plus souvent advient que d'un mot ils en font trois; font point ou pause au milieu d'une proposition, sens ou oraison imparfaite; font d'un interrogant un admirant, ou autre geste, prolation ou accent contraires à ce qu'ils dient, dont souvent advient derision & clameur publique dedans le Theatre mesme, tellement qu'au lieu de tourner à édification, leur jeu tourne à scandale & derision.

Quartò, ils meslent le plus souvent des farces, & autres jeux impudiques, lascifs ou derisoires qu'ils jouënt à la fin ou au commencement, pour attirer le commun peuple à y retourner, qui ne demande que telles voluptez & folies, qui sont choses défenduës par tous les Saints Conciles de l'Eglise, de mesler Farces & Comedies derisoires avec les Mysteres Ecclesiastiques, ainsi qu'il est

est traitté par tous les Docteurs *in c. cum decorem, de vita & honestate Clericorum, & per hoc in summa eodem titulo. Item ludi Theatrales.* Et par le Concile de Basle au decret *de Spectaculis in Ecclesia non faciendis.*

Quintò, l'on reconnoist oculairement que tout ce qu'ils en font, est seulement pour le quest & pour le gain, comme ils feroient d'une Taverne ou negotiation, & qu'ils veulent devenir Histrions, Joculateurs ou Batteleurs : car comme dit Panorm. *in tit. cum decorem*, un personnage est reputé Histrion, Batteleur & Joculateur quand par deux fois il retourne *causa questus* à faire jeux ou spectacles publics ; & ainsi en propres termes le declare Panorm. *in dicto tit. cum decorem.* C'y l'on void que ja par deux fois ils y sont venus pour le quest & profit seulement, & d'an en an, ils haussent le prix ; car la premiere année ils faisoient payer vingt & cinq escus pour chacune loge, & la seconde ils en ont fait payer trente & trente six escus ; & maintenant ils les mettent à quarante & cinquante escus sol : ainsi l'on connoist oculairement qu'il n'y a que le quest & profit particulier qui les mene, & ne sont qu'inventions pour tirer subtilement argent du peuple.

Sextò, il advient mille inconveniens & maux ; car sous couleur de ces jeux, se font plusieurs parties & assignations, infinies fornications, adulteres, maquerellages. Et pour cette cause est *eodem rubrica seu titulus*

in lib. II. *c. de Spectaculis*, *& Scenicis & Lenonibus*.

Septimò, se font esdits jeux commessations & dépenses extraordinaires par le commun peuple; tellement que ce qu'un pauvre artisan aura gagné toute la semaine, il l'ira dépendre en un jour esdits jeux, tant pour payer à l'entrée, qu'en commessation & yvrognesse, & faudra que sa femme & enfans en endurent toute la semaine.

Octavò, l'on a connu par experience que lesdits jeux ont grandement diminué les charitez & ausmosnes, tellement qu'en six mois qu'ont duré lesdits jeux, les ausmones ont diminué de la somme de trois mille livres, & en appert par certification signée des Commissaires sur le fait des pauvres.

Ce neanmoins un nommé le Royer, un vendeur de poisson, un Tapissier, un Menusier & quelques autres leurs compagnons ont de nouveau entrepris de faire jouër l'année prochaine le vieil Testament, & veulent faire desormais un ordinaire desdits jeux pour exiger argent du peuple.

Dont averty le Procureur General du Roy, a presenté sa Requeste pour leur faire inhibitions & défenses de non passer outre à leur entreprise. Ils luy ont apporté une lettre de Privilege qu'ils disent avoir obtenu du Roy, qu'ils ont presentée avec une Requeste au Lieutenant Criminel qui ne leur a voulu répondre. Au moyen de quoi ils se sont retirez au Lieutenant Civil, qui leur

a ré-

a répondu leur Requeste, & pour ce que par lesdites lettres ont donné à entendre au Roy qu'ils le font par zèle de devotion, & pour l'édification du peuple, qui est chose non veritable, & y repugne leur qualité & encore plus leurs facultez; mais le font seulement par une negotiation ou marchandisent pour le quest, grain & profit qu'ils en esperent, & autrement ne le feroient. Davantage y a plusieurs choses au Vieil Testament qu'il n'est expedient declarer au peuple, comme gens ignorans & imbecilles, qui pourroit prendre occasion de Judaïsme à faute d'intelligence.

Pour ces causes & autres considerations qui seroient de long recit, conclud à l'enterinement de sa Requeste; & en ce faisant que défenses leur soient faites de non passer outre à leur entreprise desdits Jeux du vieil Testament, jusqu'au bon plaisir, vouloir & intention du Roy, les choses susdites par luy entenduës.

A aussi ledit Procureur General presenté autre Requeste, à ce que pour les causes susdites, les anciens Entrepreneurs soient tenus mettre, & delivrer de leur gain & deniers procedans desdits jeux des Actes des Apostres, la somme de huit cens livres parisis en la boëte aux pauvres par provision, & sauf après avoir veu par la Cour l'estat de leurs frais & de leur gain, en ordonner plus grande somme, si faire se doit. Ainsi en fut en pareil cas ordonné contre les Mai-

ſtres de la Paſſion. Et requiert qu'à ce faire ils ſoient contraints chacun d'eux ſeul & pour le tout, par vente & exploitation de leurs biens, & meſme par empriſonnement de leurs perſonnes, & conclud.

Ruant dit qu'il n'a charge de défendre à la Requeſte du Procureur General du Roy pour le regard des Maiſtres Entrepreneurs du Myſtere des Actes des Apoſtres; mais ſeulement a charge pour les nouveaux Maiſtres Entrepreneurs du Myſtere de l'ancien Teſtament, remontre à la Cour les cauſes qui les ont meus à entreprendre faire executer le Myſtere de l'ancien Teſtament. Eſt que le Roi ayant veu joüer quelque fois le myſtere de la Paſſion y a deux ans, & pour le rapport qui luy a eſté fait de l'execution du myſtere des Actes des Apoſtres, & averty qu'il feroit bon voir la repreſentation de l'ancien Teſtament, un nommé le Royer s'eſtoit retiré vers luy, & luy auroit donné à entendre, que ſous ſon bon plaiſir il entreprendroit volontiers à faire repreſenter cet ancien Teſtament par myſtere: à quoy volontiers le Roy avoit incliné, tellement qu'il avoit permis audit le Royer faire repreſenter ledit ancien Teſtament par myſtere; & à cette cauſe luy avoit fait expedier ſes lettres patentes addreſſantes au Prevoſt de Paris Juge ordinaire. Le Royer ayant leſdites lettres, en demande en Chaſtelet la verification, appellez les gens du Roy. De leur conſentement ledit Prevoſt de Paris ou ſon

son Lieutenant en enterinant lesdites lettres, permit audit le Royer qu'il commence à faire faire quelques preparatifs pour l'execution. Et connoissant que luy seul ne pouvoit subvenir aux frais necessaires pour la grandeur de l'acte & magnificence qu'il y falloit garder, associe avec luy quatre ou cinq honnestes Marchans de cette ville. Et pour autant que tous estoient ignorans des frais que l'on pourroit faire, prennent avec eux un des Maistres entrepreneurs des Actes des Apostres pour les instruire de ce qui leur conviendroit faire. Et eux se pensant asseurez au moyen de la permission du Roy, & de la verification faite du consentement des Gens du Roy, marchandent aux Marchands de Draps de soye & autres pour les fournir des estofes qu'il leur falloit; & ont avancé grande somme de deniers, aux uns deux mille livres, aux autres sept cens, tellement qu'il y a obligation sur eux de plus de sept mille livres. Ont fait dresser le livre de l'ancien Testament, iceluy communiqué au Theologien Picard pour oster ce qu'il verroit n'estre à dire : Ont choisi gens experts & entendus pour executer le mystere. Et sont quasi tous les roolles faits, & ja par tout publiez que l'on doit jouër. Neantmoins le Procureur General du Roy par une Requeste presentée à la Cour les avoit inhibé de passer outre. Dit qu'ils ne veulent estre desobeïssans à la Cour; mais attendu les Lettres Patentes du Roy, la verification du

du consentement des Gens du Roy, la Cour sous correction, doit lever les défenses. Joint qu'il n'est question de *ludis pertinentibus tantum ad ornatum urbis, vel letitiam populi*, qui encore ne seroient prohibez; mais de l'édification du peuple en nostre foy. Il est vray que les Entrepreneurs ne sont gens pour faire l'edification; mais que par l'Histoire jouée sera representé l'Ancien Testament; & le pourront les rudes, & non sçavans mieux comprendre à le voir à l'œil, que par la seule parole qui en pourroit estre faite. Et de dire qu'il y a des scandales, & des assemblées mauvaises, & que les aumosnes des pauvres en pourront estre refroidies; cela n'est considerable; car ne s'est point trouvé qu'il y ait eu de scandales, ny mauvaises assemblées aux mysteres de la Passion, & Actes des Apostres. Et quant aux aumosnes elles se refroidissent tous les jours pour autre cause que chacun ne sçait pas. A cette cause supplie la Cour, veu la permission du Roy, la verification d'icelle, & considéré les preparatifs que les Entrepreneurs ont faits, & que *res non est amplius integra*, il plaise à la Cour lever lesdites défenses, autrement perdroient les pauvres gens beaucoup. Et neanmoins offre du gain qu'ils pourront faire que la Cour en ordonne telle somme qu'elle verra pour les pauvres.

Le Maistre dit qu'il n'y a point permission du Prevost de Paris; ains au contraire ledit Prevost a ordonné qu'aucuns seroient ap-

appellez pour ouyr aprés ordonner ce que de raison.

A dit Ryant que s'y est : a leu la Requeste presentée audit Prevost, réponduë, & signée, *De Mesme*.

A dit le Maistre qu'il y avoit objection ; Car premierement s'estoient addressez au Lieutenant Criminel qui les avoit refusez. Et pour ce requiert les défenses tenir jusques à ce que le Procureur General aura adverty le Roy ; & que sur ce il aura entendu son intention, & vouloir.

Interpellé Ryant s'il vouloit rien dire pour les Maistres des Actes des Apostres, a dit qu'il y en a un, ou deux presens, qui luy font dire qu'ils sont prests de rendre compte.

La Cour dit qu'en ayant égard à la requeste faite par ledit Procureur General du Roy, elle a ordonné, & ordonne que les Anciens Maistres bailleront la somme de 800. liv. parisis par provision, pour employer à l'aliment & nourriture des pauvres de cette Ville de Paris ; & semblablement mettront pardevers ladite Cour leur estat & compte, pour iceluy veu leur estre pourveu ainsi qu'il appartiendra par raison : & à ce faire ils seront contraints par prise de corps, un seul pour le tout. Et quant à la seconde requeste dudit Procureur General, tendant à ce que défenses fussent faites aux nouveaux Maistres Entrepreneurs du mystere de l'Ancien Testament, ladite Cour a fait & fait in-

inhibitions & défenses ausdits nouveaux Maistres de proceder à l'execution de leur entreprise, jusqu'à ce qu'elle ait sceu sur ce le bon plaisir & vouloir du Roy, pour iceluy ouy, leur faire telle permission, qu'il plaira audit Seigneur ordonner.

Aprés lequel prononcé a requis Ryant delay estre donné ausdits Maistres Anciens pour bailler ladite somme de huit cens livres; car ils n'avoient *præsentem pecuniam*.

A dit Brulart Procureur General qu'il leur accorde quinzaine. Ladite Cour a ordonné que lesdits Anciens Maistres payeront la moitié de ladite somme dedans quinzaine, & l'autre moitié la quinzaine ensuivant.

ARTICLE III.

The History of the Puritans, or Protestant Non-Conformists &c. *C'est-à-dire, Histoire des Puritains, ou des Protestans Non-Conformistes depuis la mort de la Reine Elisabet, jusqu'au commencement de la Guerre Civile de l'an* 1642. *par Daniel Neal Maitre ès Arts, à Londres* chez Richard Hett, à l'enseigne de la Bible & de la Couronne dans le Poultrey. a. 1733. in 8- pagg. 658. Vol. 2.

An Impartial Examination of the second Volume of Mr. Daniel Neal's History of

of the Puritans &c. *C'est-à-dire, Examen Impartial du Second Volume de l'Histoire des Puritains publiée par Mr. Neal. Ou Apologie de la conduite des Rois Jaques* I. *&* *Charles* I. *& des Prelats de leur tems, par Zacharie Grey Docteur en Droit & Ministre de Houghton. Conquest dans le Comté de* BEDFORD. *à Londres*, Chez *R. Gosling* à l'enseigne de la Mitre & de la Couronne, *J. Clarke* à l'Enseigne de la Bible & *Gu. Thurlbourne* à *Cambridge*, a. 1736. in 8. pagg. 434.

MR. *Neal* dans le premier Volume de son Histoire des Puritains a * rapporté fort au long les disputes qui du tems de la Reine Elisabet s'étoient elevées entre les Episcopaux & les Puritains, au sujet de la Liturgie, de l'Episcopat, de la Discipline de l'Eglise & des habits des Ecclesiastiques: Comme il est Ministre parmi les Puritains, il a entrepris de defendre leur cause & faire voir qu'on les a persecutés injustement; Dans le second Volume il continue à établir leur Principes, à justifier leur conduite, & à decrire leurs Souffrances. Le Docteur *Madox* depuis peu Evêque de S. Asaph dans un Traité Anonyme qui a pour titre †. *Défense*

* Bibliotheque Britannique Tom. I. Vol. I.
† Bibliotheque Britannique Tom. II. Vol. II.

fense de la Discipline, de la Doctrine & du Culte de l'Eglise Anglicane, a refuté le premier Volume de l'histoire de Mr. *Neal*; & Mr. *Grey* l'attaque sur le 2. Ceux qui liront l'une & l'autre de ces deux refutations, y trouveront une grande difference: Les raisonnemens du Docteur *Madox* sont solides, ses preuves authentiques, son stile poli, & tout son livre respire la charité, la moderation, & la tolerance: Mr. *Grey* au contraire se contente de conjectures au lieu de preuves, & fait paroitre par tout, un Esprit de parti, d'animosité, & d'aigreur. Le Livre de Mr. Neal est divisé en 12. Chapitres; dans les 2. premiers il remarque ce qui s'est passé par rapport aux Puritains sous le Roi *Jaques* I. & dans les 10. autres il rapporte les Evenemens les plus remarquables du Regne de *Charles* I. depuis son avenement à la Couronne, jusqu'au commencement de la guerre Civile l'an 1642.

Mr. de *Rapin* dans son Histoire d'Angleterre a avancé que *Jaques* I. n'étoit ni bon Protestant, ni bon Papiste, mais qu'il avoit formé le plan de reunir les deux Communions; Mr. *Neal* va plus loin, il pretend que ce Roi n'avoit point de Religion du tout, qu'il contrefaisoit tantôt le Puritain, & tantôt l'Anglican; que quelques fois il faisoit profession du Calvinisme & d'autres fois de l'Arminianisme; qu'il favorisoit les Catholiques Romains, & qu'en un mot toute sa Religion n'étoit que dissimulation, hypocrisie. Dans l'Assemblée Generale tenuë

tenuë à Edimbourg l'an 1590. Ce Prince, après avoir ôté son bonnet, & levé les mains au Ciel, rendit graces à Dieu d'être né „ dans „ le tems de la lumiere de l'Evangile, & „ d'être *Roi de l'Eglise la plus pure du monde:* „ l'Eglise de Geneve, dit-il, célebre Pâque & „ Noël, sur quoy se fonde-t-elle? il n'y a „ point d'institution Divine pour cela, la „ Liturgie de l'Eglise Anglicane n'est que la „ Messe dite en Anglois. Je vous ordonne, „ mes bons Ministres, Docteurs, Anciens, „ Nobles, Gentilshommes & Barons, de „ garder la pureté de votre foi, & d'exhor- „ ter le peuple à faire la même chose; & „ quant à moi, certes, tant que je respire- „ rai, je la maintiendrai. Dans sa harangue au Parlement l'an 1598. il dit, qu'il n'avoit pas dessein d'établir des Evêques Papistes, ou Anglicans; & lorsqu'il quitta l'Ecosse, pour prendre possession de la Couronne d'Angleterre, il se rendit à l'Eglise d'Edimbourg, remercia Dieu publiquement d'avoir laissé l'Eglise & l'Etat en paix, & protesta qu'il n'en changeroit jamais la Constitution. Mr. Neal conclut de là, que Jaques contrefaisoit le Puritain zélé, mais Mr. Grey nie le fait, & voici sur quoy il se fonde. Si ce sont deux Caractères fort différens que celui de Puritain, & celui de Papiste, Mr. Neal peut-il avancer que Jaques I. ait été Puritain & Papiste, sans nous faire soupçonner qu'il y ait entre ces deux Sectes quelque rapport caché? 2. Les mauvais traitemens que Jaques & sa Mere, Marie d'Ecosse, avoient reçû des Puritains, ne le

se, Dauphin & Dauphine de Viennois, en faveur de la Reformation, l'une datée du 14. de Decembre de la 2. année de leur regne, & l'autre de l'année 1559; n'y a-t-il donc pas apparence qu'ils ayent forgé de même les Declarations du Roi Jaques? Nous laissons à nos Lecteurs à juger si cette maniere de refuter Mr. Neal est solide, & si c'est raisonner en bon Logicien que de dire: Jaques Roi d'Angleterre declara l'an 1616. que l'Eglise Anglicane étoit l'Eglise la plus pure, donc il est faux, que Jaques Roi d'Ecosse ait declaré l'an 1590. que l'Eglise d'Ecosse étoit la plus pure du monde: Jaques n'aimoit pas les Puritains, donc il ne pouvoit pas faire semblant d'être dans leurs principes, lui dont toute la Religion, selon Mr. Neal, n'étoit que Politique: on a forgé des Proclamations de François & de Marie, Proclamations, pour le dire par parenthese, que personne n'a vûës, mais qu'*Aléxandre Perrie*, dit avoir trouvé parmi les Papiers de *Jean Erskin de Dun*, donc on a forgé aussi les Declarations & les harangues du Roi Jaques.

Mr. Neal fait voir ensuite que Jaques, après son avenement à la Couronne d'Angleterre, changea de Politique, & qu'ayant adopté la maxime de quelques Episcopaux qui prétendoient que la Monarchie & l'Episcopat étoient inseparables, *Point d'Evêque, point de Roi*; il devint l'Ennemi juré des Puritains. Il réjetta la requête que ceux-ci lui avoient presentée, pour lui demander de faire

re réformer divers articles de la Religion Anglicane dont ils ne pouvoient s'accommoder, & qu'on appella la Requête millenaire, parce qu'elle étoit ſignée de près de 1000. perſonnes. Il ordonna une Conference entre les Anglicans & les Puritains, & nomma de la part des Anglicans 9. Evêques, parmi leſquels étoient *Whitgift* Archevêque de Cantorbery, *Bancroft* Evêque de Londres, &c. & 9. Doyens pour aſſiſter à cette conference: mais il ne permit qu'à 4. Miniſtres des Puritains, *Raynolds* & *Sparks* Profeſſeurs en Théologie à Oxford, & *Chadderton* & *Knewſtubs* de Cambridge, de s'y trouver. Lorſque la Conference ſe tint le 14. 16. & 18. de Janvier 1603. dans la Sale du Palais de Hamptoncourt, le Roi, au lieu de faire l'office de Moderateur, diſputa lui-même contre les Miniſtres Puritains, repondant à leurs argumens, tantôt par des raiſons, & tantôt par des menaces. Le 2. jour de la Conference Mr. *Raynolds* inſiſta ſur les Synodes Diocéſains. Le Roi s'emporta là-deſſus & lui dit: „ Je vois que vous avez en vûë „ d'établir des Presbytères Ecoſſois, qui „ s'accordent avec la Monarchie comme „ Dieu avec le Diable: alors Jaques & „ Jean &c. s'aſſembleront à leur plaiſir, „ pour me cenſurer, moi & mon Conſeil. „ Attendez ſept ans avant que de me de- „ mander une telle choſe, & ſi alors vous „ trouvez que je ſuis devenu gros & gras, „ pareſſeux & indolent, je vous écouterai

 „ peut-

„ peut-être. Je me fouviens de quelle ma-
„ niere les Synodes en ont ufé envers la
„ pauvre Reine ma Mere & envers moi dans
„ ma minorité". Puis fe tournant vers les E-
vêques, il mit la main au chapeau & leur
dit: „Mylords, fi ces Puritains reconnoif-
„ fent ma Suprématie, c'eft à vous que j'en
„ fuis redevable, car *point d'Evêque point de*
„ *Roi* „. Enfin après qu'il eût demandé à Ray-
nolds s'il avoit quelque autre chofe à dire, &
que celui ci eût repliqué: non, Sire; le Roi
fe leva de fa chaife & dit aux Miniftres Puri-
tains: „ Si c'eft tout ce que votre parti a à di-
„ re, je les obligerai à fe conformer, ou je les
„ chafferai du païs, ou quelque chofe de pis.
L'Evêque Bancroft fut fi charmé de cette
conduite du Roi, qu'il protefta que fon cœur
fondoit de joie, & le Roi lui-même s'en feli-
cita; voici de quelle maniere il s'exprime
dans une Lettre écrite à un Ecoffois nom-
mé Blake: „ J'ay, dit il, bien accommodé les
„ Puritains, & leurs requêtes m'ont feule-
„ ment animé davantage contre eux.... Il n'eft
„ pas jufte que ceux qui rejettent la Croix
„ dans le Bâteme, ayent des bourfes garnies de
„ *Croix plus profitables.... Ils ont tellement,
„ felon leur coutume, faute d'argument en ar-
„ gument, fans venir au fait, que je fus obligé
„ de leur dire, que fi de jeunes Ecoliers dans
„ un College difputoient de cette maniere, le
„ Regent les fefferoit d'importance... J'ay un
„ de leurs livres, capable de convertir les
„ incré-

* Il fait allufion à quelques monnoyes d'Angleterre marquées à la Croix.

„ incrédules, mais il ne me convertira pas.

Le 5. de Mars de la même année le Roi publia une Proclamation, par laquelle il ordonnoit à tous ses sujets de se conformer au Culte & à la Discipline de l'Eglise Anglicane, & dans sa prémiére harangue au Parlement en 1604., après avoir parlé en faveur des Papistes, il dit, que comme les Puritains ne reconnoissoient point de superieur dans le Gouvernement Ecclésiastique, leur Secte ne devoit pas être tolerée.

Jaques non content de maltraiter les Puritains en paroles, leur faisoit sentir dans toutes les occasions les effets de sa haine. Il ratifia le Livre de Canons, composé & approuvé par la Convocation du Clergé l'an 1604., dans lequel il y avoit dix Canons qui declaroient excommuniez *ipso facto* tous ceux qui ne se conformeroient pas au Culte & à la Discipline de l'Eglise Anglicane. Il ordonna à 12. Seigneurs du Conseil privé, à l'Archevêque de Cantorbery, à l'Evêque de Londres, & aux 12. Juges du Royaume, de s'assembler dans la Chambre étoilée, pour déliberer de quelle maniere on dévoit proceder contre les Puritains. Après la decouverte de la fameuse Conspiration des Poudres, il fit un Discours au Parlement pour disculper les Papistes, & pour rendre odieux les Puritains; disant que la cruauté de ces derniers étoit digne du feu, parce qu'ils soutenoient qu'aucun Papiste ne pouvoit être sauvé. Il introduisit le Rit Anglican

dans les Isles de Guernesey & de Jersey, quoique la Reine Elisabeth leur eût permis de se servir de la Liturgie de Calvin & de suivre la Discipline de l'Eglise de Geneve, & que lui-même, par une Lettre sous le sceau privé, datée de Hamptoncourt le 8 d'Août 1603., leur eût accordé la même liberté. Il rétablit aussi l'Episcopat en Ecosse, & fit publier dans toutes les Villes de ce Royaume les 5. articles approuvez par l'Assemblée de Perth le 28. d'Août 1618., qui étoient: 1. Qu'on recevroit le S. Sacrement à genoux. 2. Que les Ministres seroient obligez de l'administrer aux malades, dans leurs maisons. 3. Qu'il seroit permis aux Ministres de bâtiser, en cas de necessité, dans les maisons particulieres. 4. Que les Enfans qui sçavoient leur Catechisme, les dix Commandemens, le Symbole des Apôtres & l'Oraison Dominicale, seroient confirmez par les Evêques. 5. Qu'on célebreroit dans les Eglises d'Ecosse les Fêtes de Noël, de Pâque, de Pentecôte, & de l'Ascension. Il fit ratifier l'an 1621. ces 5. articles par le Parlement d'Ecosse, & donna ordre de poursuivre à toute rigueur ceux qui ne voudroient pas s'y conformer. Il publia l'an 1618. une Declaration, par laquelle il permettoit à tous ses sujets, à la reserve des Papistes & des Puritains, de se divertir le Dimanche après le service Divin, de danser, de sauter, de jouër à la boule, de tirer de l'arc, d'assister aux combats des taureaux, &c. & il ordonna que cette Declara-

tion

tion fut luë dans toutes les Eglifes : mais Abbot, Archevêque de Cantorbery, défendit de la lire à Croydon, où il demeuroit, & elle ne fut luë que dans les Eglifes du Comté de Lancafter. Mr. *Grey* ne nie pas ces faits ; il remarque feulement que Mr. *Neal* fe trompe dans plufieurs circonftances, & que fi Jaques permit d'abord aux habitans des Ifles de Guernefey & de Jerfey de fe fervir de la Liturgie de Geneve, c'étoit parce qu'on l'avoit affûré fauffement, que la Reine Elifabeth leur avoit accordé ce Privilege.

Ce Prince n'étoit pas moins animé contre les Arminiens que contre les Puritains. Lorfqu'après la mort d'*Arminius*, les Curateurs de l'Univerfité de Leyden choifirent Conrade Vorftius pour fon fucceffeur, le Clergé d'Amfterdam qui s'oppofoit à cette élection, obtint des Curateurs que Vorftius ne feroit inftallé dans fon Profefforat qu'après que le Roi Jaques auroit lû fon Livre de la Nature & des attributs de Dieu. Jaques après avoir lû ce Livre, declara que Vorftius étoit un *Archi-heretique, une Pefte, un Monftre de blafphêmes* ; il fit bruler publiquement fon livre dans le Cimetière de St. Paul, & écrivit aux Etats de Hollande, que s'ils retenoient Vorftius, il feroit obligé de fe feparer de leur Eglife & de défendre à tous fes fujets d'étudier dans l'Univerfité de Leyden. Il envoya enfuite quatre Théologiens Anglois en Hollande pour affifter au

Synode de Dordrecht, & il se declara fortement contre les Arminiens : mais quand ceux-ci se mirent à flatter le Roi, & à défendre la *Prérogative Royale*, Jaques changea à leur égard, avança aux prémiéres dignitez dans l'Eglise quatre de leurs plus zélez partisans, *Buckeridge*, *Neile*, *Harsnet* & *Laud*, & défendit l'an 1622. de précher sur les matieres de la Prédestination & de la Grace.

Pour prouver que Jaques favorisoit les Papistes, Mr. Neal allegue plusieurs faits qu'on trouve au long dans l'Histoire de Mr. de Rapin; il ajoute seulement, que lorsqu'on eut informé le Roi des bruits qui couroient qu'il vouloit accorder un Edit de tolerance aux Papistes, il protesta que jamais il n'avoit eu un tel dessein, & qu'il repandroit plutôt jusqu'à la derniere goute de son sang, que même il prioit Dieu d'ôter de ce monde celui de ses descendans qui maintiendroit une autre Religion que celle qu'il professoit lui-même. C'est sur cet article que Mr. *Grey* tache sur-tout de justifier Jaques : Les Papistes, dit-il, avoient formé un complot pour exclure Jaques du trône d'Angleterre, & le Jésuite *Parsons* publia l'an 1594. sous le nom de N. *Doleman* un Livre, pour prouver que l'Infante d'Espagne étoit l'héritiere légitime de ce Royaume. Comment donc Mr. Neal peut-il soupçonner Jaques d'avoir favorisé les Papistes? D'ailleurs ce Roi parlant des Papistes dans sa prémiére harangue au

au Parlement après ſon avenement à la Couronne, declara qu'il étoit ami de leurs perſonnes, mais ennemi de leurs erreurs. Si l'an 1622. il a fait relacher tous les Papiſtes recuſans qui étoient en priſon, leur nombre ne ſe montoit pas à 4000. comme Mr. *Neal* le prétend, puiſqu'il n'y avoit alors que 225. Jéſuites dans tout le Royaume d'Angleterre. Enfin, ne faut-il pas que Mr. *Neal* ſoit dans les principes des Républicains, puiſqu'il traite ſi mal le Roi Jaques?

Nous donnerons la ſuite de cet Extrait dans le Volume ſuivant.

ARTICLE IV.

Theſaurus Linguæ Latinæ compendiarius: Or, a compendious Dictionary of the Latin Tongue, deſigned for the Uſe of the Britiſh Nations: In three Parts.

Containing:

I. *The Engliſh appellative Words and Forms of Expreſſion before the Latin; in which will be found ſome thouſand Engliſh Words and Phraſes, ſeveral various ſenſes of the ſame Word, and a great number of proverbial Expreſſions, more than in any former Dictionary of this Kind, all carefully en deavoured to be rendered in proper and claſſical Latin.*

To

To which are ſubjoined:

1. *The Proper Names of the more remarkable Places rendered in to Latin.*
2. *The Chriſtian Names of Men and Women.*

II. *The Latin Appellatives before the Engliſh; in which are given the more certain Etymologie, of the Latin Words, their various ſenſes in Engliſh ranged in their natural Order, the principal Idioms under each ſenſe explained and accounted for, all ſupported by the beſt Authorities of the Roman Writers; with References to the particular Book, Chapter, or Verſe, where the Citations may be found.*

III. *The ancient Latin Names of the more remarkable Perſons and Places occurring in Claſſic Authors, with a short Account of them both hiſtorical and mythological; and the more modern Names of the ſome Places, ſo far as they are known, collected from the moſt approved Writers.*

To which are added:

1. *The Roman Calender, much fuller than any yet published.*
2. *Their Coins, Weights, and Meaſures.*
3. *A Chronology of the Roman Kings, Counſuls, and more remarkable Events of that State.*

4. *The*

4. *The Notes of Abbreviations uſed in ancient Latin Authors and Inſcriptions.*
5. *A ſhort Dictionary of the more common Latin Words occurring in our ancient Laws.*

By ROBERT AINSWORTH.

C'eſt-à-dire, *Dictionaire abregé de la Langue Latine, deſtiné à l'Uſage des Nations Britanniques,* &c. [La traduction entiere de ce Titre ſe trouvera dans l'Extrait même du Livre.]

LEs prémiers Dictionaires Latins & Anglois étant très imparfaits, on a travaillé de tems en tems à les rendre meilleurs, & Mr. Ainsworth nous en donne une liſte, où l'on voit les Additions & les Corrections qui y ont été faites par pluſieurs Savans. Nous avions deſſein d'inſerer ici cette liſte, mais en l'examinant nous avons trouvé qu'elle étoit défectueuſe à divers égards, ce qui nous oblige de renvoyer à une autre fois ce morceau de Littérature, que nous tacherons de rendre plus exact & plus intéreſſant.

Mr. Ainsworth nous apprend qu'ayant tenu école pendant quelques années, il avoit eu occaſion de connoître tous les défauts des Dictionaires dont on ſe ſervoit, & que voulant continuer à ſe rendre utile à la jeuneſſe, il a travaillé à en compiler un qui fût exempt

exempt de ces défauts. Cet Ouvrage contient trois parties principales, ou trois Dictionaires particuliers, dont l'un eſt Anglois & Latin, l'autre Latin & Anglois, & le troiſiéme hiſtorique & poëtique.

I. Le *Dictionaire Anglois & Latin* étant fait pour ceux qui veulent traduire de l'Anglois en Latin, Mr. Ainsworth y a mis tous les Mots & toutes les Phraſes qui ſont en uſage dans la Langue Angloiſe; & comme depuis quarante ans cette Langue a beaucoup changé, qu'elle s'eſt polie, & a acquis un grand nombre de Mots & de Phraſes qui ne ſont point dans les Dictionaires précédens, il les a inſerez dans celui-ci, avec les expreſſions Latines qui y répondent. D'ailleurs pluſieurs Mots Anglois ayant des ſignifications différentes, ce qui eſt une ſource inépuiſable de mépriſes pour les écoliers, on a eu ſoin de marquer ces différentes ſignifications. On n'a pas oublié les Proverbes; & comme les termes & les expreſſions familieres ou populaires ſont plus difficiles à traduire en Latin que celles du bel uſage, on en a inſeré ici un aſſez grand nombre.

Mr. Ainsworth montre par des exemples pris des Dictionaires de Cambridge, de Litteton, & de Coles, qui ſont les plus eſtimez, qu'il s'en faut bien qu'on y ait rendu les expreſſions Angloiſes par des expreſſions Latines des Auteurs de la pure Latinité. Il a évité ce défaut autant que le génie des deux langues, & la différence des mœurs & des



des coutumes l'a pû permettre; & lorſqu'il n'a point trouvé de terme Latin qui répondit parfaitement à l'Anglois, il y a ſuppléé par voye de periphraſe; ou bien il s'eſt ſervi d'un mot Grec, ou d'un mot Latin de la baſſe Latinité, l'un & l'autre précedez d'une marque qui les diſtingue. Il ſe flate que ce Dictionaire Anglois & Latin, ne ſera pas ſeulement utile à la jeuneſſe, mais auſſi aux gens de Lettres qui voudront traduire de l'Anglois en Latin, ou qui ſeront obligez de ſe ſervir de la Langue Latine pour entretenir commerce avec les étrangers.

Cette prémiére partie eſt ſuivie d'un petit Dictionaire Géographique, contenant les noms Anglois & Latins des principaux païs, villes, rivieres, &c. L'Auteur nous aſſûre qu'il eſt plus exact que ceux qu'on avoit publiez juſqu'ici dans ce genre.

On y a ajouté les Noms de bâteme les plus communs des Hommes & des Femmes, en Anglois & en Latin; & une liſte de Noms de famille ou de Surnoms, qui nous donne une idée de la maniere de traduire les Surnoms Anglois en Latin, conformement aux anciennes Chartres ou Regîtres.

II. Dans la ſeconde partie, qui comprend le *Dictionaire Latin & Anglois*, Mr. Ainsworth s'eſt attaché à nous donner tous les Mots & toutes les Phraſes qui ſe trouvent dans les bons Auteurs Latins, avec leur ſignification en Anglois. Il a cité ces Auteurs après chaque Mot & chaque Phraſe, & marqué le Livre,

vre, le Chapitre, ou le Vers, pour mettre les Lecteurs en état d'en juger; ce qu'on n'a point fait dans les autres Dictionaires. Les mots Grecs employez par les bons Auteurs Latins; ceux qui étoient regardez comme ſurannez lorſque la Langue Latine arriva à ſa perfection; les expreſſions poëtiques; les termes de la baſſe Latinité; &c. tout cela a été diſtingué par des marques particulieres. Les différentes ſignifications des Mots ſont diſpoſées d'une nouvelle maniere, étant marquées par les nombres 1, 2, 3, &c., & rangées ſelon leur ordre naturel, commençant par la ſignification originale ou primitive, & continuant par dégrez juſqu'à celle qui eſt la plus éloignée du ſens primitif ou de l'étymologie du Mot, quoique cette ſignification ſoit quelquefois la plus commune.

On a rapporté les Etymologies qui ont paru les plus ſimples & les moins forcées, & placé les Synonymes & les Oppoſez de maniere qu'ils ſervent à expliquer & à confirmer la ſignification particuliere des Mots. En citant les anciens Auteurs on a toujours eu égard à leur rang, & pour ainſi dire à leur prééminence; de ſorte qu'on n'a jamais cité Quintilien, Quinte-Curce, Juſtin, Juvenal, ou aucun autre Auteur d'un ordre inférieur, pour des Mots employez par Ciceron, Céſar, Tite-Live, Virgile, ou aucun autre Auteur du prémier rang; à moins qu'il n'y eût quelque raiſon particuliere d'en uſer autrement. Les Citations de ces Auteurs ſont pri-

prises des meilleures éditions, dont on donne une liste ; & lorsqu'un mot a paru suspect, on a marqué les variantes. Mr. Ainsworth nous donne aussi par occasion quelque trait d'érudition ou de critique. Quand les autres Dictionaires citent un Auteur Classique pour autoriser un mot, & qu'il n'a pû trouver ce Mot dans l'Auteur cité, il a conservé la citation, en faisant connoître qu'il la rapportoit sur la foi de ces Dictionaires : ainsi, *Steph.*, *Faber*, *Littleton*, &c. *ex Cicer. Plaut.* &c. Il en a usé de la sorte, esperant que quelque autre personne pourra découvrir ces passages qui lui ont échapé.

III. La troisiéme partie est un *Dictionaire historique*, *géographique*, *mythologique*, &c, *Latin & Anglois*, pour l'intelligence des Anciens Auteurs. Dans ce qui regarde la Géographie, on a principalement suivi les Notes que le Pere Hardoüin a faites sur Pline, & la grande Géographie de Cellarius.

Pour perfectionner cet Ouvrage, Mr. Ainsworth y a ajouté un Appendix, contenant :

1. Le Calendrier Romain accompagné de quelques remarques.

2. Un état de la Monnoye, des Poids, & des Mesures qui étoient en usage chez les Romains, pris des Tables de Mr. Arburthnot.

3. Une suite Chronologique des Rois, Consuls, & Empereurs Romains, tirée des Fastes Consulaires d'Almeloveen.

4. Les Abréviations dont les Romains se servoient sur leurs Monnoyes, dans leurs Inscriptions, &c, prises de Sertorius Urfatus.

5. Un petit Dictionaire des Termes Latins qui se trouvent dans les Loix municipales d'Angleterre, avec l'explication en Anglois.

Mr. Ainsworth y a aussi ajouté un Catalogue Chronologique des Auteurs Latins, & une liste des meilleures éditions de leurs Ouvrages. Il divise ces Auteurs en quatre classes, dont la prémiére comprend l'âge d'or, la seconde l'âge d'argent, la troisiéme l'âge d'airain, & la quatriéme l'âge de fer de la Langue Latine.

L'*Age d'Or* s'étend depuis la seconde Guerre Punique jusqu'à la fin du regne d'Auguste, & a duré environ 232. ans; c'est-à-dire, depuis l'an de Rome 536. jusqu'à l'an 767. ou depuis l'année 217. avant Jesus-Christ jusqu'à l'année 14. de l'Ere Chrétienne. Il ne sera peut-être pas desagreable de trouver ici une Liste de ces Auteurs, selon le rang que Mr. Ainsworth leur donne.

Les Auteurs de l'Age d'Or sont:

Livius Andronicus, Poëte tragique.
Cneus Nævius, Poëte.
Plaute, Poëte comique.
Statius Cæcilius, Poëte comique.
Ennius, Poëte épique.
Terence, Poëte comique.
Pacuvius, Poëte tragique.

Por-

Porcius Caton, Orateur & Historien.
L. Attius ou Accius, Poëte tragique.
Lucilius, Poëte satyrique.
Sextus Turpilius, Poëte comique.
Lucius Afranius, Poëte comique.
L. Cornelius Sisenna, Historien.
P. Nigidius Figulus, Mathématicien & Grammairien.
C. Decius Laberius, Mimographe.
Lucrece, Poëte & Philosophe.
C. Valere Catulle, Poëte.
Publius Syrus, Mimographe.
Jules César, Empereur, &c.
A. Hirtius Pansa, Historien.
Ciceron, Orateur & Philosophe.
Cornelius Nepos, Historien.
Lucius Cornificius, Rhéteur.
Salluste, Historien.
Varron, Critique, &c.
Cornelius Gallus, Poëte.
Virgile, Poëte.
Tibulle, Poëte.
Properce, Poëte.
Æmilius Macer, Poëte.
Messala Corvinus, Historien.
Vitruve, Architecte.
Horace, Poëte lyrique.
Gratius Faliscus, Poëte épique.
Verrius Flaccus, Grammairien.
Phedre, Fabuliste.
Julius Hyginus, Poëte, &c.
Ovide, Poëte.
Catulle, Auteur du *Pervigilium Veneris.*

Manilius, Poëte épique.
Tite-Live, Historien.

L'*Age d'Argent* s'étend depuis la mort d'Auguste, jusqu'à celle de Trajan, & a duré 103. ans; c'est-à-dire, depuis l'année 14. de Jesus-Christ jusqu'à l'année 117.

Les Auteurs de cet Age sont:

Aur. Cornelius Celsus, Medecin.
Scribonius Largus, Medecin.
Valere Maxime, Historien.
C. Valerius Paterculus, Historien.
L. Jun. Moder. Columella, qui a écrit sur l'Agriculture.
Pomponius Mela, Cosmographe.
Quinte Curce, Historien.
Portius Latro, Rhéteur.
Perse, Poëte satyrique.
Asconius Pedianus, Grammairien.
M. An. Seneque, Rhéteur.
L. An. Seneque, Philosophe.
L. An. Seneque, Poëte tragique.
Lucain, Poëte épique.
Petrone, Satyrique.
Pline, le Naturaliste.
Silius Italicus, Poëte.
Valerius Flaccus, Poëte.
Julius Solinus, *Polybistor*.
Juvenal, Poëte.
Martial, Poëte.
Quintilien, Rhéteur.
P. Papinius Statius, Poëte.

Flo-

Florus, Hiſtorien.
Suetone, Hiſtorien.
Apicius Cœlius, à qui on attribue un Traité ſur la Cuiſine.
S. Jul. Frontinus, Mathématicien.
Tacite, Hiſtorien.
Pline le Jeune, dont nous avons les Lettres, &c.
Aulus Gellius, Critique.

L'*Age d'Airain* a duré 303. ans, depuis la mort de Trajan juſqu'à la priſe de Rome par les Goths; c'eſt-à-dire, depuis l'année de Jeſus-Chriſt 117. juſqu'à l'année 410.

Les Auteurs qui y ont vêcu ſont:

Juſtin, Hiſtorien.
Apulée, Philoſophe.
Minucius Felix, Apologiſte des Chrétiens.
Palladius Rutilius Taurus, qui a écrit ſur l'Agriculture.
Julius Obſequens, qui a fait un Livre des Prodiges.
Q. Serenus Sammonicus, Medecin.
Domitius Ulpianus, Juriſconſulte.
Terentianus Maurus, Grammairien.
T. Julius Calpurnius, Poëte.
M. Aur. Olympius Nemeſianus, Poëte.
Ælius Spartianus, Hiſtorien.
Julius Capitolinus, Hiſtorien.
Ælius Lampridius, Hiſtorien.
Vulcatius Gallicanus, Hiſtorien.
Trebellius Pollio, Hiſtorien.

Flavius Vopiſcus, Hiſtorien.
Cælius Aurelianus, Medecin.
Eutrope, Hiſtorien.
Lactance, Théologien Chrétien.
Lucius Ampelius, Hiſtorien.
Ælius Donatus, Scholiaſte.
Jul. Firmicus Maternus, Mathématicien.
Sext. Ruf. Feſtus Avienus, Poëte.
Ammian Marcellin, Hiſtorien.
Fl. Vegetius Renatus, qui a écrit de l'Art militaire.
Auſone, Poëte.
Macrobe, Critique.
Symmaque, dont nous avons des Lettres, &c.
Sext. Aurelius Victor, Hiſtorien.
Prudence, Poëte Chrétien.
Claudien, Poëte.
Servius Honoratus, Grammairien.
Paul Oroſe, Hiſtorien.

L'*Age de Fer* de la Langue Latine, c'eſt le tems de l'ignorance & de la Barbarie. Cependant on y trouve quelques Auteurs qui ne ſont pas mépriſables; comme

Sulpice Severe, Hiſtorien.
Martianus Capella, Satyrique.
Sidonius Apollinaris, Poëte.
Boëthius, Philoſophe.
Priſcien, Grammairien.
Pomponius Feſtus, Critique.
Nonius Marcellus, Grammairien.

Jor-

Jornandes, Hiſtorien.
Caſſiodore, Hiſtorien.

ARTICLE V. *

AN ESSAY *upon* Poetry *and* Painting, *with relation to the Sacred and Profane Hiſtory: with an* Appendix *concerning obſcenity in Writing and Painting. By* Charles LA MOTTE, D.D.F.R.S. *Member of the Society of Antiquaries, and Chaplain to His Grace the Duke of Montague.* The Second Edition. *London.* Printed for F. *Fayram* and T. *Hatchett* &c. C'eſt-à-dire, ESSAI *ſur la* Poëſie *&* *ſur la* Peinture, *rélativement à l'Hiſtoire Sainte & à l'Hiſtoire Profane: avec un* Appendix *contre les obſcénitez de la Plume & du Pinceau. Par* Charles LA MOTTE, Docteur en *Théologie, Membre de la Societé Royale & de la Societé des* Antiquaires †, *& Chapelain du Duc de Montaigu.* A Londres, chez *Fayram & Hatchett*, à l'entrée méridionale de la Bourſe. *Seconde*

* *Cet Extrait nous a été communiqué.*

† Ce ſont des gens de Lettres qui s'aſſemblent une fois la Semaine, pour conférer ſur des ſujets de Littérature ancienne.

conde Edition. 1734. petit *Octavo.* pages 202.

QUOIQUE le soin d'un Troupeau dont Mr. LA MOTTE est Pasteur, le retienne à la Campagne la plus grande partie de l'année, contre la coutume trop ordinaire de ceux qui s'en reposent sur un *Curé* *; cela n'empêche pas qu'avec du loisir, de l'application, & le secours d'une bonne Bibliothèque; il ne fasse de tems en tems des courses dans le Païs de la belle Littérature. C'est-ce qu'on a déja vû dans une Dissertation de sa façon *sur les Medecins de l'Antiquité*, qui parut, il y a quelques années, après avoir été luë & approuvée dans la Société des Antiquaires †: Et l'ESSAI dont nous allons

* Quand l'Auteur de cet Extrait a dit *Curé*, il s'est exprimé selon l'usage établi en Angleterre, où l'on appelle *Curé* ce qu'on appelleroit *Vicaire* en France: c'est-à-dire, celui qui est actuellement chargé de la Cure des Ames, ou qui en fait personellement les fonctions, mais pour un autre à qui le Bénefice apartient, & qui s'appelle tantôt Recteur, tantôt Vicaire: *Recteur*, lorsqu'il s'agit d'un Bénefice où le Patron a simplement droit de nomination ou de collation: mais *Vicaire*, lorsqu'il s'agit d'un Bénefice dont le Patron (soit Ecclésiastique ou Laïque) est censé être le Recteur: De sorte qu'il y a des cas où, au lieu de dire *Le Vicaire de notre Curé*, on pourroit dire *Le Curé de notre Vicaire.*

† On peut voir un Extrait de cette Dissertation dans



allons rendre compte, eſt à-peu-près dans le même goût, quoique ſur un ſujet différent & qui convient plus directement au caractère de l'Auteur, comme on peut en juger par la ſeule lecture du Titre, qui annonce du Sacré auſſi-bien que du Prophane, & de la Morale auſſi-bien que de la Critique.

Il a diſtribué ſes réflexions en trois Lettres. Dans la *prémiére*, il marque aux Peintres & aux Poëtes les bornes où il croit qu'ils doivent ſe renfermer pour ne pas abuſer de leur Art. Dans la *ſeconde*, il fait une courte revûë des plus grandes libertez qu'ils ont priſes contre ces regles, dans le Genre Sacré. La *troiſiéme* contient une cenſure ſemblable par rapport à des ſujets tirez de l'Hiſtoire prophane & de la Fable. Après quoi vient l'*Appendix*, dont le ſujet eſt exprimé dans le titre : ce ſont les obſcénitez de la Plume & du Pinceau. L'Auteur au reſte n'emprunte rien de perſonne ſans lui en faire honneur. *Junius*, *Felibien*, *De Piles*, Mr. *Durand* & Mr. *Richardſon* trouveront ici plus d'un éloge: mais perſonne ne lui a plus ſervi que l'illuſtre Auteur des *Réflexions ſur la Poëſie & ſur la Peinture.*

La Premiere Lettre regarde les écueils de ces deux Arts. On ne ſçauroit nier qu'étant deſtinez à faire de vives impreſſions ſur l'ame, ils ne ſoyent en droit de ſe donner de grandes

dans la *Bibliothèque Angloiſe* de Mr *de la* Chapelle, Tome XV. Seconde Partie, *Article* XI.

grandes licences. Horace l'avoüe; mais il prétend aussi que ces licences doivent avoir des bornes. Mr. La Motte voudroit sur-tout qu'on se souvint de deux articles : la convenance *des Tems*, & celle *des Usages*.

En parlant de celle *des* TEMS, il ne craint pas de blâmer *Virgile* sur ce qu'il introduit son Héros avec une Reine, qui n'exista que trois ou quatre-cens ans après. On a beau dire que cet endroit de l'Enéïde, consideré à tout autre égard, est un chef-d'œuvre: Mr. La Motte en convient, mais cela ne le satisfait point : il a toujours présente à l'esprit la distance réelle des Acteurs, & murmurant avec Horace contre une fiction qui les rapproche avec trop de violence, *Quodcumque* (dit-il) *ostendis mihi sic, incredulus odi.* Il remarque cependant qu'on n'est pas généralement d'accord sur la question de fait. Mr. Neuwton, dans sa Chronologie, prétend qu'Enée & Didon ont été contemporains: mais son opinion, qui a eu ses partisans, n'a pas été universellement reçüe, *& adhuc sub judice lis est.* J'ajouterai que sur la question de droit, sçavoir s'il est permis aux Poëtes de rapprocher des personages si éloignez, on s'est encore partagé. Les uns ont prétendu que, le Poëme Epique étant une Fable & non pas une Histoire scrupuleuse, on peut s'y donner carriére, lorsque, comme Virgile, on en a besoin : car où trouver une Reine d'Afrique & de Carthage, contemporaine d'Enée, qui puisse contraster avec le Fondateur d'un

d'un nouvel Empire en Italie? Le P. le Bossu & la foule des Commentateurs sont pour le Poëte *Latin*. Mais Mr. Bayle ne pouvoit souffrir, ni dans Virgile, ni dans aucun autre, cette sorte d'Anachronismes: & je me souviens fort bien que, dans le grand bruit que fit la prémiére édition du *Télémaque*, il ne dissimuloit point à ses amis les fautes qu'il y avoit trouvées en ce genre. Ainsi Mr. La Motte a pour lui les suffrages d'un des meilleurs Critiques de notre tems; & contre lui, les deux exemples les plus respectables de la Poësie Epique. *Sophocle*, dans son *Electre*, est tombé, selon notre Auteur, dans le même défaut. Il y place la mort d'Oreste à la célébration des Jeux Pythiens, qui ne furent instituez, dit Mr. La Motte, que six-cens ans après. *Dryden* & *Lee*, qui ont travaillé de concert à l'*Oedipe* Anglois, ont commis une bevuë semblable, lorsqu'ils ont fait parler ce Grec infortuné comme s'il avoit vû souvent le Théatre s'élever dans Athènes, lui qui vivoit quelques siécles avant qu'il fût parlé dans le monde de pareils spectacles. ——— Mais les Peintres ont poussé encore plus loin que les Poëtes, la licence des Anachronismes. *Longin* a eu beau les avertir *que dans la Poësie on pourra trouver bien des choses qui passent toute créance*, *mais que l'excellence de la Peinture consiste à représenter ce qui est conforme à la vérité* *: Vitruve a

* C'est ainsi que Mr. La Motte traduit les paroles

a eu beau leur declarer que la vraisemblance est essentielle à cet Art, *neque picturæ probari debent quæ non sunt similes veritati* : Philostrate a eu beau leur prêcher la même chose : Toutes ces autoritez n'ont pu mettre un frein à leurs licences. Ici vous verrez un St. *Jerôme* à côté de J. C. dans l'institution de l'Eucharistie: Là un St. *François*, présent à la Crucifixion: Plus loin, un *Bénedictin*, parmi les Convives de la Nôce de *Cana*, & c'est un *Paul Véronese* qui a pris cette hardiesse, parce que la Pièce étoit destinée à un Couvent de cet Ordre. Le grand *Raphaël* lui-même, dans cette belle Sainte *Cécile* qui fit expirer de jalousie ou d'admiration le Peintre

les de Longin, & les voici telles qu'il les cite en Grec au bas de la page: Καὶ τὰ μὲν παρὰ τοῖς ποιηταῖς μυθικωτέραν ἔχει τὴν ὑπερέκπτωσιν, καὶ πάντῃ τὸ πιστὸν ὑπεραίρουσαν, τῆς δὲ ζωγραφικῆς κάλλιστον ἀεὶ τὸ ἔμπρακτον καὶ τὸ ἐνάληθες. Long. περὶ ὕψους, C. 13. Nous ne ferons aucune réflexion là-dessus : nous nous contenterons de transcrire le passage de Longin, tel que nous le trouvons dans Longin même, p. 102. *Section* XV. de l'Edition *in Octavo* de Mr. *Pearce*, & d'y ajouter la traduction de *Boileau*. Οὐ μὲν ἀλλὰ τὰ μὲν παρὰ τοῖς ποιηταῖς μυθικωτέραν ἔχει τὴν ὑπερέκπτωσιν . . . καὶ πάντῃ τὸ πιστὸν ὑπεραίρουσαν. τῆς δὲ ῬΗΤΟΡΙΚΗΣ ΦΑΝΤΑΣΙΑΣ, κάλλιστον ἀεὶ τὸ ἔμπρακτον καὶ ἐνάληθες· C'est-à-dire, selon Boileau : *Les Images dans la Poësie sont pleines ordinairement d'accidens fabuleux, & qui passent toute sorte de créance* ; *au lieu que dans la* RHETORIQUE *le beau des* Images, *c'est de représenter la chose comme elle s'est passée, & telle qu'elle est dans la vérité.*

tre *Francia*, n'a-t-il pas raſſemblé trois perſonages qui devoient être ſurpris de ſe trouver enſemble? Marie-Madelaine, Ste. Cécile, & St. Auguſtin. Ces Tableaux, dit-on, étoient de commande; & un Peintre en ces cas-là peut ſuivre les vûës de ceux qui l'employent. Nullement, répond Mr. La Motte: un Peintre de réputation ne doit jamais ſacrifier ſa gloire au mauvais goût des Ignorans, ni à leur vanité. Ses idées vont même ſi loin ſur ce ſujet, qu'il applique à la Peinture la maxime ſévere de l'Hiſtoire: *Ne quid falſi* pingere *audeat*, *ne quid veri non audeat*. Mais j'ai bien peur qu'on ne ſe ſouleve au moins contre le dernier membre de la maxime.

A l'égard *des* USAGES, il remarque que les Peintres & les Poëtes ne les ont pas mieux obſervez. *Otway*, par exemple, a mis une Tombe dans ſa Tragédie de Caïus Marius; ce qui l'a fait taxer d'ignorance, quoiqu'à tort, ſelon Mr. La Motte, qui ne ſçauroit ſe perſuader qu'Otway ait ignoré que les Romains de ce tems-là bruloient leurs morts, & ne les enterroient pas: il aime mieux croire, que l'habile Ecrivain imagina cette Tombe pour donner à ſa Pièce un air plus lugubre. Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt-là qu'une petite faute [ſi c'en eſt une] au prix de celle d'un Poëte Hollandois, qui, dans une de ſes Pièces de Théatre, repréſente le grand *Scipion Emilianus* fumant ſa pipe à côté d'une table, garnie d'un grand pot de bière,

dans

dans le tems qu'il médite la bataille de Zama, qui va décider du sort de Carthage. C'est vouloir dépaïser les Spectateurs, ou plutôt les confondre, que de leur offrir des Personages ainsi déguisez, soit en Poësie, soit en Peinture: Le moyen, par exemple, de reconnoître l'Apôtre St. *Jaques* avec ce bourdon de Pélerin sur lequel il s'appuye, & sous ces coquilles ridicules dont ses épaules sont blazonnées? ou St. *Jérome*, avec ce manteau de Cardinal dont il est couvert? *Albert Durer* étoit Allemand, & vivoit au commencement du XVI. Siécle; on peut dire que tous ses Desseins & tous ses Tableaux se ressentent de son tems & de son païs. Le *Titien*, plus habile & plus moderne, n'a point évité le même écueil: Son Tableau *des Disciples d'Emaüs avec Notre-Seigneur* (qui a été si bien gravé par Masson) nous feroit croire que tout s'est passé à Venise, puisque tous les Personages y sont habillez à la Vénitienne: Mais que dirons-nous d'une autre Piéce, qu'on dit être à Versailles dans la chambre où le Roi a coutume de recevoir les Ambassadeurs? On y voit un Agneau Pascal (que J. C. va manger avec ses Disciples) si maigre qu'il a fallu le *larder*, sans aucun respect pour Moïse & pour ses Loix. Mr. La Motte n'a pas vû le Tableau; mais il tient cette particularité d'un Seigneur Anglois, qui s'en est assuré par ses propres yeux.

APRES ces remarques & quelques autres sur

sur les licences de la Poësie & de la Peinture, l'Auteur se prévalant de la liberté du genre épistolaire, se jette dans une espèce de parallele entre ces deux Arts: Et quoique plusieurs autres l'ayent prévenu dans la même tâche; il ne laisse pas de nous exposer sa pensée à sa maniere & de trouver encore quelque chose à glaner.

Il examine d'abord en quoi les deux Arts se réunissent: l'un & l'autre doivent remuer les passions, l'un & l'autre doivent instruire, l'un & l'autre, enfin, doivent plaire. Quant au dessein de remuer les *passions*, si on le prend en général, personne ne sçauroit nier que la Peinture, comme la Poësie, ne puisse y réussir: mais il y a des gens qui doutent que la Peinture puisse aller jusqu'à exciter en nous ces sortes d'émotions qui produisent des réflexions salutaires & qui nous rendent meilleurs. Mr. La Motte est d'un sentiment bien opposé; & outre l'autorité d'Aristote * & d'une infinité de Connoisseurs, il a pour lui l'expérience, qui est notre prémier oracle. Il se prévaut entr'autres du trait d'histoire rapporté par Grégoire de Nisse; sçavoir qu'une Courtisane, dans le tems même

* Mr. La Motte cite la *Rhétorique* de ce Philosophe, mais ne marque pas l'endroit. Il faut qu'il y ait de la méprise. Au moins pouvons-nous presque assurer, que si Aristote parle quelque part des effets de la peinture sur les mœurs, ce n'est pas dans sa Rhétorique.

même qu'elle alloit trouver un jeune homme qui l'aimoit, ayant jetté les yeux sur un Tableau où étoit représenté un jeune Grec qui revient de ses égaremens sur les remontrances d'un Philosophe, elle passa tout-à-coup du spectacle de la pénitence à sa réalité. Ainsi il ne doute point qu'un Tableau de main de Maître, où l'on verroit un St. *Augustin*, par exemple, qui prend le Livre (a l'ouïe de ces paroles miraculeuses, *tolle & lege*) & qui se sent déchiré de remords à la lecture d'un endroit de l'Epître aux Romains, ne pût produire le même effet dans l'ame d'un Débauché à qui il seroit resté quelque sentiment de Religion. ——— Le mot de Grégoire le Grand trouve ici sa place, *Que les Tableaux sont les Livres des Ignorans:* mais ce n'est pas sans un correctif que ce Pape lui-même eut soin d'y mettre : „ Vous devez „ declarer (disoit-il là-dessus à Serenus Evê„ que de Marseille) que l'on ne doit point „ adorer les Images; que vous ne les aviez „ brisées que parce que vous aviez vû qu'on „ les adoroit . . . N'empêchez pas qu'on „ ait des Images; mais empêchez qu'on les „ adore de quelque maniere que ce soit" *. On s'étonne avec raison que dans la Controverse sur le Culte des Images, les Catholiques Romains ayent jamais osé se prévaloir

* Lib. IX. Epist. 9. de la traduction de Mr. *Du Pin*, Tome V. de sa *Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques*, Art. de *St. Grégoire I.*

loir de la Lettre de Grégoire d'où ces paroles sont tirées; puisqu'on y voit si clairement qu'un ancien Évêque des Gaules, témoin de l'abus des Images dans sa propre Église, bien loin de les croire nécessaires, se crut en droit de les supprimer, comme ont fait depuis nos Reformateurs; & que Grégoire lui-même ne permettoit en façon quelconque de les adorer, bien qu'il fût d'avis qu'on les conservât en faveur de leur utilité pour l'instruction. Du reste, son opinion particulière là-dessus est sujette à l'examen, comme celle de Serenus; & quoique Mr. La Motte ne paroisse pas éloigné de celle de Grégoire, je prendrai la liberté de remarquer, que la Lettre même de ce Pape fait beaucoup plus dans le fond contre l'abus des images que pour leur utilité. Aussi faut-il rendre cette justice à Mr. La Motte, qu'il ne consent à mettre des Tableaux dans les Eglises, qu'après avoir pris toutes les précautions imaginables de modestie, de décence, & de respect, pour l'exacte vérité; ce qui est déja bien difficile; sans compter les allarmes perpétuelles de nos Serenus, au sujet du mauvais usage qu'on en pourroit faire, & qu'on ne pourroit pas toujours empêcher sans éclat, ni supprimer sans danger. Mais il n'en est pas moins vrai, après-tout, que la Peinture partage avec la Poësie le talent d'*instruire*, aussi-bien que celui de toucher. ——— Nous y avons ajouté avec Mr. La Motte, celui de *plaire*: Et en effet, il n'est gueres possible de nous toucher & de

nous instruire, sans nous donner, par cela même, un certain plaisir: mais il y a plus; c'est que la Peinture, comme la Poësie, a son Genre Comique, destiné principalement à divertir, & dont Mr. La Motte trouve des exemples qui le charment, dans les Ouvrages des Teniers, des Brewer, des Heemskerke, &c. La Peinture a même, comme la Poësie, son Genre Burlesque, mais que Mr. La Motte n'approuve pas plus dans l'une que dans l'autre. Remarquons cependant qu'il ne paroît pas ennemi de ces Plaisanteries, dont l'art consiste à bien exposer le ridicule réel de certains Vices, ou de certains Défauts, & qui véritablement apartiennent moins au Burlesque qu'au vrai Comique: de sorte qu'il n'en veut proprement qu'à ces Tableaux fantastiques & grotesques, où l'on ne se propose que de faire rire à quelque prix que ce soit; & à ces Poëmes où le Lecteur ne trouve qu'un amas d'extravagances sans sel, sans jugement & sans dessein, telles qu'il les faut pour amuser les Badauts du Pont-neuf, ou quelqu'une de ces Provinciales surannées, qui vous soutiennent en face que *le Virgile travesti* est un Ouvrage charmant. Mr. La Motte observe fort judicieusement à ce propos, que si la France & l'Angleterre ont eu chacune leur Poëte burlesque, les François leur *Scarron*, & les Anglois leur *Butler*, il y a une grande différence entr'eux, toute à l'avantage du dernier: c'est que l'autre ne s'est proposé que d'être

d'être bouffon ; au lieu que l'Anglois, dans son *Hudibras*, a peint au naturel l'hypocrisie & le fanatisme qui regnoient alors dans le Parti de la revolte ; ce qui rend son Poëme divertissant & instructif tout ensemble. Ainsi Scarron tombera, s'il n'est déja tombé ; mais Butler ne tombera point.

Illum aget pennâ metuente solvi
Fama superstes. Hor. Od. L. II. Od. 2.

Mais si la Peinture & la Poësie se réunissent & se confondent en quelque sorte dans les articles qu'on vient de toucher, elles se distinguent & se séparent à d'autres égards pour se disputer la palme en fait d'instruction ou d'agrément. La Poësie, par exemple, se donne un champ libre & étendu; tandis que la Peinture est renfermée en champ clos, pour ainsi dire, dans l'espace d'une seule action, d'un seul Episode, & même d'un seul point de l'Episode. Le Peintre, après avoir placé son Héros & ses autres personages, les laisse-là, uniquement occupez d'une seule chose: au lieu que le Poëte les promene à droite & à gauche, *tantôt à Thèbes & tantôt à Athènes*, & varie leurs mouvemens & leurs vertus, autant de fois qu'il en a besoin pour nous instruire, ou pour nous plaire. Ajoutez, que comme la vûë d'un Héros sur le Théatre ne nous dit pas tout ce qu'il est; encore moins la Peinture nous le dit-elle. Il n'y a que la Parole, qui

puisse exprimer au juste les sentimens, & les faire passer dans notre ame. Il est vrai que Mr. *Richardson*, aussi habile Peintre qu'agréable Auteur, a porté la prédilection pour son Art jusqu'à avancer, qu'un bon Portrait peut beaucoup servir à faire connoître le véritable caractère d'une Personne ; ensorte que, selon lui, après avoir lû les caractères que Clarendon nous donne des Grands d'Angleterre (caractères reconnus pour être de main de Maître) l'idée qu'on s'en formera sur cette lecture, deviendra considérablement plus parfaite, lorsqu'on viendra à regarder leurs Portraits de la main de *Van-Dyk*. Mr. La Motte ne conteste point à Van-Dyk le talent admirable qu'il avoit dans cette partie: mais, qui osera soutenir, qu'étánt payé pour peindre tous ces Personnages, il ne les ait jamais flattez? *Le Brun* étoit un grand Peintre: il sçavoit que rien n'est plus changeant que certains visages, surtout quand on est à les peindre, & qu'une longue séance ne manque gueres de les fatiguer, au préjudice de cet air de contentement qui est essentiel à un bon Portrait: Aussi, toutes les fois qu'il avoit à peindre Louis XIV. il ramassoit, dit-on, quelques-uns des meilleurs Contes qui couroient alors, pour en régaler le Prince, & le maintenir par ce moyen dans une gayeté favorable à son Pinceau. Cette réflexion va au fait: mais voici quelque chose de plus fort contre Mr. Richardson. Nous avons des médailles de Jules-César, & nous pour-

pourrions en avoir de Caton d'Utique : Or, qui croira que la comparaison de ces médailles, quelque parfaites qu'on les suppose, pût nous faire connoître les différens caractères de ces deux Romains, aussi distinctement que l'a fait Salluste dans son Histoire? Serrons le nœud avec Mr. La Motte, & demandons encore qu'on expose, d'un côté, les Portraits de Mylord Falkland & de Mr. Hampden, tous deux de la main de Van-Dyk, & qu'on les compare, de l'autre, avec leurs Caractères, qui passent pour les plus travaillez dans l'Histoire de Clarendon : Il n'y aura personne qui ne voye aussi-tôt la supériorité de la Plume sur le Pinceau. Celui-ci, tout-au-plus, nous représentera ces Grands hommes, tels qu'ils paroissoient à la prémiére vûë ; l'autre nous les représentera tels qu'ils étoient dans le fond de l'ame, & si l'on peut ainsi dire, selon toute la teneur de leur vie. * La Poësie

* Comme nous sçavons que l'Auteur de cet Extrait & Mr. La Motte ont tous deux beaucoup d'estime pour Mr. *Richardson*, ils ne trouveront pas mauvais que, pour tenir la balance égale entr'eux & lui, nous disions un mot sur cet article : c'est que nous craignons qu'il n'y ait ici du mal-entendu. On convient de part & d'autre que les Passions sont du ressort de la Peinture ; que l'art de les bien exprimer fait une des principales beautez du Tableau ; & même qu'un habile Peintre peut les exprimer, à certains égards, plus heureusement qu'un habile Poëte ou Historien ; & la raison en est bien claire : c'est

ſie a donc quelque avantage ſur la Peinture à cet égard: elle en a même à l'égard de certaines

c'eſt qu'il y a dans l'extérieur d'un homme paſſionné quelque choſe de *viſible*, que l'œil ſaiſit beaucoup mieux que la Plume ne peut le décrire, mais non pas beaucoup mieux que le Pinceau ne peut le peindre; ou quelque choſe, ſi vous voulez, que l'Imagination ſaiſit beaucoup mieux comme *viſible* par la Peinture, que comme *intelligible* par la parole.

Segnius irritant animos demiſſa per aurem
Quam quæ ſunt occulis ſubjecta fidelibus... Hor. Art. Poet.

Or, ce principe admis, il nous ſemble que voici toutes les queſtions ſur leſquelles la diſpute devroit rouler.

Prémiérement: Quelque différence qu'il y ait entre ce qu'on appelle *Paſſion*, & ce qu'on appelle *Caractère*, le Caractère n'a-t-il pas, comme la Paſſion, quelque choſe de remarquable dans l'extérieur? Et quelque trompeuſe que ſoit en certains cas la ſcience des Phyſionomiſtes, n'y a-t-il pas *ſouvent* dans l'air du viſage, dans toute la figure, quelque choſe qui tient du Moral auſſi-bien que du Phyſique; quelque choſe qui participe de l'Ame autant que du Corps; quelque choſe qui exprime viſiblement les inclinations, les talens, les ſentimens, les mœurs, en un mot, le caractère de la Perſonne? Ne pourroit-on jamais dire, à l'imitation de Ciceron (*Or: pro Q. Roſcio*) *Tacita corporis figura indolem hominis clamitare videtur*? Ne pourroit-on pas même hazarder de dire, que dans la plupart des cas où la Phyſio-

taines Passions, qu'elle ne représente pas, à la vérité, avec tant de promptitude; mais
qu'elle

sionomie trompe, c'est moins la faute de l'Art, que de ceux qui s'en mêlent sans être assez habiles, ou assez attentifs, ou assez libres de prévention? Mais n'allons pas si loin; & contentons-nous de demander ici, s'il y a quelquefois, ou s'il n'y a jamais, entre la physionomie d'un homme & son caractere un rapport assez sensible, pour que des Connoisseurs en puissent convenir? C'est là l'essentiel de la prémiere question qu'il faudroit examiner.

Seconde question: En supposant un homme dont la physionomie assortisse ainsi le caractère, est-il absurde de dire, que ceux qui connoissent son caractère, & par sa physionomie, & par son histoire, le connoissent encore mieux qu'ils ne l'auroient connu par son histoire toute seule, & qu'ils en ont une idée plus vive & plus parfaite?

Troisiéme question: Si cette physionomie parlante, considérée dans la Personne, perfectionne l'idée que peuvent nous donner de son caractère la Poësie ou l'Histoire; cette même physionomie ne produira-t-elle pas toujours un effet semblable, (quoique dans un moindre degré) supposé qu'on la considere dans un Portrait, où le Peintre habile l'aura représentée d'une manière vive, précise, & conforme du reste au caractère tracé par l'Historien ou par le Poëte?

En quatriéme lieu: Est-il impossible de représenter ainsi dans le Portrait cette physionomie parlante, qui, malgré tout ce qu'elle a de Moral ou de Spirituel, n'est après tout qu'un certain assemblage physique de traits & de couleurs: Et n'est-ce pas, au contraire, dans la représentation naïve & fidelle du caractère exprimé par la physionomie,

que

qu'elle explique mieux, & dans lesquelles elle nous fait mieux entrer. Il n'y a point de

que consiste la principale beauté du *Portrait*, comme Mr. Richardson l'a toujours prétendu?

Cinquiémement : Cette sorte de perfection peut-elle se trouver dans l'Histoire & dans la Poësie : ou du moins, n'est-elle pas beaucoup plus du ressort de la Peinture, que du ressort de la Poësie & de l'Histoire?

Enfin : Ne peut-on pas attribuer cette sorte de perfection aux Portraits de *Van-Dyk*, lorsqu'on croit y reconnoître des Physionomies qui répondent bien aux Caractères décrits par *Clarendon?*

La question, sçavoir si Van-Dyk n'auroit pas flatté, semble être ici une question incidente, dont la solution ne décideroit point la Controverse. Car outre que l'Historien pourroit être soupçonné aussi-bien que le Peintre, quoique pour d'autres raisons ; il est évident, que Mr. Richardson n'ayant pas connu personellement les Grands dont il parle, il a moins prétendu parler du caractère ou de la physionomie qu'ils avoient réellement, que du caractère ou de la physionomie que leur donnent Clarendon ou Van-Dyk. Il ne seroit pas essentiel même de rechercher, si dans les exemples qu'il allègue il s'est trompé ; puisqu'au défaut de ces exemples particuliers, il ne manqueroit pas, sans doute, d'en produire d'autres.

La question touchant les médailles de *Jules César* & de *Caton d'Utique*, suppose des exemples qui ne paroissent pas tout-à-fait justes. Il s'agit moins ici de Médailles que de *Portraits* ; sorte d'ouvrage où la hardiesse du Pinceau, le feu du Dessein, & l'art du Coloris, peuvent servir beaucoup plus à l'ex-

de Tableau, par exemple, qui nous attendriſſe au même point qu'une bonne Tragédie : Ce qui eſt ſi vrai, que même à un recit fabuleux & reconnu pour tel, un Poëte nous fera verſer des larmes en abondance, pendant que nous ne ſerons que médiocrement touchez d'un Tableau qui nous retrace une Hiſtoire véritable. C'eſt qu'une Tragédie (dit un ingénieux Ecrivain) au lieu d'un ſeul Tableau nous en offre ſucceſſivement pluſieurs : *Mais à cela je répons*, dit Mr. La Motte, *que quand même un Artiſte prépareroit notre eſprit par autant de Tableaux que la Tragédie peut avoir de Scenes,.. cela même ne ſeroit pas auſſi efficace qu'une ſeule Scene touchante, pour tirer des larmes de nos yeux.* Pour moi, j'aurois dit qu'une Hiſtoire véritable, *cæteris paribus*, nous touchera toujours plus qu'une hiſtoire fauſſe : & à l'égard de la Tragédie, j'aurois repliqué, qu'il n'eſt pas étonnant que la repréſentation du Théatre, *cæteris paribus*, nous intéreſſe plus que des Tableaux, parce qu'à l'aide de la

l'expreſſion vive & délicate du Caractère, que ne le peut le relief de la Médaille.

La même queſtion enfin, appliquée même au Portrait, ne paroit gueres plus eſſentielle ; & cela, parce qu'elle n'ôte nullement au *Portrait* l'avantage de *rencbérir* ſur le Caractère tracé par le Poëte ou par l'Hiſtorien, en y *ajoutant* quelque choſe ; qui eſt d'imiter viſiblement cette expreſſion du caractère perſonel, qui eſt imprimé ſur le Viſage par les mains mêmes de la Nature.

dire, que ce sont deux Sœurs rivales qui se pillent mutuellement, & qui se parent de leurs larcins réciproques. Que la Peinture profite de la Poësie, c'est un fait avéré par l'expérience. On dit, qu'Euphranor ayant à représenter Jupiter, & ne sçachant comment s'y prendre pour en exprimer toute la majesté, entra par hazard chez un Grammairien à Athènes, où ayant ouï réciter ces vers de l'Iliade, L. I. vs. 527-529.

Ἦ, καὶ κυανέῃσιν ἐπ' ὀφρύσι νεῦσε Κρονίων·
Ἀμβρόσιαι δ' ἄρα χαῖται ἐπεῤῥώσαντο ἄνακτος,
Κρατὸς ἀπ' ἀθανάτοιο· μέγαν δ' ἐλέλιξεν Ὄλυμπον.

Dixit, & nigris superciliis annuit Saturnius:
Ambrosiæ verò comæ concussæ sunt Regis
A capite immortali; ac magnum tremefecit Olympum.

il s'en retourna tout joyeux, en disant qu'il avoit son modelle, & en effet il alla sur le champ l'exécuter: ἔφη ὅτι ἤδε ἔχει τὸν ἀρχέτυπον, καὶ ἐγράφεν ἀπίων: [*Exemplar se habere dixit, quod & pinxit illicò domum reversus:*] C'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles d'*Eustathe*, & non pas comme les a entendues le P. *Rapin*, qui du Participe ἀπίων, *s'en allant*, a fait le Grammairien *Apion*, qu'il suppose avoir écrit cette particularité. C'est encore dans le même Poëte qu'*Apelle* trouva la composition de sa *Diane*, au rapport de Pline. C'est d'après *Euripide*, selon Junius, que

que le Peintre *Timanthe* représenta Agamemnon le visage couvert d'un voile, comme pour recevoir ses larmes, & se dérober la vûë de sa propre Fille qui va être égorgée. C'est dans *le Dante* que *Michel-Ange* a deterré ce Caron rebarbatif qu'il a osé mettre dans son *Jugement dernier.* —— Mais si la Poësie a fourni à la Peinture, la Peinture à son tour s'est trouvée assez riche pour partager ses trésors avec sa Rivale. [C'est sur ce sujet qu'un ancien Poëte a dit avec tant de grace, que si *Apelle* ne nous avoit étalé sa Venus sortant des Eaux, Venus seroit encore au fond de la Mer.

Si Venerem Coïs nunquam posuisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa lateret aquis.] *

Et c'est probablement des Tableaux du Peintre *Théodore*, qui étoient tous dans le Temple de la Concorde, que *Virgile* a emprunté la plupart de ces belles idées qu'il a mises en œuvre dans le second & dans le troisiéme Livre de son Enéïde: & *bellum Iliacum pluribus tabulis*, dit Pline, en parlant de cette belle *Cassandre* qui levoit les yeux au Ciel inutilement, je dis les yeux, & non pas les mains,

* Ces deux vers sont d'Ovide, *de Arte amandi* Lib. III. vs. 401, 402, où nous remarquerons en passant, qu'on a coutume de lire, *Si Venerem COUS*, & non pas *Cois*, comme le fait ici l'Auteur de cet Extrait. Peut-être a-t-il ses raisons.

mains, que les Grecs, sans pitié pour son Sexe & pour sa délicatesse, lui avoient liées:

Ecce trahebatur passis Priameïa Virgo...
Ad cœlum tendens ardentia lumina frustra;
Lumina, nam teneras arcebant vincula palmas.

[Au reste on peut observer ici en passant, que c'est dans la description d'un tableau du Peintre *Néalce*, au même Livre de Pline, que feu Mr. Antoine Coypel, un des plus grands Peintres qui ayent jamais été, a pris le Crocodile qu'il a placé sur le bord du Nil dans son *Moyse sauvé des Eaux*; mais avec cette différence, toute à l'avantage du Poëte Grec, que Néalce ne l'a mis que vers l'embouchure du Fleuve, vis-à-vis d'un Combat naval, où il n'y a nul danger pour les Combattans, au moins de ce côté-là; au lieu que le Peintre François l'a placé justement entre Moïse & le pont de la Ville, sans craindre que l'Enfant divinement beau en fût dévoré. Auroit-il voulu mettre une merveille de plus, dans un sujet qui en contient déja plusieurs? Quoi qu'il en soit, revenons aux Poëtes imitateurs des Peintres, pour remarquer en finissant sur leur sujet] qu'il n'y a pas jusqu'à la sculpture qui ne leur ait fourni des idées; & que le fameux *Laocoon*, qui se conserve à Rome, a prêté des traits à Virgile, (*Æneid: Lib. II.* ℣. 203. *& seqq.*) Me. Dacier le croit, Mr. La Motte le suppose, d'autres le nient; mais toujours est-

est-il certain que plusieurs en ont profité. Du reste, cet admirable Grouppe n'est point d'une seule Pièce de Marbre comme Pline l'a avancé, lui qui le voyoit tous les jours dans le Palais de l'Empereur, *in Titi Imperatoris domo*. Un Observateur plus exact, après quinze ou seize siécles, a découvert le ciment qui en lie les deux masses; ce qui n'empêche pourtant pas, que cet Ouvrage ne tienne encore aujourd'hui, parmi nos antiques, le même rang qu'il avoit déja du tems de Pline, *Opus omnibus & Picturæ & Statuariæ Artis præponendum*. Mais en voilà assez pour la prémiére Lettre de Mr. La Motte.

DANS LA SECONDE il traite particuliérement de certaines hardiesses inexcusables de la Peinture & de la Poësie dans le Genre Sacré; en commençant par la Peinture.

I. *Le meurtre d'Abel par son Frere Caïn* est le prémier crime connu qui ait été commis dans le Monde depuis la chûte de l'Homme. Moïse n'en rapporte que très peu de circonstances: mais les Peintres en ont voulu sçavoir davantage; & au lieu de suivre la Nature & la Tradition, qui auroient pu leur fournir quelque Instrument d'Agriculture, ils ont été chercher une machoire d'Ane pour exécuter le parricide; confondant à cet égard, sans aucune nécessité, l'Histoire de Samson avec celle de Caïn. Autre hardiesse dans les Sacrifices des deux Freres: [D'un côté, ce n'est que fumée qui circule confusément,

sément, & qui se recourbe vers la terre : De l'autre, c'est un feu clair qui monte aux Cieux; quelquefois même] c'est le feu du Ciel qui vient consumer la Victime. Tout cela n'est que conjecture hardie. La préférence que Dieu donna au Sacrifice d'Abel, se démontra probablement par la bénédiction que Dieu répandit sur ses travaux rustiques & sur ses troupeaux. [Le Peintre devoit donc, ce me semble, s'attacher sur-tout à exprimer les marques extérieures de la Piété de l'un, & de l'Indifférence ou de la Jalousie de l'autre : Et c'est ainsi que feu Mr. Berchet, habile Peintre, a exécuté ce morceau.] *

2. *Le Sacrifice d'Abraham* est encore un sujet que les Peintres ont visiblement déguisé ; prémiérement à l'égard de l'âge d'Isaac, qu'ils représentent comme un Enfant, quoique ce fût un homme fait, âgé de vingt-cinq ans, selon Joséphe, & portant le bois de l'holocauste selon le Texte Sacré : Il est vrai que dans la Vulgate il est appellé *Puer* ; mais on auroit dû sçavoir que ce mot est d'une grande latitude

* Nous n'avons pas vû le Tableau de Mr. *Berchet* : Mais si le sujet y est bien traité, il faut qu'on y remarque quelque chose de plus. La différence la plus sensible entre le Sacrifice d'Abel & celui de Caïn, c'est celle qui est déterminée par le Texte même de la *Genese* Ch. III. 3, 4. *Caïn offrit des fruits de la terre : & Abel offrit des prémiers nez de sa Bergerie.*

tude dans le Latin, aussi-bien que les mots qui y répondent dans le Grec & dans l'Hébreu: il est vrai encore que, selon le Texte, Abraham *mit* Isaac sur l'Autel, mais cela peut fort bien signifier simplement qu'il lui aida à s'y mettre. En second lieu, ils se sont trompez par rapport à la posture de ce jeune homme qu'ils représentent *à genoux*, quoique le Texte assure qu'Abraham *lia son fils & le mit sur le bois*. En troisiéme lieu, ils ont donné au Pere une espèce de Sabre ou d'Epée, avec laquelle il se tient derriere son fils, le bras levé, comme s'il étoit question de le décapiter, au lieu qu'il s'agit d'un Holocauste, sorte de Sacrifice où l'on commençoit par enfoncer un Couteau dans la poitrine de la Victime. Quelques-uns y ont ajouté un quatriéme ridicule, en représentant le Pere qui s'attendrit sur le visage de son Fils, lorsque plein de foi & d'espérance, il ne devoit envisager que sa résurrection, *Eminente super cætera fide & obsequio in Patris vultu*, pour m'exprimer à-peu-près à la manière de Tite-Live au sujet de Brutus & de ses Fils *.

3. *Job*

* Le Lecteur ne sera peut-être pas fâché que nous rapportions les paroles mêmes auxquelles on fait allusion. *Cum per omne [supplicii] tempus, Pater, vultusque & os ejus spectaculo esset, eminente animo* patrio *inter publicæ pœnæ ministerium.* Dec. I. L. 2. A. V. C. 246.

3. *Job* a été encore plus mal traité. On lui donne l'air & la figure d'un Mandiant étendu sur le Fumier. Seroit-ce parce que les Prédicateurs l'ont souvent représenté de la sorte pour aggraver son épreuve? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Ecriture ne dit mot du prétendu fumier. Il est vrai seulement, que dans un endroit elle introduit Job disant, *Ma chair est revétue de vers & de mottes de poussiere* (Job VII. 5.) & que dans un autre endroit nous voyons ses amis *jetter de la poussiere en l'air sur leur tête*, & *demeurer avec lui assis sur la terre.* Ch. II. 12, 13. *.

4. La *Chasteté de Susanne* est un sujet qui a souvent exercé les Peintres: [Coypel s'y est surpassé:] mais les prétendus Vieillards sont mal imaginez. L'Histoire les nomme *Seniores*, πρεσβύτεροι, c'est-à-dire les *Anciens*, les Juges du Peuple; ou comme chez les Romains, *Senatores*, *Patres conscripti*: mais cela ne marque point leur âge, & il ne s'agit point ici de censurer une Vieillesse pétulante

* On nous permettra d'ajouter qu'il ne faloit pas oublier le verset 8. du même Chap. II. où nos Versions représentent Job *gisant dans les cendres*: mais où la Vulgate le représente assis sur un fumier, *Sedens in sterquilinio*, conformement aux LXX. qui disent ϗ ἐκάθητο ἐπὶ τ κοπρίας, & qui vont même plus loin, puisqu'ils déterminent le lieu où ce fumier étoit, le plaçant au moins *hors de la Ville*, ἔξω τ πόλεως. L'Hébreu porte simplement והוא יושב בתוך האפר.

lante, [Senectutem salacem] mais de relever la gloire de Susanne, & de montrer les ressources de l'Innocence.

5. La *Naissance de Jesus-Christ* à Bethlehem est encore mal exécutée. L'Enfant divin est dans une Créche; mais sa Mere y paroît en Reine, avec une Robbe de pourpre, & une Couronne sur la Tête: On y perd de vûë l'Epouse du Charpentier: A-peu-près comme dans une Pièce de Paul Véronese, on voit Notre Seigneur à table chez *Simon* & *Levi*, dans une Chambre superbement meublée, & garnie d'un magnifique Buffet. [Je ne dis rien d'une Femme qui les sert, & qui montre sa gorge fort immodestement, s'il en faut croire Mr. Perrault.]

6. *Les Mages* avec leurs présens, ne sont pas mieux rendus. Prémiérement on met la Scene dans une Etable: mais Mr. La Motte fait voir par une Discussion critique du passage, que l'Enrégistrement étant fini lors de l'arrivée des Mages, & par conséquent la foule écartée, il n'est plus question de cette Etable où la nécessité avoit obligé Joseph de se retirer, mais d'une *Maison*, ΟΙΚΙΑ, où les Mages, selon St. Matthieu, furent reçus. En second lieu, on nous fait des *Rois* de ces *Philosophes*; on met un More parmi eux; & chacun offre son présent différent des autres. *Melchior*, le plus vieux, donne l'Or; *Gaspar*, le plus jeune, l'Encens; & le Noir, *Balthazar*, se contente de donner de la Myrrhe. Ne voilà-t-il pas une belle ordonnance? Les

Légendaires, dira-t-on, l'ont fournie, & encore aujourd'hui à Cologne on vous montre les Reliques de ces trois Rois. Mais un habile Peintre va chercher ses images dans une source plus pure. Au reste, on nous conte ici en passant l'histoire d'un pauvre Soldat Irlandois, tué dans la derniere guerre; dans la poche duquel on trouva un prétendu Charme ou Préservatif, avec cette Inscription: *Tres Reges Sancti, Melchior, Gaspar, & Balthazar, orate pro nobis nunc & in horâ mortis nostræ!* après quoi suivoient ces paroles en François; *Ces billets ont touché aux trois têtes des Saints Rois à Cologne: Ils sont pour les voyageurs contre tous les malheurs des chemins, maux de tête, mal caduc, sorcellerie, toute sorte de maléfice, & mort subite.*

7. *Le Batême de J.C.* n'est pas non plus dans les régles. Le *Poussin*, [Peintre d'ailleurs si habile & si spirituel; dans un tableau sur ce sujet, qui est aujourd'hui chez le Docteur *Mead*] représente Notre Seigneur dans le Jourdain jusqu'aux genoux, & Jean Batiste qui lui verse de l'eau sur la tête; quoiqu'il soit reconnu que le batême, dans ce tems là, se faisoit par immersion.

8. *Le St. Esprit qui descend sur J. C. en forme de Colombe*, mérite une attention particuliere; parce que l'expression, *en forme de Colombe*, a donné lieu à une hardiesse des plus grandes, qui est de nous peindre la troisiéme Personne de la Trinité sous la figure de cet Oiseau. La vérité est cependant, que le Texte

Texte Sacré parle plutôt de la *manière* de cette Descente, que de la *figure* qu'on a imaginée. St. Luc dit que le St. Esprit apparut *sous une forme corporelle*, σωματικῷ εἴδει, & qu'il descendit *comme* une colombe, ὡσεὶ: cela ne prouve nullement que le Corps qu'il emprunta eût la figure qu'on lui donne; comme l'ont remarqué deux des plus habiles Commentateurs, *Grotius* & Mr. *Le Clerc*. Quand le même Evangeliste nous dit ailleurs, que le St. Esprit descendit sur les Apôtres en forme de langues partagées de feu; cela ne veut point dire que ce fût un feu proprement ainsi nommé, ni un feu parfaitement semblable à des langues, mais une lumiere en forme de flammes, selon la remarque de *Hammond*. Cela pourra apprendre aux Peintres qui traiteront ce sujet, à ne pas imiter leurs Prédécesseurs, & Raphaël entr'autres, qui, dans son Tableau de la Pentecôte Chrétienne, est d'autant moins à suivre, qu'il a ajouté aux langues de feu une Colombe que l'on voit au-dessus des Langues, les asles étendues. Mr. Richardson à relevé avec goût les grandes beautez qui résultent de cette invention: Mr. La Motte ne le contredit pas là-dessus: Mais il voudroit que dans un sujet aussi respectable & aussi important, le Peintre n'eût pas eu recours, uniquement pour embellir sa Pièce, à une fiction dont la hardiesse lui paroît dangéreuse.

9. *L'Institution de la Sainte Cene* ou la *dernière Pâque* de Notre Seigneur, a été encore

un écueil pour les Peintres peu judicieux ou peu éclairez. Les Hommes ont pris leurs repas de trois manières différentes; ou debout ou assis, ou couchez sur des lits. Mais *Léonard de Vinci*, *Rapoaël* & *Paul Véronese*, trois de nos plus grands Maîtres, ont préféré ici mal-à-propos la seconde manière, contre l'autorité du Vieux & du Nouveau Testament. Il est certain que les Juifs furent d'abord obligez de célébrer la Pâque en équipage de Voyageurs, les reins troussez, les Souliers aux pieds, le bâton à la main, & par conséquent *debout*: Mais il n'est pas moins certain que J. C. & ses Apôtres ont suivi l'usage de leur Siécle, qui étoit de prendre leurs repas *couchez* sur des lits. St. Jean y est exprès; au moins fait-il mention d'une circonstance qui suppose cet usage, lorsqu'il remarque que le Disciple bien-aimé (c'est-à-dire lui-même) avoit sa tête *panchée contre le sein* de son Maître; ce qui, dans la supposition des Peintres, n'a pu être représenté que d'une manière qui, selon la remarque de Mr. La Motte, est *fort indécente*. Quelques Critiques, pour concilier le Vieux Testament avec le Nouveau, ont cru qu'à l'égard de la *Pâque* J. C. s'étoit conformé à l'ancien usage, mais qu'à l'égard de l'*Eucharistie*, qu'il institua immédiatement après, il avoit suivi l'usage des Repas ordinaires. D'autres ont soutenu qu'il avoit pu suivre ce dernier usage à l'égard de la Pâque même, comme le reste des Juifs, qui croyoient, que l'attitude requise

requise dans le désert lors de l'institution de la Cérémonie, avoit cessé d'y être essentielle depuis leur établissement dans la Terre de promission: Mais, quelque différens que soyent là-dessus les sentimens des Critiques, les uns & les autres supposent que l'attitude choisie par les Peintres n'étoit point la véritable.

10. *St. Jean* est mal représenté à plus d'un égard. On lui donne quelquefois une grande Coupe en main, comme si on en vouloit faire un *Bacchus*: & cela fondé sur cette fausse tradition, qu'il étoit le Fiancé ou le Marié aux Nôces de Cana, & qu'il goûta le prémier l'eau qui fut changée en vin; à quoi on juge à propos d'ajouter, que ce fut pour le détourner du mariage que J. C. fit le Miracle. Mais cette fable est si mal concertée, pour ne rien dire de plus, qu'il vaut mieux passer à une autre erreur des Peintres au sujet de cet Evangeliste: c'est de le dépeindre comme un *Jeune Homme*, lors même qu'il est occupé à composer son Evangile, ne considérant pas qu'il n'y mit la main que vers la fin de sa vie, comme tout le monde en convient. Mr. La Motte remarque cependant que cette faute a été judicieusement évitée par Mr. *Picart*, dans une de ces belles Vignettes qu'il a gravées pour le Nouveau Testament de Berlin.

11. *Jesus-Christ dans le Temple au milieu des Docteurs*, est encore un sujet qui a été mal ordonné: Car, au lieu de placer J. C. com-

me un *Enfant de douze ans*, aux pieds des Docteurs, les questionant ou leur répondant, on vous le place dans un lieu éminent, comme un Docteur ou un Maître de Synagogue; ce qui est opposé à toute vraisemblance, & qui néanmoins, à ce qu'on dit, a été adopté par Raphaël.

12. *La belle Porte du Temple*, où se fit le miracle du Boiteux guéri par St. Pierre & par St. Jean, est mal entendue dans plusieurs Tableaux, & particulierement dans un des Cartons de Raphaël. Au lieu du Marbre ou de la Pierre qu'il y met, il falloit un Bronze bien poli. Un sçavant Critique Allemand a prétendu qu'il s'agissoit de la Porte nommée *Susan*, & qui étoit ainsi nommée, parce qu'elle regardoit la ville de *Suse*, terme Persan qui signifie *beau & agréable*: Mais cette Etymologie n'est pas si naturelle que celle de *Joseph*, qui apporte l'épithéte de *Belle* au Bronze Corinthien dont le Portail en question étoit fait, & à l'Ouvrage même, qui étoit des plus excellens. Il importe peu de sçavoir ici si ce Bronze étoit véritablement du Corinthien: la chose étoit possible; Hérode qui n'avoit rien épargné pour embellir le Temple, pouvoit en avoir fait la dépense, [quoique si on s'en rapporte à un grand Connoisseur de ce tems-là, c'est *Pline* le Naturaliste, le métal de cette espece fût devenu très-rare:] Il y a cependant ici une assez plaisante bevuë à remarquer: c'est celle d'ISIDORE *de Séville*, dans ses

Ori-

Origines, au sujet du Bronze Corinthien. *Pétrone*, faisant parler *Trimalcion*, son Extravagant, il lui fait dire que, *Lorsque Corinthe fut prise par* Hannibal, *il prit toutes les Statues d'or, d'argent & de cuivre, & les fondit toutes ensemble.* Il est visible que le vin que cet homme a bû, lui a suggeré cette extravagance; puisque les Enfans sçavent que ce fut *Mummius* & non *Hannibal*, qui détruisit cette Ville, & qu'il y a entr'eux plus de la moitié d'un siécle: Le bon Evêque de Séville ne laisse pourtant pas de rapporter le même fait à sa manière, & de vous le donner pour argent comptant. Mais pour revenir à cette Porte du Temple, nommée *la Belle*, il faut avouer de bonne foi que le grand Raphaël l'a un peu trop embellie. Il y met des Colomnes d'un certain ordre qui n'a jamais été en usage parmi les Juifs, qui est même uniquement de son invention; & ce qu'il y a de pire, des figures & des images, comme si c'étoit un Temple Payen. [Antoine *Coypel* a mis de semblables Colomnes autour du Temple de Salomon, mais il s'est contenté d'y joindre des figures humaines.]

13. Dans la *Résurrection de J. Christ* on a fait une faute impardonnable. On s'est comme obstiné à endormir les Gardes autour du sépulcre, non seulement en Italie, où on a peu d'égard à la fidélité de l'Histoire, mais encore en Angleterre dans la Chapelle de St. George, où *Verrio* s'est d'ailleurs assez signalé. N'est-ce pas corrompre l'Histoire

Sainte de gayeté de cœur, & nous donner pour un fait constant ce qu'elle nous donne pour un mensonge suggéré aux Gardes par les Ennemis de J. Christ? Est-ce ignorance, ou raffinement de l'Art? Mais d'un côté le Texte est positif; & de l'autre, est-ce un si grand objet pour la Peinture que de représenter des soldats assoupis? N'y avoit-il pas, au contraire, mille beaux traits à placer dans ce moment de surprise qu'un tel fait devoit exciter en eux? Ou seroit-ce un tour malin du Compositeur, qui auroit eu dessein de traduire en ridicule un des principaux points de la Foi Chrétienne? Le mal est encore plus grand, lorsqu'on grave des estampes d'après ces Tableaux infidelles, & qu'on les met jusques dans des Livres de dévotion.

Le mélange du Profane avec le Sacré, & des Fables Payennes avec ce qui apartient au Christianisme, est une autre Licence que Mr. La Motte ne sçauroit souffrir. *Rubens* a fait des merveilles dans les Tableaux de la *Gallerie du Luxembourg*: Mais on est choqué d'y voir *Jupiter* & *Junon*, *l'Hymen* & les *Amours*, intéressez dans le mariage d'une Princesse Chrétienne avec un Prince Chrétien; & un Hymen couronné de fleurs, la torche nuptiale à la main, accompagnant la Princesse jusqu'à l'autel dans un Temple Chrétien, où la cérémonie du Mariage est célébrée par un Cardinal habillé pontificalement. Notre Auteur, au reste, n'est pas le seul qui ait censuré ce défaut.

14. Le

14. Le *Jugement dernier* par *Michel-Ange*, tombe naturellement sous la même censure. On y voit une Imagination des plus vives, & un grand feu de dessein; mais il y associe les fictions de la Fable avec les veritez les plus respectables de l'Evangile. Ici vous voyez J. C. le Souverain Juge, rayonnant de gloire & de majesté, & environné de ses Anges; mais plus bas vous découvrez un Enfer à la Payenne, *Minos*, *Æacus* & *Rhadamante*, la rouë d'*Ixion*, le rocher de *Sisiphe*, les *Furies*, le *Cocyte*, *Charon* avec sa barque, & tout ce que la Grece menteuse a osé débiter de semblables rêveries. On dit que Michel-Ange en travaillant à cette Pièce ne prenoit que du pain & du vin, de peur que les fumées d'une nourriture plus succulente ou plus grossiere n'obscurcissent son imagination & n'éteignissent son feu. Si cela est, je crains bien (dit Mr. La Motte) que la dose du Vin n'ait été un peu trop forte: car autrement il n'est gueres concevable qu'il se fût dissipé en tant de fantaisies contradictoires.

TELLES sont les réflexions de notre Auteur sur les licences des Peintres dans le genre Sacré. Il passe ensuite aux Poëtes, & les condamne avec la même franchise. Nous n'en dirons rien cependant, pour éviter la longueur; & nous nous contenterons par la même raison, d'avoir indiqué le sujet de sa troisiéme Lettre. Mais nous ne sçaurions nous empêcher de dire un mot de l'*Appendix*, qui regarde les obscénitez de la Poësie & de la Pein-

Peinture, quand ce ne feroit que pour justifier l'Auteur de l'accusation qu'on lui a intentée d'avoir parlé lui-même peu honnêtement en censurant les obscénitez, comme s'il avoit imité je ne sçais quel Prédicateur, qui donna, dit-on, dans le même écueil en traitant le même sujet *. Le cas est très-possible:

* Il y a apparence, que le Prédicateur avec qui l'Auteur de cet Extrait nous apprend que quelqu'un a prétendu comparer Mr. La Motte, est le même dont on conte, qu'ayant pris pour Texte ces paroles de St. Paul, Eph. V. 3, 4. *Que ni la fornication, ni quelque impureté que ce soit, ni l'avarice, ne soient pas même nommées entre vous; &c.*, ne laissa pas, pour bien expliquer son texte, de nommer en détail toutes les choses qui, selon le texte, ne doivent pas être nommées. Quoi qu'il en soit (& sans vouloir nous ériger en Juges entre le Censeur de Mr. La Motte & son Apologiste) il ne sera pas tout-à-fait inutile de placer ici deux petites remarques sur un Texte, auquel il est presque impossible qu'on ne fasse attention en lisant cet Article. Prémiérement donc, il faut convenir que St. Paul peut & semble avoir eu dessein d'exprimer quelque chose de plus que n'a pensé Grotius, & après lui Mr. le Clerc: c'est le sentiment d'une vertu tendre & délicate à qui le seul nom de certains Vices fait de la peine, & qui souhaiteroit que parmi les Fidelles on ignorât, s'il étoit possible, jusqu'à l'usage des sons usitez pour désigner ces vices: C'est en un mot, une délicatesse semblable à celle que l'Apôtre exprime d'une autre manière, lorsqu'il dit au douziéme verset du même Chapitre: *Il est même honteux*

possible: Mais par rapport à Mr. La Motte, qui est un des plus dignes Pasteurs que nous ayons, & un Prédicateur distingué, j'ose bien dire qu'il n'a donné aucun lieu à ce reproche. Il a nommé une fois les fameuses figures de l'Aretin (ou pour mieux dire, il a rapporté un passage de *Vasari*, qui en parle, mais avec l'horreur qu'elles méritent) & on traite cela d'Obscénité. En vérité, c'est être bien délicat! Je prie l'Anonyme qui a poussé la délicatesse à ce point, de vouloir bien relire son *Art de penser*, où la matière des Obscénitez est si judicieusement examinée, & cette belle *Lettre à Mr. Perrault* où Mr. Arnaud acheve d'éclaircir le même sujet par les réflexions les plus sensées. Je me contenterai de dire ici, qu'à la vérité les figures dont il s'agit sont très obscénes; mais qu'il ne s'ensuit nullement de-là qu'on ne puisse jamais les indiquer par un nom aussi vague & aussi connu que celui de *Figures de l'Aretin*, de même qu'on indique par des termes

honteux de dire les choses que ces gens-là font en secret. Mais il faut avouer aussi (c'est notre seconde remarque) que selon St. Paul lui-même, cette délicatesse a des bornes, puisqu'il nomme lui-même, dans le Texte dont il s'agit, ces choses qu'il voudroit qui ne fussent pas nommées. Sçavoir, au reste, quelles sont au juste ces bornes, c'est ce qu'il seroit assez difficile de fixer: St. Paul les resserre au verset 12, & ailleurs il les étend: (Voy. *Rom.* I. 24-27.) c'est qu'elles varient selon les circonstances.

termes dont on est convenu, & qui ne sont point deshonnêtes, tant d'autres choses contraires à la pureté: termes dont l'usage est particulierement permis à un Auteur grave qui les employe à regret, lorsque, dans un Livre comme celui-ci, il ne fait mention de certaines infamies que pour les proscrire & pour en inspirer de l'horreur. A l'égard de la Chaire, ce n'est pas tout-à fait la même chose; & par conséquent la comparaison d'un Ecrivain avec un Prédicateur n'est pas juste.

ARTICLE VI.

Histoire du Concile de *Trente*, écrite en Italien par *Fra-Paolo Sarpi* de l'Ordre des *Servites*, & traduite de nouveau en François, avec des Notes Critiques, Historiques & Théologiques, Par *Pierre François Le Courayer*, Docteur en Théologie de l'Université *d'Oxford*, & Chanoine Régulier & ancien Bibliothécaire de l'Abbaye de *Ste. Geneviéve* de *Paris*. A *Londres*, chez *Paul Vaillant*. 2 vol. *in folio*. [*Second Extrait. On a vû le premier dans la seconde Partie du Tome VII.*]

A La suite de la Préface du Traducteur dont nous avons rendu compte, on trouve un Abregé de la Vie de *Fra-Paolo*, tiré

tiré de celle que le P. *Fulgence*, disciple & ami inséparable de l'Auteur, a publiée en Italien. Mr. *Le Courayer* avoit d'abord pensé à la traduire en entier, comme a fait le Traducteur Anglois de l'Histoire du Concile: Mais ayant consideré que cette Vie est écrite d'un stile fort diffus, & remplie de beaucoup de choses inutiles ou peu importantes, il a cru qu'il valoit mieux n'en extraire que ce qu'il y a de plus intéressant, & suppléer à ce qui y manque, par diverses particularitez historiques, tirées des Lettres ou des Ouvrages de *Fra-Paolo* lui-même, ou de quelques-uns de ses Contemporains. Comme on aime à connoître les grands hommes qui ont brillé par leur sçavoir & par d'autres belles qualitez, nous allons donner le précis de cette Vie.

FRA-PAOLO, nommé *Pierre Sarpi* avant qu'il entrât en Religion, nâquit à *Venise* le 14. d'Août 1552. de *François Sarpi*, originaire de *San-Vido* dans le *Frioul*, qui, ayant mal réussi dans le Commerce, laissa en mourant sa famille avec peu de Bien. Sa Mere *Isabelle Morelli*, qui étoit d'une famille Citadine de *Venise* & d'un excellent caractère, suppléa à ce qui manquoit à ses Enfans du côté de la fortune par la bonne éducation qu'elle leur donna. Elle avoit un frere Recteur d'une Communauté de Religieuses & Maître d'une fameuse Ecole à *Venise*, lequel prit soin du jeune *Sarpi*. Celui-ci né avec de grands talens & d'heureuses dispositions,

fit

fit des progrès surprenans sous les yeux de son Oncle naturellement sévere. Après avoir aquis une assez grande connoissance des Belles-lettres, il s'attacha dès l'âge de treize ans à l'étude de la Philosophie, des Mathématiques & des Langues Grecque & Hébraïque. *Jean Marie Capella* de *Cremone*, dont la demeure voisine lui avoit procuré la connoissance, se chargea de lui enseigner la Logique ; ce qu'il fit avec tant de succès, que quelque reputation qu'il eût aquis dans ce genre de science, il avoua bien-tôt que le Disciple étoit en état de donner des leçons au Maître. L'attachement du jeune *Sarpi* pour *Capella* lui inspira le dessein d'entrer dans son Ordre, qui étoit celui des *Servites* ; à quoi ne contribuerent pas peu, sans doute, des dispositions naturelles ou aquises, l'amour de la retraite, l'éloignement pour les plaisirs & pour les occupations du Siécle, & les semences de pieté que le bon exemple de sa Mere & les instructions de son Oncle avoient jettées dans son ame. Il prit l'habit de l'Ordre le 24. de Novembre 1566. malgré les efforts de ses plus proches parens pour l'en détourner ; & deux ans après il fit sa profession tacite, qu'il renouvella solemnellement le 10. de May 1572. entre les mains d'*Etienne Bonucci*, alors Général des *Servites* & depuis Cardinal.

Ce fut environ ce même tems que le jeune *Sarpi*, que nous appellerons desormais *Fra-Paolo* ou le *P. Paul*, du nom qu'il prit en

entrant

entrant en religion, & sous lequel proprement il est connu, soutint à *Mantoue*, pendant la tenuë d'un Chapitre général de l'Ordre, des Theses publiques sur la Philosophie naturelle & sur la Théologie. Il s'y distingua tellement qu'il surprit toute l'assemblée, & que *Guillaume* Duc de *Mantoue*, qui honoroit les sciences & les Savans, le demanda à ses Supérieurs & le déclara son Théologien. L'Evêque de *Mantoue*, non moins zélé pour les Lettres, le nomma presque en même tems Lecteur de sa Cathédrale pour la Théologie positive, les cas de Conscience & les SS. Canons. Mais tous ces emplois n'empêcherent pas le *P. Paul* de s'attacher à d'autres études; il mit à profit les momens qui lui restoient pour se perfectionner dans la langue Hébraïque, & pour aquérir la connoissance de l'Histoire, à laquelle il se livra avec un goût qu'on n'eut peut-être pas attendu d'un génie naturellement porté à des sciences plus abstraites, & avec un succès qui répondit à son application. Cependant il se dégoûta bien-tôt du sejour de *Mantoue*, soit à cause des Caprices du Duc *Guillaume*, qui joignoit beaucoup de bizarrerie à beaucoup d'esprit, soit que, fatigué du tumulte de la Cour & de l'embaras des affaires auxquelles ses emplois l'exposoient, il regrettât une vie privée qui avoit toujours eu pour lui de grands charmes. Ainsi il quitta cette ville au bout de deux ans; & rendu à lui-même, il s'appli-

qua si fortement à l'étude, que sa santé naturellement délicate en fut alterée, & qu'il contracta des infirmitez qui ne l'abandonnerent point jusqu'à la vieillesse. Ce fut ce qui l'obligea enfin à boire un peu de vin, dont il s'étoit abstenu jusqu'à l'âge de trente ans; encore disoit-il que *c'étoit la chose qui lui avoit le plus couté, & une de celles dont il s'étoit toujours repenti.* Il ne se nourrissoit presque que de pain & de fruits, & sembloit ne vivre que par régime, tant la nature l'avoit formé d'une constitution délicate. Il est surprenant qu'avec une telle constitution, il ait pû soutenir un travail si assidu, & faire de si grands progrès dans les sciences. Dès l'âge de 22 ans, il possedoit à fond les Belles-lettres, les langues Latine, Grecque, Hébraïque & Chaldaïque, la Logique, la Théologie & le Droit Canon, & il étoit très instruit du Droit Civil, des Mathématiques, de toutes les parties de la Physique, & même de la Chymie. Aussi, ayant été fait Prêtre à cet âge, malgré les Reglemens du Concile de *Trente*, le Cardinal *Borromée*, Archevêque de Milan, connu depuis sous le nom de *St. Charles*, qui cherchoit de tous côtez des Ministres capables de seconder les vûës qu'il avoit pour la réforme de son Eglise, l'employa avec distinction, & le consultoit avec soin dans tous les cas difficiles.

Mais cette reputation de capacité & de vertu que *Fra-Paolo* s'étoit si justement aquise

dans un âge si peu avancé, ne put le mettre à couvert de la malignité de quelques envieux, & servit même probablement à la faire naître. On le défera à l'Inquisition comme suspect d'hérésie, sous prétexte qu'il ne croyoit pas qu'on pût prouver le Mystère de la Trinité par le prémier Chapitre de la *Genese*. L'accusation étoit ridicule; aussi le *P. Paul* s'en moqua-t-il, & au lieu de répondre à la procédure formée contre lui, il en appella à *Rome*, où l'on se contenta de censurer l'ignorance de l'Inquisiteur, sans se donner même la peine d'écouter les justifications de l'Accusé. Cette affaire ne servit qu'à faire éclater davantage le mérite de ce dernier. Après avoir été fait Docteur en Théologie, & avoir été aggregé au célebre College de *Padoue*, il fut nommé Provincial de son Ordre pour la Province de *Venise*, à l'âge de 26 ans, chose jusques-là sans exemple dans cet Ordre: Et comme si cela n'eût pas suffi pour un génie si actif, il se chargea encore en même tems d'enseigner la Théologie à ses Confreres. Il s'aquitta de ces emplois avec tant d'honneur & de succès, qu'il fut élevé peu d'années après à la charge de Procureur Général de son Ordre, dans laquelle il soutint glorieusement le caractère qu'il avoit déja aquis, & ne fit qu'augmenter l'estime qu'on avoit pour lui à *Rome*, où ce poste l'obligeoit de resider.

Malgré ces occupations qui sembloient devoir lui enlever tout son tems, il en

trouvoit toujours pour s'appliquer non seulement aux études conformes à sa profession, mais même à d'autres auxquelles son inclination le portoit. Les Mathématiques, sur-tout, l'Anatomie & la Chymie avoient pour lui des attraits infinis; & il y fit des découvertes dont sa modestie lui auroit souvent derobé la gloire, si d'autres n'eussent pris soin de lui rendre justice. „ L'*Acquapendente* a avoué dans son Traité *de Visu*, „ que c'étoit du *P. Paul* qu'il avoit appris la „ manière dont se fait la vision. Ce fut „ encore de lui qu'il tira la connoissance des „ Valvules qui servent à la circulation du „ sang; & l'Auteur de sa vie en cite pour „ témoins *Santorius*, & Pierre *Asselineau* Me„ decin François ". * Il semble que Mr. *Le Courayer* ait voulu, sur le passage du *P. Fulgence*, insinuer que le *P. Paul* est le prémier qui a découvert la circulation du sang: Mais nous sommes persuadez que les Partisans d'*Harvey* ne trouveront rien dans ce passage qui puisse lui enlever la gloire de cette découverte, puisqu'il ne s'y agit que des Valvules qui sont placées dans les veines pour y soutenir le sang †.

La tranquillité dont le *P. Paul* jouïssoit, & qu'il sçut si bien mettre à profit pour augmenter ou perfectionner ses connoissances, fut un peu troublée par les nouvelles tentatives

* Pag. 34. † Vit. del P. Paolo p. 43, 44.

catives que firent ses ennemis pour le perdre. Ils le défererent en même tems à l'Inquisition de *Rome* & à celle de *Venise*. A *Rome* ils produisirent contre lui une Lettre qu'il avoit écrite au *P. Gabriel Colissoni*, auparavant son ami, mais depuis son plus grand ennemi à cause de l'opposition qu'il trouva de sa part à son élevation aux dignitez de l'Ordre. Dans cette Lettre il disoit, entre autres choses, *qu'on ne s'avançoit à la Cour de Rome que par de mauvais moyens, & que loin de faire aucun cas de ses dignitez, il en avoit horreur*. On peut juger de l'effet que dut naturellement produire une pareille hardiesse, & quoiqu'on n'y trouvât pas de quoi procéder criminellement contre l'Auteur, on ne fit que dissimuler, en attendant une occasion plus favorable de se venger. L'autre accusation, bien que plus frivole encore, ne fit pas moins de tort au *P. Paul* à *Rome*. On le chargeoit d'entretenir commerce avec des Juifs & avec des hérétiques. Ce commerce pourtant ne consistoit qu'à recevoir civilement les gens de lettres étrangers qui, sur le bruit de sa reputation, s'adressoient à lui. Aussi fut-il renvoyé absous, sans avoir même été examiné. Mais cela ne laissa pas d'empêcher son avancement aux dignitez Ecclésiastiques. Car lorsque du tems de *Clement VIII.* on le proposa pour l'Evêché de *Milopotamo*, & ensuite pour celui de *Nona*, l'accusation avoit tellement frappé ce Pape, que quoiqu'il avouât que le *P. Paul* fut

un homme de mérite, il déclara que le commerce qu'il avoit entretenu avec les hérétiques, le rendoit indigne de l'Episcopat.

Cependant ce Pere, rendu à sa prémiére tranquillité, & soulagé de quelques infirmitez qui diminuoient avec l'âge, se livra tout entier à des études toutes différentes de celles dont il s'étoit principalement occupé jusqu'alors. Et comme s'il eut prévû l'avantage que sa Patrie en retireroit un jour, il s'attacha uniquement à l'Histoire tant ecclésiastique que profane, à la lecture de l'Ecriture Sainte & à la Théologie morale. C'est à ce tems que l'Auteur de sa vie rapporte quelques Ecrits trouvez parmi ses papiers, comme *un Examen de ses propres défauts dont il se proposoit de se corriger*; *une Medecine de l'Esprit*, auquel il appliquoit les Aphorismes prescrits pour la guérison des infirmitez du corps; un *Traité contre l'Athéisme*, où il prouvoit qu'il repugne à la nature humaine, qu'il n'y a point de véritables Athées, & que ceux qui ne reconnoissent point le vrai Dieu, s'en forment nécessairement de faux; *un Opuscule sur la naissance & la décadence de nos Opinions*, &c. Ecrits qui ne marquent pas moins de pieté que d'érudition, & qui indiquent un homme bien plus attentif à se rendre meilleur qu'à se faire un nom par des Ouvrages sçavans. L'Etude de l'Ecriture Sainte fut en particulier son occupation favorite; il s'y attacha si fort qu'il sçavoit presque tout le N. Testament par cœur, & que s'étant

s'étant habitué à soûligner les endroits qu'il vouloit éclaircir, à la fin il n'y avoit pas un seul mot dans son Exemplaire de la Bible qui ne fût ainsi soûligné: C'est ce que l'on remarqua aussi dans son propre Breviaire, & sur-tout dans le Pseautier.

Telles furent les principales occupations de *Fra-Paolo* dans sa retraite, & dans le repos dont il jouït jusqu'à ce différend qui s'éleva entre *Paul* V. & la République de *Venise*, vers le commencement du XVII. Siécle. Ce Pape choqué de quelques Decrets du Sénat qui lui parurent donner atteinte aux prétenduës Immunitez Ecclésiastiques, crut ne pouvoir mieux signaler les commencemens de son Pontificat, qu'en demandant la révocation de ces Decrets, & le relachement de quelques Ecclésiastiques que le Sénat avoit fait emprisonner pour des crimes énormes, dont il prétendoit s'attribuer la connoissance; mais on lui refusa l'un & l'autre. Sur ce refus, *Paul* V. fit expédier deux Brefs, l'un au Doge & l'autre à la République, en forme de *Monitoires*, pour les obliger à se soumettre: Et ces *Monitoires* n'ayant produit aucun effet, il en publia un nouveau le 17 d'*Avril* 1606. par lequel il déclaroit les *Venitiens* excommuniez, si dans 24 jours ils n'obéïssoient pas à ses Ordres, & il soumettoit tout l'Etat à l'Interdit, si trois jours après les 24 ils persistoient dans leur désobéïssance. Le Sénat surpris & indigné d'une pareille conduite, déclara à son tour par un

Placard du 6 de May ſuivant, que *ce Bref étoit nul, injuſte, & contraire à toutes les regles de l'équité & de la raiſon*, ordonnant en même tems aux Curez des Egliſes & aux Supérieurs des Monaſteres, de continuer à célébrer à l'ordinaire le ſervice divin non obſtant l'Interdit, & leur défendant de ſortir de l'Etat ſans permiſſion. Auſſi-tôt chacun prit parti pour ou contre la République; tout ce qu'il y avoit de Savans en Droit & en Théologie s'intéreſſerent dans cette querelle, & *avant le Mois d'Août on vit une armée d'Ecrivains en campagne*, comme le dit le *P. Paul* dans l'Hiſtoire qu'il a publiée de ce démêlé.

On juge bien que ce Pere, que le Sénat avoit choiſi pour ſon Théologien & l'un de ſes Conſulteurs, ne demeura pas ſpectateur oiſif de cette Diſpute. Voyant la conſternation où l'Interdit du Pape avoit jetté les eſprits, il tâcha de la diſſiper en faiſant un juſte parallele de l'autorité Pontificale avec celle des Souverains dans leurs Etats. Ce fut dans cette vûë qu'il publia l'Ecrit dont il a paru depuis peu d'années une Traduction Françoiſe ſous le titre de *Droits des Souverains défendus contre les Excommunications, &c.* Mais qui dans l'Italien eſt intitulé *Conſolation de l'eſprit pour tranquilliſer les Conſciences de ceux qui vivent bien, contre les frayeurs de l'Interdit publié par PAUL* V. Cet Ouvrage fut bien-tôt ſuivi d'un petit *Traité de l'Excommunication*, compoſé autrefois par *Gerſon*, que *Fra Paolo* publia en Latin & en Italien,
avec

avec une Lettre anonyme à la tête, où il exhortoit les Prêtres à faire leurs fonctions ordinaires, ſans craindre d'agir contre leur conſcience. Cet Ecrit ayant été condamné par l'Inquiſition, & attaqué par *Bellarmin* pour appuyer la cenſure de l'Inquiſition, l'Illuſtre *Servite* ne tarda pas à y oppoſer une réponſe ſous le titre d'*Apologie pour Gerſon*, où, ſuivant pied-à-pied le Cardinal, il juſtifia ſans replique & la conduite des *Venitiens* & la Doctrine de *Gerſon*. Peu de tems après, il mit au jour ſes *Conſidérations ſur les Cenſures de Paul V*. Les Défenſeurs de l'Interdit y répondirent; mais le *P. Fulgence* acheva de les confondre par un Ecrit intitulé, *Défenſe des Conſidérations ſur les Cenſures de Paul V.*, dont tout le fond apartient à *Fra-Paolo*, ſelon le *P. Fulgence* lui-même. Ce grand homme eut auſſi la principale part au *Traité de l'Interdit*, publié au nom des ſept Théologiens de la République, & dans lequel on prouve, en 19 propoſitions, que cet Interdit étoit contre toutes les Loix, que les Eccléſiaſtiques, loin d'être obligez d'y déferer, ne pouvoient le faire innocemment, & que le Souverain en devoit abſolument empêcher l'exécution.

Mais la Cour de *Rome*, voyant qu'elle perdoit beaucoup plus qu'elle ne gagnoit par la multiplication de tant d'Ecrits, s'y prit d'une autre manière. Le *P. Paul* fut cité ſous peine d'excommunication à comparoître perſonellement, pour ſe juſtifier des excès

& des héréſies dont il étoit accuſé ? Auſſi-tôt il publia un Manifeſte adreſſé aux Inquiſiteurs, dans lequel il alleguoit les raiſons qu'il avoit pour ne pas ſe rendre à cette citation. Cependant on ne laiſſa pas de prononcer contre lui la ſentence dont on l'avoit menacé ; mais il n'en tint aucun compte, & l'Excommunié à *Rome* n'en fut que plus eſtimé à *Veniſe* & dans les Pays étrangers. Ici le *P. Le Courayer* s'arrête à expoſer les Chefs de cette fameuſe Diſpute, les principales raiſons qu'on alleguoit de part & d'autre, & la différente manière dont on s'y prenoit. Mais nous ne le ſuivrons pas dans ce détail, par la même raiſon qu'il donne pour ſe diſpenſer de s'y étendre davantage c'eſt ; que *tout cela eſt en quelque ſorte étranger à la vie de Fra-Paolo* *. Nous dirons ſeulement que, cette affaire ayant enfin été terminée par la médiation *d'Henri IV.*, la Cour de *Rome*, qui n'avoit pas fort ſujet d'être contente de tout ce qui s'étoit paſſé, chercha à s'en venger ſur ceux que le Sénat avoit employez pour la défenſe de ſon autorité & de ſes Droits. Trente-ſix Eccléſiaſtiques furent mis en priſon ſous divers prétextes & en différens tems, d'autres bannis, quelques-uns même envoyez aux Galeres, & la moindre perſécution qu'on fit aux autres, fut de les exclure pour jamais des dignitez auxquelles ils euſſent pu prétendre.

Fra-

* Pag. 42.

Fra-Paolo n'avoit garde d'être oublié, il avoit trop bien soutenu la cause dont il avoit entrepris la défense, pour qu'on lui pardonnât aisément ce qu'on regardoit comme une rebellion contre l'Eglise. Et quoiqu'il eut été compris nommément dans l'accommodement de la République on ne laissa pas de chercher à s'en défaire par des voyes de fait, n'étant pas possible de l'attaquer d'une manière juridique. Il fut averti de différens endroits qu'on en vouloit ou à sa liberté ou à sa vie; mais, comme il se reposoit avec confiance sur la foi des Traitez & sur la droiture de ses démarches, il negligea cet avertissement, ce qui donna à ses ennemis la facilité d'exécuter leur noir dessein. Revenant à son Monastère le soir du 5. d'Octobre 1607, six mois après l'accommodement, il fut attaqué par cinq Assassins, qui lui donnerent jusqu'à 15. coups de stilet & le laisserent pour mort sur la place. Cependant aucun ne se trouva mortel, & il en guérit heureusement. Les Assassins se sauverent d'abord chez le Nonce, & de-là ils se retirerent secretement dans les Terres du Pape, où ils toucherent même de l'argent, qui étoit sans doute le prix de leur assassinat. Ces circonstances formerent de si violens soupçons contre la Cour de *Rome*, que *Fra-Paolo* lui-même ne put s'empêcher de dire en riant, que cela sentoit bien le *stile Romain*. Cependant ses ennemis tacherent de dissiper ces soupçons, en se vengeant sur les Coupe-jar-

pe-jarrets qu'ils avoient employez du mauvais ſuccès de leur entrepriſe. Ils firent arrêter le Chef de ces Malheureux dans le Palais *Colonne*, & l'envoyerent priſonnier à *Civita Vecchia* où il mourut; les autres furent ou décapitez, ou bannis, ou condamnez à une priſon perpétuelle. Mais cela n'empêcha pas qu'on ne fît encore de nouvelles tentatives pour enlever ou pour tuer le *P. Paul*; & ce qui eſt digne de remarque, le Cardinal *Bellarmin* lui-même, malgré la diſpute qu'il avoit euë avec lui au ſujet de l'Interdit, le fit avertir de ſe tenir ſur ſes gardes. Peu de tems après l'aſſaſſinat dont nous avons parlé, on découvrit une autre intrigue encore plus odieuſe en ce qu'elle étoit conduite par des Confreres mêmes de ce Pere, qu'on avoit corrompus pour le faire poignarder la nuit dans ſa chambre, dont ils avoient entrepris d'avoir de fauſſes Clefs. Ce complot ayant été découvert par accident, échoua & fut clairement prouvé par les Lettres que l'on ſaiſit. Mais on étouffa l'affaire de peur de donner du ſcandale; & tout l'effet que cela produit fut, d'engager le Sénat à prendre de plus grandes précautions pour la conſervation de ce grand homme, & d'obliger *Fra-Paolo* lui-même à s'interdire deſormais tout commerce avec des Inconnus, à ſe tenir mieux ſur ſes gardes, & à ſe renfermer, pour ainſi dire, dans ſon Monaſtere.

Ce fut dans cette eſpece de priſon volontaire qu'il compoſa d'abord ſa Relation du diffé-

différend de *Paul V.* avec la République, qu'il ne publia que quelques années après, pour ne pas r'ouvrir une plaie qui étoit trop récente, & pour laisser aux esprits le tems de se calmer. A peine l'eut-il achevée, qu'il se mit à travailler à son Histoire du Concile de *Trente*, dont il y avoit déja long-tems qu'il avoit commencé à ramasser les matériaux. L'amitié qu'il avoit liée avec *Oliva* Secretaire du Cardinal de *Mantoue*, la libre entrée qu'il avoit eu dans les Archives de la République, & les Mémoires que ses liaisons avec les Etrangers lui avoient procuré, le mirent en état de composer une relation suivie de ce qui s'étoit passé dans ce Concile, que l'on ne connoissoit presque encore que par les Decrets qui en avoient été publiez, parce que l'on avoit eu grand soin de tenir secretes les intrigues qui avoient donné le mouvement à toutes les affaires. Plusieurs personnes l'ont soupçonné d'avoir formé le dessein de cet Ouvrage dans la vûë de mortifier la Cour de *Rome* & de l'obliger à se tenir sur la défensive, au lieu d'attaquer les autres Puissances comme elle avoit fait. Mais comme ses recherches étoient antérieures à la dispute du Pape avec les *Venitiens*, il est plus naturel de croire qu'il ne s'y est proposé que d'instruire le Public du détail de cette grande affaire. Mais quoi qu'il en soit, la Cour de Rome lui sçut encore plus mauvais gré de cette Histoire que de la Défense des droits de la République; & cet Ouvrage

ne

ne servit qu'à fortifier les soupçons que l'on avoit déja pris de son penchant pour la Reformation, & de ses préventions contre *l'Orthodoxie Romaine*, comme s'en exprime Mr. *Le Courayer*.

Le *P. Paul* composa encore dans sa retraite plusieurs autres Ouvrages, qui ne sont pas moins dignes de lui, & qui ne firent pas moins de peine à la Cour de *Rome*: *Le Traité des Matieres Béneficiales*, qui dut probablement son origine aux recherches que lui donna occasion de faire la contestation de la République avec *Paul V.*; & dont le dessein étoit de faire voir, par quels moyens l'Eglise avoit aquis les revenus immenses qu'elle possedoit, & les abus énormes qui se commettoient chaque jour dans l'usage qu'on en faisoit: *Le Traité sur l'Inquisition*, où, après avoir donné une Histoire abregée de son institution & de la manière dont elle avoit été introduite à *Venise*, l'Auteur prouve au long que l'Inquisition de *Venise* est entierement subordonnée à l'autorité du Sénat & ne releve point du Pape: Et enfin, le *Traité du Droit des Asyles*, qui attaquoit directement les Immunitez Ecclésiastiques, donnant au Magistrat civil le pouvoir non seulement de juger des cas qui méritent la protection des Asyles, mais même d'en retirer les Criminels de sa propre autorité, sans recourir à celle des Evêques.

Ce sont-là les seuls Ouvrages que *Fra Paolo* ait composé sur des matieres Ecclésiastiques; & au jugement du *P. Le Courayer*, on

on y découvre par-tout beaucoup de ſens, d'érudition & de ſageſſe. Il a ſur-tout à cœur ce dernier article; & voici comme il s'en exprime... „ L'injuſtice avec laquelle il „ avoit été traité, ne le fit jamais ſoulever „ contre la Puiſſance légitime, & ſans s'at- „ taquer à l'autorité des ſupérieurs, il ſe „ contenta d'en remarquer les abus, & d'in- „ diquer les moyens de rétablir l'ordre pri- „ mitif, comme le plus naturel & le plus par- „ fait." Ce fut à ſes avis que fut dû le re- „ ſpect avec lequel le Sénat ſe défendit con- „ tre les entrepriſes de *Paul V.*; & toujours „ renfermé dans les bornes d'une défenſe „ légitime, il trouva moyen de maintenir „ les droits de ſa Patrie, ſans entreprendre „ ſur ceux de l'Egliſe. C'eſt par ce ſage „ tempérament qu'il prévint le Schiſme que „ les *Romains* étoient prêts d'exciter; & ſi *Fra-* „ *Paolo* n'eût eu plus de modération qu'ils „ n'avoient montré de prudence, *Paul V.* „ eut bien-tôt fait naître en *Italie* une re- „ volution auſſi funeſte à ſes intérets que „ celle qu'avoit produite en Allemagne la diſ- „ tribution ſcandaleuſe des Indulgences ſous „ *Leon X.* *. Il n'eſt pas ſurprenant que Mr. *Le Courayer* faſſe conſiſter ici la ſageſſe & la modération du *P. Paul*, dans les égards & les ménagemens qu'il eut pour le Pape, puiſqu'il conſerve le même reſpect pour le St. Siége? Sans cela, on ne voit pas bien quel grand ſujet il y auroit de loüer ce Pere des ſoins

* Pag. 47. 48.

soins qu'il se donna pour empêcher que les *Venitiens* ne rompissent tout-à-fait avec la Cour de *Rome*, ni quel grand mal ç'auroit été pour le Monde Chrétien qu'il fût arrivé en *Italie une revolution aussi funeste aux intérets* de cette Cour *que celle qui étoit arrivée* peu de tems auparavant *en Allemagne*.

Mais outre les Ecrits précédens, on a deux petits Traitez de *Fra-Paolo* sur d'autres sujets. L'un est une Continuation de l'Histoire des *Uscoques*, commencée par *Minucio Minuci* Archevêque de *Zara*; & l'autre roule sur la manière de gouverner la République pour en assurer la durée. On a aussi trouvé après sa mort beaucoup d'autres choses manuscrites mais imparfaites, & qui, par cette raison, n'ont pu être communiquées au Public, comme entre autres un *Traité sur la puissance des Princes*, divisé en 206. Chapitres, dont il n'y avoit que les trois prémiers d'achevez, Cependant il ne paroît pas qu'à l'exception de son *Histoire du Concile de Trente*, que *De Dominis*, semble même faire entendre qu'il avoit dessein de supprimer, il se fut proposé de publier autre chose que ce que la contestation de la République de *Venise* avec *Rome* & les ordres de ses supérieurs l'avoient obligé de mettre au jour.

C'est à cette contestation que furent dûës les liaisons qu'il prit avec les *François*, dont il avoit adopté les principes sur l'autorité des Papes & sur l'indépendance des Princes à leur égard; & c'est le commerce de lettres qu'il

qu'il entretint avec eux, & sur-tout avec les Reformez, qui a donné lieu à ses Ennemis de le soupçonner d'avoir été lui-même Protestant dans le cœur. *Pallavicin* l'en accuse ouvertement, fondé sur quelques Extraits de ces Lettres; & Mr. *Amelot* tâche de l'en justifier en prétendant que ces Lettres ont été interposées. Mais suivant le *P. Le Courayer*, c'est-là une pure conjecture qui n'est appuyée d'aucune preuve: Aussi ne croit-il pas qu'on puisse douter que *Fra-Paolo* n'approuvât réellement plusieurs des Opinions Protestantes, & qu'il ne souhaitât quelque succès & quelque avantage aux Reformez.
„ Mais c'est, dit-il, en ce sens seul qu'on peut „ dire qu'il étoit Protestant dans le cœur, & „ il ne le fut jamais en tout autre. . . . . „ Il souhaitoit la reformation des Papes, & „ non leur destruction. Il en vouloit à leurs „ abus & à leurs prétensions, & non à leur „ place. Il étoit ennemi de la superstition, „ mais il toleroit les cérémonies . . . . . „ Il haïssoit la persécution, mais il haïssoit aussi „ le schisme. Il étoit Protestant, si c'est l'être „ que de ne pas donner aveuglement dans „ toutes les opinions regnantes, & de condamner librement les abus inventez & sou„ tenus par intéret. Mais il étoit Catholi„ que, si c'est l'être que d'aimer sincerement „ la pureté de l'Eglise, que de haïr les divi„ sions, que de maintenir l'ordre & la sub„ ordination, & que d'être animé de zèle „ pour reformer la religion, & non pour la „ dé-

„ déchirer. . . . . A l'imitation d'*E-*
„ *rasme*, de *Cassander*, de Mr. *de Thou* & de
„ plusieurs autres grands hommes, il étoit
„ Catholique en gros & quelquefois Protes-
„ tant en détail. Il observoit de la Reli-
„ gion Romaine tout ce qu'il en pouvoit pra-
„ tiquer sans superstition; & dans les cho-
„ ses dont il croyoit devoir s'abstenir par
„ scrupule, il avoit un grand soin de ne
„ point scandaliser les foibles. Enfin éga-
„ lement éloigné de tout extrême, s'il desap-
„ prouvoit les abus des Catholiques, il con-
„ damnoit aussi la trop grande chaleur des
„ Reformez, & disoit naturellement à ceux
„ qui le pressoient de se déclarer pour les
„ derniers, *que Dieu ne lui avoit pas donné*
„ *l'esprit de* LUTHER " *.

Voilà l'idée que Mr. *Le Courayer* nous donne de la religion du *P. Paul.* Si on l'en croit, ce Pere étoit dans le fond bon Catholique, ami du St. Siége consideré comme centre d'unité, ennemi du schisme qu'il ne croyoit permis dans aucun cas. Seulement il condamnoit les abus qui s'étoient glissez dans l'Eglise, & il en souhaitoit la reformation, quoiqu'en attendant il les tolerât pour ne pas scandaliser les foibles & ne point innover de son chef. Mais quand on aura lû divers traits de sa Vie que Mr. *Le Courayer* lui-même rapporte immédiatement ensuite, on s'en fera une toute autre idée; & je ne sçais si l'on

* Pag. 49. 50.

l'on ne sera pas tenté de croire, que le nouveau Traducteur de *Fra-Paolo* lui prête ici ses propres sentimens pour les appuyer de l'autorité d'un si grand homme. Sans renvoyer nos Lecteurs à la Piéce même, qu'ils fassent attention aux particularitez suivantes que nous en avons extraites.

BEDELL Evêque de *Kilmore* en *Irlande*; & auparavant Chapelain du Chevalier WOTTON Ambassadeur d'*Angleterre* à *Venise*, lequel étoit *confident des dispositions du* P. PAUL *; nous apprend que ce Pere avoit un très grand penchant pour la Réformation, qu'il agréoit fort la *Liturgie Anglicane*, & qu'il se proposoit de la prendre pour modèle en cas de rupture avec le Pape; qu'il s'abstenoit en disant la Messe de reciter les priéres qui s'adressent aux saints; que dans les Confessions il tâchoit de retirer les Peuples des abus & des superstitions qui avoient cours dans l'Eglise; & enfin, qu'il auroit fort souhaité de quitter *Venise* pour passer en *Angleterre*, s'il avoit pû obtenir cette liberté du Sénat. Tout cela ne prouve-t-il pas que *Fra-Paolo* étoit Protestant dans le cœur? Et où est l'homme assez crédule pour s'imaginer que, si dans ces dispositions il fut effectivement venu en Angleterre, il auroit mieux aimé aller à la Messe dans les Chapelles Papistes que de fréquenter les Eglises Anglicanes?

Mais voici d'autres preuves du Protestantisme

* Ibid. pag. 50.

tisme de ce grand homme, que la bonne foi de Mr. *Le Courayer* ne lui a pas permis de dissimuler. *On voit*, dit-il *, *par plusieurs de ses Lettres, qu'il souhaitoit extrêmement le progrès de la Reformation.* Et entre les traits qu'il en rapporte, ceux-ci nous ont paru les plus remarquables. *Je serai ravi d'apprendre que les affaires des Reformez se raccommodent, parce que c'est ce qu'il y a* DE BON DANS LE MONDE †. *La conservation de Sully me plait, à cause du support qu'en peuvent recevoir les Reformez. Il faut que les Huguenots se fassent respecter, & ils feront bien de ne se point lasser de demander, d'autant plus que tout ce qu'ils obtiendront* SERA POUR LE SERVICE DE DIEU ET L'UTILITE' DU ROI ‡. *Je serois bien aise de sçavoir si la Reine favorise Condé, & s'il y a quelque espérance que les Réformez obtiennent de meilleures conditions pour les affaires de Religion, parce* QUE C'EST CE QUE JE SOUHAITE DAVANTAGE, PERSUADE' QUE CELA SERVIROIT A FAIRE ENTRER L'EVANGILE EN ITALIE §. *S'il y a guerre en Italie, tout ira bien pour la Religion, & c'est ce que Rome craint; l'Inquisition cessera &* L'EVANGILE AURA COURS **.
„ En un mot, ajoute Mr. *Le Courayer* ††, le
„ *P. Paul* regardoit la Reformation comme
„ le

* Ibid. † Lett. du 6 Decembre 1611.
‡ Lett. du 21. Decembre 1610. § Lett. du 13. Avril 1611. ** Lett. du 27. Avril 1610.
†† Pag. 51.

„ le seul moyen d'abaisser *Rome*, & l'abaissement de *Rome* comme l'unique voie de „ faire refleurir la pureté de la Religion. „ *Il n'y a rien de plus essentiel*, disoit-il *, „ *que de ruiner le crédit des Jésuites*; *en les ruinant on ruine Rome*, ET SI ROME EST „ PERDUE, LA RELIGION SE REFORMERA D'ELLE-MEME. Par *Rome* il entendoit sans doute la Cour de Rome, le Pape & ses Ministres. En effet, depouillez le Pape de sa prétenduë Primauté, de son autorité arbitraire, mettez-le de niveau avec tous les autres Evêques, il n'y aura plus de Chef visible de l'Eglise, plus de centre d'Unité. Cette chimère papale s'évanouïra; & *Rome perduë, la Religion se reformera d'elle-même.*

Tous ces traits que nous venons de rapporter découvrent si bien le cœur Protestant de *Fra-Paolo*, que Mr. *Le Courayer* ne peut s'empêcher de convenir qu'*ils marquent un grand penchant pour les Reformez* †. Il auroit dû dire pour la doctrine des Reformez ou pour la Reformation; mais c'est-là un de ces adoucissemens qu'il glisse, de tems en tems, dans son narré, pour favoriser son système. Cependant, s'il eut eu dessein de fournir des armes contre lui-même, il ne pouvoit mieux s'y prendre: car, à toutes les preuves que nous avons déja alleguées,

* Lett. du 5 Juill. 1611.

† Pag. 51.

guées, il ajoute quelques particularitez touchant le *P. Fulgence*, *qu'on sçait*, dit-il, *avoir été dans les mêmes sentimens que Fra-Paolo*; lesquelles achevent de mettre le Protestantisme de ce dernier au-dessus de toute exception. Nous n'en rapporterons que celle-ci. * Un Docteur *Duncomb* qui, chargé de la conduite de quelques Seigneurs Anglois, se trouvoit *à Venise*, y étant tombé malade, & paroissant tout-à-fait abattu, le *P. Fulgence*, qui le connoissoit, lui demanda la cause de son accablement, & lui offrit ses services. Le Docteur répondit, qu'il avoit toujours ardemment souhaité de mourir dans un lieu où il pût recevoir le Sacrement selon l'usage de l'Eglise Anglicane, que malheureusement il se trouvoit privé de cet avantage, & que cela l'affligeoit beaucoup. Mais le *P. Fulgence* le consola bien-tôt en lui disant qu'il avoit le Livre des *Prieres communes* en *Italien*, & que s'il le souhaitoit, il viendroit avec quelques-uns de ses Confreres lui administrer la Communion sous les deux espèces, à la manière Anglicane; d'autant plus *qu'il y avoit encore dans son Monastere sept ou huit des disciples du P. Paul, qui s'assembloient de tems en tems pour recevoir ainsi le Sacrement.* C'est ce que le Docteur *Duncomb* lui-même, qui ne mourut pas de cette maladie, rapporta à Mylord *Hatton*, à son retour en *Angleterre*, & ce que l'Evêque *Atterbury*, qui ne sçauroit être

* Pag. 51.

être suspect dans un fait de cette nature, a attesté avoir appris de la bouche du Capitaine *Hatton*, qui l'avoit entendu dire plusieurs fois à Mylord *Hatton* son pere. Voilà donc une petite Eglise, qui s'étoit sans doute formée sous les auspices & par les soins du *P. Paul*, où l'on célébroit la Sainte Cène selon l'usage de l'Eglise Anglicane, & qui subsistoit encore en partie après la mort de ce grand homme: Et ne faut-il pas s'aveugler, pour nier ou pour douter un seul moment qu'il fût dans les mêmes idées que les Reformez sur les points qui les divisent de l'Eglise Romaine?

Cependant Mr. *Le Courayer* voudroit bien nous faire croire le contraire, & il ne neglige rien pour faire prendre le change à ses Lecteurs. Car outre ce que nous en avons déja rapporté, voici comme il s'exprime à la suite des particularitez qu'on vient de voir; „ Mais ces traits & plusieurs „ autres, qui nous montrent les dispositions „ favorables de *Fra-Paolo* à l'égard des Pro- „ testans, & son penchant pour plusieurs de „ leurs sentimens, ne prouvent pas qu'il „ fut *Catholique par hypocrisie*, mais simple- „ ment qu'il approuvoit ce qu'il croyoit „ bon & véritable dans les autres Commu- „ nions. " Si *Fra-Paolo n'étoit pas Catholique par hypocrisie*, il l'étoit donc sincerement; & pour accorder cette Catholicité sincère avec ce qu'on a lû ci-dessus & qui semble y être diametralement opposé, Mr. *Le Courayer*

 ajoute,

ajoute, „ Il n'étoit, ni de ces Théologiens „ rigides qui, faiſant conſiſter l'Orthodoxie „ dans une ſoumiſſion aveugle à toutes les „ opinions de leur parti, damnent impitoya-„ blement tous ceux qui s'en écartent dans „ les moindres points ou dans les moin-„ dres pratiques, ni de ces Proteſtans zélez „ qui croyent que la tolérance d'un abus ou „ d'une erreur eſt un peché irremiſſible, „ & qu'on doit ſe ſéparer de toute Com-„ munion dès qu'on y connoît quelque choſe „ de repréhenſible. Ces deux extrêmitez „ lui paroiſſoient également vicieuſes, & il „ crut que le parti le plus ſage étoit, de „ les éviter l'une & l'autre. D'un côté, il „ condamnoit une multiplication indiſcrete „ de nouvelles déciſions, & de l'autre, le „ zèle outré qui préferoit un Schiſme à la „ tolérance de quelques abus & de quelques „ erreurs ". *

Ce fût donc par la crainte du Schiſme & par un eſprit de tolérance pour les abus & les erreurs de l'Egliſe Romaine, que *Fra-Paolo* demeura toujours attaché à cette Egliſe; & c'eſt apparemment dans ce ſens que Mr. *Le Courayer* veut qu'il ait été *Catholique ſincere*. Cependant le contraire paroît, & par ſes Ecrits, & par toute ſa conduite. Un homme qui ſe déclare auſſi hautement qu'il l'a fait dans preſque tous ſes Ouvrages contre les Uſurpations du Pape & du Clergé, contre les

* Pag. 51.

les superstitions qui s'étoient glissées dans le Culte public, & contre les dogmes erronez dont on exigeoit la créance, & qui, dans les Confessions, tâche d'ouvrir les yeux du peuple sur tous ces abus, doit-il être censé les tolérer, & les tolérer par principe, par scrupule de conscience? Pour ce qui est de la crainte du Schisme, on peut assurer hardiment que ce n'est pas ce qui l'a retenu dans le sein de l'Eglise Romaine. Se seroit-il *proposé de prendre pour modèle la Liturgie Anglicane en cas de rupture avec le Pape*, auroit-il si *fort souhaité de passer en Angleterre*, c'est-à-dire en pays Protestant, sur-tout auroit-il voulu faire des assemblées secretes pour célébrer la Sainte Cène à la manière Anglicane, s'il eut été animé d'une pareille crainte? Toutes ses démarches font foi que l'idée d'une séparation d'avec *Rome* n'avoit rien pour lui de si terrible, ou plutôt qu'il ne tint pas à lui d'en procurer une. Mr. *Le Courayer* lui-même nous a déja fourni divers traits qui l'insinuent assez clairement; mais en voici une preuve décisive, tirée des Mémoires de *Wellwood*. Cet Auteur voulant faire connoître le caractère de *Jaques I.*, & citant entre autres choses l'imprudence qu'il commit dans le différend des *Venitiens* avec le Pape, dit; *On s'attendoit à une séparation totale, non seulement de la Cour de Rome, mais aussi de l'Eglise Romaine. Le sçavant Pere Paul & les sept Théologiens de l'Etat poussérent cette affaire avec beaucoup de zèle, & la conduisirent*

avec autant de prudence........ Le P. Paul & les autres Théologiens solliciterent instamment l'Ambassadeur *de remettre dès la première Audience* le Livre du Roi Jaques, *& l'assurerent même que cela produiroit un bon effet* *. Mr. *Le Courayer* ne s'est pas souvenu de ce que dit ici *Wellwood*, ou n'a pas jugé à propos de le rapporter, sans doute parce qu'il détruit ce qu'il avoit avancé auparavant des grands égards de *Fra-Paolo* pour le St. Siége, & des soins qu'il se donna pour empêcher les *Venitiens* d'en venir à une rupture †. Cependant il dit quelque chose de fort approchant d'après *Bedell*, qui assure que le *P. Paul sçut très mauvais gré à l'Ambassadeur* d'Angleterre *d'avoir differé de présenter au Sénat* l'ADMONITION *du Roi Jaques I. après la reconciliation de la République avec Rome* ‡. Quoi qu'il en soit, si *Fra-Paolo* eut sincerement souhaité *une séparation totale de l'Eglise Romaine*, il n'auroit pas pu agir autrement qu'il ne fit? Et après cela peut-on dire que l'horreur du Schisme fut chez lui un principe dominant, qui prouve sa Catholicité?

C'est donc en vain que Mr. *Le Courayer* cherche à le justifier de dissimulation & d'hypocrisie, & que dans cette vûë il allegue, entre autres choses, la tranquillité avec

* *Wellwood Memoirs*, &c. p. 29. & suivant.
† Pag. 47. 48. ‡ Pag. 50.

avec laquelle il mourut, comme une preuve de la pureté de ses intentions & de sa sincerité. *S'il eut été*, dit-il *, *coupable d'hypocrisie, comme ses Ennemis l'en accusent, les approches de la mort eussent fait tomber le masque, & l'on eut vû un homme inquiet, agité & noyé dans la frayeur & le desespoir.* Outre que cette réflexion est fondée sur un principe faux, & que l'expérience dément tous les jours, le *P. Paul* n'a pas besoin d'apologie. Quiconque sera bien instruit de ses vrais sentimens en matiere de religion, & de tout ce qu'il fit pour la verité, ne l'accusera jamais de dissimulation & d'hypocrisie. S'il n'en fit pas davantage, il faut l'attribuer aux circonstances où il se trouvoit. C'étoit un homme public qui ne pouvoit sortir de *Venise* sans la permission du Sénat, ce qu'il n'eut pas manqué sans doute de faire s'il en eut eu la liberté, comme il paroît par l'exposé même de Mr. *Le Courayer*. D'ailleurs, peut-être se croyoit-il, en qualité de Théologien & de Consulteur de la République, attaché au Sénat par un principe d'honneur & de conscience. Peut-être aussi n'étoit-il retenu que par sa timidité naturelle, qui ne lui permettoit pas de s'exposer à de nouveaux périls ou de s'ériger ouvertement en Reformateur. Et c'est probablement ce qu'il reconnoissoit lui-même quand il disoit, que *Dieu ne lui avoit pas donné l'esprit*

* Pag. 51.

prit de LUTHER, c'est-à-dire sa fermeté, son courage, sa résolution, & non comme voudroit l'insinuer Mr. *Le Courayer*, l'esprit de schisme & de revolte.

En 1622. *Fra-Paolo* fut attaqué d'une fluxion accompagnée de fiévre qu'il negligea d'abord, faute d'en prévoir les conséquences; mais il connut bien-tôt à la diminution de ses forces qu'il approchoit de sa fin. Il alla toujours en affoiblissant jusqu'au commencement de l'année suivante. „ Le „ Dimanche 8 de Janvier il ne laissa pas, tout „ accablé qu'il étoit, de se lever, pour célé- „ brer la Messe [de la manière sans doute „ qu'il avoit accoutumé de le faire, com- „ me on l'a vû auparavant] ensuite de la- „ quelle il s'en alla, comme à son ordinaire, „ prendre son repas avec les autres; mais „ c'étoient les derniers efforts d'une nature „ presque éteinte, & qui se roidissoit contre „ la force du mal. Après avoir été surpris „ le Lundi d'une foiblesse qui fit craindre „ pour sa vie, il se prépara le Jeudi à son „ dernier moment par la demande du St. „ Viatique qu'il reçut avec des sentimens „ de foi, de pieté & de resignation, qui „ firent admirer sa religion, & tirérent des „ larmes des yeux de tous les Spectateurs...... „ Le Samedi, qui fut le jour de sa mort, il „ se fit relire comme les jours précedens la „ passion de *Jésus-Christ* selon *St. Jean*, parla „ de ses miseres & de la confiance qu'il „ avoit dans le sang de *Jesus-Christ*, dont il

„ releva

„ releva les miſericordes.......... Lorſ-
„ qu'il eut appris du Medecin qu'il ne paſ-
„ ſeroit pas la nuit, *Dieu ſoit loué*, dit-il,
„ *j'agrée tout ce qui lui plait.* Puis, après
„ avoir pris quelque partie de ce qui lui
„ avoit été ordonné, *Allez-vous-en*, dit-il
„ au *P. Fulgence*, *ne reſtez plus à me voir dans*
„ *cet état. Allez vous repoſer, tandis que je*
„ *m'en retournerai à Dieu de qui nous ſommes*
„ *tous venus.* Au lieu de lui obéïr, le *P.*
„ *Fulgence* fit avertir la Communauté, qui ſe
„ rendit auprès du Mourant pour faire les
„ prieres ordinaires qu'il ne put accompagner
„ qu'en eſprit, n'ayant plus parlé que pour
„ dire ces paroles, *Eſto perpetua*, ſoyez
„ éternelle; ce que l'on interpreta d'une
„ priere qu'il fit pour la conſervation de la
„ République. Alors les bras en croix &
„ les yeux attachez ſur ſon Crucifix, il
„ rendit l'ame à ſon Créateur.......... dans
„ la LXXI. année de ſon âge"*.

Mr. *Le Courayer* fait enſuite un magnifique éloge de ce grand homme, inſiſtant toujours ſur ſa modération & ſur ſon éloignement de toute revolte à l'égard de ſes ſupérieurs ſpirituels, comme ſur les qualitez les plus eſtimables. Cependant quand il vient à ſes Ecrits, il n'en diſſimule point les défauts. Il avouë qu'on „ n'y trouve pas
„ cette pureté d'élocution ou cette élegance
„ de ſtile qui fait rechercher un Livre par
„ le

* Pag. 53. & 54.

„ le seul plaisir qu'il y a de le lire. Mais en „ recompense on y voit un art, un ordre, „ un choix, une précision, & une érudi- „ tion placée si à propos, qu'on ne peut „ presque se défendre de penser comme „ l'Auteur.“ Il reconnoît qu'il y a des fautes; „ mais, dit-il, elles sont legeres en „ comparaison de perfections. S'il lui (*Fra-* „ *Paolo*) arrive quelquefois, ou de s'écarter „ de la verité en quelque point, ou de ju- „ ger trop peu favorablement des actions „ ou des intentions des autres, ce sont de „ ces imperfections qu'on ne sçauroit attri- „ buer qu'à la foiblesse naturelle de l'homme, „ & qui ne diminuent que peu le prix des „ Ouvrages, lorsque ces défauts sont cou- „ verts par des beautez aussi essentielles que „ celles qui regnent dans les siens“*.

Non content de le peindre du côté de l'esprit & du cœur, Mr. *Le Courayer* fait en peu de mots son portrait pour le corps. Le *P. Paul*, dit-il†, étoit d'une taille médiocre. Il avoit la tête ronde & bien figurée, mais grosse par rapport au reste du corps, un front large & coupé dans le milieu par une veine grosse d'un doigt; de beaux sourcils, les yeux grands, noirs & vifs, le nez plus gros que long, & marqué proche la joue droite d'une cicatrice qui lui resta du coup de stilet qu'il avoit reçu en 1607. la barbe peu épaisse, une couleur blanche mêlée de rouge,

* Pag. 55. † Pag. 55. & 56.

rouge, & le corps maigre, mais du reste capable d'une grande fatigue. On lui fit des funerailles distinguées, autant par la magnificence publique, que par le concours des Nobles & de toute sorte de personnes; & les regrets universels qui l'accompagnerent au Tombeau, firent bien mieux son éloge que les Panégyriques flatteurs & mercénaires consacrez à la mémoire des Grands. Le Sénat ne voulut pas laisser à d'autres l'honneur de lui élever un Monument; & le Monastere des *Servites* fut obligé de faire ceder sa reconnoissance à celle du Souverain. *Jean Antoine Venerio*, Patrice Venitien, composa l'Epitaphe qu'on mit sur son Tombeau, & que Mr. *Le Courayer* donne ici tout au long.

Nous renvoyons à une autre fois ce qui nous reste à dire sur cette nouvelle Traduction de l'Histoire du Concile de Trente *de* Fra-Paolo.

ARTICLE VII.

The Method of Fluxions, and Infinite Series, with its Application to the Geometry of Curve-lines. By the Inventor Sir Isaac Newton Knt. late President of the Royal Society: Translated from the Authors Latin Original, not yet made publick. To which is subjoyn'd a Perpetual Comment

ment, upon the whole Work, consisting of Annotations, Illustrations, and Supplements, in order to make this Treatise a compleat Institution for the use of Learners. by J. Colson. M. A. and F. R. S. C'est-à-dire: *La Méthode des Fluxions & des Suites infinies, avec l'application de cette Méthode à la Géometrie des Lignes Courbes, par l'Inventeur, le feu Chevalier Isaac* NEWTON, *Président de la Societé Royale. Traduit sur un Manuscrit copié sur l'original Latin, qui n'a pas encore été publié. On y a ajouté un Commentaire perpétuel sur tout l'Ouvrage, contenant des Remarques, des Eclaircissemens, & des Supplémens, pour l'usage de ceux qui veulent apprendre cette Science. Par* J. Colson. *Maitre ès Arts & Membre de la* Societé Royale. in 4. Londres 1736. de l'Imprimerie de Woodfall, & se vend chez Jean Nourse, proche *Temple barr.*

CEt excellent Ouvrage que les Mathématiciens ont attendu depuis long-tems vient enfin d'être publié: il paroît digne du génie de son Auteur, & répond à la beauté de ses autres Ouvrages. Ce que nous en dirons est tiré principalement de la Préface du Traducteur.

Mr. *Newton* commence cet Ouvrage par la Mé-

Méthode des Suites infinies ; où il nous donne une nouvelle espece d'Arithmétique, (nouvelle au moins dans le tems qu'il écrivoit ceci) ou plutôt il pousse l'Arithmétique ancienne beaucoup plus loin, car il étend les Notations reçûës, & les rend entierement universelles, & fait voir que comme l'Arithmétique commune des nombres entiers a reçû un grand accroissement par l'introduction des Fractions Decimales, de même l'Algebre commune, ou l'Analyse entant qu'Arithmétique universelle, deviendra beaucoup plus générale par la Doctrine des Suites infinies, par laquelle la même Analogie est toujours poussée plus loin, & approche de plus en plus de la perfection.

Il montre ensuite comment les Expressions Algebraïques compliquées peuvent être reduites à des Suites, qui approchent de plus en plus des valeurs réelles de ces quantitez complexes, ou de leurs racines, & dont, par consequent, on peut se servir à la place de ces quantitez, ou de ces racines; soit que ces quantitez soient des Fractions qui ayent des dénominateurs multinomes, qu'il faut, à cause de cela, reduire en termes simples par une Division perpétuelle, soit que ce soient des racines de simples puissances, ou d'Equations affectées que l'on est obligé de résoudre par une Extraction perpétuelle.

Cette Doctrine des Suites infinies, n'est que par voye de préparation à la Doctrine des Fluxions, à laquelle elle est subordonnée.

Mr. Newton explique ensuite cette Doctrine des Fluxions. Le grand Principe sur lequel elle est fondée, est tiré de la Mécanique Théoretique ; le voici : Comme les quantitez Mathématiques, & en particulier l'étenduë, peuvent être conçûës comme étant produites par un mouvement local continué, & que toutes quantitez quelconques peuvent être conçûës du moins par Analogie, comme étant produites de la même manière, il faut nécessairement que pendant le tems de leurs productions il y ait des vîtesses comparatives d'accroissement & de decroissement, dont les rapports sont fixes & déterminables, & qu'on peut, par consequent, proposer comme des Problêmes à résoudre : l'Auteur appelle les quantitez ainsi produites, les quantitez fluentes, ou les Fluentes, & les vîtesses comparatives, les Fluxions.

Il résout ce Problême par un autre Principe qui n'est pas moins évident, sçavoir qu'on peut supposer la quantité divisible à l'infini, ou qu'elle peut (du moins dans la pensée) diminuer continuellement, jusqu'à ce qu'enfin, avant que de s'évanoüir entierement, elle arrive à des quantitez qu'on peut appeller quantitez évanoüissantes, ou qui sont infiniment petites, & plus petites, qu'aucune quantité assignable. Ces deux Principes sont le fondement de toute la Méthode.

Après avoir expliqué ces Principes, Mr. Newton nous donne la Méthode des Fluxions, en douze Problêmes, dont les deux pré-

prémiers sont fondamentaux, & les autres ajoutez pour servir d'Exemples ou d'application à la Géometrie des lignes courbes. Dans le prémier Problême, qui est; *les Fluentes étant données, trouver les Fluxions*; il enseigne la Méthode directe des Fluxions d'une manière fort générale, & fait voir comment on peut trouver les diverses Equations fluxionelles par une Equation Algebraïque quelconque : il montre aussi comment l'Equation donnée peut comprendre plusieurs quantitez variables ou Fluentes, & que par ce moyen l'on peut trouver l'Equation fluxionelle, non obstant aucune quantité sourde qui puisse s'y rencontrer, ou même aucune autre quantité irreductible, & qui est Géometriquement irrationelle; tout cela est derivé des proprietez des momens, ou des accroissemens infiniment petits, mais contemporains des quantitez fluentes & se démontre par là.

Le second Problême fondamental contient la Proposition inverse du prémier, qui est; *les Fluxions étant données, trouver les Fluentes.* Ce Problême comprend la Méthode inverse des Fluxions, & l'Auteur en donne la solution principalement à l'aide de la Méthode des Suites infinies. Il fait voir d'abord comment d'une Equation fluxionelle donnée on peut remonter à l'Equation Algebraïque finie qui lui est correspondente, lorsque cela se peut faire; & si cela est impraticable, il trouve du moins la racine de cette Equa-

tion par des Suites infinies convergentes.

Dans les autres Problêmes l'application à la Géometrie renferme des ſpeculations générales & fort curieuſes ſur les lignes courbes. Il détermine, par exemple, les *maxima* & *minima* des quantitez dans tous les cas; il montre la Méthode de tirer des Tangentes aux Courbes ſoit Géometriques, ſoit Mécaniques; il fait voir comment on peut trouver le centre de Courbure d'aucune Courbe, ce qu'il illuſtre par pluſieurs Exemples curieux; il examine enſuite un autre Problême fort ſubtil, & tout-à-fait nouveau touchant les Courbes, ſçavoir comment on peut déterminer la qualité de la Courbure d'aucune Courbe, ou comment ſa Courbure varie par rapport à l'uniformité ou variation qui arrive dans toutes les parties de la Courbe.

L'Auteur s'applique encore à conſiderer les aires des Courbes, & fait voir comment on peut trouver autant de Courbes carrables qu'on voudra; il montre auſſi comment on peut trouver aucun nombre de Courbes dont les aires puiſſent être comparées avec celles du Cercle, de l'Hyperbole, ou d'aucune autre Courbe qu'on voudra aſſigner, ce qu'il étend aux Courbes Mécaniques auſſi-bien qu'aux Courbes Géometriques; il détermine enſuite l'aire en général d'aucune Courbe qu'on puiſſe propoſer, & cela principalement à l'aide des Suites infinies, & il donne pluſieurs regles fort utiles pour déterminer les limites de ces aires. En paſſant il

carre

carre le Cercle & l'Hyperbole, & fait servir leur quadrature à la construction d'un Canon de Logarithmes : il donne sur-tout des Tables fort utiles & fort générales des Quadratures, pour trouver d'abord les aires de quelques Courbes, & pour les comparer avec les aires des Sections Coniques. Ces Tables sont les mémes que celles qu'il a publiées dans son Traité des Quadratures. Il montre d'une manière fort étendue l'usage de ces Tables & leur application, & en tire plusieurs Constructions Géometriques fort curieuses, avec leurs démonstrations.

Enfin Mr. Newton donne la Méthode de rectifier les Courbes, & montre comment on peut trouver autant de Courbes qu'on voudra qui soient rectifiables, ou qui, par rapport à leur longueur, puissent être comparées avec une Courbe quelconque donnée; & il conclut en général par la rectification d'une Courbe quelconque, par le moyen de ses Tables de Quadratures, quand cela peut se faire, si non, par les Suites infinies.

Voilà en général ce que cet Ouvrage contient. Le Traducteur, qui nous a fourni lui-même cet Extrait, a fait un ample Commentaire sur tout l'Ouvrage qu'on imprime actuellement, & qui sera publié en peu de tems. Il promet de nous en fournir aussi un Extrait.

ARTICLE VIII.

Explanatory NOTES *and* REMARKS *on* MILTON's *Paradise lost*: C'est-à-dire, REMARQUES *sur le* Paradis perdu *de* MILTON; par Messieurs RICHARDSON *Pere & Fils*: Avec *la* VIE *du Poëte*, & un DISCOURS *sur le Poëme*, par Mr. *Richardson* le Pere.

SECOND EXTRAIT.

NOus avons parlé de la *Nouvelle* VIE *de* MILTON: il faut rendre compte à présent du DISCOURS *sur le* PARADIS PERDU. On y trouve d'abord l'HISTOIRE de ce Poëme; mais une histoire qui vaut un Eloge, parce qu'elle est pleine de circonstances qui font concevoir, qu'il est presque impossible que cet Ouvrage de Milton ne soit ce qu'il est, c'est-à-dire un Chef-d'œuvre: Tellement qu'on peut regarder l'*Histoire* du Paradis perdu comme une confirmation anticipée de l'*Eloge* dans les formes qui vient après: Au moins sommes-nous persuadez que, si nous envisageons de la sorte ce morceau d'histoire littéraire, nous ne serons pas desavouez par l'Historien.

QUAND ON COMBINE avec les difficultez générales de l'*Epopée*, celles d'un sujet

ſujet auſſi ſtérile en apparence que la chûte d'Adam, & qui cependant laiſſe entrevoir des Scenes, des Actions, des Perſonages, des Objets, en un mot, ſi peu communs, ſi ſublimes, ſi merveilleux; on ſent bien-tôt que le deſſein de traiter un pareil ſujet dans un Poëme Epique, eſt une des plus hautes entrepriſes de l'Eſprit humain; une de ces entrepriſes dont on ne ſçauroit raiſonnablement attendre la réuſſite, que d'un concours extraordinaire des cauſes qui produiſent le Beau & le Bon. Un téméraire accès d'orgueil poëtique, un fol *amour de rimer*, un vil amour de l'argent, peuvent ſuffire à un Poëte pour lui faire entreprendre de grandes choſes: Mais pour les achever heureuſement, il faut d'autres motifs & d'autres ſecours. *Horace* diroit qu'il faut avoir l'ame grande, & travailler pour la gloire:

Grajis ingenium, Grajis dedit ore rotundo
Muſa loqui, præter laudem nullius avaris; *&c.*

Qu'il faut de grands talens, proportionnez à la grandeur du projét:

Sumite materiam veſtris qui ſcribitis æquam
Viribus, & verſate diu quid ferre recuſent
Quid valeant humeri; &c.

Qu'il faut du tems, de la préparation, & un travail opiniâtre:

 .... *Li-*

. . . . . *Limæ labor & mora.* . . .
. . . . . *Carmen reprehendite quod non*
Multa dies & multa litura coercuit, atque
Perfectum decies non castigavit ad unguem.

Or l'hiſtoire du Paradis perdu ſemble avoir été faite exprès pour montrer, qu'à tous ces égards Horace auroit pu propoſer Milton comme un modèle.

On y voit d'abord que Milton travailla pour la gloire, & pour quelque choſe encore de plus beau. Non ſeulement *une voix ſecrete* * lui avoit inſpiré de bonne-heure le deſſein de compoſer pour la Poſtérité quelque ouvrage conſidérable, qui fût tel *qu'elle n'aimât pas à le laiſſer périr*: il vouloit de plus par cet Ouvrage enrichir ſa Langue, faire honneur à ſa Nation, & lui être utile. Ce furent ces généreux ſentimens, & non la difficulté de s'élever au prémier rang parmi les Poëtes Latins, qui lui firent prendre la réſolution d'exécuter ſon Chef-d'œuvre dans la Langue de ſes Compatriotes. Ces ſentimens eurent même en lui ce degré de nobleſſe que reçoivent les beaux ſentimens lorſqu'ils ſont ſanctifiez & animez par ceux de la Religion & du Chriſtianiſme. L'avantage que la qualité de Chrétien lui donnoit ſur les Ecrivains de l'ancienne Rome, ſur les Grecs, ſur

* *An inward prompting*: c'eſt l'expreſſion de Milton lui-même.

ſur les Hébreux eux-mêmes, il le ſentoit avec vivacité, il le mettoit ouvertement au nombre des moyens qu'il avoit de réuſſir dans ſon deſſein, & n'oublioit pas les ſecours du Saint Eſprit, dont il regardoit l'aſſiſtance particuliere comme une grace, qu'à titre de Poëte Chrétien il pouvoit & devoit obtenir par des prieres ferventes & aſſidues. Si la Poëſie fut jamais un don & un bienfait du Ciel, c'eſt dans l'idée que Milton s'en faiſoit, & vouloit que l'on s'en fît. Il s'exprimoit là-deſſus en termes ſi forts, ſi vifs, & ſi abondans; qu'on ne peut pas douter qu'il ne parlât encore plus par ſentiment que par réflexion.

A l'égard de ſes talens & de ſa capacité, il paroît que dès l'an 1639. les illuſtres Amis qu'il avoit faits en Italie, en jugeoient ſi favorablement, que ce furent leurs exhortations qui, de concert avec la *voix ſecrete* dont nous avons parlé, le déterminerent à former la grande entrepriſe dont le Paradis perdu fut enfin le réſultat. L'exécution de l'entrepriſe fut ſuſpendue ou interrompue, comme on ſçait *, par divers Ouvrages en proſe ſur des matieres de Théologie, de Politique, &c. Mais ces Ouvrages fourniſſent eux-mêmes plus d'un préjugé en faveur de ſon projet poëtique. Ce ſont des Ouvrages qui furent preſque tous occaſionnez par le cours des

* Voyez l'Extrait que nous avons donné de la Vie de Milton: page 69. & 73.

des affaires : Il aqueroit en les compoſant cette maturité d'eſprit qui dépend de l'Expérience, & ſans laquelle il eſt ſi difficile que les productions du génie même le plus heureux n'ayent quelque choſe de foible ou d'informe; particulierement lorſqu'il s'agit de la production d'un long Poëme Epique, où il faut être, de même que dans le Drame, autant Orateur que Poëte, & où il faut que l'Eloquence paroiſſe ſous tant de formes différentes, toutes bien caractériſées. Ce ſont des Ouvrages encore qui demandoient un Ecrivain verſé dans la Théologie, dans la Philoſophie, dans l'Hiſtoire, dans la Critique : il ne pouvoit les porter au point de perfection où ils ſont, ſans former, par cela même, ce riche fonds de connoiſſances dont il dit quelque part, qu'il avoit réſolu de ſe munir à force d'étude & de travail, & dont il avoit ſur-tout beſoin pour bien traiter un ſujet, où la Religion devoit être auſſi directement intéreſſée qu'elle l'eſt dans le Paradis perdu. Ce ſont des Ouvrages, enfin, où l'on remarque ſenſiblement cette abondance, cette rapidité & cette nouveauté d'expreſſion, cette vigueur & cette netteté de ſtile, cet eſſor de génie, cette force de penſée, ce feu d'imagination, & cette chaleur de ſentiment, qui diſtinguent le grand Orateur & le grand Poëte. Auſſi ſa maniére d'écrire devint-elle bien-tôt ſi reconnoiſſable qu'on ne pouvoit gueres y prendre le change. Son Traité du Divorce parut
ſans

ſans nom d'Auteur; il vouloit alors demeurer Anonyme, il avoit ſes raiſons pour ne ſe pas nommer: mais le Public le nomma. Preſque tous ſes Lecteurs dirent d'abord, *c'eſt Milton.* Ajoutez qu'au milieu de toutes ces occupations étrangeres en apparence à ſon projet d'un grand Poëme, il ne perdoit point ſon projet de vûë: il faiſoit naître les occaſions d'en parler à ſes Lecteurs : il en parloit toujours comme de ſon projet favori: il s'engageoit publiquement à l'exécuter un jour: il attendoit ſeulement un tems plus tranquille: et il ne l'attendit pas, apparemment, ſans l'anticiper avec ſon activité naturelle, ſoit dans les intervalles de liberté que les affaires peuvent admettre, ſoit dans ces momens encore plus précieux, où un homme entraîné par ſon génie ſe derobe, ſans ſçavoir comment, à l'Ouvrage qui preſſe, en faveur de celui qui plaît. On entrevoit même aſſez clairement dans une des Lettres de Milton, que dès l'an 1654. il ſe diſpoſoit à mettre tout de bon la main à l'œuvre.

Si le tems qu'il déſiroit n'étoit pas arrivé alors, il arriva au plus tard en 1661, après le rétabliſſement de Charles II. Il eſt vrai que ce rétabliſſement ne fut pas pour Milton, comme il le fut pour tant d'autres, le retour des Jeux & des Plaiſirs *: mais ce fut au moins pour lui le retour du loiſir dont il

* Voyez l'Extrait de ſa Vie; *pages* 84. 94.

il avoit besoin comme Poëte. Il en profita: & cela sans doute avec ardeur, mais avec une ardeur exempte de précipitation. Monsieur Richardson appelle quelque part le Paradis perdu une merveilleuse *Saillie* de la Nature humaine: cela ne doit s'entendre que de la vigoureuse Vivacité dont la Nature humaine s'y montre capable, car du reste ce ne fut rien moins qu'un *Impromptu.* L'Origine du dessein de Milton, comme on l'a vû, est antérieure à l'an 1640: & ce n'est pas tout. Délicat sur le choix de son sujet, il en avoit eu plus d'un en vûë: il ne s'étoit déterminé pour Adam, qu'après avoir songé au Roi Arthur, & peut-être à d'autres. La matiere de l'Ouvrage une fois trouvée, il avoit balancé sur la forme: car avant qu'il eût résolu d'en faire un Poëme Epique, il s'étoit exercé à en faire une Tragédie, dont on a même conservé quelques fragmens écrits de sa propre main, qui peuvent se voir, dit-on, parmi les Manuscrits du College de la Trinité à Cambridge. Mr. Richardson ne nous apprend pas si l'on sçait la date de ce Manuscrit, ni comment ce Manuscrit est venu là: Ne seroit-ce pas Milton lui-même qui l'y auroit laissé lorsqu'il en partit en mille six-cens trente, ou trente-&-un? Cela pourroit être sans que Milton s'en fût vanté. Or si cela étoit, l'origine du Paradis perdu remonteroit à dix ans encore plus haut que ne la fait remonter notre Auteur. Quoi qu'il en soit, Milton pouvoit compter lors

du

du rappel de Charles II, vingt ans & davantage employez directement ou indirectement à se former de plus en plus pour la composition de son grand Poëme; à faire des provisions, des préparatifs, des essais; à consulter ses forces & à les augmenter. Le travail après cela pouvoit lui être aisé:

> . . . . *Cui lecta potenter erit res,*
> *Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.*

Et c'est ce qu'il éprouva. Quelques-uns ont débité qu'il ne sçavoit rimer qu'en hyver; cela est faux: D'autres ont dit que sa veine ne couloit que dans la belle saison; cela est faux encore si on le prend à la rigueur de la Lettre. Le Printems étoit pour sa Muse ce qu'il est dans les Eglogues pour l'Amour ou pour des Bergers sains & vigoureux, non pas ce qu'il est dans un Hôpital pour de pauvres Convalescens. En quelque saison que ce soit, tous ceux qui travaillent de génie ont des tems de relâche & d'inaction, où il semble que la Nature se repose des efforts signalez qu'elle a faits en leur faveur. On peut bien croire que Milton, travaillant au Paradis perdu, ne fut pas une exception à la regle; il passa souvent des nuits entieres à faire des tentatives inutiles pour mettre ses insomnies à profit: mais souvent aussi, lorsqu'il s'y attendoit le moins, il sentoit naître pour lui ces momens heureux, où l'on diroit qu'une Divinité vient tout-à-coup s'em-

s'emparer de l'Homme pour lui faire parler un langage plus qu'humain. Il falloit alors, à quelque heure que ce fût, qu'il appellât sa Fille, à qui il dictoit, pour ne les pas perdre, les vers qui lui avoient été comme inspirez. On reconnoît dans ses Ouvrages précédens un homme qui composoit avec beaucoup de feu & de facilité: il disoit cependant lui-même, dans son stile métaphorique, qu'il ne les avoit faits que *de la main gauche*: c'est-à-dire, pour suivre sa métaphore, qu'il travailloit *de la droite* quand il écrivoit le Paradis perdu. Mais c'étoit toujours sans précipitation. Après avoir dicté comme d'une haleine quarante vers, [on a dit quelque chose de semblable de Virgile] il sçavoit les reduire à vingt. Il se faisoit lire & relire, épeler même * ce qu'il avoit dicté; crainte

* [*Epeler même* . . .] Cette particularité n'est pas dans le Livre de Mr. Richardson : mais je la tire d'une Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, où il y a un article dont voici la traduction. *Un Gentilhomme très digne de foi m'a assuré, ce qu'il disoit tenir de la Veuve de Milton, qu'elle écrivoit souvent des vers pour son Mari; & qu'après en avoir écrit une trentaine, plus ou moins, non seulement il les lui faisoit lire, mais l'examinoit sur la manière dont elle avoit orthographié tous les mots dans lesquels il croyoit avoir lieu de craindre qu'elle ne se fût trompée. Elle s'étoit si bien faite à écrire comme il le souhaitoit, qu'il avoit coutume* [quoiqu'il fût là-dessus très difficile] *de la louer au sujet de son Orthographe.*

crainte que les fautes d'orthographe ou de ponctuation ne fussent un obstacle à saisir au juste le ton, la cadence, le sens qu'il avoit dans l'esprit. Tout cela prend du tems. Aussi ne voit-on pas que son Ouvrage fût achevé avant l'an 1665, qu'il pria *Elwood*, fameux Quakre de ses Amis, de l'examiner & de lui en dire son sentiment. On peut présumer que Milton employa à corriger son Ouvrage & à le limer, l'intervalle que nous trouvons entre cette époque & celle de la publication. Cet intervalle, à la vérité, ne fut pas aussi long qu'il l'auroit fallu pour suivre à la rigueur de la Lettre le précepte d'Horace, *Nonumque prematur in annum:* Mais sans compter qu'Horace plaisantoit un peu lorsqu'il préscrivoit le nombre précis de neuf ans, il y a bien apparence qu'il se feroit contenté à beaucoup moins avec un Poëte comme Milton, au sujet d'un Poëme qui étoit le fruit de tant d'années de méditation & de travail. Il suffit de pouvoir dire qu'il ne se pressa pas de le publier. Or est-il que ce même Poëme, qui étoit achevé en 1665, ne fut imprimé qu'en 1667; & le Contract avec l'Imprimeur n'étoit daté que du vingt-septiéme d'Avril de la même année. Encore peut-on remarquer que Milton ne s'arrêta pas là, & qu'à parler exactement, ce qu'on appelle aujourd'hui le Paradis perdu, n'est pas ce qui parut en mille six-cens soixante-sept, deux ans après avoir été achevé pour la premiére fois; mais ce qui parut *neuf ans* après

ce

ce même terme, dans l'Edition de mille six-cens soixante & quatorze, avec des différences qui prouvent qu'il s'étoit toujours occupé à perfectionner son Ouvrage *.

Ces neuf ans furent les derniers d'une Vie de soixante-six. Si ce n'étoit pas là l'âge le plus propre à la composition d'un Poëme Epique, c'étoit peut-être le plus propre à la correction. Milton avoit environ quinze ans de moins, lorsqu'avec les secours d'une préparation de vingt, & vraisemblablement avec de bons morceaux tout faits, il commença à le composer. Un esprit comme le sien n'est pas usé à la fin du dixiéme lustre: Et le plaisir de travailler librement après bien des interruptions à ce qui avoit toujours été son plus cher objet, devoit naturellement redoubler ses forces avec son courage, & renouveller sa vigueur si elle en avoit besoin.

* Il est presque inutile de dire, que la différence la plus sensible consiste dans la division du Poëme en douze Livres au lieu de dix: Mais comme bien des gens s'imaginent que ces deux Livres de plus sont une pure addition, un appendice superflu, cousu sans art au bout d'un Ouvrage déja complet; il est de quelque importance d'observer, que les additions (car il est vrai qu'il y en a) sont répandues en divers endroits; & que les X. Livres de la premiére Edition n'en font XII. dans celle de 1674, que parce que les Livres VII. & X. y sont partagez chacun en deux. C'est ce que nous en apprend M. R. qui a confronté les Editions.

foin. Ses chagrins & ses infirmitez, non plus que son âge, ne sçauroient former un préjugé contre la perfection de son Poëme : Car sans parler des ressources naturelles qu'il pouvoit trouver dans la constitution heureuse de son tempérament, & dans l'activité prodigieuse de son Esprit; on a lieu d'être persuadé qu'il prenoit ses maux en Chrétien, qui, comme tel, sçait tirer avantage de tout, & qui n'est jamais plus fort que lorsqu'il paroît foible. Il ne s'agissoit pas de ces Chants profanes qui demandent ce qu'on appelle un Auteur en belle humeur; ni d'être possedé de cette joye frivole qui dépend d'une situation riante: la joye serieuse du vrai Sage étoit au fond la seule qui fût nécessaire à l'Auteur du Paradis perdu. Son aveuglement a donné lieu à une difficulté plus embarassante: Mais il nous apprend lui-même, & il doit en être cru, que le jour que ses yeux ne voyoient plus, étoit moins pour lui une lumiere perdue qu'une lumiere concentrée au-dedans de lui, où elle formoit pour son ame un jour nouveau, plus brillant & plus utile que celui dont il étoit privé. Nous pourrions dire en deux mots que l'aveuglement de Milton étoit l'aveuglement d'un Homere, & d'un Homere Chrétien. Quant aux secours extérieurs dont il ne pouvoit se passer dans cet état, on s'imagine à tort qu'il n'en avoit pas de suffisans. Outre l'assistence de sa Femme ou de quelqu'une de ses filles, il avoit celle de son ami *Elwood*:

celle que sans doute ne lui refusoient pas dans l'occasion quelques autres dignes Amis, dont le seul goût pour son mérite lui procuroit les assiduitez: celle, enfin, de divers jeunes gens de bonne famille, qui, pour profiter de sa Conversation briguoient l'honneur d'être admis à faire auprès de lui la fonction de Lecteur ou de Copiste. On peut juger, sur ce que nous avons dit plus haut *, si Milton employa avec soin tout ce qu'il avoit d'habileté, pour suppléer par ces secours à la perte de ses yeux. Peut-être même fit-il plus qu'y suppléer. Il étoit d'une exactitude scrupuleuse quand il voyoit: mais naturellement on se fie trop à ses propres yeux, & il arrive souvent que nous croyons voir sur le papier ce qui n'est que dans notre esprit préoccupé de ses idées, ou distrait par les objets visibles qui nous environnent; illusion qu'on peut regarder comme la source d'une infinité de fautes qui n'échaperoient pas à une attention aussi méfiante que celle dont Milton aveugle se fit une habitude pour se servir avec sureté des yeux d'autrui.

MALGRE' TOUT CE QUE nous venons de dire, le prémier succès du Paradis perdu ne fut rien moins qu'éclatant. Il faloit que Milton parvînt à la haute réputation dont il devoit jouïr un jour, par un chemin

* Voy. ci-dessus la note de la page 174. & l'endroit auquel elle se rapporte.

chemin hérissé de difficultez ; & qu'après avoir surmonté heureusement celles qui s'opposoient à l'exécution de son Ouvrage, il eût l'honneur de remporter, pour ainsi dire, une seconde victoire avant que d'obtenir le triomphe. Peu s'en falut d'abord que l'Ouvrage ne fût supprimé par l'autorité du Censeur, qui prétendoit trouver une hérésie de Politique, un crime de *haute-trahison*, dans ce bel endroit où le Pöëte, parlant de la gloire obscourcie de Satan, s'exprime en ces termes, selon la traduction Françoise*: *Tel au point du jour le Soleil se montre à travers le brouillard, ou dans une sombre éclipse, quand, offusqué par la Lune, il répand un jour formidable sur la moitié des Nations, & laisse aux Monarques allarmez quelque révolution à craindre: Tel l'Archange obscurci brille encore* &c. Après l'impertinence du Censeur il falut essuyer celle des Libraires, qui ne jugeant du mérite d'un Livre que par la promptitude du débit qu'ils peuvent en espérer, & par le goût actuel d'un Public qu'ils pensent toujours bien connoître, ou dont ils sont bien aises de faire valoir la prévention pour améliorer leurs marchez, auroient peut-être laissé perir l'Ouvrage dans le Cabinet de l'Auteur, si se roidissant contre leur méfiance

* Page 47. du Tome I. de l'Edition de la Haye 1730. Ce sont dans l'Original les vers 594. & suivans du prémier Livre.

ce ou contre leur avarice, il n'avoit consenti à être généreux pour eux, & à passer un Contract, par lequel il se contentoit de dix livres sterling en cas que l'Ouvrage ne se vendit pas, & de cinq livres de plus en cas qu'il s'en vendit un certain nombre d'exemplaires *. Ce qu'il y a de pis, c'est que l'impertinence du Public sembla venir au secours de celle des Libraires, & mettre le sceau à leur jugement. Une prétenduë nouvelle édition qui parut en 1668. avec le nom d'un nouvel Imprimeur [le prémier s'étoit apparemment défait d'un Livre qui lui étoit à charge.] & puis une prétenduë troisiéme édition qui parut en 1669. avec le nom d'un troisiéme Imprimeur, n'étoient réellement que la prémiére édition, qui, pour tenter de nouveau un succès manqué, se reproduisoit sous quelqu'un de ces légers déguisemens qui en imposent quelquefois à une partie du Public, & auxquels les Libraires ont recours pour faire croire qu'un Livre se débite. Tel peut être le sort des plus beaux Ouvrages, lorsqu'un Auteur n'est pas à la mode; qu'il n'a point d'amis assez accréditez ou assez intriguans pour lui donner la vogue contre le torrent; & que le goût du Public pour les bonnes choses

* Sur cet exposé & sur ce qui suit, on pourra rectifier ce qui se trouve au sujet du Contract en question dans la *Vie de Milton* à la tête du Paradis perdu en François: *An. æt. 62.*

choses est absorbé par un goût dominant pour des bagatelles. C'étoit le cas de Milton. Il étoit tombé, par le même coup qui venoit de relever *Charles* II: & ce même Public qui, sous le gouvernement austère de *Cromwel*, avoit contracté une sorte de sagesse capable de goûter les beautez sérieuses du Paradis perdu, autant pour l'amour d'elles-mêmes que pour l'amour de Milton, étoit presque changé du blanc au noir sous le regne d'un Prince qui faisoit regner avec lui un Esprit de Luxe, de débauche & de dissipation. [Mais en dépit de tous les obstacles de cette nature, ce qui est parfaitement digne des applaudissemens du Public, ne sçauroit être long-tems entre les mains du Public sans attirer son attention & ses suffrages; qui, obtenus de cette manière, sont d'autant plus glorieux qu'ils sont moins suspects & moins sujets à se perdre.]

On croit communement que le prémier qui tira le Paradis perdu de l'oubli où il étoit demeuré enseveli dès sa naissance, ce fut *Mylord* SOMMERS. Mais, sans lui contester l'honneur d'y avoir contribué avec distinction, Mr. Richardson fait fort bien voir, que plusieurs années avant qu'on parlât de Mylord Sommers dans le monde, on avoit commencé à rendre justice à Milton: de sorte qu'il eut ses quinze livres sterling, & le courage de préparer une édition véritablement nouvelle, qu'il publia lui-même, comme nous l'avons dit, en 1674. Une

autre de 1678. & qui vraiſemblablement fut très nombreuſe, fut ſuivie dix ans après d'une quatriéme qui eſt magnifique, in folio, & avec des tailles douces. Elle avoit été imprimée par voye de ſouſcription: la liſte des Souſcripteurs y eſt; & parmi divers noms illuſtres dès-lors, tels, par exemple, que ceux de WALLER & de DRYDEN, on y lit celui de JEAN SOMMERS *Ecuyer*: il ne fut *Mylord* Sommers que dans la ſuite. Le Paradis perdu fut imprimé de nouveau ſept ans après, avec les autres Oeuvres Poëtiques de l'Auteur, & des notes de la façon de P. H. c'eſt-à-dire *Philippe Humes*; & le titre de cette Edition portant qu'elle eſt la ſixiéme, il faut croire qu'elle avoit été précédée d'une cinquiéme dans l'intervalle des ſept ans que nous venons de marquer. Les Editions depuis ce tems-là ſe ſont multipliées avec rapidité. Mr. Richardſon en compte quinze faites à Londres, qu'il a toutes vûës, à l'exception de trois: & nous en connoiſſons une de 1724. faite à *Dublin*. La cinquiéme eſt une des trois que notre Auteur n'a point vûës. Notez, au reſte, que les trois prémiéres ne ſont comptées que pour une: celle de 74 étant à ce compte la ſeconde, & ainſi de ſuite.

En 1690. parut une traduction Latine de l'Ouvrage. On en a une traduction Allemande, & deux en vers Flamans. La Françoiſe eſt connuë de tous nos Lecteurs. Mr. *Rolli* avoit traduit les ſix prémiers Livres en Italien lorſ-

lorſque Mr. Richardſon écrivoit ſon Diſcours ; & Mr. Richardſon ſon fils avoit vû une traduction de divers morceaux du Poëme à Florence entre les mains de Mr. l'Abbé *Salvini.* On les a vûs depuis à Londres entre les mains de Mr. Rolli, à qui Mr. Salvini les a communiquez : Et Mr. Rolli, encouragé d'ailleurs par S. A. R. Monſeigneur le Prince de Galles, a rendu ſon Ouvrage complet, en publiant une traduction des ſix derniers Livres. Nous pouvons nous diſpenſer de nous étendre davantage ſur la gloire que Milton s'eſt acquiſe dans les Pays étrangers. Mais nous croirions manquer une des principales vûës de Mr. Richardſon, ſi nous paſſions ſous ſilence un long article, où il s'agit de l'honneur diſtingué qu'a fait au Poëme de Milton le docte & fameux Mr. Bentley, lorſqu'en 1732. il en donna une belle Edition in quarto, avec des notes ſemblables à celles qu'il a faites ſur Horace & ſur quelques autres Poëtes de l'Antiquité. C'étoit traiter Milton en Auteur Claſſique : Juſques-là il n'y a rien qui ne ſoit extrêmement du goût de Mr. Richardſon : il prend plaiſir à nous faire remarquer que lui-même, avant tout autre, a cité Milton comme un Claſſique dans ſes Ouvrages ſur la Peinture, & il nous repréſente modeſtement que par-là il a contribué de quelque choſe à la réputation univerſelle de ſon Poëte favori : Mais avec tout céla l'hommage de Mr. Bentley lui paroît fort équivoque, & à tout pren-

dre, ne lui plaît point du tout. Il lui échape même là-dessus, malgré sa politesse naturelle, quelques traits bien vifs, qu'on auroit peut-être peine à lui passer, s'ils ne paroissoient venir presque nécessairement de cette ardeur de zèle qu'il montre par-tout ailleurs pour la gloire de Milton, & s'il n'alléguoit en faveur de sa petite colere une foule de raisons très solides & très bien déduites. Ce que nous disons-là est sans doute une énigme pour la plupart de nos Lecteurs: En voici la clef.

On sçait combien Mr. Bentley a fait de bruit dans la République des Lettres par ses corrections hardies au texte des Auteurs anciens, sous ombre que le texte a été corrompu par les Copistes: on sçait combien il s'est exposé par-là aux contradictions des Sçavans. Il a eu le courage d'aller plus loin: & comme s'il avoit voulu que toute l'Angleterre, que tous ceux qui seulement sçavent assez d'Anglois pour lire Milton dans l'original, pussent desormais juger eux-mêmes de sa méthode & de son habileté, il leur en a offert un exemple illustre dans son Edition du Paradis perdu. Il a supposé, sous le spécieux prétexte de l'aveuglement de Milton, que de toutes les Editions précédentes il n'y en avoit pas une qui fût authentique*: Et sur cette supposition, non con-

* Ce sçavant Critique a raison à l'égard de quelques-unes, & entr'autres à l'égard de la prémiére qui

content de faire des remarques en Commentateur ordinaire, il a distingué dans le Texte par des lettres *italiques* un grand nombre d'endroits à rectifier, sur le changement desquels il propose ses conjectures avec la hardiesse accoutumée de sa Critique. Mais Mr. Richardson, l'homme du monde peut-être qui entend le mieux son Milton, & qui en a le plus étudié toutes les beautez, croit qu'en le corrigeant, Mr. Bentley très souvent le défigure, que cela étoit même presque inévitable: Et indépendemment de ces considérations il fait voir, par une Dissertation qui seroit digne de l'Ecrivain le plus rompu à la discussion des faits de cette nature, *Que l'Edition de* 1674., ce sont ses termes, *est l'Ouvrage achevé, génuin, & non-corrompu de JEAN MILTON.* Nous avons indiqué d'avance une partie de ses preuves *: il y en a de plus fortes encore; & si jamais discussion critique eut l'air d'une Démonstration, c'est celle dont il s'agit. Mais cet Article

qui parut après la mort de Milton en 1678. Au moins y trouve-t-on des exemples d'Orthographe & de ponctuation dont il est certain que Milton auroit été choqué, & auroit dû l'être. On prétendoit dès-lors corriger le Texte; & ce fut par-là que l'on commença à le corrompre.

* Conférez avec notre derniére note marginale, celle qui est marquée par un Astérisque (*) à la page 178, & tout le paragraphe auquel elle se rapporte.

ticle eſt déja long; & après tout, le principal mérite du Paradis perdu ne doit pas dépendre de la bonté des Editions. Dans les plus mauvaiſes Milton eſt toujours Milton. On les trouve plus d'une fois corrigées ſur celle de 74, dans le cours des Remarques de nos deux Auteurs: il faut leur en ſçavoir gré: le Texte d'un excellent Poëte qui, avec cela, ſe piquoit d'une grande exactitude, ne ſçauroit être trop correct ni trop conforme a ſes intentions. Mais pour ſe convaincre que Milton peut être très bien loué ſans ce ſecours, il n'y a qu'à voir comment il eſt loué par Mr. Richardſon lui-même dans ce que nous avons annoncé comme l'ELOGE direct & formel du Paradis perdu. Ce ſera le ſujet d'un Article à-part; & ce nouvel Article ſera le dernier. Nous pourrons y faire entrer naturellement certaines choſes qui, étant tirées des REMARQUES & du DISCOURS *ſur les Remarques*, ſerviront à donner une idée générale de tout l'Ouvrage de Mrs. Richardſon, au même tems qu'elles contribueront à rendre l'*Eloge du Paradis perdu* plus complet. Nous prendrons la même liberté que nous avons déja priſe, ſoit dans cet Extrait, ſoit dans quelques autres. Sans nous aſſujettir ſervilement à l'ordre où les matieres ſe trouvent dans le Livre, nous ſuivrons la méthode qui nous paroîtra la plus convenable pour une Analyſe; & l'*Analyſe* ſera quelquefois, ſelon le véritable ſens du mot, une *explication* de certaines idées que l'Auteur a pu
ſe

ſe diſpenſer de déveloper à ſes Lecteurs, mais qui pour les nôtres peuvent avoir beſoin d'être un peu dévelopées. L'*Analyſe* dans le fond ne conſiſte pas plus à faire uniquement des abregez, que l'*Anatomie* à faire uniquement des ſquélettes. Mr. Richardſon nous a fourni les faits, & une partie des réflexions, qui compoſent cet Eloge hiſtorique du Paradis perdu: Nous avons rangé les faits ſous certains chefs; & ſelon que cette nouvelle diſpoſition l'exigeoit, nous avons quelquefois tranſpoſé les réflexions, quelquefois nous les avons un peu étenduës, quelquefois auſſi nous avons cru devoir y ajouter les notres; nous avons même négligé de diſtinguer par le tour de la phraſe ou par quelque autre marque, tout ce qui n'eſt pas de notre Auteur. Mais cette négligence qui ſeroit blâmable en d'autres cas, eſt excuſable dans celui-ci, parce que nous ſçavons de Mr. Richardſon lui-même, que nous n'avons rien dit qui ne ſoit conforme à ſes idées & à l'Eſprit dans lequel il a compoſé ſes Diſcours. Si on les compare avec notre Analyſe, on s'appercevra ſans doute que, même dans les *faits*, nous avons tantôt ajoûté, tantôt rectifié certaines particularitez, & cela encore ſans en avertir: c'eſt qu'après tout, ces additions ou corrections viennent moins de nous que de Mr. Richardſon, qui nous les a communiquées. Nous pouvons dire en un mot, que nous avons ſon aveu pour prier nos Lecteurs de recevoir ce que nous leur

leur donnons sur son Ouvrage, non seulement comme un Extrait, mais comme une espece de supplément.

ARTICLE IX.

Lettre sur les Transactions publiques du Regne d'Elisabeth, contenant plusieurs Anecdotes, & quelques Réflexions critiques sur Mr. Rapin, relativement à l'Histoire de ce Regne. *Veri studium & Patriæ charitas.* CAMDEN. A Amsterdam, *ou plutôt*, à Londres, 1736. *pagg.* 133. in 12.

MOnsieur de Silhonette adresse cette Lettre à Mr. de la Porte Maître des Requêtes; nous en avons déja donné une legére idée dans les Nouvelles littéraires du septiéme Tome de cette Bibliothéque *: mais nous croyons que le Public ne sera pas fâché d'en trouver ici un Extrait un peu plus étendu.

Après quelques Réflexions sur les motifs, qui peuvent porter les hommes à l'étude, *malgré l'inclination paresseuse dont la Nature n'a accordé à personne privilege d'exemption*, notre Auteur nous donne la Traduction du Programme de Mr. Forbes au sujet de son Recueil sur

* I. Partie, p. 218, 219.

sur les Factions du Régne de la Reine Elisabeth *, & voici le jugement qu'il porte de l'Ouvrage de ce Savant. „ Je trouve, dit-il, que ce Recueil est non seulement
„ utile & nécessaire pour la parfaite con-
„ noissance de l'Histoire d'Angleterre, mais
„ encore pour celle de toute l'Europe. La
„ Reine Elisabeth a regné 44. ans, & sous
„ son Regne s'est formée la République de
„ Hollande, & les Protestans & les Catho-
„ liques ont en France, ou pris les Armes
„ contre leur Roi, ou formé une Ligue qui
„ portoit tous les caractéres de la revolte;
„ & qui n'étoit pas moins dangereuse. Cet-
„ te Reine a été *contemporaine* de Henri IV.
„ & le siécle où elle a vécu est un des plus
„ mémorables dans l'Histoire moderne. Elle
„ a eu de grandes liaisons & *fait de grandes*
„ *négociations* avec ses Voisins. C'est un regne
„ politique; & ce Recueil renfermera beau-
„ coup de Piéces (dont il y en a un grand
„ nombre en François) qui serviront à dé-
„ couvrir les ressorts & mouvemens secrets
„ des différentes Cours de l'Europe; à con-
„ noître le caractére des Princes, des Mi-
„ nistres, & autres personnes de distinction
„ qui vivoient alors; les mesures qu'ils con-
„ certoient, & les moyens qu'ils employoient
„ pour parvenir à leurs fins; l'origine des
„ prétentions des différens Etats les uns sur
„ les autres; les raisons sur lesquelles ils ap-
„ puyoient

* Voyez *la même*, p. 213. & suiv.

„ puyoient leurs droits *mutuels*; les Traitez
„ & les Alliances qu'ils firent & contracterent,
„ & qu'après avoir mûrement examinez on
„ reconnoîtra avoir été la source & le fon-
„ dement de plusieurs autres Traités & *Trans-*
„ *actions* considérables qui ont été faites dans
„ les tems postérieurs. „

Nôtre Auteur fait ensuite quelques observations sur la Reine Elisabeth, & sur Marie Reine d'Ecosse. „ Toutes les Puissances
„ Catholiques, dit-il, regardoient Elisabeth
„ comme une bâtarde de Henri VIII. &
„ Marie Reine d'Ecosse comme l'Héritiére
„ légitime de Marie Reine d'Angleterre.
„ Tous les Catholiques d'Angleterre & d'Ir-
„ lande, que leur nombre rendoit rédouta-
„ bles, étoient pour Marie, & ils étoient
„ continuellement excitez en sa faveur par
„ le Pape „. On n'aura pas de peine à convenir de tout cela; mais il y a lieu de douter qu'en accorde à Mr. de Silhonette ce qu'il ajoute. „ Un grand nombre d'An-
„ glois Protestans, poursuit-il, étoient dans les
„ mêmes dispositions, & ils regardoient les di-
„ vorces sur divorces, faits par un Archevêque
„ servile pour complaire à un Monarque lascif,
„ fougueux & absolu, & pour *légitimer ses vio-*
„ *lences & ses caprices*, comme autant de vio-
„ lations de la Loi & de tout Droit naturel
„ ou positif, humain ou divin „. Nous souhaiterions que Mr. de Silhonette eût allegué quelque bonne preuve, par où il parut qu'*un grand nombre de Protestans Anglois étoient dans les*

les dispositions qu'il dit. Que l'on consulte Mr. de Rapin *, qui cite Camden, & on verra, que non seulement tous les Protestans Anglois, mais même plusieurs Catholiques croyoient, qu'*en adjugeant la Couronne à* Marie d'Ecosse, *on auroit couru risque de rendre l'Angleterre sujette ou dépendante de la France.* Il n'y avoit, sans doute, que les Catholiques bigots ou esclaves de la Cour de Rome qui pussent être les partisans de cette Princesse : & suivant notre Auteur lui-même, Elisabeth retint pendant quelque tems Philippe II. (ce Prince si zélé Catholique) dans ses intérêts, parce qu'il craignoit de voir l'Angleterre & l'Ecosse réunies à la France. Comment donc peut-on concevoir, que les Protestans Anglois, qui outre la crainte de voir leur Païs soumis à la France, avoient tout à appréhender pour leur Religion de la part de la maison de Guise, ayent été partisans de Marie d'Ecosse ?

Mr. de Silhonette paroît avoir une très grande idée de la Reine Elisabeth, quoiqu'il ne prétende pas la justifier en tout. Voici un Portrait de cette Princesse, qui devroit être celui de tous les Rois. „ La bonne „ *administration intérieure* d'Elisabeth la ren- „ doit puissante, & la fit craindre au dehors : „ c'est la *base principale* de la grandeur des „ Souverains. Elle rechercha jusqu'à l'af- „ fecta-

* Hist. d'Anglet. Tom. VI. Livr. XVII. pag. 147, 148.

„ fectation (vice heureux & trop rare) „ l'amour de ses sujets. C'est ce qu'on re„ connoît dans les harangues étudiées qu'elle „ leur faisoit, où toutes les paroles ne res„ pirent que tendresse & qu'affection. A ces „ discours elle joignit des preuves réelles. „ Elle ne porta jamais aucune atteinte aux „ libertez sacrées du peuple; la justice étoit „ religieusement administrée; les finances „ n'étoient employées qu'avec cette écono„ mie scrupuleuse qui rend un Prince digne „ de ce titre, le plus flatteur de tous, *A„ vare du sang du peuple*; & avec cette *écono„ mie supérieure* qui n'est entendue que des „ grands hommes d'Etat. Elle fit fleurir le „ commerce, aussi avide d'enrichir ses sujets, „ que les Princes le sont souvent de les dé„ pouiller. Jamais Souverain n'a été & plus „ retenu & plus circonspect dans l'impo„ sition des taxes; enfin elle rendit ses peu„ ples heureux, & les fit jouïr d'une paix, que „ les troubles sanglans de leurs Voisins de„ voient leur rendre d'autant plus pré„ cieuse. Digne politique d'un grand cœur „ & d'un *bon génie* „.

Rien n'est parfait en ce monde. La conduite d'Elisabeth n'a pas toujours été digne de louange: „ Tous les moyens qu'elle em„ ploya pour se soutenir ne méritent pas des „ éloges. Il y en a d'autres moins glorieux „ que la politique suggére; il y en a de vi„ siblement vicieux que la dissimulation, ou „ pour parler sans dissimulation, que la fourberie

„ berie produit ; il y en a de douteux, dont
„ on ne peut que difficilement décider s'ils
„ sont du ressort d'une politique ou permi-
„ se, ou blâmable, & que par consequent les
„ circonstances seules peuvent justifier.
„ On a accusé Elisabeth, ou au moins ses
„ Ministres, d'avoir employé tous ces diffé-
„ rens moyens „.

Après ces Réflexions sur Elisabeth notre Auteur passe aux Affaires de Marie d'Ecosse. Cette Princesse, quoique prisonniere en Angleterre, étoit encore une ennemie dangereuse: „ Le zéle de ses Partisans enfanta
„ mille projets pour la delivrer ; il y en eut
„ de criminels. On fit des Conspirations
„ contre la Reine Elisabeth ; Marie fut ac-
„ cusée d'y être entrée ; ce fut ce qui *pro-*
„ *duisit* sa perte. On lui fit son procès, &
„ l'exécution suivit une procédure irrégu-
„ liere à bien des égards. Marie mourut
„ victime, non de sa Religion, comme elle
„ a voulu elle-même s'en faire honneur, &
„ comme l'ont écrit quelques plumes pieu-
„ sement partiales ; mais elle mourut victime
„ des méfiances d'Elisabeth, de la politique
„ du Conseil d'Angleterre, de la trahison
„ de ses serviteurs, du zéle indiscret de ses
„ partisans, de sa propre conduite peu ha-
„ bile, & de ses propres malheurs „.

Mr. de Silhonette nous donne ensuite une histoire abrégée de ce qui se passa après que la Reine Marie eût été condamnée. On trouve ici tout ce qui regarde la conduite

d'Elisabeth à l'égard de Davison Secretaire d'Etat, qui avoit fait sceller l'ordre que la Reine lui avoit remis pour l'exécution de Marie: ce qu'il paya cher, puisqu'on lui fit son procès pour cela, & qu'il fut condamné à une grosse amende, & à rester en prison aussi long-tems qu'il plairoit à la Reine. Mr. de Silhonette a tiré ce qu'il rapporte au sujet de Davison, d'une Apologie écrite par lui-même qui se trouve dans la Bibliothéque de Mylord Oxford. „ Cambden, ajoute notre Auteur, n'a pas assez ni assez exactement détaillé les circonstances de cette „ affaire „. Cependant on ne trouve presque rien dans le narré de Mr. de Silhonette, que Mr. de Rapin n'ait rapporté d'après Cambden. „ Rapin, poursuit-on, *révoque* très „ mal-à-propos en cette occasion, comme en „ plusieurs autres, *la bonne foi* de Cambden; „ & il a encore plus que Cambden embrouillé ce recit, & il en a multiplié les fautes „. On seroit bien aise, que Mr. de Silhonette voulut employer son loisir à prouver ce qu'il avance contre Mr. de Rapin; car en comparant le recit de cet Historien avec celui de notre Auteur, nous n'avons trouvé aucune différence essentielle entre eux *.

Jusques ici nous n'avons encore rencontré aucune des Anecdotes que le Titre de cette Piéce

* *Voyez*, *de* Rapin Hist. d'Anglet. Tom. VI. pag. 419. & Lettre sur les Transactions &c. pag. 35--48.

Piéce promet, à moins qu'on ne veuille nommer Anecdotes quelques Extraits de Lettres, que les Amis de Davison, qui sollicitoient la Reine en sa faveur, lui écrivirent dans sa disgrace.

Mr. de Silhonette vient après cela au sujet principal, pour lequel uniquement il semble avoir écrit sa Lettre; c'est la Conspiration réelle ou prétendue de L'Aubespine Ambassadeur de France contre la Reine Elisabeth. Il rapporte prémiérement le recit que Monsieur de Rapin fait de cette Conspiration*: ensuite il nous donne le recit de Cambden, traduit du Latin; & enfin la Traduction d'une Piéce écrite en Anglois de la propre main de Mylord Burleigh, Grand Trésorier d'Angleterre, & qui contient *le Rapport de ce qui se passa chez lui le* 12. *Janvier* 1587. *entre l'Ambassadeur de France d'une part, & de l'autre Mylord Burleigh, le Comte de Leicester, le Vice-Chambellan, & Mr. Davison Secretaire d'Etat.* Cambden avoit sans doute vû cette Piéce, & il n'a fait que l'abréger; Mr. de Rapin a encore abregé le Recit de Cambden, & peut avoir commis quelques legeres méprises en l'abrégeant; cependant cette Piéce originale est tout-à-fait propre à confirmer les soupçons qu'on avoit conçûs contre l'Ambassadeur, quoique ce soit dans la vûë de le décharger qu'on nous la donne ici.

* Rapin, Hist. d'Anglet. Tom. VI. Liv. XVII. pag. 414.

ici. L'Auteur fait diverses observations qu'il feroit trop long de rapporter, mais qui, loin de justifier l'Ambassadeur, qui étoit un zélé partisan des Guises, prouvent au moins qu'il avoit eu connoissance de la conspiration. Mr. de Silhonette conclut ses Remarques sur ce sujet par cette Réflexion. „ L'Examen „ de ce fait est très propre à augmenter le „ Pirrhonisme en fait d'Histoire. Les meil- „ leures sont celles qui sont composées sur „ des Actes & des Mémoires: mais lorsqu'on „ est privé des Piéces originales, rien ne „ rassure contre les méprises & la partialité „ d'un Auteur „.

Cette Piéce finit par quelques Réflexions critiques sur l'Histoire d'Elisabeth par Mr. de Rapin. „ C'est, dit-on, ici une des parties „ les plus imparfaites de son Histoire géné- „ rale d'Angleterre. . . . *Privé par la stéri- „ lité de Rymer sur ce qui regarde le Regne „ d'Elisabeth des lumieres qu'on en peut tirer „ pour l'Histoire des autres Regnes, Mr. Rapin „ n'a pas réussi dans cette partie de son Ouvra- „ ge* „. Il est vrai que Mr. de Rapin n'a point eu entre les mains les Piéces que Mr. Forbes fait imprimer: il ne connoissoit pas non plus le Recueil de Mr. Anderson, qui n'étoit pas imprimé de son tems: il a manqué de quelques Ouvrages, qui étoient publics: mais malgré cette critique de notre Auteur, & les termes peut-être un peu trop vifs dans lesquels il s'exprime, nous ne doutons nullement que les gens de bon goût ne conti-

nuent

nuent à lire avec plaisir l'Histoire de Mr. de Rapin.

Nous ne dirons rien du Stile de Mr. de Silhonette; les passages de son Livre que nous avons copiez suffisent pour donner aux Lecteurs une idée de sa manière d'écrire.

Après avoir composé cet Extrait, nous avons vû un Carton que Mr. de Silhonette a fait imprimer, & qui contient des Réflexions un peu plus étendues que celles qu'il avoit faites d'abord, sur le récit de Mr. de Rapin au sujet de la Conspiration de l'Ambassadeur de France. Comme ce Carton n'est pas long, nous le transcrirons ici, afin que le Public puisse juger de la critique de notre Auteur.

„ M. Rapin, dit-il, en rapportant ce fait „ (la Conspiration de l'Ambassadeur) cite „ les Annales de Cambden en Anglois. Il „ semble par-là qu'il ait ignoré que ces An„ nales sont originairement en Latin, & „ qu'il n'ait dans toutes les autres occasions „ fait usage que d'une Traduction Françoi„ se; ce qui est vraisemblablement la cause „ d'où vient que ce qu'il cite de Cambden „ est très souvent inexactement rapporté: „ car les Traductions qu'on en a faites, soit „ en Anglois, soit en François, ont la répu„ tation d'être très fautives & remplies de „ contre-sens.

„ Il y en a une Traduction Françoise par „ Bellegent, imprimée en 1624. qui m'est „ par hazard tombée entre les mains; &

 „ en

„ en effet, à juger des autres par celle-ci,
„ elles ne valent rien. J'en rapporterai
„ pour preuve un exemple, qui en même
„ tems fera voir que Mr. Rapin n'a point été
„ fondé, au moins à l'égard de Bellegent,
„ lorſqu'il a dit, que le Traducteur Fran-
„ çois a omis l'Hiſtoire de cette Conſpira-
„ tion. *Cumque Burghleius*, dit Cambden,
„ *legatum & ex ipſius verbis, & Trappii con-*
„ *feſſione, ut concepti ſceleris* conſcium, *leniter*
„ *arguiſſet; reſpondet ille, ſi* conſcius *fuiſſet,*
„ *cum tamen legatus, non debere niſi ſuo Regi*
„ *indicium facere.* Ce que Bellegent a tra-
„ duit. *Sur ce de Burleygh reprend doucement*
„ *l'Ambaſſadeur par ſes propres paroles & la*
„ *Confeſſion de Trappe* d'être coupable *d'un*
„ *crime conçû: l'Ambaſſadeur répond, que quand*
„ *bien il* auroit eu connoiſſance *de l'affaire,*
„ *il ne devoit néanmoins, puiſqu'Ambaſſadeur,*
„ *le découvrir à d'autres qu'à ſon maître.* Dans
„ cette Traduction l'Ambaſſadeur *déraiſonne*,
„ c'eſt-à-dire qu'attaqué ſur une choſe il
„ répond ſur une autre: cela *provient* de ce
„ que le Traducteur a donné deux différentes
„ ſignifications au mot de *conſcius*, qui ſe
„ trouve deux fois dans ce paſſage de Camb-
„ den, & qui ne ſignifie en cette occaſion
„ qu'avoir connoiſſance, & non pas être
„ coupable.

„ J'obſerverai que Mr. Rapin, qui appuye
„ ſon rapport ſur celui de Cambden, en a
„ alteré pluſieurs circonſtances. Il dit que
„ l'Ambaſſadeur fut prié de ſe rendre chez
„ le

„ le Grand Trésorier, où le Conseil étoit „ assemblé. Ce n'étoit qu'une conférence „ avec quatre personnes, Ministres ou Con- „ fidens de la Reine, & non point avec le „ Conseil. Un Historien doit se faire une „ habitude d'être exact & précis dans le „ recit des formalitez observées avec les „ Ambassadeurs.

„ Suivant Mr. Rapin l'Ambassadeur avoit „ corrompu deux assassins pour tuer la Rei- „ ne. Les deux personnes dont il peut par- „ ler *c'est* Stafford & Mody. Cambden dit „ (& ce n'est point ici le lieu de montrer „ combien ce qu'il dit est peu fondé) que „ le Secretaire de l'Ambassadeur *tenta* Staf- „ ford, qui refusa, & qui indiqua Mody pour „ assassin; que celui-ci proposa divers ex- „ pédiens qui déplurent au Secretaire, qui „ auroit souhaité de trouver un homme sem- „ blable au Bourguignon qui avoit assassiné „ le Prince d'Orange, à quoi Mody ne ré- „ pond rien, ce qui est équivalent à un re- „ fus. Quelque *construction* que l'on puisse „ faire du recit de Cambden, & en le sup- „ posant aussi vrai qu'il l'est peu, on ne „ prouvera que l'intention de corrompre un „ Assassin, & non pas qu'il y en ait réelle- „ ment eu deux de corrompus; ainsi Rapin „ a alteré le rapport de ces circonstances „ par des traits faux, dont la faute lui est „ personelle, & qui donnent lieu de lui „ reprocher avec justice qu'il a péché con-

N 4 „ tre

„ tre la vérité des faits, & la fidélité d'un
„ Historien compilateur.

„ Il dit qu'on confronta à l'Ambassadeur les
„ deux témoins. Cambden dit positivement,
„ qu'il n'y eut que Stafford qui fut appellé
„ devant l'Ambassadeur, & que Mody n'y
„ fut point introduit.

„ Enfin Mr. Rapin rapporte que l'Ambassa-
„ deur se contenta d'alleguer le privilege de
„ son Caractére, & que si l'on en croit Camb-
„ den, il se défendit fort mal. Il est vrai
„ que l'Ambassadeur allegua son Caractére;
„ ce fut sous ce prétexte qu'il ne voulut
„ pas d'abord souffrir qu'on lui produisît
„ Stafford; cependant il y consentit ensuite
„ de lui-même, & la circonstance de ce con-
„ sentement que Rapin a omise est diamé-
„ tralement opposée à ce qu'il avance de son
„ chef, *que l'Ambassadeur se soit contenté d'al-*
„ *leguer le privilege de son Caractére.* N'est-il
„ pas singulier, qu'après avoir alteré ce fait
„ avec un ton positif, Mr. Rapin dise d'une
„ manière modeste, artificieuse cependant,
„ & propre à faire ajouter plus facilement
„ foi à ce qu'il a avancé, que *si l'on en*
„ *croit Cambden, l'Ambassadeur se défendit fort*
„ *mal.* C'est encore induire son Lecteur à
„ erreur; car Cambden ne le dit point. Sui-
„ vant cet Annaliste l'Ambassadeur paroît
„ coupable; mais quelquefois les criminels
„ se défendent bien, ainsi que quelquefois
„ les innocens se défendent mal. Ce n'est

„ donc

„ donc qu'une induction que Rapin a tirée
„ du recit de Cambden ; & comme elle peut
„ être contestée, il auroit tout au moins dû
„ l'appuyer de quelques preuves ou rai-
„ sons.

Nous voulons bien avouer que Mr. de Rapin n'a pas été peut-être tout-à-fait exact dans le recit de la Conspiration en question. Mais pour juger si l'Ambassadeur s'est contenté d'alleguer son Caractére, & s'il s'est bien ou mal défendu, il suffit de rapporter un passage du Mémoire de Mylord Burleigh, sur lequel seul Mr. de Silhonette fonde sa critique de Mr. de Rapin & de Cambden; celui-ci avoit certainement vû ce Mémoire, puisque son recit n'en est qu'un abrégé. Voici ce passage suivant la Traduction de Mr. de Silhonette.

„ On dit à l'Ambassadeur, que quand mê-
„ me on ne donneroit aucune croyance à
„ Stafford & à Mody, & que les mauvais
„ desseins proviendroient d'eux, que cepen-
„ dant du Trappe avoit confessé qu'il avoit
„ instruit l'Ambassadeur des propos de Staf-
„ ford & de Mody : & que lui-même ne
„ pouvoit pas nier qu'il n'eût sçû les mau-
„ vais desseins de Stafford, puisqu'il avouoit
„ qu'il l'avoit menacé à ce sujet : & qu'ainsi
„ Sa Majesté avoit de très justes raisons de
„ penser que l'Ambassadeur n'avoit pas rem-
„ pli les fonctions d'un bon ministre en ca-
„ chant les desseins d'une telle trahison, mais
„ au contraire en leur laissant prendre effet

„ s'ils n'eussent pas été découverts: Sur quoi
„ l'Ambassadeur dit ; qu'il n'étoit point o-
„ bligé de les déclarer, ni aucune autre
„ chose semblable, ni quelqu'autre chose
„ que ce fût qui pût regarder la Reine ; parce
„ qu'il étoit, dit-il, un Ambassadeur, & qu'il
„ n'étoit obligé, par consequent, de rendre
„ compte de ses actions qu'au seul Roi son
„ maître, & consequemment de ne faire de
„ rapport qu'à lui, pour agir suivant qu'on
„ lui ordonneroit de tenir les choses secre-
„ tes ou de les découvrir. Mais on lui ré-
„ pondit, que quoiqu'il prétendît en qualité
„ d'Ambassadeur ne devoir point découvrir
„ un tel dessein, (ce dont on ne conve-
„ noit point) que cependant dans un cas
„ où il s'agissoit de la vie ou de la mort de
„ la Reine, tel que celui en question, &
„ même en tout cas où il s'agiroit de la vie
„ d'aucun Chrétien, qu'entant que Chrétien
„ & que Châteauneuf, il étoit obligé par
„ la Loi de Dieu de s'opposer à un aussi
„ méchant dessein que celui d'un meurtre.
„ Mais il soutint fortement l'opinion con-
„ traire, que ni comme Ambassadeur, ni
„ comme Châteauneuf, il n'étoit point o-
„ bligé de rien découvrir : & quand à ce
„ qui regarde un Ambassadeur, il rapporta
„ un exemple arrivé depuis peu d'un Am-
„ bassadeur de France en Espagne, à qui un
„ Espagnol avoit découvert une entreprise
„ contre la personne du Roi d'Espagne :
„ qu'il ne le découvrit point au Roi d'Es-
„ pagne,

„ pagne, mais qu'il en instruisit seulement
„ le Roi son maître: sur quoi il y eut di-
„ verses opinions dans le Conseil du Roi
„ de France, mais qu'enfin on conclut, qu'il
„ fit bien de ne le point découvrir au Roi
„ d'Espagne; & il fit l'application de cet E-
„ xemple à lui-même, & ensuite il se re-
„ tira „.

On peut juger par ce Recit si Mr. de Rapin mérite une si vive censure, pour avoir dit que *l'Ambassadeur n'allegua que le privilege de son Caractére*, puisqu'en effet c'est le seul point sur lequel il insiste pour sa justification; & n'est-ce pas là se *défendre assez mal*? Est-ce prouver son innocence?

Voici comment notre Auteur finit cet Article. „ On peut dire que Rapin a fait un
„ grand nombre de fautes en un petit nom-
„ bre de lignes; fautes d'autant plus odieu-
„ ses, qu'il est indigne d'un cœur bon & hu-
„ main de déguiser des circonstances, pour
„ rendre croyable un fait qu'en qualité d'hom-
„ me on doit naturellement souhaiter n'avoir
„ jamais été. Qu'il ait fait ces méprises à
„ dessein, c'est ce qu'un esprit charitable ne
„ voudra point soupçonner; mais quelqu'in-
„ dulgent que l'on soit, on ne sçauroit le
„ justifier au sujet de sa bonne foi, qu'aux de-
„ pens de son intelligence, de son attention,
„ & de son exactitude ".

Mr. de Silhonette a sans doute beaucoup de charité, mais nous doutons qu'en cette occasion Mr. de Rapin ait besoin de son jugement

ment charitable. „ S'il en faut croire Cambden, dit il *, l'Ambaſſadeur ſe défendit „ fort mal, s'étant contenté d'alleguer le privilege des Ambaſſadeurs, *qui les diſpenſoit „ de rendre compte de leurs actions à d'autres „ qu'à leur Maître.* Le Grand Tréſorier ſans „ approuver ni conteſter ce Privilege, lui „ fit une grave reprimande, & l'avertit de „ prendre garde à l'avenir de provoquer une „ Reine déja trop offenſée, & qui étoit en „ droit & en pouvoir de ſe vanger ". Y a-t-il quelque circonſtance favorable à l'Ambaſſadeur, qui ſoit ſupprimée dans ce narré tout abregé qu'il eſt ? En quoi donc conſiſte le manque de bonne foi qu'on reproche à Mr. de Rapin avec tant d'aigreur ? Ce qui ſuit fait voir que ce judicieux Hiſtorien n'avoit aucun deſſein de noircir l'Ambaſſadeur. „ La „ conjoncture, ajoute-t-il, ne permettoit „ pas qu'on pouſſât plus loin la recherche „ des circonſtances de ce complot, qui, ſelon „ les apparences, n'étoit qu'un effet du zéle „ outré de l'Ambaſſadeur pour la Maiſon de „ Lorraine. *Que ſçait-on même ſi ce n'étoit pas „ un piége qu'on lui tendoit, pour le faire ſervir, „ contre ſon intention, à hâter l'exécution de la „ Reine d'Ecoſſe* "? Remarquez que Mr. de Silhonette a rapporté lui-même les paſſages que nous venons de tranſcrire : A-t-il bonne grace après cela de cenſurer avec tant de vivacité un Auteur qui ne fait que dire

* Rapin, *ubi ſupra*, p. 414.

dire en abregé, ce que lui, Mr. de Silhonette, dit plus au long, mais ſans aucune différence eſſentielle?

ARTICLE X.

Friendſhip in Death: in twenty Letters from the Dead to the Living. To which are added, Letters Moral and Entertaining, in Proſe and Verſe: in three Parts. By the ſame Author. C'eſt-à-dire: *L'Amitié après la Mort: ou vingt Lettres des Morts aux Vivans. Auxquelles on a ajouté des Lettres Morales & Amuſantes en Proſe & en Vers: en trois Parties. Par le même Auteur.* A Londres chez *T. Worral* 1736. in 8. pagg. 472.

SI l'empreſſement du Public decide du mérite d'un Livre, on doit juger favorablement de celui-ci. C'eſt ici la quatriéme Edition qui s'en eſt faite, ce qui ne fait pas moins d'honneur au Public qu'à l'Auteur; car quoique le titre de ce Livre porte, *Lettres Morales & Amuſantes*, on n'y trouve rien qui réponde au terme d'*Amuſant*, ſelon le ſens qu'on ſemble y attacher aujourd'hui, & qui renferme une idée de legereté & de bagatelle, qu'on voit regner dans la plupart des Livres qui ſont le plus du goût de notre ſiécle, & dont le plus grand bien qu'on en puiſſe dire, c'eſt qu'ils aident à perdre le tems.

tems. C'eſt ce qu'on ne doit pas craindre du Livre dont nous allons rendre compte : tout y eſt très *Serieux*, & roule ſur les ſujets les plus graves & les plus importans. Le But principal que l'Auteur s'eſt propoſé, c'eſt de nous remplir d'une ferme perſuaſion de l'immortalité de l'Ame, & d'en rendre l'idée toujours préſente à notre eſprit, comme étant le fondement de la Religion & l'appui le plus ferme de la vertu. Il fait voir par de belles deſcriptions & des portraits fort bien tracez, l'influence qu'a ſur toute la conduite, l'eſpérance d'une autre Vie ; le bonheur réel dont cette eſpérance eſt accompagnée ; & la triſte ſituation de ceux qui n'attendent rien après la mort qu'un entier anéantiſſement: Tout y eſt propre à nous faire goûter & aimer la vertu, & à nous inſpirer de l'éloignement pour le vice, & nous decouvre dans le caractère de l'Auteur un homme fermement perſuadé de ſa Religion & ſincerement pieux.

Mais s'il nous eſt permis de le dire, ce Livre ne nous paroît pas entierement propre à produire tout l'effet que l'Auteur s'en promet. Il eſpere que la lecture de ſon livre pourra ramener à la Religion Chrétienne un certain ordre de gens, (dont le nombre ne ſe trouve que trop grand dans ce Royaume) qui, ſans égard aux principes de la Religion naturelle & revelée, traitent l'immortalité de l'âme de pure chimère. C'eſt à établir la certitude de cette immortalité que notre Auteur

teur s'attache principalement: mais comme pour cela il ne se sert gueres ou point du tout de raisonnemens tirez de la Philosophie ou de la Revelation; qu'il se contente de faire intervenir des *Morts*, qui font de belles & de magnifiques descriptions d'une autre Vie, ou de faire parler des Mourans, les uns sur l'incertitude & la crainte d'un Etat futur, & les autres sur le bonheur anticipé qu'ils ressentent à l'entrée de l'Eternité: quoique ces idées puissent être très utiles & très consolantes pour certaines Personnes, qui par leur propre expérience sont plus ou moins en état de juger de la réalité de ces sentimens; il est fort à craindre que ceux qui n'ont jamais senti rien d'approchant, & qui n'ont aucun principe de Religion, ne traitent tout ceci (s'ils le lisent) de pur *Enthousiasme*, ou d'effet d'une imagination échauffée.

Un autre défaut que nous ne pouvons nous empêcher de relever, & qui est très capable de produire de mauvais effets sur des Esprits foibles (sur-tout dans ce Royaume, où l'on trouve, il est vrai, un grand nombre d'incrédules, mais encore plus de Personnes qui donnent dans un excès opposé, dans une crédulité superstitieuse;) c'est que notre Auteur parle très souvent d'*Apparitions de Morts*, non seulement dans ses *Lettres des Morts aux Vivans*, mais aussi dans les autres, & cela d'une manière à faire soupçonner

ner qu'il en croit la réalité : nous en donnerons ci-dessous quelques Exemples.

Il paroît encore supposer que chaque homme a son *Ange Gardien*, qui le dirige, qui quelquefois le préserve d'accidens, & souvent l'empêche de commettre le crime. L'Auteur certainement n'a pas puisé ces idées dans l'Ecriture Sainte. La Conscience, la Raison & la Revelation ne sont elles pas des lumieres suffisantes pour nous détourner du mal & nous encourager à pratiquer la Vertu, sans qu'il soit nécessaire pour cela de faire intervenir les Anges.

Enfin il y est parlé dans plusieurs endroits de *Pressentimens* que nous avons des accidens qui doivent nous arriver, ou de la proximité de notre mort, & même *d'Avertissemens sensibles*, comme dans une des dernieres Lettres, où quelqu'un dit : „ Qu'il y avoit chez „ lui une Tradition domestique, c'est que „ chaque fois que quelqu'un devoit mourir, „ une Musique se faisoit entendre distinctement dans la maison au milieu de la nuit, „ mais qu'elle n'étoit entenduë que de la „ Personne qu'elle menaçoit : que sa Mere „ & sa Sœur avoient reçû un pareil Avertissement & avoient prédit leur mort. Il ajoute, que lui même venoit d'entendre la nuit „ passée une semblable musique, & qu'ainsi „ il se préparoit à la mort : effectivement il „ mourut quelques jours après ". Cela pourroit être à la vérité rapporté simplement comme une opinion superstitieuse qui regne dans bien des Esprits : mais comme cette

Fiction

Fiction n'a aucune liaiſon néceſſaire avec le ſujet principal dans l'endroit d'où nous l'avons tirée, & qu'elle eſt rapportée très ſerieuſement ſans être refutée; il eſt à préſumer que c'eſt auſſi la croyance de notre Auteur.

Dans une autre Lettre, un jeune homme écrit à ſon ami; „ qu'il avoit rencontré
„ à la Promenade une Demoiſelle dont il
„ étoit devenu tout d'un coup amoureux:
„ & ſoit, ajoute-t-il, que ce fût-là la Per-
„ ſonne qui, par l'heureuſe ſimpathie qui ſe
„ trouvoit entre nous deux, m'avoit été
„ deſtinée, ou que nous nous fuſſions con-
„ nus dans quelqu'*Etat Prëëxiſtant*, il me
„ ſembloit qu'elle fixa auſſi d'abord ſa vûë
„ ſur moi, & que je ne lui étois pas indif-
„ férent.

On peut juger à-peu-près par-là des ſentimens de notre Auteur: mais tout cela n'empêche pas que ſon deſſein en général ne ſoit très louable, & qu'on ne trouve de très bonnes choſes dans ſon livre. Nous allons en donner quelques Lettres, qui mettront nos Lecteurs en état d'en juger.

Lettre de Monſieur. . . au Comte de R. . ., à qui il avoit promis de lui apparoître après ſa mort.

„ Cette Lettre, Mylord, vous trouvera
„ confirmé dans votre incrédulité, parce que
„ j'ai manqué à la Parole que je vous avois

„ donnée. Il n'a pas été en mon pouvoir de „ vous accorder la preuve d'un Etat futur „ que vous aviez souhaitée, & que je vous „ avois imprudemment promise: mais puis- „ que cet engagement n'étoit connu que de „ nous deux, vous pouvez être persuadé „ que cette Lettre vient de votre ami dé- „ cedé, dont l'amitié s'étend au-delà du „ tombeau.

„ Dans ma derniere maladie, nous fixames „ le tems & le lieu de mon *Apparition*. „ Vous avez été ponctuel à vous y trouver: „ car quoiqu'il ne m'ait point été permis „ de me rendre visible, j'ai cependant eu „ la curiosité de voir, si vous auriez assez „ de courage pour attendre la visite d'un „ Mort. L'heure étoit venue, l'horloge avoit „ sonné minuit, le sombre silence de la „ nuit n'étoit interrompu par aucune voix „ humaine; la Lune & les Etoiles brilloient „ dans tout leur éclat au travers des ar- „ bres, qui formant différentes allées, se „ rendoient au centre d'un petit Bois, où „ je m'étois engagé de vous rencontrer. „ Je vous vis entrer dans ce Bois, avec un „ air d'indifférence & d'incrédulité, qui té- „ moignoit assez que vous n'aviez ni crainte „ ni espérance de me rencontrer, & que „ vous ne vous y rendiez que pour déga- „ ger votre Parole, & par respect pour „ ma mémoire: cependant la beauté de la „ nuit vous engagea à vous promener jus-

„ qu'au

„ qu'au point du jour; alors vous vous retira-
„ tes, en chantant un air frivole que vous a-
„ viez tiré des Contes des Fées: vous paroissiez
„ extrêmement satisfait d'avoir une nouvelle
„ preuve contre un Etat à venir, & vous
„ vous estimiez heureux de vous trouver
„ au niveau des Bêtes, qui perissent entiere-
„ ment. Avantage bien glorieux & digne
„ de votre triomphe.

„ Mais nous avons si souvent raisonné sur
„ ce sujet, que je n'ai pas dessein de vous
„ fatiguer par des repetitions. Seulement
„ qu'il me soit permis d'essayer encore une
„ fois de vous éclairer l'esprit, en vous
„ touchant le cœur, & vous priant de vous
„ rappeller la manière dont votre *Frere* est
„ mort: ce qui vous fournira une demonstra-
„ tion de l'immortalité de l'ame, & du degré de
„ force & de courage auquel cette idée
„ peut élever l'homme à ce moment terri-
„ ble, & au milieu des Angoisses de la mort.

„ Avec quelle égalité d'ame ne supportoit-
„ il pas la violence de son mal? Avec quelle
„ conviction & quelle ferme espérance n'at-
„ tendoit-il pas la recompense de sa Pieté?
„ Avec quelle tranquillité & quelle sainte
„ resignation ne reçut-il pas la sentence
„ de sa mort, lorsque les Médecins lui dé-
„ clarerent qu'il n'y avoit plus d'espérance?
„ *Je n'ai donc plus que quelques pas à faire*,
„ répondit-il, *& le voyage de cette vie sera fini.*

„ Ce n'étoit pas alors un tems propre à

„ l'affectation. Tout en lui étoit la marque d'u„ ne pieté réelle, & d'une véritable grandeur „ d'ame: il n'y avoit que cela seul qui pût „ le fortifier, lorsque tant de circonstances „ se réunissoient pour l'attacher à la vie, „ pour aggraver les horreurs du tombeau, „ & rendre le Roi des épouvantemens plus „ terrible.

„ Vous sçavez, Mylord, qu'il n'y avoit „ pas sur la terre d'homme plus aimable „ que votre Frere: son mariage avec la „ charmante *Chlore* étoit conclu, il venoit „ de bâtir une magnifique Maison, avec de „ beaux Jardins pour l'y recevoir: lorsqu'il „ fut près de sa mort, à sa priere elle vint „ pour recevoir ses derniers adieux. Les „ Anges même auroient pu s'attendrir en „ voyant des larmes couler des plus beaux „ yeux qu'il y ait sur la terre, pendant „ que, par tendresse pour lui, elle s'effor„ çoit de cacher sa douleur. Joignez à cela „ une jeune & tendre Sœur évanoüie entre „ les bras d'une de ses femmes, & votre „ Pere, ce vénérable vieillard, assis au che„ vet du lit, gardant un triste & morne si„ lence. Qu'est-ce qui pourroit soutenir „ l'ame dans de si grandes extrêmitez, au „ milieu de tant de sujets d'affliction? Cet „ admirable jeune homme, qui étoit d'un „ esprit doux, & qui avoit le cœur sensi„ ble, se seroit sans doute trahi par quel„ que marque de foiblesse, s'il n'avoit été „ sou-

„ foutenu par une Puiffance furnaturelle:
„ mais fon ame paroiffoit toujours égale &
„ tranquille, & toute fa conténance pleine
„ de pieté: jamais on n'a fini la vie avec
„ plus de décence & de courage. Son Ef-
„ prit étoit libre & plein d'élevation; fes
„ paroles étoient le langage de l'immorta-
„ lité; elles touchoient & en même tems ex-
„ citoient *l'envie*. Quand la fueur de la mort
„ l'eût faifi, & que la parole & la refpira-
„ tion commencerent à lui manquer, la
„ joye fembloit fe peindre fur fon vifage;
„ on y voyoit un *foûrire divin*, qui, en mê-
„ me tems qu'il nous tiroit les larmes des
„ yeux, nous reprochoit notre foibleffe.

„ Vous, Mylord, vous l'avez affifté juf-
„ qu'à fon dernier moment: & quand
„ j'infiftois fur cet Exemple, comme fur
„ une preuve d'une vie à venir, *Vous avoüiez*
„ *que, quoique vous regardiez la Religion comme*
„ *une illufion, c'étoit cependant la plus agréable*
„ *illufion qu'il y eût au monde; & que ceux*
„ *qui fe flattent de la réalité de ces vifions, ont*
„ *un grand avantage fur ceux qui n'envifagent*
„ *devant eux qu'une fombre incertitude, ou l'af-*
„ *freufe efpérance de l'anéantiffement.*

„ C'eft de cette incertitude dont j'ai tou-
„ jours ardemment fouhaité de vous tirer
„ pendant que j'étois du nombre des Vi-
„ vans: à préfent j'en ai un plus grand
„ defir encore, quoiqu'il ne me foit pas per-
„ mis de vous donner la *preuve* que vous



„ souhaitiez: mais cette Lettre suffit pour „ vous convaincre que j'existe encore. D'ailleurs, l'apparition d'un Mort n'est pas un „ plus grand miracle que cette varieté d'objets qui vous environnent chaque jour, „ & qui ne produisent si peu d'effet, que „ parce qu'ils vous sont devenus trop familiers.

„ Les Esprits bienheureux s'intéressent encore au bonheur des mortels, & rendent „ de fréquentes visites à leurs amis, auxquels (si les loix du Monde immatériel „ ne le défendoient pas) il leur seroit aisé „ de se rendre visibles, *par la splendeur de leurs vehicules*, & l'empire qu'ils ont sur les „ *Puissances qui gouvernent les choses matérielles*, & sur les organes de la vûë. Nous regardons souvent comme une espece de „ miracle que vous ne nous apperceviez „ pas: car nous ne sommes pas absens de „ vous par rapport au *Lieu*, mais seulement par la différence de l'*Etat* où nous „ sommes.

„ Vous trouverez cette Lettre dans votre „ Cabinet " (*avertissement assez inutile, & qui cependant se trouve dans plusieurs autres Lettres*;) „ & vous pouvez être assuré qu'elle „ vient de votre constant & immortel ami.

Le *Mort* qui écrit cette Lettre, dit *que les Loix du Monde immatériel ne permettent pas aux Morts de se rendre visibles aux Vivans*; c'est apparemment de quoi notre Auteur ne s'est pas

pas souvenu dans la suite, puisqu'à la page 278. *Lysander* raconte „ qu'une Fille qui s'é„ toit tuée elle-même par un excès d'amour „ pour lui, lui étoit apparuë, avoit mis une „ Lettre sur sa Table, & avoit disparu „ aussi-tôt après". D'abord il crut que ce n'étoit qu'une illusion; mais la Lettre qu'il trouva le convainquit de la réalité de l'apparition. Celui dont nous avons déja parlé, qui fut averti par une Musique nocturne de la proximité de sa mort, la prédit à une Dame, & lui promit de se montrer à elle après sa mort. Il n'y manqua pas; la Dame vit le Revenant, qui lui fit une longue description des demeures célestes & puis disparut.

Lettre d'un Fils unique, mort à l'âge de deux ans, à sa Mere.

„ La douleur que vous ressentez est une „ diminution à mon bonheur. L'unique sen„ timent dont j'étois capable dans mon état „ d'enfance, étoit une tendresse pour vous, „ qui alors étoit pur instinct & simpathie, „ mais qui maintenant est une véritable re„ connoissance & affection filiale. Dès que „ mon Esprit fut délivré de sa prison, je „ me trouvai un Etre actif & raisonnable. „ La prémiére chose à quoi je pensai, fut „ ma chere Bienfaîtrice, car je vous con„ noissois déja sous cette rélation, lorsque

 „ j'étois

„ j'étois encore Enfant: mais je m'étonnois „ de vous voir pleurer pour une petite *Masse* „ à peine capable de respirer, & dont je „ me croyois si heureux d'être délivré. La „ juste proportion, l'agilité & la splendeur „ du nouveau *Vehicule* qui enveloppe à pré- „ sent mon esprit, me paroissoit un échange „ si heureux, que j'étois surpris de votre „ tristesse; car je connoissois si peu la dif- „ férence des *Corps matériels & immatériels*, „ que je m'imaginois être aussi visible pour „ vous, que vous l'étiez pour moi. J'étois „ extrêmement touché de vos pleurs, sans „ sçavoir pourquoi, car j'ignorois encore „ que vous fussiez ma mere; seulement je „ me ressouvenois que vous aviez été mon „ unique refuge dans mes petits besoins, „ dont je n'avois cependant qu'une idée „ confuse. Je ne vous quittai qu'à regret „ dans le fort de votre affliction, pour suivre „ mon Guide brillant, qui me conduisit à „ un Lieu de tranquillité & de joye, où je „ rencontrai des milliers d'Esprits bienheu- „ reux de mon ordre, qui m'apprirent l'his- „ toire du Monde où j'étois né, pour les „ habitans duquel je conserve toujours une „ bienveillance particuliere. Depuis mon „ décès j'ai fait plusieurs visites à ce Monde. „ La prémiére que j'y fis étoit un effet de „ ma tendre curiosité à votre égard; je vou- „ lois sçavoir si vous étiez satisfaite de ce „ que le Ciel avoit disposé de moi par une

„ mort

„ mort prématurée : mais je fus bien sur-
„ pris de voir qu'après plusieurs mois la
„ douleur occupoit toujours votre esprit, &
„ troubloit toutes les joyes de votre vie ;
„ ce qui me donna envie de m'informer de
„ ma propre Histoire. Je demandai à votre
„ Ange Gardien pourquoi j'étois si fort
„ regretté, moi qui n'avois fait dans le
„ Monde qu'un sejour si court & de si peu
„ de consequence ; & de quelle importance
„ auroit pu être ma vie pour le Public ou
„ pour ma Famille ? Le Ministre céleste me
„ répondit, qu'à l'égard du Public, il étoit
„ fort incertain si je lui aurois été en bé-
„ nediction ou en malediction : mais que
„ j'étois l'unique espérance d'une illustre
„ Famille, & l'Héritier d'un grand Bien &
„ d'un Titre distingué : & me montrant des
„ Armoiries, il me dit que c'étoit-là la
„ marque de ma Dignité ; un magnifique
„ Château qui s'offroit à notre vûë, avec
„ les Jardins, les Prez, le Parc & les Bois
„ qui l'environnoient, devoient être mon
„ Domaine. Voilà, répondis-je, un beau
„ Domaine bien convenable à des Quadru-
„ pedes que je vois paître dans les vertes
„ prairies ! de quel usage peuvent être
„ des Prez & des Bois à celui qui a une
„ ame immortelle ? & pour ce qui est du
„ Titre, quel bonheur est-ce qu'une simple
„ Syllabe, un vain son peut procurer ? A
„ l'égard des Armoiries, je les pris pour

 „ un

„ un jouet; & si la raillerie n'étoit pas in-
„ digne d'un Ange, j'aurois cru qu'il n'en
„ avoit fait mention que pour repandre un
„ ridicule sur les hommes. Je ne puis con-
„ cevoir en quoi consiste le charme & les
„ avantages de toutes ces choses. Quand
„ je possederois tout le Globe terrestre,
„ quel bien m'en reviendroit-il? Je n'ai be-
„ soin ni d'eau, ni de feu, ni de terre, ni
„ d'air. Comment se peut-il que des Créa-
„ tures raisonnables fassent consister leurs
„ richesses dans les Montagnes & les Val-
„ lées, dans les Arbres & les Rivieres, dans
„ les Mines & les Cavernes qui sont sous
„ leurs pieds, plutôt que dans les nuées qui
„ roulent sur leurs têtes? Pour moi je
„ n'envie point ce que les hommes posse-
„ dent, & suis ravi de n'avoir pas vécu assez
„ long-tems pour former un jugement si faux,
„ & pour m'attacher à des Biens de cette na-
„ ture. . . .

„ Si vous pouviez concevoir mon bon-
„ heur, loin de m'enterrer avec une triste
„ solemnité, vous auriez célébré mes fune-
„ railles par des Chants & des Festins. Au
„ lieu de cette pauvre petite Figure sans
„ connoissance, à laquelle vous souriez, &
„ que vous caressiez, me voici parvenu à
„ la perfection par rapport à mon existence
„ & à ma raison: Au lieu d'une petite éten-
„ duë de terre & d'un espace borné pour
„ respirer, je marche sur un Pavé étoilé,
„ je

„ je fais le tour du Firmament, & je respire „ l'air du Paradis. Je suis assuré d'une durée „ éternelle, & indépendant de tout, excepté „ du Tout-puissant, que j'aime, que j'adore, „ comme étant la source de mon existence „ & de mon bonheur.

Lettre de Melinde à Oriane.

„ Ma chere *Oriane*, je vous avois promis, „ avant que de quitter la Maison de mon „ Frere, que vous auriez de mes nouvelles „ aussi-tôt que je me serois fixée, & que je „ vous instruirois des raisons de ma fuite.

„ Depuis deux ans vous aurez aisement „ pu remarquer du changement dans mon „ humeur & dans ma personne. Je n'avois „ plus ni ce coloris, ni cette vivacité, que „ vous appelliez l'emblême de la santé & de „ la joye. Vous apperceviez ce changement, „ mais vous ne deviniez pas qu'une Passion „ secrete en étoit la cause. J'étois un jour „ à la Comédie; j'y vis un des plus aima- „ bles hommes qu'il soit possible de voir: „ son air, son ajustement, tout en un mot „ étoit plein de graces. On représentoit la „ Tragédie de *Caton*. Il étoit fort attentif, & „ paroissoit entrer dans tous les beaux sen- „ timens d'Héroïsme ou d'Amour qui se trou- „ vent répandus dans la Piéce: il se levoit „ dans les Entr'actes & se tournoit du côté „ de la Loge où j'étois assise, & quand je „ sortis

„ fortis il me fit faire place à travers de „ la foule. Depuis ce tems-là je ne le vis „ plus, & j'ignorois qui il étoit. Mais cet „ aimable jeune homme avoit fait sur mon „ esprit une impression qui produisit un „ heureux effet. Je m'ennuyai bien-tôt des „ plaisirs bruyans que l'on trouvoit dans la „ Maison de mon Frere: je me lassai de ce „ Cercle perpétuel de divertissemens que „ ma Sœur aimoit: il ne se peut rien de plus „ dissipé & de plus extravagant que leur „ manière de vivre. Les Assemblées, le Bal, „ le Jeu, se succedoient continuellement. „ Vous sçavez que *Dumain*, le mari de ma „ sœur, est un Libertin de profession. Mes „ Parens me laisserent fort jeune sous leur „ tutelle, ma sœur ayant plusieurs années „ plus que moi: & si mes Parrain & Ma- „ raine, au lieu de renoncer pour moi *à la* „ *vaine Pompe & à la vaine gloire de ce Monde*, „ s'étoient engagez solemnellement à m'éle- „ ver au milieu des tentations & des plaisirs „ séduisans, ils n'auroient jamais pu mieux „ accomplir leur vœu, qu'en me plaçant „ dans cette Famille, où l'on passoit même „ les *Dimanches* à joüer aux Cartes. Jamais „ il n'étoit question d'aller à l'Eglise, à moins „ que ce ne fût pour passer une heure qu'on „ ne sçavoit comment employer; & encore „ qu'y faisoit-on que rire & chuchetter.

„ Cependant mon Ange Gardien ne m'a- „ bandonna pas, & par l'impression d'une

„ Pas-

„ Paſſion vertueuſe, il me fortifia contre les
„ plus dangereuſes inclinations. Je fuyois
„ les divertiſſemens; je cherchois la retraite;
„ je commençai à réflechir; mais ſur quoi?
„ mes idées étoient confuſes & groſſieres.
„ Je croyois à la verité qu'il y avoit un
„ Dieu; mais je ne connoiſſois le Chriſtia-
„ niſme que de nom: jamais je n'avois lû
„ la *Bible*; j'en trouvai une par hazard;
„ j'eus la curioſité de la lire. Mais quelle fut
„ ma ſurpriſe, d'y voir combien la Vie &
„ les Préceptes du divin Fondateur de la
„ Religion Chrétienne étoient différens des
„ principes & de la conduite de ceux qui fai-
„ ſoient profeſſion d'être ſes Diſciples: je
„ remarquai bien-tôt que j'étois dans le che-
„ min de la perdition.

„ Quoique j'euſſe perdu tout mon Bien
„ dans les Actions du Sud, & que je ne vé-
„ cuſſe que des charitez de mon frere &
„ de ma ſœur; je formai cependant le deſ-
„ ſein de quitter cette Maiſon. Je l'exécutai
„ bien-tôt: je fus trouver une femme qui
„ avoit été ma nourrice; je lui recommandai
„ le ſecret, & la priai de me chercher une
„ place dans la maiſon de quelqu'honnête
„ Marchand. Elle en trouva bien-tôt une,
„ & me plaça chez la Femme d'un riche
„ Marchand qui negocioit aux *Indes Orien-
„ tales*. Il vivoit avec beaucoup de grandeur;
„ ſa Maiſon étoit garnie de toutes les richeſ-
„ ſes des Indes, & ſembloit être le Palais de
„ quel-

„ quelque Monarque de l'Orient: la Dame „ étoit belle & modeste, & me traitoit avec „ beaucoup de bonté. Il y avoit un grand „ ordre dans la maison: la sobrieté & la tem- „ pérance y regnoient au milieu de l'abon- „ dance & de la libéralité: c'étoit tout le „ contraire de ce qu'on voyoit chez ma „ sœur; il me sembloit être dans un nou- „ veau Monde.

„ J'y restai quinze jours ou trois semaines „ sans avoir encore vû mon Maître, qui étoit „ à sa Maison de Campagne. Mais, ma chere „ *Oriane*, imaginez-vous quelle fut ma con- „ fusion, quand à son retour je vis que „ c'étoit le même jeune homme qui m'avoit „ charmé à la Comédie. Dès qu'il m'eût regar- „ dé, il rougit & je pâlis: il passa vîte & en- „ tra dans l'apartement de sa femme. Il „ s'étoit écoulé deux ans depuis que je l'a- „ vois vû à la Comédie: je me flattois qu'il „ m'auroit entierement oubliée, sans quoi j'é- „ tois résoluë de quitter la maison. Mais je „ trouvai bien-tôt que je n'avois rien à crain- „ dre de mon Maître: je ne le voyois presque „ jamais: il étoit continuellement occupé ou „ à ses propres affaires ou à des actes de „ Charité. Ses richesses étoient immenses, „ mais il s'en servoit avec une générosité „ sans égale: il les employoit à assister d'hon- „ nêtes marchands, qui n'avoient que peu „ de capital, à dégager ceux qui étoient en

„ prison

„ prison pour dettes, à soulager des veuves, &
„ à proteger ceux que l'on vouloit oppri-
„ mer : c'étoit-là son occupation constante ;
„ qui n'empêchoit pas cependant qu'il n'eût
„ des heures consacrées à ses devotions par-
„ ticulieres & publiques. . .

„ Il avoit pris la résolution d'aller faire un
„ voyage aux *Indes*. Le jour avant son dé-
„ part il entra dans ma Chambre avec un
„ grand air de douceur & de bonté : *Ma-
„ demoiselle*," me dit-il en entrant „ *vous serez
„ sans doute surprise de ce que je connois votre
„ famille, & que je sçais la raison qui vous a fait
„ chercher un refuge dans la mienne. Lorsque je
„ vous vis à la Comédie, vous fites sur moi une
„ impression qui ne s'est jamais effacée, jusques
„ à ce que j'eusse donné ma main & mon cœur
„ à la meilleure de toutes les femmes. C'est avec
„ quelque confusion que je vous avouë que je vous
„ fis tort dans le jugement que je portai de vous :
„ rien n'auroit été capable de m'empêcher de vous
„ offrir mon cœur, que le scandale de la maison
„ où vous demeuriez ; où l'on vivoit avec tant de
„ libertinage, qu'il ne m'étoit pas permis de pen-
„ ser à vous. A présent je vous rends justice, &
„ j'admire le triomphe de votre vertu, qui vous
„ a porté à choisir une condition si basse, plutôt
„ que d'être exposée aux dangers de la maison de
„ votre frere. Je vous donne dix-mille Livres
„ sterling en billets de banque : j'ai raconté votre
„ histoire à mon epouse ; elle a d'abord consenti*

„ *avec*

„ *avec joye à la proposition que je lui ai faite,*
„ *& elle vous attend pour vous remettre les bil-*
„ *lets de banque.*

„ Il me quitta aussi-tôt, sans me donner
„ le tems de lui marquer ma reconnoissan-
„ ce: & ma Maîtresse entra, qui me donna
„ les Billets avec un air de bonté qui réle-
„ voit encore le prix d'une si grande libé-
„ ralité. . . .

Lettre au Comte de. . . .

„ Je suis à-peu-près rétabli, Mylord, de
„ la blessure que je reçus dans le Duel que
„ vous avez tâché de prévenir avec tant de
„ raison & d'humanité : je me sens obligé de
„ reconnoître la justesse & la force de vos
„ raisonnemens, & de retracter tout ce que
„ j'ai pu dire pour justifier une pratique si
„ barbare. C'étoit en moi une espece de fré-
„ nesie de rejetter les conseils d'un homme
„ comme vous, Mylord, qui a de si justes
„ idées du véritable honneur, & qui a donné
„ de si belles marques de son courage dans
„ la défense de la Liberté de sa Patrie &
„ de la succession Protestante.

„ Vous me disiez bien que tout ce qui ar-
„ riveroit de cette folle avanture, c'est qu'au
„ lieu de défendre l'innocence de ma sœur,
„ je l'exposerois davantage aux discours du
„ Public: il n'est plus tems à présent de sou-
„ haiter que je me fusse laissé conduire par
„ vos

„ vos généreux & obligeans avis, qui à l'a-
„ venir auront pour moi un caractère d'in-
„ faillibilité. Je ne ſçaurois me propoſer un
„ meilleur modele que celui de votre gran-
„ deur dans toutes les différentes circon-
„ ſtances de ma vie: on voit briller en vous
„ avec éclat l'Ami généreux, le tendre Epoux,
„ & le Parent affectionné.

„ L'examen de votre conduite eſt une vive
„ cenſure de la mienne: je ne penſerai ja-
„ mais ſans confuſion au ridicule exploit que
„ j'ai fait en dernier lieu. Quelque bravoure
„ que j'affectaſſe, au milieu de mes airs fiers
„ & inſolens je reſſentois au dedans de moi
„ les plus lâches craintes: le crime que j'al-
„ lois commettre de propos deliberé, for-
„ moit comme un poids qui accabloit mon
„ ame. La nuit qui préceda ce ſanglant ren-
„ dez-vous, je la paſſai dans des Angoiſſes
„ qu'il m'eſt impoſſible d'exprimer; mon
„ imagination n'étoit remplie que de viſions
„ infernales; les ſombres cavernes & les triſ-
„ tes demeures de l'Enfer rempliſſoient mon
„ eſprit des plus terribles frayeurs.

„ Mais je me laiſſai tellement gouverner
„ par les Maximes d'un certain ordre de
„ Gens, que je courus avec ardeur à ma
„ ruine, & ſemblois défier la Mort & l'Enfer;
„ m'expoſant ainſi à toutes ces horreurs ſi
„ contraires à la raiſon & à la nature, par la
„ peur de paſſer pour un lâche.

„ La coutume nous tyranniſe ſi fort, qu'on

„ est presque obligé de demander pardon au „ Monde, de ce qu'on ose se conduire en „ homme raisonnable. On est souvent dans „ la nécessité d'être fou malgré soi & d'agir „ contre sa propre raison, pour éviter le „ reproche d'être singulier. Il est bien étran- „ ge, que le petit nombre de ceux qui sont „ plus sages que les autres ayent besoin „ d'apologie.

„ Un homme déterminé à se jetter dans un „ précipice, auroit aussi bonne grace à tour- „ ner en ridicule ceux qui ne voudroient pas „ l'imiter, & à les taxer de lacheté parce qu'ils „ refuseroient de se rompre le cou à son e- „ xemple; que les Gens du Monde en ont à „ faire des reproches à celui qui refuse de „ se soumettre aux loix d'un ridicule hon- „ neur, & de courir le risque de perdre la „ vie & toutes les espérances d'une Eternité „ bienheureuse. Si mon généreux ennemi „ n'eut épargné ma vie, (lorsque j'étois à sa „ merci & que mon Salut dépendoit de ce „ terrible moment) au lieu de vous donner „ ici des marques d'un sincere repentir, je „ serois à present à maudire ma folie sous le „ poids d'une infamie éternelle.

A R-

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

Betenham a imprimé & débite aux Souscripteurs, *The History of James Duke of Ormonde, &c.* „ l'Histoire de la Vie de *Jaques* Duc *d'Ormond*, Viceroi *d'Irlande*, depuis sa naissance en „ 1610. jusqu'à sa mort en 1688". En trois Volumes *in folio*. Par *Thomas Carte* Maître és Arts. Le prémier Volume contient l'Histoire de ce Seigneur & des affaires de son tems, & les deux autres contiennent les Piéces qui y servent de preuve. On y trouve une infinité de faits curieux & intéressans; l'Auteur ayant très bien rempli son Projet que nous annonçames dans nos *Nouvelles Littéraires* d'Octobre, Novembre & Decembre 1734.

Deux Fils du fameux Mr. *Whiston* ont publié MOSIS CHORENSIS *Historiæ Armeniacæ Libri tres. Accedit ejusdem Scriptoris Epitome Geographiæ. Præmittitur Præfatio quæ de Litteraturâ ac Versione Sacrâ Armeniacâ agit; & subjicitur Appendix quæ continet Epistolas duas Armeniacas, primam* Corinthiorum *ad* Paulum *Apostolum, alteram* Pauli *Apostoli ad* Corinthios, *nunc primum ex Codice MS. integrè divulgatas. Armeniacè ediderunt, Latinè verterunt, Notisque illustrarunt* Gulielmus *&* Georgius, Gulielmi Whistoni *Filii, Aulæ* Clarensis *in Academia* Cantabrigiensi *aliquandiu Alumni.* Londini, *Ex Officinâ* Caroli Ackers *Typographi, apud*

Joannem Whiſtonum *Bibliopolam*, 1736. Un Vol. *in* 4°. de 412 pages, ſans la Préface qui en contient 24. C'eſt le prémier Livre *Armenien* qui ait été imprimé en *Angleterre*, & les Editeurs ont été obligez de faire fondre pour cela des Caractères exprès. Nous en rendrons compte dans un Journal ſuivant.

Mr. *Whiſton* le Pere continue à publier par Brochures ſa Traduction de *l'Hiſtoire de Joſephe*, conformément au Projet de ſouſcription que l'on peut voir dans nos *Nouvelles Littéraires* d'Avril, May & Juin 1735. Il vient auſſi de nous donner une cinquiéme Edition de ſa *Théorie de la Terre*, avec un Supplément qui contient une nouvelle Théorie du Deluge, & qui n'eſt proprement qu'un Abregé de ce qu'il a dit ſur ce ſujet dans d'autres Ouvrages. Son hypothèſe eſt, en deux mots, que la même Comète qui parut en 1680, deſcendant vers le Soleil le prémier jour du Deluge s'approcha tellement de la Terre qu'elle cauſa ce Deluge univerſel. C'eſt ce qu'il s'efforce de prouver par pluſieurs raiſons; & il y ajoute ſeize Corolaires ſervant à réſoudre toutes les difficultez qui ſe rencontrent dans ſon Syſtême & toutes les circonſtances de ce mémorable évenement.

Longman vient de réimprimer un Ouvrage publié depuis peu à *Dublin*, & eſtimé des Connoiſſeurs. En voici le titre, *Demonſtratio Medico-Practica Prognoſticorum Hippocratis, ea conferendo cum Ægrotorum Hiſtoriis in Libro primo & tertio Epidemicorum deſcriptis. Ab* Henrico Cope *Medico Regio ad ſtatum in* Hiberniâ.

T. Worral débite, *The Hiſtory of Joſeph &c.*
„ l'Hiſtoire de *Joſeph.* Poëme en huit Livres; A
„ la tête duquel on a mis une Taille-douce repré-
„ ſen-

„ ſentant les circonſtances les plus remarquables „ de cette Hiſtoire. Par l'Auteur des Lettres qui „ ont pour titre *l'Amitié après la Mort* " petit *in* 8°. On ne ſera pas fâché de ſçavoir que cet Auteur eſt une Dame auſſi diſtinguée par ſon eſprit que par ſa pieté, & dont il paroît encore depuis peu de jours un Recueil de Poëſies diverſes, ſous ce titre, PHILOMELA: *Or Poëms by Mrs.* ELIZABETH SINGER, *now* ROWE *of Frome in Somerſetſhire &c.* „ PHILOMELE; ou Poëſies de Madame *Eliſabeth Rowe*, née *Singer*, de *Frome* dans la Province de *Somerſet*: En trois Parties; I. Hymnes, „ Odes, &c. ſur divers endroits du V. & du N. „ Teſtament; avec une Paraphraſe *du Cantique des* „ *Cantiques.* II. Paſtorales, Elégies, &c. III. Poë- „ mes conſacrez à l'Amour & à l'Amitié. On y a „ joint deux Piéces de feu Mr. *Thomas Rowe*, „ Ecuyer, & un Poëme à ſa Mémoire par ſa très- „ affectionnée Epouſe. Avec une Préface où l'on „ rend compte des Ouvrages de Madame *Rowe*, „ de ſa famille, de ſon mariage, &c. où l'on a in- „ ſeré une Lettre qu'elle a écrite au Libraire, au „ ſujet de la Publication de ces Poëſies qui ſont „ dédiées à Mr. *Pope* ". Un Volume *in* 8°, chez *Curll*, où l'on trouve tous les Ouvrages de Mr. *Pope*, & entre autres ſes *Lettres* dont nous avons parlé dans la 2. Partie du Tome VI. de cette Bibliothèque, & dont ce Libraire vient de publier une troiſiéme Edition en 4. Vol. 8°.

De Catalepſi Schediaſma; unà cum Hiſtoriâ Mulieris Catalepticæ. Societati Regiæ communicata à RICHARDO REYNELL *Pharmacopæo Londinenſi. Impenſis C. Davis.* Petite Brochure *in* 4°.

Oratio anniverſaria in Theatro Collegii Regalis Medicorum Londinenſium, ex Harvæi Inſtituto habita die 18.

Octobris, 1736. *A Matthæo* Lee M. D. *Apud* G. Mannys & R. Manby.

An Exact Abridgment of all the Irish Statutes, &c. c'est-à-dire, „ Abregé exact de tous les Statuts d'*Irlande* depuis la premiére Séance de Parlement, „ qui se tint la 3. année du regne d'EDOUARD II. „ jusqu'à la fin de la 8. année de GEORGE II. „ Par *N. Robins* Ecuyer. “ Chez les *Knapton*. Un vol. in 4°.

G. Thurlbourn vient de nous donner une huitiéme Edition, avec des Additions considerables, des *Remarques sur le Discours de la Liberté de penser*. Par *Phileleutherus Lipsiensis*. Un vol. *in* 8°.

La Replique de Mr. *Foster* à la seconde Lettre de Mr. le Dr. *Stebbing*, au sujet de l'Hérésie, paroît enfin depuis environ deux mois, après s'être fait attendre plus d'une année. C'est une Brochure *in* 8°. en forme de Lettre. Mr. *Stebbing*, pour ne pas lui laisser croire par son silence qu'il n'a rien de bon à y opposer, s'est hâté d'y répondre dans une petite Brochure qu'il vient de publier sous ce titre, *A true State of the Controversy*, &c. „ Vrai „ Etat de la Dispute avec Mr. *Foster*, au sujet de „ l'Hérésie; En réponse à sa Seconde Lettre. Par „ *Henri Stebbing*. Chapelain ordinaire de sa MAJESTE' & Prédicateur de la Société des Avocats de „ *Grays-Inn*.” Comme nous avons déja parlé de cette Dispute *, nous aurons soin d'instruire nos Lecteurs de ce qu'il y a de plus intéressant dans ces nouvelles Brochures.

Les *Tonson* & autres ont imprimé *The Genuine Works in Prose and Verse of the Right Honourable George Granville Lord Landsdowne*; c'est-à-dire, „ Les

* Voyez la 2. Part. du Tome V. de cette Bibliothèque.

„ Les véritables Oeuvres, tant en Prose qu'en „ Vers, de Mylord *Landsdowne*. 3. vol. *in* 12.

Guillaume Warner débite *The Poëtical Works of Philip late Duke of Wharton*, &c. c'est-à-dire, „ Oeuvres Poëtiques par le feu Duc de *Wharton*, „ & par quelques autres personnes de sa famille „ ou de sa connoissance particuliere, comme les „ Lords *Rochester*, *Dorset* & *Bolingbroke*, Myladi „ *Wharton*, le Doyen *Swift*, le Docteur *Delaney*, „ &c. On y a joint quelques Lettres galantes qui „ n'ont jamais vû le jour, & deux Nouvelles di- „ vertissantes par la fameuse *Arabelle Plantin*. " On a mis à la tête une fidèle Histoire de la Vie du Duc de *Wharton*. 2. vol. *in* 12.

L'Impression des *Concilia Magnæ Britanniæ & Hiberniæ*, &c. par le Doctr. *Wilkins*, que nous annonçames dans nos *Nouvelles Littéraires* de Janvier, Fevrier & Mars 1734. est presque achevée ; & l'on compte de délivrer l'Ouvrage aux Souscripteurs immédiatement après les fêtes de Noël. Cependant on reçoit encore des souscriptions & l'on en recevra jusqu'à la fin de l'année.

Le Livre de Mr. *De Moivre*, intitulé *la Doctrine des Hazards*, dont nous avons inseré le Projet dans les *Nouvelles Littéraires* de la 2. Partie du Tome VI. de cette Bibliothèque, s'imprime aussi actuellement ; ce qui doit faire plaisir aux Souscripteurs qui n'auront pas à se plaindre qu'on les a fait trop attendre, comme il est assez ordinaire.

Un Laïque, nommé Mr. *Fleming* vient de publier *A Plain and rational Account of the Law of the Sabbath*. " Explication simple & raisonnée de la „ Loi du Sabbath. " C'est une Brochure où l'Auteur fait voir que la Loi du Sabbath n'étoit point en force avant *Moïse*, que cette Loi n'avoit rien de

de moral en elle-même, & ne regardoit que les Juifs, qu'elle a été abrogée par l'autorité Apostolique, que les prémiers Chrétiens n'ont point observé le septiéme jour de la semaine mais le prémier, enfin que c'est avec raison qu'on a consacré le Dimanche au service divin en mémoire de la resurrection de J. C. & qu'il n'est point besoin d'alleguer un commandement exprès pour justifier la pratique de l'Eglise à cet égard. Quoiqu'il n'y ait rien là que de commun, cette Brochure est écrite avec tant de clarté, de netteté & de précision, qu'elle vaut bien la peine d'être lüe.

Voici un autre Ouvrage sur le même sujet, mais beaucoup plus étendu. *A Discourse concerning the religious Observation of the Lords Day, &c.* „ Discours touchant l'Observation religieuse du Dimanche, tant par rapport au dogme que par „ rapport à la pratique. En deux Parties. Par *Alexandre Jephson* Bachelier aux Arts. Chez *C. Jephson.* Gros vol. *in* 8°.

Edward Litleton débite depuis peu de jours *Sermons upon several practical subjects, &c.* „ Sermons „ sur diverses matieres de Morale. Par feu Mr. „ *Edward Litleton*, Docteur en Droit, Membre „ du College d'*Eaton*, Vicaire de *Maplederham* & „ Chapelain de sa Majesté. 2 vol. *in* 8°.

A. Bettesworth & autres ont imprimé une Traduction de l'*Histoire du Maréchal de Turenne, par Mr. de Ramsay*; En deux volumes 8.

Les mêmes ont aussi publié en deux volumes *in folio*, avec les Planches originales, une Traduction des *Voyages de Mr. le Brun en Moscovie, en Perse & aux Indes, &c.*

Mr. *R. Brookes*, Maitre és Arts & Ministre d'*Ashney* dans la Province de *Northampton*, vient de donner

ner au Public une Traduction de sa façon de l'*Histoire générale de la Chine*, par le P. *Du Halde*. Elle est fort exacte & très bien imprimée en quatre Volumes *in* 8°.

Si nous ne parlons pas plus souvent des Traductions des Livres étrangers, qui s'impriment ici, c'est parce qu'elles n'entrent pas dans notre plan; & l'on auroit tort d'en conclure qu'il n'en paroit point ou très peu. Le nombre en est fort grand & se multiplie tous les jours. Dès qu'il nous vient un bon Ouvrage de delà la mer, nos Libraires, sûrs d'y trouver leur compte, ne manquent gueres de le faire traduire tant bien que mal; ce qui fait voir que les *Anglois* sçavent rendre justice au Mérite étranger, malgré toute leur prévention en faveur de leurs Compatriotes.

Les freres *Vaillant* impriment *Manilius*, avec les Corrections & les Remarques du célèbre Dr. *Bentley*.

Mr. *George Sale*, Traducteur du *Koran* ou de l'*Alcoran de Mahomet*, dont nous avons rendu compte dans ce Journal, mourut le 14 de Novembre dernier. Il étoit aussi un des Auteurs du *Dictionaire Général*, & des prémiers cahiers de l'*Histoire Universelle*, qui s'impriment ici par Brochures depuis quelque tems. C'est une perte pour la République des Lettres, sur-tout en ce qui regarde la Littérature Orientale qu'il possedoit à fond.

ERRATA.

Tome VII. Part. II.

Pag. 292. l. 11. *Pronviciam*, lis. *Provinciam*.
Ib. l. 12. *corporis incuriam*, lis. *corporis perincuriam*.
Pag. 294. l. 1. *ac emendationem*, lis. *ad emendationem*.

PIER-

PIERRE DE HONDT,

Libraire à LA HAYE, *vient d'imprimer.*

L'Histoire Métallique des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V. en 1555. jusques à la Paix de Bade en 1716. par Mr. G. van Loon, 5. vol. fol. avec plus de 3000. Medailles.

Le Tome Cinquiéme des Discours Historiques, Critiques, Théologiques, & Moraux, sur les Evenemens les plus mémorables du Vieux & du Nouveau Testament, par Mr. Saurin, & continuez, par Mr. Roques, Pasteur de l'Eglise Françoise à Basle, & Mr. de Beausobre, Ministre du S. Evangile à Berlin, avec de Belles Figures, gravées sur les Desseins de Mrs. Hoet, Houbraken, & Picart.

Les Tomes XI. XII. XIII. de l'Histoire d'Angleterre de Mr. de Rapin Thoiras. 4.

Le Tome VII. du Grand Dictionaire Géographique de Mr. Bruzen la Martiniere, contenant les Lettres Q. R. S.

Les Tomes 15. & 16. des Cent Nouvelles Nouvelles de Mad. Gomez. 12.

Essai Historique & Philosophique sur le Goût. 8.

Alburcide. Nouvelle Arabe. 12.

On



On trouve chez le même Libraire.

Pharsamon, ou les Nouvelles Folies Romanesques, par Mr de Marivaux, Paris 1736. 12.

L'Almanach en Vaudevilles, Paris 1737. 12.

Gulistan, ou l'Empire des Roses, Paris 1737. 12.

Analyse des Infiniment Petits, pour servir de Suite aux Infiniment Petits du Marquis de l'Hopital, Paris 1734. 4.

Arithmétique Militaire, ou l'Arithmétique pratique de l'Ingenieur & de l'Officier, Paris 1733. 4. fig.

L'Art de convertir le Fer forgé en Acier, & l'Art d'adoucir le Fer fondu; par Mr. de Reaumur, Paris de l'Imprimerie Royale 1722. fig. 4.

Avantures de Florès & Blanchefleur, Paris 1735. 2 vol. 12.

Abregé de toute la Medecine pratique, où l'on trouve les sentimens des plus habiles Medecins, Paris 1737. 6 vol. 12.

S. Augustin de la Cité de Dieu, avec des Notes & des Remarques, Paris 1736. 4 vol. 12.

Bombardier François, ou Nouvelle Méthode de jetter les Bombes, par Mr. Belidor, Paris de l'Imprimerie Royale, 1731. fig. grand Papier 4.

Du Cange Glossarium ad Scriptores Mediæ & Infimæ Latinitatis, Paris 1736. 6 vol. fol.

La conformité des Destinées, & Axiamire ou la Princesse Infortunée, Paris 1736. 12.

Chorographie ou Description de Provence, & l'Histoire Chronologique du même Païs, par H. Bouché, Paris 1736. 2 vol. fol.

Combinaison des Changes des principales Places de l'Europe, Paris 1728. 3 vol. 4.

Con-

Contes de Bonav. de Periers, avec des Notes de Mr. de la Monnoye, Paris 1735. 3 vol. 12.

Cours de Chymie par Lemery, Paris 1730. 8.

Comparaison de Thucydide & Tite Live, de Pindare & d'Horace, d'Homere & de Virgile, Paris 3 vol. 12.

Le Chevalier des Essars, & la Comtesse de Bercy, Paris 1735. 2 vol. 12.

Cassandre, Paris 1731. 10 vol. 12.

Calmet Commentaire Littéral, Historique, & Moral sur la Régle de S. Bénoît, avec des Remarques sur les différens Ordres Religieux qui la suivent, Paris 1734. 2 vol. 4.

——— Commentaire sur la S. Ecriture & Dictionaire de la Bible, Paris 13 vol. fol.

Connoissance parfaite des Chevaux, Paris 1730. fig. 8.

Conseil de Momus & la Revûë de son Regiment, Poëme Calotin, avec le Portrait d'Aimon prémier, 8.

Description Historique, Chronologique, Politique, & Physique de l'Empire de la Chine, par le Pere Du Halde, Paris 1735. 4 vol. fig. fol.

Dictionaire des Arts & des Sciences par Messieurs de l'Académie Françoise, Paris 1731. 2 vol. fol.

——— des Cas de Conscience par Pontas, Paris 1734. 3 vol. fol.

——— des Cas de Conscience, qui sert de Suite à celui de Pontas, par Larnet & Fromageau, Paris 1733. 2 vol. fol.

——— François Celtique, ou François Breton, Rennes 1732. 4.

Daneti Dictionarium Latino-Gallicum, & Gallico-Latinum, 2 *vol.* 4.

Dizzionario Greco volgato & Italiano, Parigi 2 *vol.* 4.

Dialo-

Dialogue sur la Musique des Anciens, Paris 1735. fig. 12.

Discours sur les Hernies ou Descentes, par Reneaulme, Paris 1736. 12.

Daphnis & Chloë, Amours Pastorales, Paris 1731. avec de très belles figures 12.

Dissertations sur les Festins des antiens Grecs & Romains, & sur les Cérémonies qui s'y pratiquoient, Paris 1715. 12.

——— sur les Maladies Veneriennes, sur la Rage, sur la Phtisie, sur la Goutte, & sur la Pierre; par Du Sault, Paris 1735. 3 vol. 12.

Histoire Chronologique de Pythodoris, & Dissertations sur les Medailles de Pythodoris, Reine du Pont & du Bosphore Cimmerien, avec l'Histoire Chronologique des Rois du Bosphore Cimmerien, Paris 1736. 4.

Dissertation sur le Culte des Saints inconnus; par Mabillon, Paris 1705. 12.

L'Etna de P. Corn. Severus, & les Sentences de Publ. Syrus, Paris 1736. 12.

Fables Nouvelles par Mr. de la Motte, Paris 1719. avec de belles fig. 4.

——— le même livre 12.

Grammaire Italienne, à l'usage des Dames, par Antonini, Paris 1731. 12.

Sammarthani Gallia Christiana, studio Benedictinorum, Parisiis è Typogr. Regia 1716-1731. *5 vol. fol.*

Histoire du Théatre François, avec la Vie des plus célèbres Poëtes Dramatiques, Paris 1734. 2 vol. 12.

Génealogie Historique de toutes les Puissances, Paris 1736. 2 vol. 4.

——— des Decouvertes & Conquêtes des Portugais dans le Nouveau Monde, par le Pere Laffitau, Paris 1734. 4 vol. 12. fig.

Histoire de l La même, en 2 vol. 4. fig.

——— des Guerres & des Negociations qui précéderent le Traité de Westphalie, Paris 1724. 4.

——— le même 2 vol. 12.

——— de Suger, Abbé de S. Denys, Ministre d'Etat, & Régent du Royaume, sous le Regne de Louis le Jeune, Paris 1721. 3 vol. 12.

——— de Burée, Sénateur Romain, avec des notes, Paris 1715. 2 vol. 12.

——— & Amours de Sappho, Paris 1724.

——— & Description générale du Japon, par le P. Charlevoix, Paris 1736. 2 vol. 4. fig.

——— Le même. 9 vol. 12. fig.

——— des Flagellans, & des mauvais usages des Flagellations parmi les Chrétiens, Paris 1732. 12.

——— Sainte selon l'ordre des Tems, depuis la Création du Monde, jusques à Jesus-Christ, avec des notes, Paris 1735. 12.

——— Militaire de Louis XIV. par Quincy, Paris 1726. 7 vol. 4.

——— La même en grand papier.

——— De France, par le P. Daniel, Paris 1729. 10 vol. 4.

——— La même en grand papier.

——— Negropontine, contenant la Vie & les Amours d'Alex. Castriot, Paris 1731.

——— des Révolutions d'Espagne, depuis la Destruction de l'Empire des Goths, jusques à la réunion des Royaumes de Castille & d'Arragon, par le P. d'Orleans, Paris 1734. 3 vol. 4.

——— La même en grand pap.

——— Générale du Portugal, par de la Clede, Paris 1735. 8 vol. 12.

——— Critique de la Gaule Narbonnoise, qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Roussillon, & le Comté de Foix, Paris 1733. 12.

Hist-

Histoire des Plantes qui naissent aux environs de Paris, avec leurs usages dans la Médecine, par Tournefort, & augmentée par de Jussieu, Paris 1725. 2 vol. 12.
—— Macaronique de Merlin Coccaie, Paris 2 vol. 12.
—— du Roi de Campanie, & de la Princesse Parfaite, Paris 1736. 12.
—— justifiée contre les Romans, par l'Abbé Lenglet, Amst. 1735.
—— des Favorites, imprimée à Constantinople cette année présente.
—— de la Conquête du Mexique, Paris 1730. 2 vol. 12.
—— du Monde par Chevreau, Paris 1717. 8 vol. 12.
—— du Chevalier Bayard, & de plusieurs choses mémorables sous Charles VIII. Louis XII. & François I. Paris 1714.
—— de l'Amerique Septentrionale, Paris 1722. 4 vol. 12.
—— & Avantures de Donna Ruffine, fameuse Courtisane de Seville, Paris 1731. 2 vol. fig. 12.
—— de Jeanne I. & Jeanne II. Reines de Naples & de Sicile, Paris 1700. 12.
—— de Melisthene, Roi de Perse, ses Avantures galantes, Combats, Victoires, &c. Paris 1723. 12.
—— du grand & véritable Chevalier Caissant, Versailles 1714.
—— de la Communion sous une seule Espece, Paris 1696. 12.
—— des Révolutions des Païs-Bas, Paris 1727. 2 vol. 12.
—— de l'Eglise Gallicane, par Longueval, Paris 1733. 8 vol. 4.

Histoire du Vicomte de Turenne, Maréchal-Général des Armées du Roi, par le Chevalier de Ramsay, Paris 1735. 2 vol. fig. 4.

—— Romaine, par les Peres Catrou & Rouillé, Paris 1725. & suiv. 19. vol. 4.

—— La même en grand papier.

—— Les Tomes XIII.--XIX. séparement, tant en grand qu'en petit papier.

—— Ecclésiastique de Fleury, 34. vol. 40.

—— La même en grand papier.

—— Les Tomes XXI. jusques à XXXIV. séparement.

—— Génealogique & Chronologique de la Maison Royale de France, par le P. Simplicien, Paris 1733. 9 vol. fol.

—— La même en grand papier.

—— & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, Paris 1699—1736. 36 vol. 4.

—— & Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, Paris 1736. 10 vol. 4.

L'Heureuse Foiblesse, ou l'Entretien des Thuilleries, Nouvelle Galante, Paris 1736. 12.

Hydrographie, contenant la Théorie & la Pratique de toutes les parties de la navigation; par Fournier, Paris 1667. fol. fig.

La Hire Tabulæ Astronomicæ; Parisiis 1727.

Du Hamel Regiæ Scientiarum Academiæ Historia, Parisiis 1701. 4.

S. Hieronymi, S. Basilii, S. Chrysostomi, S. J. Damasceni, S. Athanasii, S. Gregorii, &c. Opera, seu Nova Collectio Patrum: Studio Monachorum Ord. S. Benedicti; fol.

Journal des Observations Physiques, Mathématiques, & Botaniques, faites sur les Côtes Orientales de l'Amerique Méridionale & aux Indes Occiden-

cidentales, par le P. Feuillée, Paris 1725. fig. 4.
Le Jeu des Echecs trad. de l'Italien di Gioch. Greco, Paris 1714. 12.
La Jaloûse trompée, ou l'Incarnadin, Histoire Nouvelle & Galante, Paris 1704. 12.
Institutions Ecclésiastiques & Beneficiales par Gibert, Paris 1736. 2 vol. 4.
Lettres de la Marquise ****. au Comte de ****. par Crebillon, Paris 1735. 2 vol. 12.
La Lusiade du Camoëns, Poëme Héroïque, sur la Decouverte des Indes Orientales, Paris 1735. 3 vol. fig. 12.
Lamy de Tabernaculo Fœderis, de Sancta Civitate Jerusalem, & de Templo ejus, Parisiis 1720. *fig. folio.*
Le Livre des Enfans, ou Idées générales & définitives dont les Enfans doivent être instruits, Paris 1732. 12.
Méthode pour apprendre l'Orthographe & la Langue Françoise sans sçavoir le Latin, Paris 1733. 8.
——— pour étudier l'Histoire, avec un Catalogue des principaux Historiens, par Mr. l'Abbé Lenglet du Fresnoy, Paris 1734. 4 vol. avec des Cartes. 4.
——— Le même, Paris 1735. 9 vol. 12.
——— pour étudier la Géographie, par Mr. l'Abbé Lenglet du Fresnoy, Paris 1736. 5 vol. 12.
Mémoires Secrets de la Cour de France, contenant les Intrigues du Cabinet pendant la minorité de Louis XIV. Paris 1733. 3 vol 12.
——— Historiques qui concernent le Gouvernement de l'ancien & du nouveau Royaume de Tunis, Paris 1736. 12.
——— pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne, contenant un Journal de Paris sous

les Regnes de Charles VI. & Charles VII. Paris 1729. 2 vol. 4.
Mémoires du Marquis de Feuquieres, contenant ses maximes sur la guerre, Paris 1736. 4 vol. fig. 12.
——— Les mêmes, fig. 4.
——— de Hambourg, de Lubec, de Holstein, de Dannemarc, de Suede, de Pologne, par Mr. Aubery, Blois 1735. 12.
——— de Mr. le Duc de Montausier, Paris 1736. 2 vol. 12.
——— pour servir à l'Histoire des Insectes par Mr. de Reaumur, Paris de l'Imprimerie Royale 1734--1736. 2 vol. fig. 4.
——— Historiques & Politiques de la Maison d'Autriche, avec l'intérêt des Princes & des Etats de la Chrétienté, Paris 2 vol. 12.
——— pour le service journalier de l'Infanterie, par de Bombelles, & pour celui de la Cavalerie, par Cocq-Madelaine, Paris 3 vol. 12.
——— pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe, Paris 1725. 4 vol. 12.
——— du Marquis de Fieux, par le Ch. de Mouhy, Paris 1735. 12.
——— des Expeditions Militaires qui se font faites en Allemagne, en Hollande, & ailleurs, Paris 1734. 2 vol. 12.
Maréchal Méthodique, qui traite des moyens de decouvrir les Défauts des Chevaux, & de connoître leurs Maladies, Paris 8.
Melchuchina, ou Anecdotes Secrets & Historiques, Paris 1735. 12.
La Mouche, ou les Avantures de Bigane, par le Chevalier de Mouhy, Paris 1736. 2 vol. 12.
Méditations sur les Mysteres de la Foi, par du Pont, Paris 7 vol. 12.

La Magie de l'Amour, Pastorale en vers ; & Rhodope, ou l'Opera perdu, Paris 1735. 8.

Montfaucon Antiquité expliquée, Lat. & Franç. avec de Supplement, Paris 1722. 15 vol. gr. pap.

——— le Supplement séparément 5 vol. gr. pap.

——— les Monumens de la Monarchie Françoise, Paris 1729. 5 vol. avec plus de 400 figures.

——— le même Livre, en grand. papier.

Medailles sur les principaux Evenemens du Regne entier de Louis le Grand, seconde Edition, augmentée jusques à la mort de Louis XIV. Paris de l'Imprimerie Royale 1723. Ouvrage magnifique & d'une beauté achevée.

Missale Romanum, cum lineis nigris & rubris, ac Notis Musicalibus, & figuris optimis, Parisiis 1717. fol.

Mornacii Observationes in Digesta, Parisiis 1721. 4 vol. fol

Martene & Durand Veterum Scriptorum & Monumentorum Historicorum Collectio, Parisiis 1724. 9 vol. fol.

Mabillon Musæum Italicum, Parisiis 1724. 2 vol. 4.

——— *Liturgia Gallicana, Parisiis 1729. 4.*

Nouveaux Rudimens de la Langue Latine, avec des Instructions Françoises, Paris 1736. 12.

Nouveau Théatre Italien, par Riccoboni, avec le Nouveau Théatre Italien des Comédies représentées par les Comédiens du Roi, & les Parodies du Nouveau Théatre Italien, Paris 15. vol. 12.

——— ——— d'Agriculture & Menage des Champs, par Liger, Paris 1723. fig. 4.

——— Systême sur la Construction & les Mouvemens du Monde, Paris 8.

Natalis Alexandri Theologia Dogmatica & Moralis, Parisiis 1714. 2 vol. fol.

Observations sur la Comédie, & sur le génie de Moliere, par Riccoboni, Paris 1736. 12.
——— importantes sur le Manuel des Accouchemens, par Deventer, Paris 1734. 2 vol. 4.
——— de Chirurgie pratique, par Chabert, Paris 1724. 12.
——— Mathématiques, Astronomiques, Chronologiques, & Physiques, par Souciet, Paris 1729. 3 vol. 4.
Origine ancienne de la Physique nouvelle par Regnault, Paris 1734. 3 vol. 12.
Oeuvres de Regnard, Paris 1731. 5 vol. 12.
——— de Moliere, Paris 1734. 6 vol. avec de très belles figures. 4.
——— de Moliere, Paris 1730. 8 vol. 12.
——— de Théatre de la Motte, avec plusieurs Discours sur la Tragédie, Paris 1730. 2 vol. 8.
——— de Racine, Paris 1736. 2 vol. 12.
——— de Riviere du Fresny, Paris 1731. 6 vol. 12.
——— de Théatre de Brueys, Paris 1735. 3 vol. 12.
——— de Madame de Ville-Dieu, Paris 1725. 12 vol. 12.
Philippiques de Demosthene & Catilinaires de Ciceron, par l'Abbé d'Olivet, Paris 1736. 12.
Parfait Maréchal, qui enseigne à connoître la beauté, la bonté, & des défauts des Chevaux; par de Solleysel, Paris 1733. fig. 4.
Pausanias, ou Voyage Historique de Grece, avec des Remarques de l'Abbé Gedoyn, Paris 1731. 2 vol. avec des fig. & des Cartes 4.
Panégyriques des Martyrs, par S. Jean Chrysostome, traduits du Grec par Bonrecueil, Paris 1735. 8.
Pratique des Accouchemens par Mr. Peci, avec fig. & sa reponse à Mauriçeau, Paris 8.

Pro-

Productions d'Esprit, contenant tout ce que les Arts & les Sciences ont de rare & de merveilleux, par Swift, Paris 1736. 2 vol. 12.

Les Promenades de la Guinguette, Avantures Galantes, Paris 1704. 12.

——— de St. Cloud, ou la Confidence réciproque, Paris 1736. 2 parties 12.

Les Privileges du Cocuage, à Vicon chez Cornichon, 1722.

Polissoniana, ou Recueil de Turlupinades, Quolibets, Rebus, &c. avec les Equivoques de l'homme inconnu, & la liste des plus rares Curiositez. Paris 1725. 12.

Prônes de Claude Joly, Paris 1734. 8 vol. 12.

Roman de la Rose, par de Lorris & Jean de Mehun, avec des notes & un glossaire, Paris 1735. 3 vol. 12.

Recueil de divers écrits, sur l'amour, & l'amitié, la politesse, la volupté, les sentimens agréables, l'esprit, & le cœur, Paris 1736. 12.

——— de Consultations sur diverses matieres, par Fr. de Cormes, Paris 1735. 2 vol. fol.

Retraite du P. Salazar, Paris 1732. 12.

Réflexions sur la Philosophie ancienne & moderne, Paris 1726. 12.

——— sur l'usage de l'Eloquence de ce tems, Paris 1679. 12.

——— Critiques sur la Poësie & sur la Peinture, Paris 1733. 3 vol. 12.

Relation d'un Voyage du Levant, par Tournefort, Paris de l'Imprimerie Royale 1717. 2 vol. 4.

Rhetima, ou la Belle Géorgienne, Histoire Véritable, Paris 1736. 6 vol. 12.

Rosalinde, imitée de l'Italien, Paris 1732. 2 vol. 12.

Recherches sur les Courbes à double Courbure, Paris 1731. 4.

Recherches de l'Origine & du Mouvement du Sang, du Cœur, & de ses Vaisseaux, du Lait, des Fievres, & des Humeurs, Paris 12.

Roger Bontemps en belle humeur, Paris 1731. 12.

La Religieuse Cavalier, Epoux, & Chanoine, Paris 1717. 12.

Le Roman Espagnol, ou traduction de la Diane de Montemayor, Paris 1735. 12.

Renaudotii Liturgiarum Orientalium Collectio, Parisiis 1716. 2 *vol.* 4.

Rime de più illustri Poëti Italiani; dall' Abb. Antonini, Parigi 1732. 2 *vol.* 11.

Sanctorius de Statica Medicina, Parisiis 1735. 2 *vol.* 12.

Sermons du Pere Anselme, Paris 1725. 2 vol. 12.

Le Siécle, ou les Mémoires du Comte de S. ***. Paris 1736. 12.

Statique des Végétaux, & l'Analyse de l'Air, Paris 1735. fig. 4.

Saturnales Françoises, Roman comique & intéressant, Paris 1736. 2 vol. 12.

Traité du Mouvement & de la mesure des eaux coulantes & jaillissantes par Varignon, Paris 1725. 4.

——— d'Architecture, avec des Remarques & des Observations, par Seb. le Clerc, Paris 1714. 2 vol. fig. 4.

——— pour la Pratique des Forces mouvantes, qui fait connoître l'impossibilité du Mouvement perpétuel, par la nécessité de l'Equilibre, Paris 4.

——— de Tertullien sur l'Ornement des Femmes, les Spectacles, le Bâteme, & la Patience, Paris 1733. 12.

——— des Fiefs, par Cl. de la Livoniere, Paris 1733. 4.

Traité

Traité de la Succession des Meres, & des Droits des Meres en la Succession des Enfans en cas de Substitution Pupillaire, Paris 1726. 8.

——— des Benefices Ecclésiastiques, dans lequel on concilie la Discipline de l'Eglise avec les Usages du Royaume de France; par Gibert, Paris 1734. 3 vol. 4.

——— de la Subrogation, par de Renusson, Paris 1723. 4.

——— de la Communauté de Biens entre l'homme & la femme, par le même, Paris 1723. 4.

——— du Douaire, par le même, Paris 1724. 4.

——— des Propres Réels & Conventionels par le même, Paris 1733. 4.

——— du Nivellement par Picard, avec un Abregé de la mesure de la Terre, par de la Hire, Paris 1728. 12.

——— du Mérite, par l'Abbé de Varletz, Paris 12.

——— de l'Opinion, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Esprit humain, par le Gendre, Paris 1735. 6 vol 12.

——— de la Depouille des Curez, Paris 12.

——— de la Succession à la Principauté d'Orange, Paris 1702. 12.

——— de la Volonté, de ses actions, passions, & égaremens, Paris. 12.

——— de l'Obéissance des Chrétiens aux Puissances Temporelles, Paris 1735. 12.

——— d'Optique sur les Refléxions, Refractions, Infléxions, & les Couleurs de la Lumiere; par Newton, Paris 1722. 4.

——— de l'Algebre, par de Crousaz, Paris 1726. 8.

——— Historiques & Dogmatiques de Thomassin, Paris 1685. & suiv. 13 vol. 8.

Table

Table Chronologique des Ordonnances des Rois de France depuis Hugues Capet jusqu'en 1400. Paris de l'Imprimerie Royale 1706. 4.

Tables Astronomiques par de la Hire, Paris 1735. 4.

Théorie & Pratique du Jardinage, Paris 1722. 4. fig.

Tournalii Prælectiones Theologicæ, Parisiis 1725--1736. 19 *vol.* 8.

——— *Compendiosæ institutiones excerptæ ex Contractis Prælectionibus Theologicis, Parisiis* 1731. 2 *vol.* 8.

Tradition ou l'Histoire de l'Eglise sur le Sacrement du Mariage, par Gibert, Paris 1725. 3 vol. 4.

Voyage merveilleux du Prince Feredin dans la Romancie, Paris 1735. 12.

——— de Marseille à Lima, & dans les autres lieux des Indes Occidentales, Paris 1720. fig. 8.

——— de Louisiane, avec divers Traitez de Physique, Astronomie, Géographie, & Marine, avec fig. Paris 1728. 4.

——— d'Orient pour découvrir un nouveau Chemin à la Chine, avec des remarques de Physique, Astronomie, Géographie, & Marine; & une Description de la Grande Tartarie, Paris 1692. 4.

——— d'Innigo de Biervillas à la Côte de Malabar, Goa, Batavia, &c. Paris 1736. 12.

——— de Madagascar, Paris 1722. 12.

——— de Glansby dans les Mers Orientales de la Tartarie, Paris 1729. 12.

——— de Zulma dans le Païs des Fées, Paris 1734. 12.

——— de Du Marchais en Guinée & Isles voisines, Paris 1730. 4 vol. 12.

Véritables Lettres d'Abelard & Héloïse, tirées

d'un

d'un ancien Manuſcrit, avec des Notes, Paris 1723. 2 vol. 12.

Vie du P. Antoine Poſſevin, de la Compagnie de Jeſus, Paris 1712. 12.

——— de Guſman d'Alfarache, Paris 1733. 3 vol. 12.

——— de l'Imperatrice Eleonore, Mere de l'Empereur Regnant, Paris 1725. 12.

Vanieri Epitome Dictionarii Poetici, Lugd. 1717. 8.

Uſage des Poſtes chez les Anciens & les Modernes, Paris 1730. 12.

——— Romans, avec une Bibliothèque des Romans, & des Remarques, Paris 1734. 2 vol. 12.

Les Vies des Saints, par Baillet, Paris 1724. 4 vol. folio.

FIN.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

DE JANVIER, FEVRIER ET MARS

M. DCC. XXXVII.

TOME HUITIEME,

SECONDE PARTIE.



A LA HAYE,

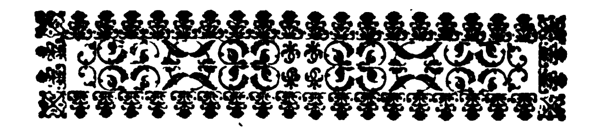
Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXVII.

TABLE DES ARTICLES.

TABLE DES ARTICLES.

BIBLIO-



BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS. MDCCXXXVII.

ARTICLE PREMIER.

An Enquiry into the Morals of the Ancients: By George England, Rector of Woolterton, and Vicar of Hanworth in the County of Norfolk, and Chaplain to the Right Honourable the Lord Hobart.

C'est-à-dire,

Recherches sur la Vertu des Anciens: *Par Mr. George England, Curé de Woolterton, Vicaire de Hanworth dans la Comté de Norfolk, & Chapelain de Mylord Hobart*; in 4. à Londres, imprimé chez *W.Wilkins* aux dépens de l'Auteur. 1735. pp. 369.

IL n'y a gueres de sujet plus délicat & plus difficile à bien traiter que celui de ce Livre. Il est mal-aisé d'éviter les extrêmitez, & de ne pas rélever ou rabaisser trop les Anciens: quelque parti que l'on prenne, on ne peut manquer de déplaire à quelques personnes. Les uns, admirateurs outrez de l'Antiquité, s'imaginent qu'on ne sçauroit aller trop loin en parlant des Vertus de certains Payens, ni même leur donner tous les éloges qu'ils méritent: d'autres qui n'en jugent pas si favorablement, ne voyent dans toutes ces Vertus qu'une belle apparence sans aucun mérite solide, & craignent que les éloges magnifiques que l'on donne à des actions faites sans la connoissance de la véritable Religion, ne soient injurieux à la Révélation, & n'en diminuent l'efficace & la nécessité.

Mr. *England* convient qu'il n'y a que la

Re-

Religion Chrétienne qui puiſſe rendre un homme véritablement vertueux, parce qu'il n'y a que cette Religion qui nous donne une connoiſſance diſtincte & parfaite de la Vertu, & nous fourniſſe des motifs aſſez puiſſans pour nous la faire pratiquer; enſorte que, ſi les Chrétiens vivoient conformement à leurs principes, ils pratiqueroient toutes les Vertus dans un degré infiniment ſupérieur à tout ce qu'on admire tant parmi les Anciens.

On ne peut nier cependant que ces derniers n'ayent donné des exemples d'Héroïſme & de Vertu dignes de toute notre admiration; & quoiqu'ils fuſſent fort inférieurs aux Chrétiens par rapport à leur ſyſtême de Religion & de Morale, il eſt certain que dans la pratique ils les ſurpaſſoient de beaucoup, depuis que ceux-ci ont dégéneré de la pureté Apoſtolique & de cette ſainteté qui ſe remarquent dans les prémiers Diſciples de Jeſus-Chriſt. On peut même eſpérer que ces belles Actions que les Payens ont faites, quoique privez de la connoiſſance de l'Evangile, inſpireront aux Chrétiens une noble émulation, & que ceux-ci auront honte de ſe voir ſurpaſſer par des Gens qui n'avoient pas les avantages du Chriſtianiſme.

C'eſt dans cette vûë que notre Auteur a entrepris cet Ouvrage, & c'eſt le fruit qu'il s'en promet. Il le diviſe en ſept Chapitres. *Le prémier Chapitre* traite de la *Juſtice* des anciens Payens, comparée avec celle des Chréticns.

Le second Chapitre traite *de l'Amour de la Patrie* qu'on remarque dans les Anciens.

Le troisiéme Chapitre : de la *Grandeur d'ame* des Anciens dans leurs sentimens & dans leurs actions.

Le quatriéme Chapitre : du *Desintéressement* des Anciens, & de *la Simplicité de leur vie.*

Le cinquiéme Chapitre : de *l'Amitié.*

Le sixiéme Chapitre : du Respect qu'ils avoient pour la *Religion* ; & de quelques autres Devoirs moraux dont il n'a pas été parlé dans les Chapitres précédens.

Dans le *septiéme Chapitre*, il examine la source des Vertus des Payens, & les raisons de la dépravation des Chrétiens.

On voit assez, par les titres des six prémiers Chapitres qu'ils ne sont gueres susceptibles d'extrait : c'est un recueil des Actions & des Paroles mémorables des anciens Grecs & Romains. L'Auteur a ramassé avec goût & avec jugement tout ce qu'il y a de plus remarquable dans ce genre ; il y joint des réflexions que les exemples qu'il allegue offrent naturellement à l'esprit, & dans lesquelles il n'est pas nécessaire de le suivre : c'est pourquoi nous nous bornerons à donner une idée du *dernier Chapitre*, qui est le plus intéressant, & dans lequel d'ailleurs on retrouve une partie de ce qui a déja été dit dans les autres Chapitres.

L'Auteur, après avoir fait paroître les anciens Payens dans tout leur lustre, & donné à leurs sentimens héroïques & aux belles actions

actions qu'ils ont faites les justes éloges qu'ils méritent, remarque que leurs Vertus n'étoient pas si pures qu'on n'y découvrît aussi de grands défauts, & même des contradictions dans la conduite des Particuliers & dans celle des Nations entieres. Les Romains qui se piquoient d'être si justes & si équitables dans les Traitez qu'ils faisoient avec leurs Alliez & même avec leurs ennemis, ont aussi quelquefois agi très injustement. Par exemple, la troisiéme Guerre Punique fut entreprise sans néceßité, & dans l'unique dessein de ruiner Carthage, malgré tout ce que cette République put faire pour prévenir sa ruine entiere. La Guerre de Numance & celle de Corinthe fournissent encore des preuves de la basse jalousie & de l'ambition des Romains. Quel injuste traitement ne font-ils pas même à quelques-uns de leurs plus illustres Citoyens, comme à Coriolan; à Camille, à Scipion, &c.

Les Athéniens qui sçavoient si bien recompenser les Vertus de leurs Héros, les payoient souvent aussi de la plus noire ingratitude. Ces grands Hommes se trouvoient forcez d'aller chercher ailleurs un asyle que leur Patrie même leur refusoit. La Ville de Sparte qui faisoit profession d'une Vertu si austère & qui sembloit n'être point animée de l'esprit de conquête, ne put cependant resister à la tentation de reduire Thèbes sous sa puissance, après que *Phœbidas* Lacédémonien s'en fût rendu maître contre tou-

te forte de droit; les Lacédémoniens croyoient s'être suffisamment justifiez quand ils eurent fait punir *Phœbidas*, pendant qu'eux-mêmes cependant profiterent de sa trahison, & demeurerent maîtres de la Citadelle de Thèbes.

Ces contradictions se remarquent plus encore dans la conduite des Particuliers, même de ceux qui ont donné les plus beaux exemples d'Héroïsme, de désintéressement & d'Amour pour la Patrie: ce qui marque assez qu'ils n'avoient point de principes fixes sur la Morale.

Fabius Maximus dont la modération égaloit le courage & la connoissance dans l'art militaire, fit paroître sa jalousie & son envie contre le jeune *Scipion* (surnommé depuis l'*Africain*) lorsqu'il s'opposa de toutes ses forces au dessein que celui-ci avoit de porter la guerre en Afrique, pour y attirer Annibal & l'obliger à quitter l'Italie.

Timoleon un des plus grands hommes & des plus vertueux de l'Antiquité, après avoir procuré la liberté à la Sicile, ternit en quelque sorte sa gloire en permettant qu'on fît mourir la femme & la fille d'*Icetas*, comme un sacrifice aux Manes de la femme & des enfans de *Dion*, qu'*Icetas* avoit fait mourir.

Caton l'ancien dont le nom seul emporte une idée de Vertu, & de la Vertu la plus sévere; quel esprit de vengeance ne témoigna-t-il point contre un homme qui avoit été ennemi de son Père? Il courut embrasser celui

celui qui avoit fait condamner cet homme & lui dit : „ Ce sont-là des sacrifices propres „ à être offerts aux Manes d'un Pere mort ; „ il vaut mieux leur offrir la condamnation & „ les larmes de leurs ennemis, que de leur „ sacrifier les plus excellentes victimes. „ Avec quelle inhumanité & quelle ingratitude ne traitoit-il pas ses esclaves dès qu'ils n'étoient plus en état de lui rendre aucun service ? Il avoit pour maxime, *qu'il falloit vendre les esclaves, les chevaux, bœufs, &c. dès qu'ils étoient devenus vieux, malades ou inutiles.*

Il y a d'ailleurs plusieurs Vertus dont les Payens avoient à peine connoissance, ou du moins à la pratique desquelles ils ne se croyoient pas obligez : comme étoient *le Pardon des injures ; l'Amour des ennemis, & cette Bienveillance universelle* qui nous doit porter à faire du bien à tous les hommes sans exception. Mais quoique ces Vertus ne fussent pas recommandées aux Payens, comme elles nous le sont dans l'Evangile, on ne laisse pas d'en appercevoir parmi eux quelques traces. *Periclès* Chef des Athéniens fut accablé d'injures par un de ses concitoyens, qui le suivit jusques chez lui en lui faisant les reproches les plus sanglans ; cet illustre Athénien se contenta d'ordonner à un de ses esclaves de reconduire cet homme chez lui, sans prendre aucune vengeance des injures qu'il lui avoit dites. Et il ne faut pas croire non plus que les Payens restreignissent si fort la Bienveillance envers le Prochain,

qu'ils ne l'étendiſſent à quelques égards au-delà des bornes de leur Patrie; le devoir de l'*Hoſpitalité* envers les Etrangers eſt trop connu pour qu'il ſoit néceſſaire d'en citer des exemples.

Mais on peut dire que ce qui terniſſoit l'éclat de leurs Vertus, c'étoit l'orgueil & l'oſtentation qui s'y mêloient. On n'apperçoit chez eux aucune apparence même d'*Humilité*, qui eſt une Vertu ſi aimable en elle-même, & qui donne le prix à toutes les autres. *La Patience dans les afflictions & dans les miſéres de la vie* leur étoit encore inconnuë, ou du moins ils n'en ſentoient pas l'obligation. Ils ſe croyoient en droit de mettre fin à leurs maux en abrégeant leurs jours, & ſe délivrant par-là des miſeres de cette vie.

Mais tous ces mêlanges d'imperfections n'empêchent pas qu'on ne trouve chez les Payens des exemples de Vertu ſi éclatans & en ſi grand nombre qu'ils doivent faire honte aux Chrétiens; & on ne ſçauroit aſſez s'étonner que ceux-ci, ayant le ſyſtême de Morale le plus parfait que l'on puiſſe concevoir & étant ſoutenus par les motifs les plus preſſans, ſoient ſi déréglez dans leur conduite: enſorte qu'il n'y a gueres ou point de vice qu'on puiſſe reprocher aux Payens, dont non ſeulement on n'apperçoive des traces parmi les Chrétiens, mais même qu'on ne voye regner plus ouvertement que dans le Paganiſme, & le Paganiſme le plus corrompu; pendant qu'il s'en faut beaucoup que

que les hommes d'aujourd'hui ſe piquent d'une Grandeur d'ame & d'une Vertu auſſi ſévere que l'ont fait pluſieurs illuſtres Payens.

Ce ſera toujours un ſujet d'étonnement que ces grands hommes, privez de la connoiſſance du vrai Dieu & ſans d'autre ſecours que celui de leur raiſon, ayent pu connoître & pratiquer la Vertu dans le degré qu'ils l'ont fait. Il eſt certain, comme le remarque fort bien notre Auteur, que leur Religion ne pouvoit pas y contribuer: elle devoit ſon origine à la corruption des hommes, & elle n'étoit propre qu'à entretenir les hommes dans leur corruption. Et s'il a paru de tems en tems des hommes extraordinaires qui ont eu des idées plus ſaines de la Divinité, & ont tracé un plan de Morale où l'on ne ſçauroit s'empêcher d'entrevoir de grandes beautez, ce n'eſt pas cependant à eux qu'on eſt redevable des actions héroïques que les Payens ont faites; on en avoit vû des exemples avant que ces Philoſophes paruſſent, & d'ailleurs leurs ſyſtêmes n'étoient gueres propres à inſpirer aux hommes des Principes fixes, & ils étoient ſouvent contradictoires les uns aux autres.

Mais quelle peut donc avoir été la ſource des Vertus Payennes, puiſqu'on ne la doit chercher ni dans leur Religion, ni dans leurs ſyſtêmes de Morale? Notre Auteur en indique trois cauſes: *Le Deſir d'être loué*; *l'Amour*

de la Patrie; *& les Recompenses publiques* qu'on attachoit aux belles Actions.

Le Desir d'être loué est naturel à tous les hommes. On aime presqu'autant à paroître vertueux, c'est-à-dire à passer pour tel dans l'opinion des autres, qu'à l'être en effet. Personne n'ignore l'exclamation d'*Aléxandre le Grand* au milieu de ses exploits militaires : *ô Athéniens*, s'écria-t-il, *que de travaux j'endure pour être loué de vous !* Cette inclination est la source d'une infinité d'actions éclatantes, lesquelles, encore que le motif n'en soit pas aussi beau qu'il devroit l'être, ne laissent pas d'être très avantageuses au Public, & ne sçauroient être trop encouragées.

Aussi les Législateurs qui connoissoient cette passion de l'homme, ce desir qu'il avoit non seulement d'être estimé de ses contemporains, mais même de vivre après sa mort & de perpétuer sa gloire, ne manquerent pas d'en tirer avantage & attacherent des *Recompenses publiques* à des Actions utiles & vertueuses. Ces Recompenses nourissoient l'orgueil & la vanité des hommes, & étoient un puissant motif qui les animoit à negliger les douceurs & les commoditez de la vie & à mepriser la mort. *Thémistocle* encore jeune disoit à ses Amis, *que les Trophées élevez à l'honneur de Miltiades ne lui permettroient pas de dormir.* *Tigranes* un des Généraux Persans (lorsque *Mardonius* fit une invasion en Grece) apprenant combien les Grecs étoient amoureux de la gloire,
&

& les dangers auxquels ils s'exposoient pour obtenir *une Couronne de Laurier ou d'Olivier*, s'écria : *ô Ciel! contre quels hommes allons-nous combattre, qui sont insensibles à tout autre intérêt qu'à celui de la Gloire!*

Ajoutez à cela *l'Amour de la Patrie* qui étoit si grand parmi les Anciens, & qui a été la source d'une infinité d'actions héroïques. Les Législateurs afin d'animer les hommes à travailler pour le bien général de la Societé, avoient sagement attaché les plus grandes idées de loüange & de gloire aux services qu'on rendoit au Public : toute autre Vertu, la Justice même, & l'Humanité devoient ceder à cette affection ; dès qu'il s'agissoit de l'intérêt public & du bien de la Societé, toute Action devenoit loüable & glorieuse.

C'est de-là que partoient toutes les Vertus des Payens. On voit assez par les sources d'où elles venoient qu'elles ne pouvoient être que très imparfaites, peu soutenuës, & souvent en opposition avec elles-mêmes. Opposons-y les Vertus Chrétiennes qui sont fondées sur des principes certains & invariables, sur des préceptes clairs & exprès, sur des motifs nobles & dignes de l'homme, & l'on sera bien-tôt convaincu que si les Chrétiens vivoient consequemment & se conduisoient selon le systême de l'Evangile, ils porteroient la pratique de la Vertu bien au-delà de ce qu'on admire tant dans le Paganisme : & on ne peut nier que les Apôtres & les prémiers Chrétiens ne nous ayent donné des exem-

exemples d'Héroïsme & de Vertu qui surpassent infiniment tout ce dont l'Antiquité peut se vanter.

Mais à mesure que le Christianisme s'est étendu & est devenu la Religion dominante, il s'est éloigné de sa pureté primitive, ensorte qu'à peine y decouvre-t-on des traces de la sainteté du siécle Apostolique, & qu'au contraire on y voit regner tous les vices du Paganisme le plus corrompu. Notre Auteur finit par rechercher *les causes de cette Dépravation des Chrétiens*.

Il trouve que les *Héréſies* qui se sont glissées dans l'Eglise ont été la prémiere & principale cause de cette Corruption générale : à mesure qu'on s'est détourné de la vraye Foi, on s'est aussi relâché dans la Morale. Il s'est formé de bonne heure différentes Sectes dans le Christianisme: chacune de ces Sectes travailloit à grossir son parti ; & pour attirer les Princes, les Grands, & le Peuple dans ses opinions, en faveur de la soumission qu'on témoignoit pour les dogmes, le Clergé avoit aussi à son tour une grande indulgence pour la Corruption des mœurs.

C'est ce qu'on peut remarquer sur-tout dans le Papisme, à qui l'Auteur attribuë la Dépravation générale des mœurs des Chrétiens. Dès que l'Evêque de Rome s'est mis en tête de s'élever au-dessus des autres Evêques, de se faire reconnoître pour Chef de l'Eglise Universelle & le Juge infaillible de

la

la Foi, il a fallu faire joüer bien des resſorts pour amener les hommes à ſe ſoumettre à des prétentions ſi chimériques & ſi injuſtes. L'Egliſe de Rome, par la Politique la plus rafinée & la mieux ſoutenuë, a ſçû parvenir au degré où elle aſpiroit: mais pour y arriver le prétendu Chef de la Religion Chrétienne a dû corrompre la Doctrine & le Culte, & établir le ſyſtême de Foi, introduire les Cérémonies dans le ſervice divin qui étoient les plus propres à éblouir les hommes & à captiver leurs eſprits, en leur faiſant entrevoir qu'ils pourroient conſerver leurs vices, ſatisfaire leurs paſſions, & cependant être bons Chrétiens.

Le Point fondamental de la Religion étoit alors d'avoir une ſoumiſſion aveugle pour le prétendu Vicaire de Jeſus-Chriſt: pourvû qu'on témoignât de la déference pour l'Egliſe de Rome, que l'on contribuât à l'enrichir, on étoit Chrétien, on étoit zélé, on étoit vertueux: il n'étoit plus queſtion des vices que l'on pouvoit avoir, ni des péchez qu'on avoit commis; ce zèle effaçoit les crimes les plus énormes, & ne manquoit pas d'attirer aux Princes les éloges des Papes, & des Papes les plus ſaints. *Gregoire* le Grand qui d'ailleurs avoit ſans doute pluſieurs bonnes qualitez, n'écrivit-il pas des lettres de félicitation au Tyran *Phocas*, qui venoit d'uſurper l'Empire & de maſſacrer inhumainement ſon légitime Souverain *Maurice* avec toute ſa Famille; le bon *Gregoire* l'appelle

ce-

cependant le Libérateur de la Patrie & le Défenseur de l'Eglise: mais pourquoi? C'étoit pour attirer *Phocas* dans son parti, & parce que *Maurice* avoit favorisé les Evêques de Constantinople contre ceux de Rome. A juger de *Brunehaut* Reine de France par les loüanges que ce même Pape lui donne, on auroit dit que c'étoit une Sainte; chacun sçait cependant quelle Reine ce fut, & qu'elle eut une fin digne de ses crimes.

Qu'on fasse attention à tous les Dogmes qui caractérisent le Papisme, & l'on sera bientôt convaincu qu'ils sont plus propres à encourager le vice qu'à faire aimer la Vertu.

Si les Payens pouvoient justifier les vices les plus grossiers par l'exemple de leurs Dieux, qui s'étoient rendus coupables de toutes sortes de crimes: le Papisme n'a-t-il pas aussi des Dieux à-peu-près du même ordre? & pour s'en assurer il ne faut que lire les Légendes des Saints.

Les Cérémonies nombreuses & puériles dont on a accablé la Religion dans l'Eglise Romaine, & dont on presse l'observation avec plus de rigidité que les devoirs les plus essentiels de la Morale; le Culte religieux que l'on rend à des Images & à des Reliques; l'efficace qu'on attribuë à la Confession & à l'Absolution du Prêtre; le mérite qu'on attache à des Vœux, à des Pélérinages, à des Messes fondées pour tirer les ames du Purgatoire: tout cela n'est-il pas propre à confondre des Cérémonies superstitieuses avec

les

les bonnes Oeuvres, & faire prendre une vaine apparence pour la Vertu solide & la véritable Pieté?

Telles sont les conséquences qui resultent naturellement des Dogmes établis dans l'Eglise Romaine. Il n'est pas surprenant que dans une Religion dans laquelle les Péchez se rachettent à prix d'argent, ou s'expient par des Pénitences extérieures ou par une complaisance aveugle pour le Clergé, on s'abandonne librement à ses Passions, & qu'on y voye regner le vice de même que dans le sein du Paganisme.

Mais d'où vient que dans les Pays où l'on a secoué le joug du Pape, où le Christianisme a été reformé & purgé des superstitions Romaines, on voit cependant que les hommes sont presqu'aussi déréglez dans leurs mœurs, que ceux qui sont encore soumis à la Communion de Rome?

Notre Auteur prétend que c'est proprement en Angleterre que le Christianisme a été ramené à sa perfection primitive: mais il avouë en même tems, que de tous les Pays Protestans c'est celui où les vices regnent avec le plus d'éclat & d'impunité; & il en attribuë la cause à la licence effrénée des prétendus Esprits-Forts, à la quantité de Livres impies & scandaleux qui s'impriment ici & se débitent ouvertement. Il remarque que la corruption regne plus ou moins dans les Pays Protestans, à proportion de la liberté qu'on y a de parler & d'écrire contre la Religion;

&

& qu'en Hollande, par exemple, dans quelques parties de l'Allemagne & sur-tout en Suisse, où l'on ne voit point paroître de ces Livres impies, il y regne aussi plus de Probité, de Vertu & de Pieté qu'en Angleterre.

Mr. *England* convient que la liberté de penser, le *droit d'examen* apartient à tous les hommes, qu'on ne sçauroit sans injustice les en priver absolument, que même c'est-là le fondement de toute Religion raisonnable; & la *Religion Chrétienne* telle qu'elle est établie ici, doit craindre moins que toute autre un examen sage & impartial qui ne peut que tourner à l'honneur du Christianisme: mais il voudroit qu'on trouvât des moyens d'arrêter la licence outrée qui regne dans ce Royaume en matière de Religion, & d'empêcher les funestes effets qu'elle a déja produits & qu'elle produira encore davantage si on n'y met ordre.

ARTICLE II.

The History of Joseph: a Poëm in eight Books. By the Author of Friendship in Death. C'est-à-dire, *Histoire de Joseph: Poëme en huit Livres. Par l'Auteur de l'Amitié après la Mort.* Londres chez T. Worrall, à la Tête du Juge dans Fleetstreet, 1736. pp. 78, 8°.

Le

LE but général de ce Poëme est d'exposer aux yeux du Lecteur le soin particulier que Dieu a pris pour conserver la Nation Juive, malgré les efforts des Puissances infernales, qui voulant établir partout l'Idolâtrie, tâchoient d'exterminer la Posterité d'Abraham, qui seule adoroit le vrai Dieu..

Le Poëte commence son prémier Livre par invoquer la Muse céleste qui inspira autrefois Moïse lorsqu'il chanta l'Histoire de la Création, & *qui remplit d'un feu plus doux ce Prince amoureux* *, *qui chanta les beautez de sa chere Egyptienne, renfermant un sens mystique & des choses Divines sous l'emblême d'un amour terrestre.*

Notre Auteur entre en matiére en racontant le retour de Jacob de chez Laban son Beau-pere. Le Patriarche arrivé proche de Sichem y dresse un Autel, & donne des preuves de sa Dévotion & de sa Reconnoissance envers Dieu qui l'avoit comblé de benédictions, & qui lui étoit deux fois apparu miraculeusement dans ce même lieu. Ces faveurs dont il avoit été honoré excitent la fureur des Puissances de l'Enfer, & leur paroissent un mauvais présage. Là-dessus les Démons s'assemblent dans un bois consacré à Moloch; & sçachant qu'il devoit sortir de la famille d'Abraham un Roi pré-dit

* Salomon.

dit depuis long-tems qui détruiroit leur Empire, ils consultent entre eux sur les moyens d'exterminer la sainte posterité d'Heber. Le Poëte donne ici en peu de mots une idée de l'Idolâtrie des Syriens, des Chaldéens, des Egyptiens, & de quelques autres peuples de l'Orient, en supposant que les faux Dieux de ces Peuples étoient autant de Démons ou d'Anges Apostats, qui s'étoient rendus à l'assemblée dont nous venons de parler.

On y propose divers Projets, qui ayant tous été rejettez, Mithra, qui avoit un maintien plus attirant que tous les autres, leur adressa ce Discours. „ Les hommes courent „ volontairement à leur ruine: ce sont leurs „ passions violentes qui causent leur perte: „ mais de toutes les passions il n'en est point „ qui leur soit plus funeste qu'un amour dé- „ fendu. Le vieux Jacob a une fille jeune „ & belle, qui fait toute la gloire de la ten- „ dre Lea, & qui est l'objet particulier de „ ses soins. Déja ses yeux commencent à „ enflammer les cœurs des Payens; déja le „ jeune Sichem a senti ses traits: il la vit il „ n'y a pas long-tems se promener dans la „ plaine de Salem suivie de ses Compagnes. „ J'embraserai le jeune cœur de ce Prince „ d'un ardent desir de satisfaire sa passion, „ soit par la fraude, soit par la violence. Il „ prépare une Fête pour demain; moi mê- „ me je l'instruirai à tendre un piége à la „ belle Dina: elle a promis d'aller voir sa

„ sœur.

„ sœur. Un amour impétueux fera le reste.
„ L'injure faite à cette fille enflammera
„ la colere de ses Freres, qui voudront
„ venger leur Sœur les armes à la main.
„ Tous les Cananéens irritez de cet acte
„ d'hostilité se joindront à nous pour ex-
„ terminer cette Race exécrable „.

Ce Projet fut applaudi: Moloch en l'approuvant ajouta, que s'il ne réussissoit pas, il étoit résolu de répandre un esprit de division dans la Famille de Jacob, & qu'il trouveroit le moyen de faire périr Joseph, qui faisoit toute la joye & toute la consolation de son Pere. „ Je crains ce jeune-homme,
„ dit-il, plus que tous ses Freres. Son
„ air majestueux, & le soin particulier
„ que l'officieux Gabriel prend de lui, pré-
„ sagent qu'il est destiné pour quelque chose
„ de grand. Je remplirai ses Freres d'en-
„ vie & de haine; ils conspireront contre
„ lui; & Joseph mort (le plus ferme appui
„ du vieux Jacob) toute la famille pleurera
„ en lui ses espérances frustrées. „

On voit dans le second Livre l'exécution du projet de Mithra. Sichem séduit & viole Dina. Cependant la Fête continue un second jour jusques bien avant dans la nuit; mais tandis que les Sichémites s'abandonnent à la joye & à la débauche, les fils de Jacob tombent sur eux à l'improviste, les tuent sans resistance, & pénétrant jusques dans le palais du Prince ils massacrent Sichem lui même & délivrent leur sœur.

 Ce

Ce Narré differe considerablement de celui de Moïse. Notre Poëte a supprimé des circonstances considerables. Il ne dit point que Sichem après avoir violé Dina voulut l'épouser, qu'il consentit même à être circoncis, lui & tous les habitans de la Ville, afin de cimenter l'Alliance qu'il vouloit contracter avec les Enfans de Jacob; que ceux-ci n'exigerent cette condition des Sichémites que dans le dessein de les surprendre, & qu'en effet ils les surprirent & les massacrerent dans le fort de la douleur que la circoncision leur causoit. Nous doutons qu'on pardonne à notre Auteur d'avoir omis des circonstances si essentielles. S'il est permis à un Poëte qui tire son Sujet de l'Histoire profane, d'en altérer quelques circonstances pour rendre son Poëme plus intéressant, ou pour faire paroître son Héros d'une manière plus avantageuse; il semble qu'il ne doit pas se hazarder à supprimer ou à altérer des circonstances qui changent entierement la nature des faits qu'il rapporte; au moins nous croyons que cela doit être interdit lorsque le Sujet est tiré de l'Histoire sainte.

Jacob fut outré de douleur lorsqu'il apprit l'action cruelle que ses fils venoient de commettre. Juda entreprit de justifier cette action; il représenta à son Pere qu'il étoit indigne d'eux de souffrir qu'un peuple incirconcis souillât le sang pur d'Abraham en le mêlant avec le leur. „ Quoi, dit-il, nous „ souf-

„ souffrirons patiemment qu'ils enlevent à
„ nos yeux nos Sœurs & nos Femmes! Nous
„ recevrons cet affront sans nous plaindre
„ & sans nous venger! Ils ont les prémiers
„ violé le droit de l'Hospitalité & la Foi
„ publique. Notre vengeance ne peut être
„ que juste. Que jamais, s'écrie là-dessus
„ Jacob, une pareille justice ne souille ma
„ gloire, & ne ternisse ma reputation qui
„ est encore entiere! Toutes les Nations voi-
„ sines qui adorent de faux Dieux, frémi-
„ ront d'indignation à l'ouïe d'une action
„ si noire: Elles employeront de concert
„ la fraude & la violence pour effacer de
„ la terre la mémoire de notre nom qui leur
„ est devenu odieux...

C'est aussi ce que les Puissances de l'Enfer espéroient, ajoute le Poëte. Mais Dieu remplit le cœur de ces Peuples d'une frayeur sacrée; de sorte que Jacob sans être poursuivi se retira tranquillement à Bethel avec toute sa famille. Là le Poëte lui fait raconter à ses enfans quelques traits de l'Histoire d'Abraham, comme la Délivrance de Lot, le Sacrifice d'Isaac, &c.

Livre III. Le Projet de Mithra ayant échoué, les Puissances infernales tâchent de semer la discorde dans la famille de Jacob. Elles y réussissent par le moyen des songes de Joseph, qui excitent la jalousie & la haine de ses Freres: ils le vendent à des Marchands Madianites, & font accroire à Jacob qu'il a été déchiré par une bête farouche.

Le Patriarche est inconsolable de la mort de son cher fils. Tout cela est décrit en d'assez beaux Vers, & orné de quelques circonstances qui ne sont pas dans l'Histoire sainte: comme par exemple, que Joseph étant dans la fosse où ses Freres l'avoient jetté, l'Ange Gabriel lui apparut & lui prédit qu'il seroit conduit dans un païs étranger où il deviendroit le Conservateur du peuple, & l'avertit qu'il prît garde à ne point se livrer à un amour criminel.

Livre IV. Joseph est conduit en Egypte: ce qui fournit au Poëte l'occasion de nous donner une courte Description de ce Païs & de ses magnifiques Pyramides. Joseph exposé en vente est apperçu de Potiphar Général des Armées de Pharaon. Ce généreux Guerrier surpris de la beauté du jeune esclave sent naître subitement dans son cœur une vive amitié pour lui: amitié, dit notre Auteur, dont les cœurs vulgaires sont incapables. Potiphar achete Joseph & lui dit; „ Jeune étran„ ger, suis-moi sans regret; je t'ai racheté; „ dès ce moment tu es libre „. Il le conduit chez lui & le présente à Sabrine, beauté accomplie qu'il n'avoit épousée que depuis très peu de tems. Cette jeune femme conçut bien-tôt une violente passion pour Joseph; mais la honte & la pudeur la lui firent cacher d'abord. Cependant ce feu secret qui la dévore la rend triste & rêveuse. Sa Suivante Cyréne s'apperçoit du changement arrivé dans l'humeur de sa Maîtresse: cette

cette Fille étoit d'une illustre naissance, mais enlevée de son païs natal elle avoit été reduite à la condition d'Esclave. Cette remarque étoit nécessaire afin qu'on ne fût pas surpris du savoir que cette Suivante fait paroître; car voulant soulager le chagrin de la triste Sabrine, elle lui raconte l'Histoire ou plutôt le Roman de Semiramis. Cette Episode fait le sujet du cinquiéme Livre.

Livre VI. Sabrine ne pouvant plus cacher son amour, prend la résolution de le découvrir à l'auteur de ses peines: elle s'y détermine d'autant plus aisément, qu'elle croit appercevoir dans l'air de Joseph qu'il aime en secret. Il soupire souvent, & lorsqu'il pense être seul il semble plaindre son sort dans un langage inconnu, que la vanité de Sabrine lui fait interprêter en sa faveur. Elle lui déclare donc son amour, en lui disant pourtant qu'elle l'auroit caché éternellement, si elle n'eut vû un amour réciproque dans les yeux de Joseph. Ce vertueux jeune-homme tâche de la desabuser, & le discours qu'il lui tient ici est une assez belle paraphrase de celui que Moïse lui fait tenir *. Sabrine pénetrée de douleur par l'insensibilité de Joseph qui la fuit, fait confidence de sa passion à *Iphiele* sa nourice: C'étoit une Chaldéenne habile dans l'art magique: elle compose un Philtre pour rendre Joseph amoureux: mais cela ne réuf-

* Gen. XXIX. 8.

réussissant pas, Sabrine envoye cette Femme consulter un fameux Magicien, qui l'assûre que dans trois jours Joseph répondra à l'amour de sa Maîtresse. Sabrine encouragée par cette prédiction se hazarde encore une fois à parler à Joseph, & lui tient un discours qui a quelque rapport à celui d'Amarillis dans le *Pastor Fido*, & que notre Auteur semble avoir voulu imiter. On sera peut-être bien-aise de voir comment deux Poëtes, l'un Italien l'autre Anglois, ont exprimé des sentimens à-peu-près semblables. Voici comme le prémier fait parler une Amante, qui n'ose se livrer aux desirs de son Amant. Nous donnons la Traduction de Mr. l'Abbé Regnier Desmarais.

Heureux dans leurs sombres retraites,
Les sauvages hôtes des bois,
Qui ne suivent point d'autres loix
Que celles que l'Amour a faites!
Et que l'injustice du sort
Nous a fait naître malheureuses,
Nous en qui les Loix rigoureuses
Punissent l'Amour par la mort!
Si les sentimens qu'il inspire
Sont si naturels & si doux,
S'il est si dangereux pour nous,
Qu'ils prennent sur nous trop d'empire,
Sans doute, ou la Nature est imparfaite en soi,
Qui nous donne un penchant que condamne la Loi,

Ou

Ou la Loi du moins est trop dure,
Qui condamne un penchant que donne la
Nature.

Voyons maintenant ce que le Poëte Anglois fait dire à une Amante méprisée par celui qu'elle aime, & qu'elle voudroit engager à l'aimer à son tour.

„ Ingrat, dit-elle, je découvre dans ton re-
„ gard indifférent un cœur insensible ; j'y vois
„ ton naturel sauvage, & ta fierté que rien
„ ne peut dompter. Tu voudrois cacher ta
„ cruauté sous les apparences de la pieté ; tu
„ parles de Livres sacrez, de Loix séveres ;
„ tu feins de craindre un Dieu vengeur. Hé-
„ las ! Y a-t-il quelque Dieu qui comman-
„ de d'être cruel, ou qui voulut malicieu-
„ sement s'opposer au bonheur des mortels ?
„ Cette pensée est injurieuse aux Puissances
„ célestes ; elle est incompatible avec leur
„ Bonté ; elle attaque leur Justice. Quoi !
„ Les Dieux condamneroient ces doux sen-
„ timens, eux qui ont eux-mêmes donné
„ à l'Ame cette pente vers l'Amour ! Ce sont
„ eux qui ont fait la Nature ce qu'elle est.
„ Ils ne sçauroient restreindre la liberté de
„ nos desirs par des Loix serviles. Si c'étoit
„ là notre sort, que les Bêtes brutes seroient
„ heureuses auprès de nous, elles qui vivent
„ dans les bois sans contrainte, qui sont li-
„ bres dans leur choix & dans leurs amours !
„ Tu parles de la Vertu : Ce n'est qu'une
„ chose imaginaire qui peut nous causer du

 „ tour-

„ tourment, mais qui jamais ne donna du
„ plaisir. L'Honneur! Ce n'est qu'un vain
„ son..... Veux-tu encore te refuser à mes ten-
„ dres invitations? Peux-tu te résoudre à me
„ voir ainsi languir, à me voir mourir, sans
„ sentir la moindre compassion? Ah! consens
„ enfin à jouir des plaisirs enchantez de l'a-
„ mour, tandis que le plaisir t'appelle encore
„ d'une voix attrayante. Ces rideaux ca-
„ cheront notre félicité; aucun œil indis-
„ cret ne percera à travers pour revéler no-
„ tre larcin amoureux „.

On voit ici, que Sabrine se moque de l'Honneur, au lieu que dans le *Pastor Fido* Amarillis fait à l'Honneur *un Sacrifice de sa flâme.*

Joseph sans répondre directement aux maximes libertines que Sabrine lui allégue, se contente de lui faire une grave réprimande. Il lui représente doucement son devoir: il lui parle encore de la vengeance divine, à laquelle il lui dit qu'ils ne sçauroient échaper, quand même ils échaperoient aux yeux des hommes: il lui rappelle les obligations qu'il a à Potiphar, & finit en faisant d'horribles imprécations contre lui-même, s'il étoit assez lâche pour commettre un crime si odieux. Sabrine est outrée de dépit: son amour se change en fureur; elle prend sur le champ la résolution de se venger. Joseph avoit sur les épaules un manteau cramoisi; elle s'en saisit tandis que le jeune-homme s'échape d'entre ses bras. Elle crie au secours, & se plaint

plaint que Joſeph a voulu la violer : ſur quoi il eſt jetté dans un noir cachot.

Livre VII. Le Géolier apperçoit une Lumiere céleſte qui durant la nuit ſe répand dans la priſon, ce qui lui perſuade que Joſeph eſt innocent, & que quelque Divinité le protege. En effet un Ange vient le conſoler. C'eſt Gabriel ſon Ange Gardien, qui lui raconte par voye de prédiction ce qui doit arriver au peuple Juif juſqu'au tems de Joſué, lorſque ce peuple ſeroit établi au païs de Canaän. Après cette viſion le Poëte raconte les ſonges de l'Echanſon & du Panetier de Pharaon, que Joſeph explique; & il finit par ce trait de Satire: Joſeph ayant prédit au prémier qu'il ſeroit rétabli dans ſon Poſte, le prie de ſe ſouvenir alors de lui qui étoit injuſtement dans les fers; *Sur quoi l'Echanſon lui fit une promeſſe de Courtiſan.*

Livre VIII. Sabrine, qui s'eſt livrée à un mouvement impétueux de vengeance, ſent bien-tôt l'amour naître de nouveau dans ſon cœur. Cette paſſion, le vif regret d'avoir traité Joſeph avec tant d'injuſtice, & le repentir de ſon crime, la jettent dans une langueur qui la conduit en peu de tems au tombeau. Mais avant que de mourir elle déclare tout à ſon mari. Cependant il ne paroît pas que Potiphar inſtruit de l'innocence de Joſeph ſonge à le tirer de priſon. Notre Poëte auroit donc très bien pû ſupprimer cette circonſtance qui n'eſt point de l'Hiſtoire : mais elle lui fournit l'occaſion de faire une belle

belle description du repentir de Sabrine, qui sur le point de mourir retracte tout ce qu'elle avoit dit à Joseph contre la Vertu & contre l'Honneur.

Joseph oublié par le Courtisan étoit toujours en prison: mais enfin le Songe de Pharaon qu'aucun des Mages ne pût expliquer fut l'occasion de sa delivrance. Il expliqua le Songe du Prince, qui pour le recompenser l'éleva à la prémiére place du Royaume.

Joseph au faîte de la Grandeur apperçoit par hazard une Vierge consacrée à Isis, & en devient éperdûment amoureux. Cependant il se répand un bruit, qu'il doit épouser la fille du Roi, ce qui lui cause la plus vive douleur; car l'amour qu'il a conçû pour Asenah (c'est le nom de la Prêtresse d'Isis) ne lui permet pas d'en épouser une autre. La Princesse n'est pas moins affligée que lui du bruit qui court, & qui n'est pas sans fondement: elle aime ailleurs, & tâche de détourner son Pere du dessein qu'il a de la marier à Joseph. C'est en vain; le Prince est ferme dans son dessein; il veut pourtant consulter les Dieux avant que de l'exécuter.

Potiphera Pere d'Asenah, Prêtre juste & irréprehensible, dont la pieté étoit sincere quoiqu'il fût dans l'erreur par rapport à l'objet de sa dévotion, Potiphera, dis-je, consulte Osiris par ordre du Prince. Les Puissances infernales craignant que si Joseph épouse la fille du Roi il ne détruise leur

Em-

Empire en Egypte, & voulant s'oppoſer au deſſein de la Providence, défendent au Roi de donner ſa fille à Joſeph, & ordonnent qu'il épouſe Aſenah. C'eſt ainſi que, ſans le ſçavoir, ils ſuivent les décrets du Ciel, pendant qu'ils croyent travailler à la ruine de Joſeph; car ils ſe flattoient, qu'une jeune femme Idolâtre l'auroit bien-tôt ſeduit.

Le Pontife étonné de l'ordre que l'Oracle avoit prononcé, craint de commettre un ſacrilège en mariant ſa fille conſacrée à Iſis. Cependant l'ordre eſt poſitif, il faut que le Pontife & le Prince même s'y ſoumettent. La Vierge quitte l'Autel avec peine, mais elle ne fait qu'obéïr à la volonté des Dieux; & Joſeph reçoit avec joye ce préſent comme venant du Ciel. C'eſt ainſi que ſa pieté éminente & ſa fidélité inviolable furent enfin recompenſées.

On peut dire qu'en général ce Poëme ſe fait lire avec plaiſir, quoiqu'on n'y trouve pas autant qu'on pourroit le ſouhaiter, ces traits hardis, ces peintures vives, ces belles deſcriptions, & ces ſentimens grands & nobles, qui doivent faire la beauté du Poëme Epique.

Nous croyons devoir apprendre ici à nos Lecteurs, que l'Auteur de ce Poëme eſt une Dame diſtinguée par ſon mérite, par ſon eſprit, & par ſes talens pour la Poëſie, qui lui ont attiré les éloges des beaux Eſprits de ce Païs, comme de Mr. Prior, du Docteur

teur Swift, de Mr. Pope, c'est tout dire. Cette illustre Dame est veuve de Mr. Rowe, & s'appelloit en son nom de fille Mlle. Elisabeth Singer. Nous avons dit dans les dernieres Nouvelles Litéraires de l'année passée qu'on publie un Recueil de ses Oeuvres.

ARTICLE III.

Il primo Canto dell' Iliade d'Omero, tradotto in Versi Italiani; in Londra, per Giovanni Brindley, Anno 1736. C'est-à-dire, *Le prémier Livre de l'Iliade d'Homere traduit en Vers*, à Londres 1736. Brochure in 8. pp. 40. outre la Préface qui est de 16. pp,

L'Illustre Auteur de ce petit Ouvrage ne pouvoit gueres augmenter en France ni en Angleterre, l'idée qu'on y avoit de la beauté de son génie & de sa profonde érudition. En voyageant chez ces Nations polies & sçavantes, il y a trouvé tous ceux qui cultivent les Sciences & les beaux Arts prévenus pour lui de la plus haute estime. Il ne restoit donc à Mr. le Marquis Scipion Maffei, qui est celui dont nous voulons parler, qu'à gagner par ses manières & sa politesse l'amitié des personnes accoutumées depuis long-tems à l'admirer; c'est en quoi il a parfaitement réussi auprès de tous ceux qui ont eu l'honneur de le voir & de joüir des

des agrémens de son commerce; & l'on peut dire qu'il a plû également à l'une & l'autre Nation en général par chacun des Ouvrages qu'il a publiez à Paris & à Londres. Les Journalistes François auront sans doute soin d'instruire le Public du prémier: nous allons tâcher de donner une idée du second; ce qui nous sera d'autant plus facile, & d'autant plus agréable au Lecteur, que nous n'aurons presque qu'à en traduire la Préface. Rien ne pouvoit mieux marquer le goût & la politesse de notre Auteur que le choix qu'il a fait. On sçait qu'il n'est point de païs où, généralement parlant, la langue Grecque soit plus cultivée qu'en Angleterre; Homere y est lû plus qu'ailleurs, parce qu'il y a plus de gens en état de l'entendre; les applaudissemens que la belle traduction de Mr. Pope a reçûs, montrent le goût de la Nation pour l'original en même tems qu'ils font l'éloge du Traducteur. La langue Italienne d'un autre côté, est ici connuë & aimée de la plupart des gens polis, qui la parlent même presque tous. C'est apparemment par ces considerations que notre Auteur s'est déterminé à y publier en Vers Italiens non-rimez le prémier Livre de l'Iliade, & d'y joindre une Préface adressée à Monseigneur le Prince de Galles, dans laquelle il a sçû faire entrer avec adresse quelques traits très avantageux à la langue & à la Poësie Angloises. Nous rapporterons de cette Préface tout ce que nous pourrons sans copier entierement notre Auteur; après quoi nous don-

donnerons un exemple de sa traduction.

Mr. le Prince de Galles ayant souhaité de voir quelques Poësies nouvelles de Mr. Maffei pendant le séjour de ce dernier en Angleterre, il lui présenta cette Traduction du prémier Livre de l'Iliade qu'il avoit composée depuis long-tems sans dessein de la faire imprimer, & seulement pour essayer de faire mieux sentir par un exemple l'idée qu'il s'étoit formée des Vers Italiens libres ou non-rimez. C'est cette idée que notre Auteur develope par plusieurs réflexions dans sa Préface, qu'on pourroit appeller une Dissertation sur cette espece de Vers libres.

Mr. Maffei pose d'abord pour principe que les Poëmes Epiques d'Homere & de Virgile donnent du dégoût pour tous ceux du même genre dans les autres langues, quoique les Poëmes du Dante, de l'Arioste & du Tasse ne leur cedent pas par l'invention ni l'esprit de la Poësie. Il n'en faut chercher la raison, selon notre Auteur, que dans la diversité des instrumens dont ils se sont servis les uns & les autres: peut-être ont-ils été des peintres d'une égale habileté, mais les deux prémiers ont employé des couleurs plus vives & plus naturelles. Non que les Poëtes Italiens n'ayent eu le bonheur d'écrire dans une langue qui est entierement du même génie que la Grecque & la Latine; mais ils n'ont pas cherché a faire usage de toutes ses forces, & ils n'ont pas choisi une espece de Vers si libres ni si énergiques que l'éxametre des Anciens; car ce Vers n'étant point

point aſtreints à une terminaiſon uniforme, il n'oblige point à admettre des chevilles pour la rime, & il laiſſe la liberté de varier la meſure & l'allure du Vers ſelon que le ſujet le demande : mais outre la gêne de la rime, les Italiens ſe ſont encore mis plus à l'étroit en écrivant leurs grands Poëmes par Stances ; ce qui leur ôte d'autant plus l'eſpérance d'égaler Homere & Virgile, & d'approcher de la *pureté* toujours égale de leur ſtile.

„ Il y a 230. ans que le Treſſin apperçut
„ cette vérité & qu'il donna à nôtre langue
„ le Vers libre, rival du Latin & du Grec;
„ & qu'il compoſa avec beaucoup de ſuccès,
„ en cette eſpece de Vers, le prémier Poë-
„ me, la prémiére Tragédie & la prémiére
„ Comédie qui euſſent été compoſez ſuivant
„ les régles d'Ariſtote depuis le rétabliſſe-
„ ment des Lettres. La force de ce Vers
„ ne pouvoit demeurer long-tems inconnuë
„ aux Anglois, & les beaux génies de cette
„ Nation ne pouvoient manquer de s'en ſai-
„ ſir bien-tôt, eux qui ſe ſont toujours diſ-
„ tinguez avec tant d'éclat dans les Sciences
„ & les beaux Arts, quoique leur mérite
„ à cet égard n'ait pas toujours été connu
„ des autres Nations. Dans nôtre Siécle mê-
„ me Shakespear employa beaucoup ces Vers
„ non rimez, lui qui s'eſt rendu un des mo-
„ deles de la Poëſie de cette langue, dans
„ laquelle Ghancer dès le 13. Siécle avoit ſi
„ bien réuſſi*. Les Vers de ſes Ouvrages drama-
„ ti-

* Il y a cependant beaucoup de Vers rimez dans les

„ tiques sont sans rimes, le grand Poëme
„ Anglois * qui s'est attiré tant d'applaudissemens
„ dans toute l'Europe est aussi com-
„ posé en Vers non rimez, & depuis quelque
„ tems ils regnent seuls sur le Théatre.

Malgré ces exemples & les avantages du Vers libre, Mr. Maffei avoüe quil est tombé dans le décri en Italie; ce qu'il attribue à la trop grande facilité que la plûpart ont trouvée dans la composition de ces Vers: facilité qui ne provient que de ce qu'ils n'ont point recherché avec assez de soin ce qui donne aux Vers Grecs & Latins tant de graces & de majesté, & qu'ils ne se sont pas appliquez à donner aux Vers Italiens les mêmes beautez, quoique la langue en soit très susceptible. Ces beautez se reduisent à trois principales, dont la prémiére est *l'enjambement* des Vers, ensorte que le sens passe de l'un à l'autre; Ronsard qui est ici cité avec éloge, est d'un sentiment contraire à celui de Boileau par rapport à la Poësie Françoise; voici le passage: *J'ai été d'opinion en ma jeunesse que les Vers qui enjambent l'un sur l'autre, n'étoient pas bons en nôtre Poësie; toutefois j'ai connu depuis le contraire par la lecture des bons Auteurs Grecs & Latins.* Qu'il nous soit permis de remarquer, que comme il ne s'agit ici que des Vers Italiens, nôtre Auteur auroit pû ne pas employer l'autorité de Ronsard, d'autant plus que la decision, fausse en elle même, ne tombe que sur les Vers François.

La

les Tragédies de Shakespear, mais moins que d'autres, & ce mêlange a quelque chose d'assez bizarre.

* Le Paradis perdu.

La ſeconde beauté des Vers Grecs & Latins reſulte de la rencontre & du concours de plu-ſieurs Voyelles. „ Celui-là n'a point d'oreille, „ dit nôtre Auteur, pour la plus belle Poëſie „ de ces deux langues, qui ne goûte pas ces „ éliſions; & quiconque les évite en Latin, „ abandonne Catulle, Virgile & Horace, pour „ ſuivre Claudien & ſes ſemblables. Mais cet-„ te manière réuſſit parfaitement bien en I-„ talien, & lorſqu'on l'employe à-propos, on „ en retire le même avantage, on donne de „ la grandeur aux Vers, & on en ôte tout ce „ qui pourroit les faire languir.

Mais c'eſt en vain que l'on fait attention à ces choſes ſi l'on néglige le Stile, qui doit toû-jours ſe ſoutenir & conſerver par-tout la no-bleſſe d'expreſſion, & ce langage qui carac-tériſe la Poëſie. Sur-tout, & c'eſt la troiſiéme beauté qu'il faut imiter des Anciens pour la faire paſſer dans les Vers non rimez; ſur-tout on doit ſe ſervir fréquemment de transpoſi-tions. „ Que deviendroient les Vers de Vir-„ gile & d'Homere, ſi les expreſſions en é-„ toient placées dans l'ordre de la conſtruc-„ tion naturelle, de la même manière que „ l'on parle ordinairement! . . . . La langue „ Italienne peut ſe ſervir de tranſpoſitions, „ ou ne s'en pas ſervir ſelon qu'il eſt le plus „ à propos: & ſans doute qu'il faut profiter „ d'un ſi grand avantage. Il n'y a point d'art „ qui donne plus de nobleſſe aux Vers, ni „ d'ornement qui ſoit plus agréable ni plus „ cher aux oreilles intelligentes . . . . On a „ cru que la manière de tourner les Vers &

„ de les cacher en quelque manière, a beau-
„ coup contribué à l'approbation que la *Mero-*
„ *pe* * a eu le bonheur de rencontrer par-tout,
„ quoiqu'à d'autres égards elle soit fort au-
„ dessous des éloges qu'on lui a donnez. Mais
„ le stile même de cette Tragédie n'appro-
„ che pas de celui qui convient au Poëme E-
„ pique. „ L'Auteur finit ces régles générales en faisant voir combien le Vers libre travaillé suivant ces idées est plus difficile que le Vers rimé. La Rime est un vernis qui peut couvrir bien des défauts ; mais ce n'est que par de vrayes beautez & un mérite intrinseque au Vers qu'on peut réussir à faire recevoir avec plaisir un long Poëme en Vers non rimez.

Mr. Maffei parle ensuite de sa Traduction. Nous avons déja vû à quel dessein en général il l'avoit autrefois composée : il ajoute ici, qu'il vouloit de plus éprouver les forces de la langue Italienne, en la faisant, pour ainsi dire, lutter avec la Grecque, & voir si elle pouvoit imiter les mots, les figures, la grace, la force, la pureté, la majesté, la varieté, & le son même de celle-ci. C'est pour cela qu'il a choisi entre les anciens Poëtes le maître de tous les autres, & qu'il s'est imposé la loi de ne se permettre aucune licence en traduisant. Aussi il ose avancer qu'on ne trouvera aucune traduction plus fidelle que la sienne, quoique sa modestie lui fasse dire en même tems, qu'il en est de plus agréables ; cependant il soutient que le vrai mérite d'une traduction consiste absolument dans la fidéli-
té.

* Tragédie de Mr. Maffei en Vers non rimez.

té. C'eſt un portrait qui n'eſt bon qu'autant qu'il eſt reſſemblant.

Pour mieux imiter Homere en tout, nôtre Auteur a pris la liberté de former quelques mots nouveaux. „La Poëſie, ſelon lui, „ a toûjours aimé les mots extraordinaires, „ & ſe plaît à s'éloigner des expreſſions com- „ munes & populaires. Pourquoi la langue „ Italienne craindroit-elle d'imiter les Grecs „ à cet égard? Souvent la langue Angloiſe raſ- „ ſemble très heureuſement deux mots en „ un, ce qu'elle a pris de l'Allemand. . . . „ On voit avec plaiſir pluſieurs de ces mots „ compoſez dans l'excellente traduction An- „ gloiſe de l'Iliade." Ajoutez à ces raiſons que ces mots compoſez ne ſont pas étrangers à la langue Italienne, & que le Salvini s'en eſt ſervi dans ſes traductions avec ſuccès.

Cette Préface finit par un compliment au Prince de Galles, auquel Mr. Maffei ſoumet ſa Traduction, & dont il s'applaudit d'avoir connu par lui-même les grandes qualitez.

Nous allons donner un morceau de la Traduction. Nous aurions dû placer l'original vis-à-vis pour mettre nos Lecteurs mieux à portée d'en juger: mais nous avons cru que ceux qui ſeroient en état de faire cet examen y auroient aiſement recours, & que les autres ne ſeroient pas fâchez de trouver ici le François de Madame Dacier au lieu du Grec d'Homere. La fameuſe diſpute d'Achille & d'Agamemnon eſt l'exemple que nous choiſiſſons. Le diſcours de Chalcas y donne lieu, c'eſt pourquoi nous le rapporterons prémiérement.

Le ſage Devin, raſſuré par ſes promeſſes, (d'Achille) leur dit ſans balancer: Apollon ne ſe plaint, ni de nos vœux, ni de nos ſacrifices; mais il eſt irrité de ce qu'Agamemnon a maltraité ſon Sacrificateur, de ce qu'il ne lui a pas rendu ſa fille, & de ce qu'il a refuſé ſes préſens. Voilà le crime dont il nous punit, & dont il nous punira encore; car il ne ceſſera d'appeſantir ſon bras ſur nous, que nous n'ayons rendu la belle Chryſéis à ſon pere ſans rançon, & que nous n'ayons conduit à Chryſa une hécatombe ſacrée. Peut-être qu'alors touché de nos prieres, il voudra bien ſe laiſſer fléchir. Calchas ayant ceſſé de parler, s'aſſit; & Agamemnon outré de colere de ce qu'il venoit d'entendre, le cœur rempli de fureur & les yeux étincelans, ſe leva, & jettant de terribles regards ſur Calchas: Devin, qui ne prédis que des malheurs, lui dit-il, tu ne m'as jamais rien dit d'agréable, tu ne te plais qu'à prophetiſer des maux, & jamais on n'a vû de toi une bonne action, ni entendu une bonne parole; préſentement tu viens ici debiter aux Grecs tes prétendus oracles d'Apollon, que les malheurs, que ce Dieu leur a envoyé, viennent de ce que je n'ai pas voulu recevoir les grands préſens qu'on m'offroit pour la rançon de Chryſéis; en effet j'aimerois beaucoup mieux la garder, & je la preférе même à la Reine

Cly-

Prese allor cuore il buon Profeta, e disse.

Nè per voti ci accusa il Dio negletti,
Nè per piacer di sacrifici: ei duolsi
Del vilipeso Sacerdote, a cui
Render non volle Agamennon la figlia,
Nè il riscatto accettar: perciò tai mali
Vibrò l'Arciero, e vibrerà; nè prima
Da la peste il vedrem ritrar la mano,
Che l'occhinegra al genitor fanciulla
Senz'alcun prezzo non si renda, e a Crisa
Non si mandi ecatombe: allora forse
L'espugnerem placandolo. Si assise
Dopo questo: ed in più tosto levossi
L'alto Signor', Atride Eroe, nel cuore
Attristato, e con mente per grand' ira
Ottenebrata: avea sembianti a fiamma
Ardente le Pupille, e pria Calcante
Torvamente guatò, poi così disse.

De i malanni indovin, cosa che in grado
Si fosse a me, tu non dicesti ancora.
Summo è a te sempre il predir guai diletto,
Nè buon presagio mai fatto, o adimpiuto
Fu mai per te. Or declamando, a' Greci
Oracoleggi, quasi tante Apollo
Ci mandi angoscie, sol perchè il riscatto
Di Criseide i' non volli, assai bramando

Clytemnestre ma femme : aussi ne lui est-elle inférieure, ni en beauté, ni en esprit, ni en adresse pour les beaux ouvrages, cependant je veux bien la rendre, si c'est l'intérêt des Grecs; car qui doute que je n'aime beaucoup mieux le salut de mon peuple que sa perte? mais en même tems préparez-moi un autre présent, afin que je ne sois pas le seul de tous les Grecs, dont la valeur demeure sans recompense; l'injustice seroit trop grande, & vous voyez tous quel est le prix qu'on me ravit.

Achille se levant prit la parole, & lui dit, Fils d'Atrée, le plus ambitieux & le plus insatiable de tous les hommes, comment les Grecs vous donneroient-ils un autre présent? Avons-nous encore des depouilles qui n'ayent pas été partagées? le butin de toutes les villes que nous avons prises, n'a-t-il pas été distribué? & est-il juste que les Grecs rapportent en commun ce qu'ils ont reçû, pour en faire un nouveau partage? Mais renvoyez cette fille au Dieu qui la demande, & si Jupiter un jour nous rend maîtres du superbe Ilion, nous vous la payerons avec usure.

Par toutes ces belles promesses, divin Achille, lui répondit Agamemnon n'espérez pas me tromper; quelque redoutable que vous soyez, vous ne pourrez ni me persuader ni me surprendre. Voulez-vous que pendant

Presso me averla, a Clitennestra mia
Già destinata, e uguale a lei per certo
D' indole, di sembianze, e per lavori.
Ma non per tanto, se pur darla è il meglio,
Darla i' non niego: preservarsi io voglio
Il popol, non perir: ma voi fra tanto
Apprestatemi tosto altro compenso,
Che senza parte ne la preda io solo
Restar non vuo, nè che ci resti è onesto;
Il mio premio sen va, benlo scorgete.
Riprese allora il prevalente Achille.
Supremo Atride, sovra ogn' altro sempre
Avidissimo, e come or nuovo i Greci
Premio daranti? di ragion comune
Esserci cose non sappiam ripparte;
Ma quanto in più Città predossi, tanto
Si divise, nè giusto ora è per certo
Di far che ognun tutto ritorni in massa.
Costei però tu di presente al Nume
Concedi, che da poi, se Giove mai
Di dibellar la ben murata Troja
Ci darà, ben tre volte, e quattro il danno
Di compensare a te sia nostra cura.
Replicò il Re Agamennone: non crederti,
Benchè sì bravo, o a Dei conforme Achille,
Con questo tuo bel modo a voglia tua

dant que vous garderez le prix que l'on a donné à votre valeur, je ſois privé du mien, & que je rende Chriſéis? Si les Grecs m'en donnent un autre qui me ſatisfaſſe, & qui puiſſe égaler celui que j'ai, à la bonne heure; autrement j'en choiſirai un moi-même & j'irai enlever ou le votre ou celui d'Ajax, ou celui d'Uliſſe, & malheur à celui à qui je m'adreſſerai. Mais c'eſt de quoi nous parlerons dans la ſuite: préſentement qu'on prepare un Vaiſſeau, qu'on l'équipe de bons rameurs, qu'on y charge les victimes pour l'hécatombe, que la belle Chryſéis y monte, & qu'un des Chefs de l'Armée aille pour la conduire, Ajax ou Idomenée, ou Uliſſe, ou vous même, fils de Pelée, vous qui êtes le plus terrible des hommes, afin que par vos ſacrifices vous appaiſiez le Dieu dont les traits ſont ſi dangereux.

Achille, les yeux pleins de fureur, Ah! lâche, lui dit-il, Roi, qui portez l'inſolence empreinte ſur le front, & qui n'avez que de vils intérêts en vûë, comment ſe peut-il qu'aucun des Grecs ſe ſoumette volontairement à vos ordres & qu'il vous obéïſſe, ſoit qu'il faille aller en embuſcade, ou combattre à la tête des troupes? Je ne ſuis point venu ici pour aucun démêlé particulier que j'aye avec les Troyens; ils ne m'ont jamais of-

D'aggerarmi, l'intento non avrai,
Nè persuader mi lascierò: Vuoi dunque
Per ritenerti tu la tua mercede,
Spogliar me di la mia? tu già comandi
Che colei per me rendasi: farollo,
S'altro che sia daranno a me gli Achei
Di mio eguale piacer, di pregio eguale:
Ma se nol danno, io prenderolmi, io stesso
O il tuo premio, o d'Ajace, o quel d'Ulisse,
Verrò a termi, ed allora poi darassi
Quegli, a cui me n'andrò; ma di cotesto
Parleremo altra fiata: or negra pure
Gettiamo nave in mar', e remiganti
Collochiamvi raccolti, ed ecatombe
Vi si metta, e Criseide istessa poi
Guancifiorita ascendavi: de' Capi
O l'uno, o l'altro, o Ajace, o Idomeneo,
O'l saggio Ulisse, o tu, che sopra tutti
Terribil sei, Pelide, a la condotta
Presieda, e il Nume a noi lungevibrante
Benigno al fin sacrificando renda.
Bieco mirollo allora Achille, e disse.
O d'impudenza armato, & di volpina
Mente! or come tra noi trovasi mai
Per compiacere a te che ne gli aguati,
O ne le zuffe oprar la man consenta?

Imper-

offensé, ils ne m'ont emmené ni mes bœufs ni mes haras, & ils n'ont jamais ravagé les fertiles plaines de Phthie. Entre les champs d'Ilion & les campagnes de Larisse il y a trop de montagnes, de forêts & de mers ; mais nous vous avons suivi pour soutenir votre honneur, & pour venger l'affront qu'on vous a fait à Ménelas & à vous. Cependant vous ne témoignez aucune consideration ni aucun égard pour nous, & vous avez le front de me menacer de m'enlever le seul fruit de mes travaux, le présent dont les Grecs ont honoré mon courage? Quand nous avons saccagé quelque ville des Troyens jamais ma recompense n'a été égale à la votre; c'est pourtant sur moi que tombe tout ce qu'il y a de plus périlleux & de plus difficile dans cette guerre, & lorsqu'il s'agit de partager les dépouilles, on vous choisit ce qu'il y a de meilleur, & pour moi, après que j'ai bien combattu & que j'ai bien exposé ma vie, il faut que je me contente de porter dans mes vaisseaux pour ma part ce qu'il y a de moins considerable: mais je m'en retourne à Phthie; car il m'est beaucoup plus avantageux de me retourner chez moi avec mes vaisseaux, & quand je serai parti, je ne pense pas que dans le mépris où vous allez tomber, vous fassiez ici un grand

Imperciocbè per li Trojani io certo
Qua non men venni a guerreggiar, che in nulla
M'offeser mai, nè a me cavalli, o armenti
Rapirono, nè en Ftia pingue ubertosa
Toccaron frutto, mentre molti e molti
Framezan monti ombriferi, e mugbiante
Pelago: ma te sol tutti, te solo
O sfrontato, seguiam, per far ti lieto
Con punire i Trojan, di Menelao
In grazia, e di te ancor, ceffo di cane,
Che non ci hai punto di rispetto, e il premio
Che a me diedero i Greci, e per cui molto
Sudai, minacci di rapirmi. In vero
Uguale al tuo premio io no ho già mai,
Se ostil Città di popol piena accade
Di depredar: ben la mia man d'ogn' aspra
Mischia gran parte fa; ma se a le parti
Vansi, molto maggior ti tocca, ed io
Con picciol premio, se ben caro, a i legni
Soglio tornar, di battagliar gia stanco.
Ora io men vado a Ftia, che meglio è molto
Con le rostrate barche a le sue case
Girsene, che star qui con poco onore,
E le sue dissipar per te sostanze.
Replicò il Re Agamennon: fuggi pure,
Se voglia n'hai: per che rimanga, al certo
Prieghi

grand butin, & que vous y amassiez de grandes richesses.

Agamemnon lui répondit ; va, fui, puisque ton grand courage ne respire que la fuite. Je ne te prie point de demeurer pour l'amour de moi, j'ai assez d'autres braves guerriers qui m'aideront à me venger ; & Jupiter sur-tout n'abandonnera pas ma défense. De tous les Rois enfans de ce Dieu puissant tu m'ès le plus odieux, car tu ne respires que querelles, que guerres & que combats. Si tu ès si vaillant, d'où te vient ta valeur ? n'est-ce pas Dieu qui te l'a donnée ? Retire-toi avec tes vaisseaux & tes troupes, & va regner sur tes Myrmidons, je ne me soucie point de toi, & je me mets peu en peine de ta colere. Je te declare que si Apollon veut m'ôter Chryséis, je la renvoyerai sur un de mes vaisseaux, & je lui donnerai de mes troupes pour la conduire ; mais en même tems j'irai en personne t'enlever la belle Briséis dans ta tente, afin que tu connoisses que j'ai ici plus de pouvoir que toi, & que ton exemple apprenne aux autres à craindre de me parler avec tant d'insolence, & de vouloir s'égaler à moi.

A ces paroles Achille pénetré de douleur & de rage, délibera d'abord dans son cœur, s'il tireroit son épée, s'il écarteroit les Prin-

ces,



Prieghi io non ti farò : chi onor mi faccia
Non però è per mancare, e sopra tutti
Giove. Tra tutti i Re non ho il più avverso
Di te, poiche contrasti, e liti, e risse
T'è caro ogn' or di suscitar. Se forte
Di molto sei, dal Ciel tal dono havesti;
Va ten' per tanto co' compagni tuoi,
E con tue mani; a' Mirmidoni impera,
Ch' io nè curo di te, nè di tuo sdegno
Fo caso: anzi odi omai; gia che il Dio Apollo
Toglie Criseida a me, qual con mia nave
E con mia gente or' spedisco, io stesso
N'andro a la tenda, e il premio tuo, la bella
Briseide prenderò; perchè t'avvenga
Quant' io di te maggior mi sia, nè altri
Si trovi più ch' osi agguagliarsi, e meco
Venire in paragon. Così egli disse,
E dolor ferì Achille, e nell' irsuto
Petto gli stette ambiguo il cor, dal fianco
Se traendo o mai fuor l'acuta spada,
Gli altri sgombrasse, e trafiggesse Atride,
O se l'ira vincesse, ed affrenasse
Il suo desir: mentre ciò volge in mente
Svaginava già il ferro, ma vi accorse
Dal Ciel Minerva, cui premise innanzi
La candida Giunon, che ambo di core

Amava

ces, s'il tueroit Agamemnon, ou s'il retiendroit ſa colere, &. s'il calmeroit ſa fureur; dans cette agitation ſon épée étoit déja à-demi tirée lorſque Minerve deſcendit du Ciel. Car Junon qui aimoit également ces deux Princes, & qui veilloit toujours à leur conſervation, l'avoit envoyée. Elle s'arrêta derriere Achille, & le prit par les cheveux, ne ſe rendant viſible qu'à lui ſeul. Achille ſurpris & étonné tourne la tête, auſſi-tôt il reconnoît Pallas, & la regardant avec les yeux enflamez de colere, fille de Jupiter, lui dit-il, que venez-vous faire ici? Venez-vous voir l'injure que me fait le fils d'Atrée? mais vous verrez auſſi, & je ne crois pas me tromper, que ſon inſolence lui va coûter la vie.

Je ne ſuis deſcenduë du Ciel, lui répondit Minerve, que pour appaiſer vôtre colere, ſi vous voulez m'obéïr. C'eſt Junon elle-même qui m'a envoyée, car elle vous aime tous deux & prend un ſoin particulier de vôtre vie; c'eſt pourquoi Achille, moderez-vous; &c. . . .

A R-



Amava, e d'ambo cura avea. Si pose
Dietro d'Achille, e per la bionda chioma
Il prese, da lui sol veduta, e nulla
Veggendo gli altri. Ebbe spavento Achille
E rivolto, la Dea d'Atene a un tratto
Riconobbe, cui splendidi fiermente
Folgoreggiavan gli occhi: allor nomolla,
E dissele: a che vieni, o del gran Giove
Figlia? per rimirar forse gli oltraggi
Che Atride fà? ma già il ti dico, e certo
Così averrà; per la superbia sua
L'alma ei ci lascerà ben tosto. A lui
L'occhiazura Minerva: io fin dal Cielo
Per sedar l'ira tua, se m'avrei fede,
Quà men venni, e la candida Giunone
Mi premise, ch' ambo ama, e d'ambo hà cura.
Or t'arresta, &c. . . .

ARTICLE IV.

A Paraphraſe and Critical Commentary on the Prophecy of Joel. By Samuel Chandler. C'eſt-à-dire; *Paraphraſe ſur la Prophetie de Joël, accompagnée d'un Commentaire critique. Par Mr.* Samuel Chandler; à Londres, chez J. Gray, &c. 1735, in 4to. pagg. 160.

MR. Chandler, Miniſtre Presbytérien, qui s'eſt acquis beaucoup de réputation par ſes Ouvrages, ſe propoſe d'éclaircir tous les Livres Prophétiques de l'Ancien Teſtament, & il nous donne cette Paraphraſe & ce Commentaire ſur Joël comme un Eſſai de ſon travail. C'eſt ce qu'il nous apprend dans une courte Préface générale, qui eſt à la tête de cet Ouvrage.

On trouve enſuite une Préface particuliere ſur Joël, dans laquelle l'Auteur remarque d'abord, qu'il eſt inutile de rechercher de quelle famille étoit ce Prophete; puiſqu'il n'y a pas un ſeul mot dans l'Ecriture Sainte, qui puiſſe nous donner la moindre lumiere ſur ce ſujet. Il n'eſt pas même aiſé de déterminer en quel tems Joël a vécu. Les Anciens & les Modernes ont avancé là-deſſus divers ſentimens, que Mr. Chandler refute avec beaucoup de modeſtie: Il fait voir

voir ensuite, qu'il faut placer la Prophetie de Joël sous le Régne d'Achaz, après que les Iduméens eurent *battu ceux de Juda*, (2. Chron. XXVIII, 17, & Joël III, 19.) & que les Philistins eurent pris plusieurs Villes sur eux. (2 Chron. XXVIII, 18, & Joël III, 4.) Joël menaça les Philistins & les Iduméens de la part de Dieu, à cause des maux qu'ils avoient fait aux Juifs; les menaces contre les Philistins furent exécutées sous le Régne d'Ezechias, qui succeda à Achaz; Esaïe ayant expressément prédit (*a*) qu'Ezechias détruiroit ces Peuples, Prophetie dont on voit l'accomplissement dans le second Livre des Rois, Chap. XVIII, vs. 8.

L'Ouvrage de Mr. Chandler contient une nouvelle Traduction de Joël, avec la Paraphrase à côté. Après cela suit un ample Commentaire critique, dans lequel l'Auteur explique les mots & les expressions de l'Original, qui ont quelque difficulté, & il éclaircit, en passant, divers Passages de l'Ancien Testament; il cite assez souvent les Rabins, mais ce n'est gueres que lorsqu'ils lui fournissent des Remarques critiques: car il est trop judicieux pour remplir son Ouvrage de leurs rêveries.

Pour donner plus de jour aux Oracles de Joël, notre Auteur a cru devoir faire une nouvelle division du Livre de ce Prophete. Il

(*a*) Esaïe XIV, 29.

Il le partage en quatre Chapitres *, & en cinq Sections. Le prémier Chapitre contient la prémiére Section: La seconde Section renferme les onze prémiers versets du second Chapitre: La troisiéme Section commence au verset 12. de ce même Chapitre, & s'étend jusqu'au verset 27. inclusivement: La quatriéme Section, dont Mr. Chandler fait un Chapitre particulier, qui est le 3. dans sa division, contient le célèbre Oracle touchant l'effusion du St. Esprit; c'est-à-dire, les quatre derniers versets de notre second Chapitre: La cinquiéme Section renferme tout le troisiéme Chapitre, que Mr. Chandler nomme le quatriéme.

Il est impossible de donner le précis de cet Ouvrage, qui contient un grand nombre de remarques détachées; mais afin qu'on puisse se former quelque idée du travail & de la méthode de notre Commentateur, nous rapporterons quelques-unes de ses Remarques sur le fameux Oracle dont nous venons de parler, après avoir traduit la Paraphrase qu'on en trouve ici.

La Traduction que Mr. Chandler nous donne de cet Oracle ne differe point de celle de nos Bibles, excepté dans le dernier verset, qu'il traduit ainsi. „ Et il arrivera „ que quiconque invoquera le nom du Sei„ gneur sera *délivré* †; car en la montagne de „ Sion

* C'est ainsi qu'il est divisé dans l'Hebreu.

† Nos Versions portent *sauvé*.

„ Sion & Jerusalem *on échapera* *, suivant
„ ce que l'Eternel a dit, & parmi le reste
„ de ceux que l'Eternel *appelle* †.

Voici comment notre Auteur paraphrase l'Oracle entier.

„ Il arrivera après ceci, dans les derniers
„ jours, que je repandrai mon Esprit sur des
„ personnes de tout âge, de toute condition,
„ de tout sexe, & de toute Nation; elles
„ posséderont les dons de mon Esprit de
„ la manière la plus abondante. La Prophe-
„ tie ne sera plus restreinte à telle ou telle
„ personne; mais elle sera accordée à vos
„ Fils, & à vos Filles: Vos Vieillards se-
„ ront favorisez de revélations particulie-
„ res en songe, & vos jeunes Gens de-
„ couvriront ma volonté par des visions
„ extraordinaires.

„ On n'aura pas plus d'égard à la diffé-
„ rence des conditions qu'à celle de l'âge;
„ car en ces jours-là je repandrai mon Es-
„ prit avec la plus grande abondance sur
„ les Serviteurs & sur les Servantes.

„ Durant cette riche effusion de mon
„ Esprit, je donnerai au ciel & sur la ter-
„ re des Signes évidens, qui seront les a-
„ vant-coureurs de la prochaine désolation
„ & destruction de l'Etat & de la Nation
„ des Juifs; la terre sera inondée du sang
„ de

* Il y a dans nos Versions *le Salut sera en la Montagne &c.*

† On lit dans nos Versions *aura appellé.*

„ de ceux qui feront massacrez, & les Villes „ de la Judée seront consumées par les „ flammes.

„ Les colomnes de fumée qui monteront „ de ces incendies, intercepteront les rayons „ mêmes du Soleil, & le changeront, pour „ ainsi dire, en tenèbres; cette fumée fera „ que la Lune paroîtra rouge, comme si elle „ étoit changée en sang. Ces choses seront „ des Signes auxquels on connoîtra que le Jour „ grand & terrible du Seigneur approche; „ Jour dans lequel il exercera sa vengeance „ sur cette Nation criminelle & impéniten„ te, détruira son Temple, & fera qu'elle ne „ sera plus une Nation.

„ Cependant les Gens de bien, tous ceux „ qui sont véritablement pieux, tous ceux „ qui invoquent le Nom de l'Eternel, & „ qui l'adorent avec sincerité, seront deli„ vrez. Car parmi ceux qui demeurent sur „ la montagne de Sion & à Jerusalem, il y „ en aura plusieurs qui échaperont; & non „ seulement eux, mais même tous ceux „ que l'Eternel appelle à sa connoissance & à „ son culte, en quelque lieu du monde qu'ils „ soient, seront delivrez „.

Telle est la Paraphrase de Mr. Chandler: donnons maintenant quelque idée de son Commentaire.

„ *Mon Esprit.*) *L'Esprit*, dit notre Au„ teur, signifie souvent ces dons excellens „ que Dieu communiquoit à certaines per„ sonnes, & particulierement les dons d'in-

„ telli-

„ telligence & de Prophetie. C'est en ce
„ sens qu'Elisée dit à Elie: *Je te prie que*
„ *j'aye de ton Esprit autant que* deux *; &
„ Esaïe, parlant de *l'Esprit de l'Eternel* qui
„ devoit *reposer sur le rejetton qui sortiroit du*
„ *tronc d'Isaï*, le nomme expressément *l'Esprit de Sagesse & d'Intelligence, l'Esprit de*
„ *Conseil & de Force, l'Esprit de Science & de*
„ *Crainte de l'Eternel* †, & dans le Livre
„ des Actes, S. Paul demandant à certains
„ Disciples, qu'il trouve à Ephese, *s'ils avoient reçu le St. Esprit*, ils lui répondirent,
„ qu'ils *n'avoient pas même ouï dire qu'il y eût*
„ *un St. Esprit*. Il paroît évidemment par la
„ suite, que le St. Esprit signifie-là les dons
„ extraordinaires, que les Fidèles recevoient; car lorsque S. Paul leur eut imposé les mains, *le St. Esprit vint sur eux,*
„ *& ainsi ils parlerent divers langages & prophétiserent* ‡; de même par *l'Esprit* que Dieu
„ promet dans Joël, il faut entendre les
„ dons extraordinaires de Prophetie, que
„ Dieu destinoit à toutes sortes de personnes, lorsque le Messie seroit venu: Et
„ comme ces dons devoient être accordez
„ aux hommes en plus grande abondance
„ qu'ils ne l'avoient jamais été auparavant,
„ le terme de *repandre* convient parfaitement ici, puisqu'il marque une grande
„ effusion

* 2 Rois II, 9.
† Esaïe XI, 12, 13.
‡ Act. XIX, 2, 6.

„ effusion d'eau, ou de quelqu'autre li-
„ quide„.

„ *Toute chair)* Cette expression ne peut s'en-
„ tendre que des hommes, & elle est sou-
„ vent employée en ce sens dans l'Ecriture
„ Sainte. Kimchi & d'autres Rabins préten-
„ dent qu'il faut la restreindre aux Juifs seuls,
„ & même à ceux-là seulement d'entre les
„ Juifs, qui étoient dignes de recevoir le St.
„ Esprit. Mais Mr. Chandler soutient, que cet-
„ te expression n'est jamais employée que pour
„ signifier le Genre humain en général, mê-
„ me par opposition au peuple Juif; il cite là-
„ dessus les passages suivans. *Qui est-ce de tou-*
„ *te chair qui ait entendu comme nous la voix de*
„ *l'Eternel* *: *Toute chair bénira le nom de sa Sain-*
„ *teté* †. *Tai-toi, toute chair, devant la Face*
„ *de l'Eternel* ‡. De sorte, ajoute notre Auteur,
„ que cette Prophetie a un sens très étendu,
„ & ne regarde pas les Juifs seuls, mais aussi
„ des personnes de toutes les Nations; car
„ ces termes, *toute chair*, sont expliquez immé-
„ diatement après, comme renfermant, non
„ tous les individus, mais des personnes de
„ tout rang, & de toute condition; ce sont
„ les *Fils* & les *Filles*; les *jeunes Gens* & les *Vieil-*
„ *lards*, les *Serviteurs* & les *Servantes*; expres-
„ sions qui signifient des personnes de tout
„ sexe, de tout âge, & de toute condition.

Qu'il nous soit permis de remarquer, que
quoi-

* Deuter. V. 26. † Ps. CXLV, 21.
‡ Zachar. II, 13.

quoique cette expression, *toute chair*, signifie souvent le genre humain en général, il ne nous semble pas cependant, que Mr. Chandler ait prouvé qu'elle ne se prend jamais pour le peuple Juif en particulier. Peut-être même ne seroit-il pas impossible de trouver des passages, où ces mots, *toute chair*, ne se rapportent qu'aux Juifs *, comme *la Terre* signifie la Judée : & ne seroit-on pas tenté de croire, que dans Joël ces mots, Vos *fils*, Vos *filles*, Vos *jeunes Gens*, Vos *Vieillards*, restreignent cette expression générale, *toute chair*, aux Juifs seulement? Ce n'est qu'un doute que nous proposons en passant.

Nous omettons les Remarques de notre Auteur sur la *Prophetie*, les *Songes*, & les *Visions*, quelques judicieuses qu'elles soient, afin de pouvoir nous étendre sur quelques autres, qui paroîtront peut-être plus nouvelles.

Après que le Prophete a exprimé les merveilles de l'effusion du St. Esprit, il prédit certains évenemens considerables, qui devoient arriver durant le tems de cette effusion, & préceder le Jour grand & terrible du Seigneur, dont la venuë suivroit de près.

Je ferai des Prodiges, ou *des Signes*) Ce mot de *Signes* signifie souvent des choses surprenantes, qui arrivoient pour marquer l'approche de quelque grande calamité. Ces *Signes* devoient être faits *dans les Cieux*, où l'on

* Voyez Ezechiel, XXI, 4, 9, 10.

l'on verroit des changemens extraordinaires, & *sur la Terre*, qui seroit accablée de malheurs. Par *la Terre* il faut entendre ici seulement la Judée; les Juifs mêmes en conviennent, quoiqu'ils se trompent, suivant notre Auteur, en appliquant la destruction dont il s'agit ici, aux Nations ennemies qui attaqueroient leur Pays, au lieu que c'est la destruction du Peuple Juif lui-même que le Prophete prédit.

Par *le Sang*, dont l'Oracle fait mention, quelques Interpretes entendent des pluies de sang qui devoient tomber du Ciel, ce qui, dit-on, est souvent arrivé pour présager de grands malheurs. „ Mais, dit Mr. Chandler, je ne crois pas qu'il soit nécessaire „ d'avoir recours ici à des miracles, puisqu'on peut expliquer par des causes naturelles tous les Signes dont il est ici question. Je m'en tiens donc à l'explication „ de Kimchi, qui par *le Sang* entend le massacre qui devoit être fait. Quel que soit „ le Jour du Seigneur dont l'Oracle parle, „ ce jour devoit être précedé d'une grande „ effusion de sang; c'est aussi l'opinion de „ Grotius, quoiqu'il ait tort, ce me semble, d'appliquer cette Prophetie au massacre des Juifs par Nebucadnetsar„.

Du Feu, & des colomnes de fumée.) C'est encore ici un signe, qui dévoit arriver sur la terre. Kimchi & quelques autres Commentateurs placent ce signe dans le Ciel; ils entendent par-là les Eclairs, qui en tombant brû-

brûlent tout ce qu'ils rencontrent, & font ainsi monter vers le Ciel la fumée des corps qu'ils embrasent. Mais Mr. Chandler croit que, puisque par *le sang* on doit entendre le massacre qui devoit préceder le grand Jour du Seigneur, il faut entendre par *le feu* l'embrasement des Villes, suite ordinaire de la guerre. On trouve dans Esaïe une expression presque parallele à celle de Joël. *L'Eternel exercera jugement contre toute chair par le feu & avec son épée* *; c'est-à-dire, il exécutera sa vengeance sur eux, en livrant leurs Villes pour être brûlées, & les hommes pour être tuez par l'épée.

Des colomnes de fumeé.) Le mot de l'Original qu'on traduit *Colomne*, signifie proprement *un Palmier*, qui est un Arbre droit & haut; de-là vient qu'on a employé ce mot par rapport à tout ce qui s'éleve perpendiculairement. Ainsi ce mot, appliqué à la fumée, signifie des colomnes de fumée qui s'élevent dans l'air; description qui convient beaucoup mieux à des Villes toutes en feu, dont la fumée en montant représente assez bien des colomnes, que non pas à des matières embrasées çà & là par des éclairs. Tels sont les Signes qui devoient paroître sur la Terre. Voici ceux qu'on devoit appercevoir dans les Cieux.

Le Soleil sera changé en tenèbres, & la Lune en sang.) Aben Ezra entend par ces expressions

* Esaïe LXVI, 16.

sions des Eclipses du Soleil & de la Lune, lesquelles, selon lui, sont des présages & des avant-coureurs de la guerre: Et puisqu'il est dit, que la Lune sera changée en sang, ce Rabin l'entend d'une Eclipse partiale de la Lune, qui alors paroît rouge, au lieu qu'elle paroît noire lorsque l'Eclipse est totale. Maimonides prend les expressions de l'Oracle dans un sens figuré, prétendant qu'elles signifient seulement les grands malheurs des tems, dont il est ici parlé. Mr. Newton a dit, que l'obscurcissement du Soleil, & le changement de la Lune en sang, sont des expressions qui marquent qu'un Royaume doit être éteint ou désolé. Mais Mr. Chandler ne croit pas que cela soit toujours vrai; & il ajoute, que lors même que l'extinction ou la désolation d'un Royaume est signifiée par l'obscurcissement du Soleil, & par le changement de la Lune en sang, ces expressions ne sont pas purement métaphoriques, mais en quelque sorte véritables, quoique prises à la lettre. Le Soleil est obscurci ou changé en tenèbres, lorsque ses rayons sont interceptez par les colomnes de fumée qui montent des Villes qui sont en feu. La Lune est changée en sang, ou paroît rouge & sanglante, en partie par la même raison, la fumée & le feu lui donnant une couleur rougeâtre, & en partie *à cause des vapeurs, qui s'élevant du sang répandu sur la terre, se mêlent avec la fumée qui monte des flammes.*

Par

Par le *Jour grand & terrible du Seigneur*, Kimchi, Maimonides, & d'autres Rabins entendent le tems auquel *Gog* & *Magog* doivent être detruits; Grotius l'explique de la destruction de la Ville & du Temple de Jerusalem par les Chaldéens; d'autres, dont notre Auteur adopte le sentiment, croyent qu'il s'agit ici de la destruction des Juifs par Titus. Nous verrons ses raisons dans la suite.

On trouve encore ici quelques Remarques sur les autres expressions de cet Oracle; mais nous ne nous y arrêterons pas, afin de pouvoir dire quelque chose d'une Dissertation que Mr. Chandler a ajoutée à la fin de son Ouvrage.

Comme dans son Commentaire il ne s'est attaché qu'à expliquer le sens littéral de l'Oracle dont nous avons parlé, sans prouver que cet Oracle s'est accompli du tems des Apôtres; il nous donne une Dissertation particuliere, dans laquelle il examine cet Oracle plus en détail, & en prouve l'accomplissement.

Dans l'examen de cet Oracle il explique prémiérement, quels sont les avantages dont le Prophete parle; en second lieu, quelles sont les personnes à qui ces avantages sont promis; en troisiéme lieu, à quel tems cet Oracle se rapporte, & quelles sont les circonstances de son accomplissement.

Il a observé dans son Commentaire, que par l'Esprit de Dieu il faut entendre les dons ex-

excellens que Dieu communiquoit à certaines personnes; il s'étend davantage sur ce sujet dans sa Dissertation, & après avoir examiné la plûpart des passages de l'Ancien Testament, où il est parlé de l'Esprit de Dieu, & avoir fixé les différens sens de cette expression, il conclut de tous ces passages, & de toutes ses Remarques, que dans l'Ancien Testament l'Esprit de Dieu signifie en général „ une puissante influence ou opération „ de Dieu sur l'ame des hommes; influence „ qui les porte ou les meut à faire diverses „ actions, suivant les occasions, & l'exigen- „ ce des cas; & qui leur communique par- „ ticulierement les dons de Prophetie selon „ toutes leurs différentes especes, & dans „ tous leurs différens dégrez „. On ne sçauroit nier en bonne Philosophie, qu'une pareille influence de Dieu sur l'ame de l'homme soit possible: aussi notre Auteur remarque-t-il, que les Payens eux-mêmes semblent avoir cru, que dans de certaines occasions Dieu agissoit d'une façon particuliere sur l'Ame des hommes.

A l'occasion des Songes & des Visions dont il est parlé dans l'Oracle de Joël, Mr. Chandler explique fort au long ce que Dieu dit à Aaron & à Marie. *Ecoutez maintenant mes paroles: S'il y a quelque Prophete entre vous, moi qui suis l'Eternel, je me ferai bien connoître à lui en Visions, & je lui parlerai en songe. Mais il n'en est pas ainsi de mon Serviteur Moyse, qui est fidèle en toute ma maison. Je parle avec lui*

lui bouche à bouche, & il me voit en effet, & non point en obscurité, ni dans aucune représentation de l'Eternel *. Cette Digression contient diverses Remarques sur la manière dont Dieu se communiquoit aux hommes. Notre Auteur s'attache aussi à faire voir la sagesse & la bonté de Dieu dans ces diverses especes de revelations, & il examine comment ceux qui en étoient honorez pouvoient s'assûrer qu'elles venoient véritablement de Dieu.

Après cette Digression Mr. Chandler explique, quelles sont les personnes que la Prophetie de Joël regarde: nous ne nous arrêterons pas à cela, parce qu'on ne trouve proprement ici qu'une explication un peu plus detaillée que celle que Mr. Chandler avoit déja donnée dans son Commentaire.

Il remarque ensuite, que l'effusion du St. Esprit devoit à la vérité préceder le Jour grand & terrible du Seigneur, mais que ces deux évenemens devoient pourtant se suivre de fort près. Voici une autre circonstance remarquable, c'est que quoiqu'un grand nombre de personnes dussent périr par le fer & par le feu, cependant quelques-uns échaperoient à cette désolation générale, sçavoir les vrais adorateurs de Dieu; & non seulement ceux qui seroient en Sion & à Jerusalem, mais cette délivrance devoit aussi être accordée à d'autres, sçavoir *aux residus* ou *au reste que le Seigneur appelleroit*, ce que notre Au-

* Nombr. XII. 6-8.

Auteur entend des Juifs en quelque lieu qu'ils fussent, qui étant convertis à la vraye Religion, devoient échaper à la desolation générale de tout le Peuple; ceci conduit Mr. Chandler à la seconde partie de sa Dissertation, dans laquelle il prouve que l'Oracle de Joël est accompli lors de la descente du St. Esprit sur les Apôtres.

S. Pierre cite cet Oracle un peu autrement qu'il n'est dans l'Original. On montre ici en peu de mots, que la différence n'est pas considerable, & ne fait aucun changement essentiel dans le sens de la Prophetie. Après ces courtes Remarques Mr. Chandler entre en matière, & fait voir que la Prophetie fut accomplie en la personne des Apôtres & des prémiers Chrétiens: Il examine en détail tous les dons extraordinaires qui leur furent communiquez, & prouve que tous ces dons sont exprimez par les termes de Joël, suivant qu'il les a expliquez dans son Commentaire. Ceci lui fournit l'occasion d'éclaircir un grand nombre de passages du Nouveau Testament, où il est fait mention des différens dons du St. Esprit.

Tous ces dons différens, desquels les effets furent si remarquables & si magnifiques, prouvent évidemment, selon Mr. Chandler, que l'Oracle de Joël s'est accompli en la personne des Apôtres & des prémiers Chrétiens. Aussi Grotius lui-même, qui applique cet Oracle au tems qui préceda la destruction de Jerusalem par les Chal-

déens,

déens, est obligé de convenir qu'il s'est accompli d'une maniére beaucoup plus excellente dans l'Eglise Chrétienne, à laquelle S. Pierre l'applique. *Hæc omnia multò quàm tunc excellentiùs impleta in Ecclesiâ Christianâ, ad quam hæc optimè aptat Petrus*, Act. 2.

Il reste à prouver l'accomplissement de la derniere partie de l'Oracle, laquelle regarde les calamitez, qui devoient préceder la Destruction des Juifs; calamitez dont les vrais Adorateurs de Dieu devoient être préservez. Ici l'Histoire fournit le Commentaire. Depuis le commencement de la Guerre des Juifs, c'est-à-dire, depuis la douziéme année de l'Empire de Neron, les Juifs furent continuellement exposez aux maux les plus affreux *. Florus, Gouverneur Romain, en fit massacrer en un seul jour 360. A Césarée plus de vingt-mille furent tuez par les habitans; les Syriens en massacrerent autant; ceux de Scytopolis en firent perir treize-mille, ceux d'Ascalon, deux-mille cinq-cens; ceux de Ptolemaïs, deux-mille: ailleurs on en massacra plusieurs milliers, particulierement à Alexandrie, où il en perit cinquante-mille. Cestius, Gouverneur Romain, prit Zabulon, une très belle Ville, qu'il brûla; huit-mille quatre-cens Juifs furent après cela passez au fil de l'épée à Joppe; on en tua dix-mille à Damas. Lorsque Vespasien vint dans la Judée, il prit Gadara, & la brûla avec tou-

* Joseph. de Bell. Jud. Lib. II. Cap. 14, 18.

toutes les Villes & tous les Bourgs du voisinage *; il en fit de même à Jotapata, où tous les Juifs furent tuez. Joppe & plusieurs autres Villes subirent le même sort. Tels furent les prodiges *de sang*, *de feu*, *& de Colomnes de fumée*, qui précederent le *Jour grand & terrible du Seigneur*, jour de l'entiere Destruction de la Ville, du Temple & de la Nation des Juifs.

Jesus-Christ avoit averti d'avance ses disciples de l'approche de ce jour, leur commandant de s'enfuir des qu'ils verroient *les signes de sa venuë & de la fin du monde* Juif. Cet avertissement ne leur fut pas inutile; car il est certain, dit Mr. Chandler, que malgré le massacre d'une infinité de Juifs, la cause du Christianisme n'a point souffert, & le nombre des Chrétiens n'est point diminué pour cela: Ils n'ont pas été enveloppez dans les malheurs de cette Nation infortunée, & il n'y eut aucune persécution excitée contre eux sous Vespasien ni sous Tite, qui furent les instrumens dont la Providence se servit pour exercer ses plus séveres Jugemens contre les Juifs. Les persécutions même à quoi les Apôtres & les autres Chrétiens furent exposez à Jerusalem, obligerent plusieurs d'entre eux à se retirer dans les pays les plus éloignez: Enfin Eusebe raconte, que toute l'Eglise de Jerusalem ayant été divinement avertie des maux, auxquels cette

* *Ibid.* Lib. III. Cap. 7.

cette Ville alloit être exposée, la quitterent, & abandonnerent toute la Judée. Il seroit à souhaiter que pour ce dernier fait on eut quelque témoin plus ancien qu'Eusebe.

Notre Auteur conclut sa Dissertation en tirant de l'accomplissement de l'Oracle de Joël une preuve en faveur de la Vérité de la Religion Chrétienne.

Nous ne sçaurions finir cet Article, sans souhaiter à Mr. Chandler assez de santé & de loisir pour continuer son travail sur les Prophetes: On ne peut attendre rien que de très utile d'un Critique aussi sçavant & aussi judicieux que lui. Il est avec cela assez modeste pour ne pas refuser le secours d'autrui; il avertit dans sa Préface, qu'il recevra avec reconnoissance les Remarques qu'on voudra bien lui communiquer, & que, lorsqu'elles seront de nature à pouvoir entrer dans son plan, il les employera en en faisant honneur à ceux qui les lui auront fourniés, & qu'il nommera s'ils veulent le lui permettre.

ARTICLE V.

A Description of the GUERNSEY LILLY: the second edition; with Figures on three large Copper-plates. By James Douglas, M. D, Physician in extraordinary to her Majesty, honorary Fellow of the College of Physicians London, and Fellow of the Royal Society.

ty. London: Printed for George Strahan, 1737. C'eſt-à-dire: *Deſcription du Lis de Guernſey: Seconde Edition; avec trois grandes Planches en taille douce, par Mr. Jaques Douglas, Medecin extraordinaire de la Reine &c. . . . à Londres, chez G. Strahan, 1737.* fol. pp. 76. ſans la Préface, ni l'Explication des figures.

QUi ne ſeroit d'abord ſurpris de voir que Mr. Douglas ait employé ſoixante & ſeize pages in folio à la deſcription d'une ſeule Plante, quelque curieuſe qu'elle ſoit? Mais outre que lorſqu'il s'agit de traiter un ſujet d'Hiſtoire naturelle preſque neuf, un Auteur exact a beſoin d'un grand nombre de recherches & d'obſervations pour s'aſſurer de la vérité, & qu'il doit en inſtruire le Public pour mériter ſa confiance; dans le cas dont il s'agit, il a fallu refuter des préjugez reçus, rapporter les ſentimens des Auteurs qui ont parlé du Lis de Guernſey, examiner avec ſoin leurs deſcriptions & en faire voir les défauts, ou ſuppléer à leurs omiſſions. Cette partie du Traité de notre Auteur, qui eſt entierement hiſtorique, eſt ſans doute fort curieuſe pour ceux qui, verſez dans la lecture de ces Auteurs, ſeront bien aiſes d'en voir une critique judicieuſe & ſçavante; mais nous craignons que ces diſcuſſions ne paruſſent un peu ſéches à la plûpart de nos Lecteurs: auſſi nous ne parlerons que

que de ce qui peut mieux faire connoître la Fleur qui fait le sujet de cette Dissertation.

Mr. Douglas commence par fixer le nom de la Plante qu'il veut décrire, & il la nomme *Lilio-Narcissus Jarniensis, Autumno florens, vulgo Lilium Jarniense*, ou le Lis de Guernsey: ensuite il rapporte les Synonimes en diverses langues dont les Botanistes se sont servis pour designer cette même Plante, & les raisons qui les ont determinez à les lui donner. Elle est originaire du Japon: chez le fameux Kæmpfer il y en a une, qu'il a décrite & dessinée sur le lieu même *; Cornuti qui est le plus ancien Botaniste qui en ait parlé, observe que les prémiéres Racines qu'on en ait vûës en Europe, venoient des Isles du Japon. C'est de-là que ce Lis s'est transplanté dans l'Isle de Guernsey, où il a beaucoup multiplié, & d'où il s'est repandu dans toute l'Europe. Sur cela on debite plusieurs histoires à Guernsey même: notre Auteur les rapporte & en fait voir la fausseté; & après toutes ses recherches il croit qu'on doit s'en tenir à ce que Morisson raconte de cet évenement. Voici la traduction du passage de l'Histoire des Plantes par Morisson où il parle du Lis de Guernsey: *Ses Racines ont été apportées du Japon, dans un vaisseau Anglois ou Hollandois,* on

* Conadensium Plantarum, aliarumque nondum editarum Historia. Parisiis, 1635. 4. vid. Cap. 8. p. 157.

on ne ſçait pas lequel: ce vaiſſeau ſe briſa ſur la côte de l'Iſle de Guernſey, où ces Racines furent jettées. Bien tôt le vent les y couvrit de ſable, & quelques années après, ces oignons inconnus & cachez aux habitans produiſirent de grandes fleurs d'une couleur éclatante, qui causerent une extrême ſurpriſe à ceux qui les apperçurent les prémiers. Quelques années après la prémiére decouverte de cette fleur, Mr. Charles Hatton, ſecond fils de Mr. Chriſtophe Hatton, alors Gouverneur de l'Iſle, fit preſent de ces Racines à pluſieurs Botaniſtes & Fleuriſtes. Ainſi il n'y a que cent ans que l'on a cette Plante en Europe.

Le Nom & la Patrie de ce Lis étant fixez, nous allons entrer avec notre Auteur dans la deſcription de ſes différentes parties: & comme il ſe contente de rapporter les différentes manières dont les Botaniſtes l'ont rangé dans leurs Catalogues ſyſtématiques, ſans decider à quelle méthode ou à quel Ecrivain il donne la préference; nous ne rapporterons point ces différens ſentimens qu'on peut chercher dans les livres mêmes.

La Racine du Lis de Guernſey eſt bulbeuſe; lorſqu'elle eſt parvenuë au plus haut point de ſon accroiſſement, cette bulbe a ſix ou ſept pouces de circonférence en la meſurant par ſon milieu: il s'en trouve quelquefois de plus groſſes, mais la plupart ſont beaucoup plus petites. La partie de la Racine la plus étroite, & qui eſt entre la bulbe & l'endroit où paroiſſent les feuilles, eſt le col de la Racine: on y remarque

que ordinairement les extrêmitez de trois ou quatre des lames ou écailles externes qui composent la bulbe. Ce col n'est pas rond, mais applati: il a rarement plus de deux pouces de circonférence, là où il est le plus épais: sa longueur varie beaucoup, mais elle est toujours proportionnée à la profondeur de la Racine qui est sous terre. L'Auteur décrit fort au long toutes les parties de cette Racine; mais nous ne pouvons le suivre dans ce detail, qui se trouve presque entierement dans les Botanistes: car il ne s'agit ici que de faire connoître le Lis de Guernsey, & pour cela il n'est pas nécessaire de faire l'anatomie de la Racine, qui n'a rien qui la distingue des autres Racines bulbeuses, du moins en ce qui frape nos sens. Ces Racines se multiplient par des cayeux, & le même oignon en produit quelquefois un très grand nombre, Mr. Douglas en a eu un qui pesoit dix-huit livres, avec près de deux-cens cayeux qui s'étoient formez au tour de lui, & qui y étoient encore attachez.

Les feuilles ressemblent à celles du Narcisse; elles sont vertes, lisses, émoussées à leur extrêmité, convexes par dehors, & concaves par dedans, longues d'un pied & larges d'un demi-pouce, la plûpart s'élevent perpendiculairement, quelques-unes cependant rampent sur la terre. Ces feuilles, soit dans les Plantes qui fleurissent, soit dans celles qui ne fleurissent pas, naissent du milieu de la base de la Racine, & s'élevent en

droite ligne en traversant l'oignon par son centre, envelopées de toutes ses membranes ; dont trois ou quatre accompagnent ces feuilles jusques à l'extrêmité du collet de la Racine, pour leur servir de support & de défense lorsqu'elles sont encore tendres & foibles. Leur nombre varie suivant l'âge de la Plante: dès la prémiére année, le cayeu produit une feuille, ordinairement fort étroite; les années suivantes elles augmentent en nombre, quelquefois jusques à sept, mais jamais au-delà; les Plantes qui fleurissent n'en ont que deux, trois ou quatre, rarement cinq, & jamais six.

On apperçoit au mois de Decembre les rudimens des nouvelles feuilles dans la Racine: elles continuent à y croître & à s'y developer pendant tout l'été, & commencent à paroître hors de la terre vers le milieu ou à la fin du mois d'Août, mais dans les Plantes qui fleurissent, elles attendent la fin de Septembre. Elles montent toutes d'un seul côté de la tige, & ne l'entourent jamais. Vers le milieu de Fevrier elles ont atteint leur perfection. Après quoi elles commencent à dechéoir, & tombent enfin vers le milieu de Juin.

La tige qui porte la fleur est nuë, sans nœuds & lisse; elle n'est pas exactement ronde, mais un peu applatie, d'environ douze pouces de haut Elle s'éleve en droite ligne, mais ensuite le poids de ses fleurs l'oblige à se courber un peu; sa couleur est d'un verd clair,

clair, hors que le bas eſt teint d'un peu de rouge. Elle eſt remplie d'une ſubſtance molle & fongueuſe, comme d'une eſpece de moëlle, & elle eſt couverte d'une écorce dure & forte. Cette tige naît de la baſe de la Racine, & juſques à ce qu'elle en ſorte elle eſt blanchâtre, enſuite elle prend une couleur rouge purpurine, qui trois ou quatre pouces au-deſſus de la Racine ſe change en un verd clair, qui regne dans tout le reſte de la tige. Elle commence à paroître vers le milieu du mois d'Août, & quelquefois plus tard: elle continue à croître juſques à ce que la fleur ſoit entierement épanouïe, & alors elle a douze ou treize pouces de long, à la meſurer depuis le haut de la Racine juſques à la naiſſance du calice. Sa circonférence eſt d'environ un pouce proche de la Racine, & immédiatement ſous le calice d'environ trois quarts de pouce.

Du ſommet de la tige ſort le calice, compoſé de deux parties membraneuſes, d'un rouge pâle, de figure turbinée, & aſſez ſemblable à celui du Narciſſe commun. Lorſque la fleur commence à paroître, cette enveloppe ſe fend peu-à-peu, & ſe renverſe de part & d'autre; les deux membranes qui la formoient ſont d'inégale grandeur, rougeâtres & triangulaires, attachées par leur baſe à la tige: elles ont environ un pouce & trois quarts de long, mais l'une eſt beaucoup plus large que l'autre. Au dedans de ces membranes, & avant l'origine des pedicules, il y

à neuf petits filets étroits, de la même substance & de la même couleur que ces membranes, & quelquefois un plus grand nombre.

Nous voici parvenus à la fleur elle-même, tâchons de suivre avec exactitude notre Auteur dans cet endroit de sa Dissertation, qui est le plus intéressant & le plus curieux.

Ce qui suit immédiatement la tige, les envelopes & les filets dont nous venons de parler, ce sont les pedicules qui soutiennent les fleurs. Ils sont triangulaires; ils ne portent chacun qu'une fleur; leur couleur est verdâtre; ils naissent du sommet de la tige: ceux qui sont les plus proche du centre, forment, presque une ligne droite avec la tige, & sont aussi les plus longs, les autres s'inclinent plus ou moins, à mesure qu'ils s'éloignent du centre, ils sont aussi plus courts dans la même proportion; les plus longs ont un pouce & cinq huitiemes, & les plus courts un pouce & un huitieme, les autres sont entre ces deux longueurs. Leur circonférence est à-peu-près d'un demi-pouce.

Au haut de chaque pédicule on observe une espece de nœud, qui n'est autre chose que la capsule qui renferme les semences; elle est divisée en trois loges, qui sont remplies de très petites semences blanches & presque rondes; après la chûte des fleurs ces semences se flétrissent avec la tige dans ces climats septentrionaux. Immédiatement sur cette capsule il y a une substance blanchâtre, molle & succulente, d'où naissent les

feuil-

feuilles de la fleur, les étamines & le pistille qui passe par son centre. Les Botanistes n'ont parlé que fort confusement de cette partie des Plantes avant Pontedera, qui la croit le receptacle d'une liqueur douce & gluante qu'on trouve souvent aux environs; d'autres l'ont nommée l'ombilic de la fleur, nom que notre Auteur adopte, du moins pour la fleur dont il s'agit ici.

Vers la fin du mois d'Août, ou environ, les fleurs commencent à s'épanoüir; ce qui ne se fait que par dégrez. Chaque Plante n'en porte pas le même nombre; on en voit rarement plus de quatorze sur le même pied, & moins de deux: ordinairement en Angleterre chaque pied porte depuis huit jusques à onze fleurs. Avant de décrire les différentes parties de ces fleurs, nous observerons avec notre Auteur, prémiérement, que l'on n'a point de marque sûre, par où l'on puisse distinguer une plante qui doit fleurir, d'une autre qui ne fleurira point; en second lieu, que c'est une erreur de croire que chaque plante ne fleurit qu'une fois: plusieurs expériences prouvent le contraire, quoiqu'il soit vrai que la plante employe quatre années a reproduire une nouvelle fleur, & que toutes même n'en viennent pas à bout dans ce tems; ce qui aura sans doute trompé les observateurs peu attentifs.

Chacune de ces fleurs est composée de six feuilles, qui par leur forme ressemblent beaucoup à celles du Martagon: trois de ces

ces feuilles répondent directement aux trois angles de la capsule à semences, & naissent plus bas & plus loin du centre que les trois autres qui répondent aux côtez de cette capsule. La longueur de ces feuilles est d'un pouce & trois quarts; leur largeur, qui est presque égale partout, est de trois quarts de pouce, & elles commencent à se rétrecir à un demi-pouce de leur extrêmité, qui se termine enfin en pointe.

Il n'est pas aisé de décrire la couleur de ces fleurs, cependant en gros on peut dire que chaque fleur, lorsqu'elle est dans sa plus grande beauté, qui dure environ six semaines, paroît un tissu d'or sur un fond couleur de rose. Le bas de chaque feuille est blanchâtre, ensuite jusques vers le milieu du dedans de la feuille il y a une raye d'une couleur de sang foncée, qui a un pouce de long; le côté extérieur des feuilles est principalement d'un rouge plus pâle, mais la côte qui les traverse est beaucoup plus blanchâtre. Lorsqu'on regarde ces fleurs dans un beau soleil, chaque feuille en paroît parsemée d'une infinité de petits diamans, qui brillent & étincellent, pour ainsi dire, de la manière du monde la plus surprenante & la plus agréable en même tems; mais si on les regarde à la chandelle, ces petits brillans ressemblent à une poudre d'or très fine & très brillante. Lorsque ces fleurs commencent à se passer, & que la vivacité de leurs couleurs se ternit, elles deviennent argentées, ou plutôt elles paroissent comme un

un tiſſu d'argent ſur un fond rouge, plus foncé vers le milieu que vers les bords, & enfin elles prennent un rougé foncé, qui continuë juſques à ce qu'elles ſoient entierement fânées & ſéchées.

Chaque fleur a ordinairement ſix étamines, qui s'élevent de l'ombilic de la fleur au dedans des feuilles, & qui entourent le piſtille; elles ſont toutes de la même couleur, c'eſt-à-dire, d'un rouge plus pâle que les feuilles; elles vont en diminuant depuis le bas juſques au haut; elles ſont un peu applaties de chaque côté: ordinairement les deux plus longues ſont de deux pouces, les deux plus courtes d'un pouce & un quart, & les autres entre ces deux extrêmes. Les ſommets ſont placez ſur les pointes de ces étamines de manière que la moindre haleine de vent puiſſe les ébranler; chacun d'eux paroît double, ayant un ſillon profond qui le partage par deſſous en toute ſa longueur; d'abord ils paroiſſent d'un molet foncé, enſuite ils deviennent d'un gris blanchâtre, qui eſt la couleur de la pouſſiere fécondante dont ils ſont alors chargez: à meſure qu'elle tombe, ils ſe contractent & noirciſſent.

Le piſtille de chaque fleur ſort, pour ainſi dire, des trois loges qui contiennent les ſemences, par trois branches diſtinctes; il paſſe au milieu de cette ſubſtance molaſſe d'où naiſſent les feuilles, & eſt placé au milieu des étamines; il eſt de la même couleur que ces dernieres, & juſques à ce que la pouſſiere des

des sommets soit toute repandue, il est de la même hauteur que les étamines, mais ensuite il croît d'environ un quart de pouce. On n'apperçoit rien à son extrêmité jusques à ce que la fleur commence à se passer: dans ce tems-là il paroît comme couronné d'une substance veluë, d'un gris jaunâtre & d'une figure triangulaire: il subsiste long-tems après les feuilles & les étamines.

Après cette description qui finit à la page 46., l'Auteur donne la meilleure méthode que les observations ayent pu apprendre pour cultiver heureusement cette Plante, & jouir de ces admirables fleurs; ensuite il rapporte fort exactement tout ce que les Botanistes en ont dit, & fait voir avec beaucoup de justesse en quoi ils se sont trompez, ou ce que leur ignorance leur a fait passer sous silence. Mais nous craignons que cet Extrait ne soit déja trop long: quelque droit qu'ait l'Histoire naturelle de plaire généralement, les details trop circonstanciez ont une sécheresse qui degoûte la plûpart des Lecteurs qui ne sont pas intéressez à en être instruits. Ainsi nous nous bornerons à ce que nous avons déja dit, persuadez qu'il suffira pour faire connoître le Lis de Guernsey plus exactement qu'il ne l'a été jusques ici, & pour mettre les Lecteurs en état de rendre justice à l'Ouvrage de Mr. Douglas, que les occupations d'une pratique très étendue n'empêchent pas de sacrifier les momens de son loisir à cultiver l'Anatomie & la Botanique, & à faire

part

part au Public de ses heureuses decouvertes & de ses judicieuses observations.

ARTICLE VI.

An Enquiry into the Meaning of Demoniacks in the New Testament. C'est-à-dire: *Recherches touchant les Démoniaques dont il est parlé dans le Nouveau Testament: in* 8. pagg. 79. à Londres chez *Jean Roberts*. 1737.

De tous les Miracles de Jesus-Christ, il n'y en a point qui excitent plus la curiosité que ceux qu'il a opérez sur les *Démoniaques*. Le sçavant *Joseph Mede* a fort bien observé sur *Jean X*. 20. „ qu'on ne „ peut qu'être extrêmement surpris, de voir „ un si grand nombre de personnes possedées du Diable parmi les Juifs, qui étoient „ le Peuple de Dieu (pendant qu'on ne „ trouve rien de semblable parmi les autres Nations, ni dans leurs Ecrits) & „ cela principalement dans le tems que notre Sauveur étoit sur la Terre, & non auparavant, puisqu'il n'en est pas fait mention „ dans les Livres du Vieux Testament: & „ la surprise augmente, quand on considere „ qu'il est parlé dans l'Evangile de ces *Démoniaques*, non comme d'une chose peu „ commune & particuliere à ces tems-là, „ mais comme d'une chose ordinaire.

Il

Il eſt donc aſſez naturel de rechercher ce que c'étoit que ces *Gens poſſédez*? D'où vient qu'il s'en rencontre un ſi grand nombre précisement au tems de Jeſus-Chriſt? Pourquoi Dieu a voulu accorder alors tant de pouvoir au Diable? Ce ſont des difficultez qui ſont ſans doute embaraſſantes. Pluſieurs Théologiens & Commentateurs ont travaillé à les lever; mais notre Auteur n'eſt pas content de leurs explications: Par ces *Démoniaques* il prétend qu'on ne doit entendre autre choſe que des perſonnes qui avoient l'imagination frappée, des Mélancoliques, des Hypochondres, des Fous, ou bien des perſonnes tourmentées du mal caduc. Cette opinion n'eſt pas nouvelle. Les Lecteurs qui ne connoiſſent pas les preuves qu'on a coûtume d'en alleguer, ſeront bien aiſes de voir comment notre Auteur établit ſa thèſe; & ceux qui les connoiſſent, auront le plaiſir de juger ſi tout ce qu'il dit là-deſſus eſt nouveau. Il avertit d'abord & avec raiſon „ que quelque ſentiment que l'on em„ braſſe, qu'on faſſe intervenir des *Dé„ mons* dans les maladies des *Démoniaques*, „ ou qu'on n'y reconnoiſſe que des maladies „ naturelles & ordinaires, la Divinité de la „ Miſſion de Jeſus-Chriſt & la vérité de la „ Religion Chrétienne reſtent toujours dans „ toute leur force: puiſque le miracle eſt „ égal de guérir tout d'un coup une per„ ſonne d'un mal naturel & invéteré, ou de la „ delivrer d'un Démon qui la poſſederoit.

No-

Notre Auteur commence par rechercher ce que les Payens entendoient par *Démons*, & il remarque que ce mot n'a pas la même signification parmi les Grecs, que chez nous; que par-là ils entendoient en général *les Ames des personnes décedées* Ψυχὰι Ἀποθανόντων, comme s'exprime Justin Martyr Apol. 2., & que ces Ames ou Esprits conservoient après la mort les mêmes inclinations qu'ils avoient euës pendant leur vie. Le même Justin, dans sa dispute contre le Juif Triphon, dit *que les Dieux des Payens étoient des Démons*: ce qui est confirmé par un endroit de l'Iliade I. vs. 222. où il est dit que „ Minerve „ après avoir conseillé à Achille de modé„ rer sa colere contre Agamemnon, remon„ ta aux Cieux, & alla prendre sa place dans „ le Palais de Jupiter *parmi les autres Dé„ mons* (sçavoir Apollon, Vulcain &c.)

C'est à ces *Démons* ou Dieux subalternes que les Payens attribuoient tout le mal & tout le bien qui arrivoit aux hommes: ils les regardoient sur-tout comme les Auteurs des Maladies qui étoient accompagnées de simptomes peu communs & effrayans, comme de *Contorsions*, & *d'Agitations violentes*: par exemple l'*Epilepsie* ou le *Mal-caduc* étoit regardé comme envoyé immédiatement des Dieux; c'est pourquoi, dit notre Auteur, on l'appelloit *Lues Deifica* & *Morbus sacer*, parce qu'on s'imaginoit que quelque Dieu ou Démon avoit pris possession des corps de ces malades.

Les Latins appelloient encore ceux qui avoient des accès de *Folie*, *Cerriti* & *Larvati*; parce qu'ils attribuoient cette maladie à *Cerés*, ou aux *Larves*, qui étoient de mauvais Génies, ou les Ames des méchans. Ainsi dans Plaute, *Alcmene* ayant soutenu à *Amphytrion*, qu'il étoit déja venu la voir depuis son retour à Thebes, & qu'il ne faisoit que de sortir de chez lui; *Sosie* conseille à *Amphytrion* de la faire *lustrer*, c'est-à-dire, exorciser, comme une *Cerrita*, ou comme une folle. *Amphytrion* répond; „ elle en auroit bien besoin, car assûrement elle est folle; ce qu'il exprime ainsi: *œdipol! Larvarum plena est*; c'est comme si on disoit en François, Elle est possedée. Plaut. Amphit. Act. II. Sc. 2. *Pline* dans son *Hist. Natur.* parle des différentes especes de cette maladie, & préscrit des remedes pour les guérir; ce qui fait assez voir qu'il ne croyoit pas qu'elles fussent causées par quelque Divinité.

Dans le Vieux Testament il ne se trouve qu'un seul exemple qui ait quelque rapport avec la *Démonomanie*; c'est celui de *Saül qui fut saisi d'un malin Esprit*. 1 Sam. XVI. 14. 15. 16. „ Et l'Esprit de l'Eternel se retira „ de Saül: & le malin Esprit envoyé par „ l'Eternel le troubloit. Et les Serviteurs „ de Saül lui dirent; voici maintenant, le „ malin Esprit envoyé de Dieu le trouble; „ que le Roi dise à ses Serviteurs, qu'ils „ cherchent un homme qui sçache jouer du „ violon: & quand le malin Esprit envoyé

„ de

„ de Dieu sera sur toi, il jouera de sa main,
„ & tu en seras soulagé „ Il est évident que le mal qui tourmentoit Saül ne consistoit que dans une *noire Mélancolie*, qui tenoit en quelque sorte de la *Manie*; & que les Domestiques ne le croyoient pas réellement possedé du *Démon*, puisqu'ils parlent de lui chercher un homme qui sçache jouer de quelqu'instrument, pour dissiper le mal de Saül: & ce remede fit son effet. vs. 23. „ Il arrivoit donc
„ que quand le malin Esprit *envoyé* de Dieu,
„ étoit sur Saül, David prenoit le violon &
„ en jouoit de sa main: & Saül en étoit sou-
„ lagé & s'en trouvoit bien, parce que le
„ malin Esprit se retiroit de lui „. Or quel rapport y a-t-il entre le son des instrumens & les Démons ou malins Esprits? Le mal de Saül n'étoit donc qu'une maladie naturelle, dont on sçavoit que la Musique étoit le remede souverain. *Lightfoot* in hor. hebr. ad Luc. XIII. 11. dit „ que les Juifs appelloient
„ toutes sortes de *Mélancolies*, un *Esprit malin*.
Le même sur Matth. XVII. 15. dit „ que les
„ Juifs avoient coûtume d'attribuer à des
„ *Esprits malins* toutes les maladies qui
„ rendoient le Corps contrefait, ou qui
„ troubloient l'Esprit. Voyez Luc. XIII. 11.

Josephe parle en plusieurs endroits de Personnes possedées par le Démon & des moyens de les guérir. Au Liv. 8. de ses Antiq. Jud. il dit „ qu'*Eleazar* jetta hors les Diables en
„ présence de *Vespasien*, en appliquant au
„ nez du Démoniaque une Bague où étoit
„ enchas-

„ enchassée sous le cachet, une Racine „ dont *Salomon* avoit enseigné la vertu, & „ dont l'odeur chassoit le Diable & le faisoit „ sortir par le nez„. Au Liv. 7. de la guerre des Juifs Ch. 23. il décrit une Plante nommée *Bara*, par laquelle on chassoit les Démons „ qui, dit-il, ne sont autres que les „ Ames des méchans, qui entrent dans les „ Corps des hommes vivans, & qui les tueroient si on n'y apportoit point de reme„ de„. On voit assez quel fond l'on peut faire sur ces sortes de contes.

Pour venir à présent à ce qui est rapporté dans l'Evangile touchant les *Démoniaques*; l'Auteur observe „ qu'il faut se servir des „ passages les plus aisez & les plus clairs „ pour expliquer les plus difficiles; & non „ pas, comme quelques Théologiens font, „ s'attacher aux textes les plus embaras„ sans & les plus obscurs, pour expliquer ceux „ dont le sens est clair. Le prémier endroit „ qui se présente est Matth. IV. 23. 24. *La Renommée de Jesus-Christ se repandit par toute la Syrie, & on lui amenoit tous les Malades qui étoient tourmentez de divers maux & de diverses douleurs*, (sçavoir) *les Démoniaques, les Lunatiques & les Paralitiques, & il les guérissoit.* Il s'agit de sçavoir ce qu'il faut entendre par ces *Démoniaques*, ou Personnes *possedées du Diable.* Notre Auteur dit 1. Que cette Phrase *avoir le Diable*, revient assez souvent dans l'Evangile, & qu'elle ne signifie autre chose qu'*être hors du sens, être fou*. Ainsi *Jean VIII.* 20. les

les Juifs disent à Jesus-Christ, *tu as le Diable* (ou comme Mrs. de *Beausobre* & *Lenfant* le traduisent, *vous êtes possedé du Démon*) c'est-à-dire, *tu ès fou, tu extravagues*: par où il paroît que la *Démonomanie* designe quelquefois simplement *la folie*, & que les Juifs s'imaginoient que le Diable étoit cause de ce mal. Voyez encore *Jean* X. 20. VIII. 48--52. *Matth.* XI. 18. Remarquez en second lieu, que la *Démonomanie* est quelquefois accompagnée de Simptomes qui prouvent évidemment que c'étoit *l'Epilepsie* ou le Mal caduc. *Matth.* XVII 15. *Un homme s'approchant de Jesus-Christ lui dit, Seigneur, aye pitié de mon Fils qui est Lunatique & misérablement affligé, car il tombe souvent dans le feu, & souvent dans l'eau*: dans St. *Marc.* IX. 17. 18. ce Lunatique, quand l'accès lui prend, *écume, grince les dents & devient tout sec*; or ce sont-là des signes évidens de l'*Epilepsie*.

On pourroit peut-être objecter, qu'*avoir le Diable* ou *être fou*, & *l'Epilepsie* sont deux maladies très différentes, & qui ne semblent guercs pouvoir être exprimées par un même mot. A cela notre Auteur répond après Hippocrate *de morbis popul: L. 6.* ,, *que les Personnes mélancoliques sont assez souvent sujettes* ,, *à l'Epilepsie, & que les Epileptiques sont or*,, *dinairement mélancoliques, que ce mal affecte* ,, *presque toujours l'esprit & le corps.* Ainsi ,, quand un homme ne fait simplement qu'ex,, travaguer, il est fou, il *a le Diable*, selon ,, le langage de l'Ecriture; s'il y a des simp-

 ,, tomes

„ tomes plus fâcheux, que le mal soit ac-
„ compagné d'accidens extraordinaires, il
„ est *Lunatique*; & s'il y a des mouvemens
„ de Convulsion, d'Epilepsie, ou des signes
„ de *Phrénesie*, comme *Matth.* VIII. 28., il est
„ *Démoniaque*.

L'Exemple de *Démonomanie* qui mérite le plus d'attention, & où il se trouve le plus de difficultez contre l'hypothese de notre Auteur, est celui qui est rapporté *Marc.* V. 1-15. *Matth.* VIII. 28. & suiv. *Luc.* VIII. 27. & suiv. Voici les paroles de St. *Marc. Ils arriverent au-delà de la Mer, dans le Pays des Gadaréniens; Et quand Jesus-Christ fut sorti de la Nacelle, un homme qui avoit un Esprit immonde,* (St. *Matthieu* parle de deux Démoniaques) *sortit incontinent des sepulcres & le vint rencontrer.. Cet homme faisoit sa demeure dans les sepulcres, & personne ne le pouvoit tenir lié; non pas même avec des chaînes. Parce que souvent quand il avoit été lié de ceps & de chaînes, il avoit rompu les chaînes, & mis les ceps en pieces, & personne ne pouvoit le domter; & il étoit continuellement de nuit & de jour dans les montagnes & dans les sepulcres, criant & se frappant avec des pierres. Mais quand il eut vû Jesus de loin, il courut & se prosterna devant lui; Et criant à haute voix, il dit. Qu'y a-t-il entre Toi & moi, Jesus, Fils du Dieu Souverain? Je te conjure de la part de Dieu de ne me tourmenter point. Car Jesus lui disoit, sors de cet homme, Esprit immonde. Alors il lui demanda; comment as-tu nom? & il répondit & dit, j'ai nom*

Lé-

Legion : parce que nous sommes plusieurs. Et il le prioit instamment qu'il ne les envoyât point hors de cette contrée. Or il y avoit-là vers les montagnes un grand troupeau de pourceaux qui paissoient. Et tous ces Diables le prioient en disant. Envoye-nous dans les Pourceaux afin que nous entrions en eux : & aussi-tôt Jesus le leur permit. Alors ces Esprits immondes étant sortis, entrerent dans les pourceaux, & le troupeau, qui étoit d'environ deux mille, se jetta du haut en bas dans la mer ; & ils furent étouffez dans la mer. Et ceux qui paissoient les troupeaux s'enfuirent, & en porterent les nouvelles dans la Ville & dans les Villages. Et ceux de la Ville sortirent pour voir ce qui étoit arrivé, & vinrent à Jesus ; & ils virent le Démoniaque, celui qui avoit eu la Legion, assis, & vêtu, & en bon sens. Il paroît par tout ceci 1. Que cet homme n'étoit pas dans son bon sens, puisqu'il couroit *nud* par les champs, *Luc.* VIII. 27. 2. Que sa folie étoit accompagnée d'une noire mélancolie, qui lui faisoit fuir la Ville & habiter les sepulcres & les deserts ; qu'il y avoit de la rage & de la phrénesie dans son mal, puisqu'il offensoit les passans & qu'il *brisoit les chaînes* dont on le lioit. 3. Que cet homme croyoit être *possedé du Diable*, qu'il s'imaginoit même en avoir plusieurs dans le corps. Car quand Jesus-Christ lui demande comment il a nom ? il répond : *Legion, parce que nous sommes plusieurs.* Mais c'étoit-là plutôt un effet de l'imagination blessée de cet homme, que la

cause de sa maladie. C'est lui-même qui dit qu'il y avoit plusieurs Diables en lui; car Jesus-Christ quand il leur adresse la parole, s'exprime au singulier: *Sors de cet homme, Esprit immonde*. Par-là il personifie en quelque sorte la maladie, comme c'étoit l'usage dans ce tems-là; sans qu'on puisse conclure de-là que Jesus-Christ regardât cet homme comme véritablement possedé du Diable, mais simplement comme phrénetique. 4. Et si cet homme appelle Jesus-Christ *Fils du Dieu Souverain*, il n'est nullement nécessaire de supposer pour cela que le Diable le lui ait appris. La reputation de Jesus-Christ étoit assez bien établie dans la Judée & aux environs, pour que ce Démoniaque pût sçavoir qui il étoit, & il avoit assez entendu parler des guérisons miraculeuses que Jesus-Christ avoit faites, pour craindre qu'il ne le tirât du lieu où il étoit, & où dans sa mélancolie il se plaisoit le plus. 5. Voyant que Jesus-Christ alloit le delivrer des Diables dont il se croyoit possedé, il prie qu'ils ayent au moins la liberté d'entrer dans un troupeau de pourceaux qui paissoit près de-là. Car remarquez, que c'est toujours le Démoniaque même, rempli de l'idée qu'il étoit *possedé*, qui demande cela à Jesus-Christ, qui lui accorde sa demande.

Mais ce dernier Article forme une grande difficulté, *les Esprits immondes sortent en effet de l'homme, & entrent dans les pourceaux, qui se précipitent dans la mer*. Voilà donc quelque

que chose de réel qui sort du Démoniaque & qui passe aux pourceaux, & qui ne peut point avoir été un effet de l'imagination de cet homme. Notre Auteur dit 1. Qu'il auroit pu arriver que précisement à ce tems-là les pourceaux se seroient précipitez dans la mer, effrayez par le Démoniaque ou bien par quelqu'autre accident, & qui auroit donné lieu à cette relation des Evangelistes : mais comme la supposition est un peu violente, & qu'elle ne s'accorde nullement avec le Texte, il ne s'y arrête pas : mais il dit 2. Qu'il n'y a rien de plus extraordinaire à voir la phrénesie du Démoniaque passer dans les pourceaux; que lorsqu'à la parole d'Elisée *la Lepre de Naaman fut attachée à Gebasi & à sa posterité à jamais.* 2 Rois V. vers. 27.

Ne pourroit-on pas plutôt dire (en suivant l'hypothese de l'Auteur) que cet homme étant frappé de cette imagination qu'il étoit possedé de plusieurs Diables, & ayant demandé à Jesus-Christ que ces Diables passassent dans les corps des pourceaux ; le Sauveur, par une condescendance charitable, & pour guérir tout-à-fait cet homme de cette idée dont il étoit frappé, permit qu'à l'instant les pourceaux devinssent phrénetiques & se jettassent dans la mer: ce qui naturellement devoit faire une forte impression sur l'esprit de cet homme, & lui persuader qu'il étoit entierement delivré de ces Esprits immondes. D'habiles Médecins se sont quel-

quefois servis de semblables moyens, en flattant l'imagination des Fous, pour les guérir de leurs folies : & en avançant que Jesus-Christ a mêlé des moyens humains aux guérisons miraculeuses qu'il a operées, on n'affoiblit en rien pour cela la grandeur du Miracle.

L'Auteur, après avoir expliqué quelques autres passages de l'Ecriture selon les mêmes idées, répond aux objections qu'on lui peut faire.

1. Objection. Les Ecrivains Sacrez distinguent expressément entre *guérir des maladies & jetter hors les Diables.* Marc. I. 34. *Matth.* IV. 24. *On présentoit à Jesus-Christ tous ceux qui se portoient mal, détenus de diverses maladies & tourmens, & les Démoniaques, les Lunatiques & les Paralitiques : & il les guérissoit.* Voyez ensuite Matth. X. 1. Luc. IV. 40. 41. La Réponse est aisée, puisque dans *St. Matthieu*, les *Paralitiques* sont distinguez des malades, de même que les *Démoniaques* : ainsi le sens de ce passage est, *qu'on lui apportoit toutes sortes de malades, sçavoir des Démoniaques, des Lunatiques & des Paralitiques* : & en St. *Marc.* I. 34. Jesus-Christ guérit toutes sortes de malades, *même ceux qui étoient possedez du Diable.*

2. Objection : Jesus-Christ dit d'une Femme qui avoit *un Esprit de Maladie*, Luc. XIII. 11. *que Satan l'avoit liée depuis dix-huit ans.* vs. 16. Mais cette femme n'est cependant nulle part appellée *Démoniaque* ou possédée du Diable : Il paroît même par le vs. 13. que c'étoit une femme pieuse, *elle glorifioit Dieu*, & c'est peut-

peut-être pour cela que Jesus-Christ l'appelle *fille d'Abraham*, vs. 16. Ainsi par *Satan* il e faut entendre ici que la cause de sa maladie, quelle qu'elle fût, & qui étoit *ennemie* de la personne & de sa santé. Le mot de *Satan* signifie en général Adversaire, & ne doit pas toujours être appliqué au Diable. Quand Jesus-Christ dit à St. Pierre *Matth.* XVI. 23. *Va arriere de moi, Satan, tu m'ès en scandale*; c'est comme s'il avoit dit: Retire-toi, car tu es mon *ennemi*, tu t'opposes aux moyens que Dieu a choisis pour établir son Royaume. *comp.* 2 *Chron. XXI.* 1. *avec* 2 *Sam. XXIV.* 1.

3. Objection. Luc. VIII. 2. Marc. XVI. 9. il est dit que Jesus-Christ avoit guéri *Marie Magdeleine, de laquelle étoient sortis sept Diables*. Voilà un nombre déterminé d'Esprits immondes: comment éluder la force de ce passage? l'Auteur répond, que les Evangelistes ont parlé de la maladie de cette Femme, selon l'idée qu'elle même s'en étoit formée. Sa folie consistoit à se croire *possedée de sept Diables*, & Jesus-Christ l'avoit guérie de cette folie. Ainsi lorsqu'il est dit en St. *Marc.* I. 34. *Luc.* IV. 41. *que Jesus-Christ ne permettoit pas que les Diables dissent qu'il étoit le Christ*; cela veut dire simplement, que Jesus ne permettoit pas aux Démoniaques de publier *qu'il étoit le Christ*. Ils le pouvoient sçavoir par la reputation que le Sauveur s'étoit acquise, & ils le disoient ouvertement; ou bien avant leur guérison, parce qu'ils étoient fous & qu'ils ne craignoient pas les

Juifs,

Juifs, ou après leur guérison par un esprit de reconnoissance, parce que Jesus les avoit guéris. De même *Act.* XIX. 13-16. *Le malin Esprit répondant, dit, je connois Jesus, & je sçais qui est Paul; mais vous, qui êtes-vous?* ne signifie autre chose, si-non que l'homme en qui étoit *le malin Esprit* ou qui étoit fou, dit *Je connois Jesus*, &c. & c'est en effet l'homme même, & non pas le Diable qui se jette sur ces Exorcistes Juifs & qui les bat.

4. Objection. Jesus-Christ s'addressoit aux Diables, *il les tançoit*, Luc. IV. 41. Or peut-on concevoir qu'il s'addresse à des *Maladies*? Lisez le verset 39. du même Chapitre, & vous trouverez la même expression employée à l'égard de la fiévre qui *detenoit* la belle-mere de Simon Pierre: *Jesus-Christ tança la fiévre, & la fiévre la quitta.*

On demande enfin, d'où vient que Jesus-Christ n'a pas guéri les Juifs des fausses idées qu'ils avoient sur les causes des maladies, qu'ils attribuoient aux *Démons* ou *malins Esprits*; au lieu que la manière dont le Sauveur s'y prenoit, étoit tout-à-fait propre à confirmer les Juifs dans cette opinion? A cela il n'y a point d'autre réponse à faire, si-non qu'il n'étoit pas venu pour guérir les hommes des erreurs qu'ils pouvoient avoir en matière de Philosophie ou de Médecine; que Jesus-Christ & les Ecrivains Sacrez parloient selon les idées qui avoient cours parmi le Peuple, pourvû qu'elles ne fussent pas directement opposées au principal but qu'ils se propo-

proposoient, qui étoit d'amener les hommes au Salut.

L'Auteur conclut, que si on veut faire une attention serieuse à ce qu'il a dit, on pourra aisement rapporter tout ce qui est dit des *Démoniaques* dans le Nouveau Testament, ou à la *Folie*, ou à l'*Epilepsie*; maladies dont les Anciens ont constamment attribué la cause aux *Dieux* ou aux *Démons*.

ARTICLE VII.

New and familiar PHRASES *and* DIALOGUES *in French and English: Which, for the variety of natural and figurative Expressions to be found in them, on all Subjects in common Life, will teach the Idiom, be of great Use in conversation, and the Understanding of all Books, as well to the English who learn French, as to the French who learn English. To which is added a French ODE intituled*, The Triumph of Signiora Faustina and of the English Theatre, *preceded by a Copy of Verses in English by Dr.* Merrick, *on the Subject of the Ode.* The whole *composed by* CLAUDIUS ARNOUX, *Teacher of the Latin and French Linguages.* London. *Printed for the Author* &c. 1736. C'est-à-dire, PHRASES *nouvelles &*

fami-

familieres, ou *nouveaux* DIALOGUES *familiers en François & en Anglois : qui, par la varieté des Expressions* naturelles & figurées *qu'on peut employer dans le Commerce ordinaire de la Vie, serviront à apprendre* l'Idiôme *, *& seront d'un grand usage tant pour la Conversation que pour l'intelligence de* tous *les Livres :* [*Ouvrage également utile*] *& aux* Anglois *qui apprennent le François, & aux* François *qui apprennent l'Anglois. A quoi l'on a joint une* ODE en vers François, *intitulée*, Le Triomphe de Madame Faustine & du Théâtre Anglois, *précedée d'une Piéce en vers Anglois du Docteur* Merrick *au sujet de cette Ode.* LE TOUT [excepté apparemment les vers Anglois à la louange de l'Auteur] *composé par* CLAUDE ARNOUX, *& imprimé à ses dépens* [ou aux dépens de ses Souscripteurs] *à Londres* en 1736. petit Octavo. *Pages* 182. Sans compter deux *Avertissemens* en prose & un autre en vers, une *Epitre dédicatoire* en François & une *Préface* en Anglois, une

* On trouvera l'explication de ce mot à la fin de l'Extrait.

une *Epitre* de l'Auteur *à son Livre*, une *Liste des Souscripteurs*, & un *Discours critique sur les Grammaires*.

„ SI LES Anglois, grands Amateurs de „ la Langue Françoise, ont à se plaindre de quelque chose, ce n'est certainement pas de manquer de Grammaires pour „ l'apprendre. Il s'en public plusieurs tous „ les ans. Aussi-tôt qu'un François débarque „ ici, s'il n'a point de profession ou de ta„ lent, il s'érige en Maître de notre Lan„ gue, & compose une Grammaire,„. C'est par ces paroles que débute le *Discours critique* de notre Auteur. Ceux qu'il attaque se défendront comme il leur plaira. Pour nous, qui ne connoissons ni ces Messieurs ni leurs Ouvrages, nous nous mêlerons d'autant moins de la querelle, que leurs Livres ne sont guères du ressort de notre Bibliotheque. C'est par un pur hazard que nous avons parcouru celui que nous venons d'annoncer, & si nous en disons quatre mots, ce sera sans conséquence. *L'Epître* de l'Auteur *à son Livre* commence par ces deux vers:

Adieu, mon Livre, adieu. Comme un coup de tonnerre,
Pars, cours, prens ton essor de la Presse au Libraire!

Ce coup de tonnerre annonce si énergiquement

quement un homme qui veut faire du bruit, ou qui s'attend à faire parler de lui dans le monde, que vous pouvons bien rompre en sa faveur un silence que nous ne romprions peut-être pas pour tout autre Auteur d'un pareil Livre.

Il remarque dans un de ses Dialogues, que *la plûpart des Maîtres de François sont obligez de répondre en Normans quand on leur demande de quelle Province ils sont*; & il ne nous apprend point de quelle Province il est lui-même. Il nous fait entendre à la vérité qu'il n'est pas Suisse; car dans son Discours critique on voit bien qu'il triomphe, lorsque parlant d'un de ses Confreres, „ *Tandon* „ (dit il) se montre, il est *de la Nation Hel-* „ *vétique*, il trouve un poste honorable, il „ enfante une Grammaire, Pot-pourri d'I- „ gnorance & de Barbarismes": Il insinue assez clairement aussi qu'il n'est point Allemand, lorsque se jettant sur la fripperie du Sieur T. B. Auteur anonyme d'une autre Grammaire publiée tout nouvellement, *Je le dévine né*, dit-il, *dans les Cercles de l'Empire.* On ne sçauroit douter, en un mot, que Mr. Arnoux ne soit né François: mais sçavoir en quelle Province, c'est une question qu'il laisse indécise. Nous entrevoyons seulement que ceux-là se trompent, qui à son *coup de tonnerre* pensent reconnoître une Province fameuse par ses rodomontades. Si ce petit trait déceloit un Gascon, en voici deux autres qui devroient être décisifs. Le prémier fait

fait partie de l'Epitre de l'Auteur à son Livre:

Applaudi des Docteurs avant de voir le jour,
De cette Isle à grands pas commence & fai le tour;
Et si quelques TANDONS *t'arrêtent au passage,*
Ouvre-toi devant eux, ils s'enfuiront de rage.

Le second est tiré du Discours critique: „ Les Verbes n'ont jamais été bien enseignez „ en Angleterre... *Buffier*, le sçavant *Buffier*, „ le prémier de tous les Grammairiens, s'ap- „ perçut de cet inconvénient, & les rangea „ dans l'ordre qu'on doit *les apprendre & en-* „ *seigner*... EST-IL POSSIBLE QUE DE TOUS „ LES MAÎTRES DE NOTRE LANGUE „ JE SOIS LE SEUL qui me guide par „ cette unique Boussole? Aussi avec cet or- „ dre divin de ce sçavant Jésuite, ne faut-il „ qu'une ou deux heures pour enseigner tous „ nos Verbes réguliers & irréguliers". Or est-il que ces deux traits, quelque décisifs qu'ils soient à tout autre égard, ne décident nullement que la Gascogne soit la Patrie d'un Homme, qui en divers autres endroits de son Livre paroît se féliciter de ce qu'il n'a pas été *élevé sur le Rhône ou sur la Garonne* (c'est-à-dire sans doute, sur les bords de ces Fleuves, car il n'y a gueres que les enfans des Bateliers qui soient élevez sur les fleuves mêmes:) D'ailleurs on nous a assuré que Mr. *Claude Arnoux*, qui est aujourd'hui Maître de langue à Londres pour

le Latin & pour le François; qui est Auteur de quelques Livrets sur des Elémens de Grammaire; qui a fait les nouveaux Dialogues dont il s'agit ici; qui a chanté *le Triomphe de Madame Faustine*, Actrice de l'Opéra; qui pendant quelque tems a tenu Caffé; & qui vient d'avertir publiquement les Amateurs de la Langue Françoise, qu'ils pourront dîner chez lui quand ils voudront, pour avoir occasion de causer avec lui ou avec sa Famille (car il a femme & enfans;) est le même qu'on a vû Prêtre, Prédicateur, & Précepteur, à *Caen* ou dans le voisinage, après lui avoir entendu dire la Messe à *Paris*: le même qui, pour l'usage des Gourmets d'Angleterre, a publié une Dissertation sur les Vins de *Bourgogne*: le même, en un mot, qui est né dans cette Province, à *Beaune* sur la *Bourgeoise*. Tout cela peut prévenir en sa faveur: On sçait que la Bourgogne, la Normandie & Paris, n'ont pas fourni à l'Académie Françoise les Membres les moins illustres. Mais comme après tout il faut juger du mérite d'un Livre par le Livre même, voyons un peu ce que c'est que celui de Mr. Arnoux.

SI L'OUVRAGE répond bien au Titre, nos Lecteurs ne doivent pas le trouver indigne de leur attention. Le titre promet des Phrases *nouvelles & familieres* qui seront d'un *grand* usage pour l'intelligence de *tous* les Livres. Mais d'autant que cela n'est ni vrai, ni vraisemblable, & que l'Auteur lui-même insinue

le

le contraire dans un de ses Dialogues, nous ne nous y arrêterons pas.

Le titre promet un Ouvrage également utile, & aux Anglois qui apprennent le François, & *aux François qui apprennent l'Anglois*. Il faut encore rayer ce dernier article: car quoi qu'en dise le titre, il est démenti par la *Préface*. L'Auteur y avoue qu'*il a une grande grace à demander à ses Lecteurs bénévoles au sujet de la traduction* Angloise de ses phrases: & que ne sçachant pas assez d'Anglois pour les traduire lui-même, il les a fait traduire comme il a pû par divers Amis (ce sont ses Ecoliers) qui ne les ont bien entenduës, de son propre aveu, qu'à proportion des divers progrès qu'ils avoient faits dans la Langue Françoise.

N'importe. Ceux qui veulent apprendre cette Langue & qui peuvent l'étudier au moyen de l'Anglois, auront lieu d'être assez contens, si seulement pour le François c'est un Ouvrage auquel ils puissent se fier. Mais pour juger ce qui en est, ils ne feront pas mal de demander préalablement à quelque habile homme, quel est son avis touchant certaines phrases que nous allons extraire.

EPITRE DEDICATOIRE, page 1, 2. „ *D'un petit volume* que j'avois dessein d'é„crire, le désir de vous plaire *fit doubler* mon „ Ouvrage ".

Et quelques lignes plus bas: „ Mon zèle à „ votre égard m'a fait goûter le Dialogisme; „ & si vous n'arrêtez l'impétuosité de ma

„ plume, je trouverai cette matière inépui-
„ sable". *Dialogisme*, sorte de figure qui consiste à argumenter par voye d'interrogation & de réponse, employé pour signifier le Dialogue ou l'Interlocution. Et après cela, l'*impétuosité d'une plume!*

DISCOURS CRITIQUE sur les Grammaires, page 1. *A quoi sert d'entasser un monde de régles?* Sur cette question de l'Auteur on en propose quelques autres: on demande, si dans un Livre où toutes les phrases doivent être assez correctes ou du moins assez autorisées par l'usage pour servir de modele, il ne falloit pas dire *entasser régles sur régles*, ou *entasser tant de régles*, ou *donner tant de régles entassées les unes sur les autres?* Si *Entasser un Monde*, n'est pas à-peu-près aussi impropre & aussi inusité qu'*Entasser un entassement*? Si *un Monde*, pour *une grande quantité*, est une expression bien établie aujourd'hui; ou du moins si elle est de mise lorsqu'il ne s'agit pas de Personnes, ni de choses personifiées?

Dans le même Discours, page 4. *J'ai averti mon dessein*: Avertir, pour *Annoncer*: bon Anglicisme.

DIALOGUES, page 40. *Quelle froidure il fait!* Quelle froidure, confondu avec *Quel froid*.

Page 61. *Nous ne commençâmes pas ce Chapitre, nous ne l'entamâmes pas.* Le Préterit défini, quoiqu'il n'y ait rien, ni avant ni après, qui donne l'idée d'un tems déterminé.

Page 65. *Qui sont-ils?* en parlant de Livres, de

de choſes inanimées ; comme qui diroit, Qui ſont ces Chapeaux ? Qui eſt cette broche? Qui eſt cette phraſe dont vous vous ſervez ?

Page 78. *Pour celle-ci me plaît* : au lieu de dire, Pour celle-ci *elle* me plaît.

Page 105. *Voyez la Bibliotheque de Monſieur, composée des plus beaux Livres & d'Antiquitez.* Une Bibliotheque composée d'Antiquitez.

Page 110. *Ce bois à haute futaye m'enchante.* Bois *à*... pour Bois *de*...

Page 112. *Vous trouverez-là* (dans ce Potager) *toutes ſortes de fourniture pour aſſaiſonner une Salade.* Toutes ſortes, au plurier, avec un Nom au ſingulier : Et *fourniture pour aſſaiſonner*, comme ſi une Salade bien fournie de toutes les menuës herbes qu'on appelle la fourniture, étoit par cela ſeul une Salade bien aſſaiſonnée ; ou comme ſi l'huile, le vinaigre, le ſel, & telles autres choſes qui font l'aſſaiſonnement de la Salade, croiſſoient dans un Potager.

Page 115. *Quand écloreront-ils ? ils écloreront bien-tôt*, ſans autorité que nous ſçachions, & contre l'Analogie d'*éclore* avec d'autres Verbes, ſelon laquelle on ne doit pas plus dire *ils écloreront* que *nous clorerons*, nous *concluterons*, nous *courerons*. Il eſt vrai qu'on dit *J'acquererai* plutôt que *J'acquerrai* (au moins ſelon *Danet*) : Mais ce n'eſt vraiſemblablement que pour éviter ce que le ſon de *querr* a de dur dans ſa combinaiſon avec celui d'*Ac* : car il eſt certain que *Conquerir* & *Requerir*, qui ne ſont pas ſujets au même inconvénient,

rentrent dans la régle de la Contraction; *Je conquerrai*, *Je requerrai*, & que COURIR, qui suit la régle dans *Concourir* & dans *Recourir*, s'en écarte de même que *Querir* dès-qu'il se trouve combiné avec *Ac* dans *Accourir*.

Page 122. *Je suis étranger au Pays & à la Langue*, pour dire, Je suis étranger à l'égard de la Langue aussi-bien qu'à l'égard du Pays.

Page 163. *Y a-t-il conquête que je puis rater?* pour dire, Y a-t-il conquête que je *puisse* manquer?

Page 166. *Les nuées*, ou *les nues*, ou *les nuages se sont dissipez*: comme si ces trois noms pouvoient s'employer indifféremment l'un pour l'autre.

Page 168. *La Bride est assez bien, mais le Mord est bien sale*: Mord, pour *Mors*, ou *Mords*.

En divers endroits: *Tudieu*, *Parbleu*, *De par tous les Diables*, *Le Diable emporte*, *La fiévre serre ceux qui* &c. sans jamais avertir que ces expressions sont plutôt du stile bas, ou du stile des gens qui manquent d'éducation, que du stile familier des gens polis (duquel cependant il s'agissoit, selon l'Auteur lui-même) & que ce sont des expressions avec lesquelles il ne faut point se familiariser, quelque familiéres qu'on les trouve.

Dans le Dialogue d'un Comte & d'un Marquis: *J'ai soupé avec deux Princesses de Coulisses, & nous avons passé la nuit à dire des gueulées*: sans avertir la Jeunesse à qui l'on apprend cette derniere phrase, que dans le stile

ftile des honnêtes gens elle ne s'employe point en mettant le verbe à la prémiére personne; & que le Petit-Maître qui l'employe ici de cette manière, parle le stile des Jeunes-gens qui se sont encanaillez.

L'Auteur a voulu animer ses Dialogues & les égayer: il a eu raison, il y a même assez bien réussi pour mériter à cet égard en particulier qu'on préfère son Ouvrage à d'autres du même genre: Mais il semble en plus d'un endroit, qu'il cherche à plaire par des moyens peu dignes d'un homme qui, par sa profession, a de l'influence sur les mœurs de la Jeunesse. Il nous donne par exemple un Dialogue de trois pages, où l'on diroit presque que son unique but a été de montrer à ses Ecoliers comment il faudra qu'ils s'y prennent, quand ils voyageront en France, pour faire coucher avec eux, dans l'Auberge où ils seront arrivez le soir, la Fillette qui les aura conduits dans leur Chambre. Il est vrai cependant qu'il a orné ce Dialogue d'un trait d'érudition, qui selon toutes les apparences ne seroit pas fort propre à pousser l'Avanture. l'Interlocuteur qui en conte à *Javotte* (c'est le nom de la Servante) lui dit entr'autres douceurs: *ma fille, n'as-tu pas lû le Pere du Cerceau sur les pieds du Messager du Mans?* Et là-dessus, point de réponse de la Fille, mais une note marginale de l'Auteur, où il décide que *le Messager du Mans est le meilleur Poëme* du Reverend Pere.

NOUS VOUDRIONS bien pouvoir décider

der à notre tour ce qu'il y a de meilleur dans les trois Pieces en vers dont Mr. Arnoux a décoré son Ouvrage. Mais comme tout y est à-peu-près de la même force, nous nous contenterons d'en choisir presqu'au hazard quelques échantillons. L'EPITRE finit par ces quatre vers: (l'Auteur y parle toujours de ses Confreres ou Rivaux en fait de Grammaire, & c'est toujours à son Livre que le Discours s'adresse)

Tels que des Charlatans, qui vendent leurs poisons,
Des sages Médecins esquivent les raisons,
Eux, comparant aux Leurs, tes mots qui sont de mode,
Du bon-sens & de Toi, fondront à l'Antipode.

L'ODE qu'il a intitulée *le Triomphe de Madame Faustine*, ne contient pas moins de XXII Strophes. Bornons-nous à trois ou quatre.

Je vais chanter: Je prends la Lyre;
Ma voix va *percer* jusqu'aux Cieux;
On entendra l'Echo redire
Les sons les plus mélodieux.
Loin d'ici Mars, ses Cris, ses Armes!
Loin ses Lauriers *ternis* de larmes!
Loin tous Conquérans de mes vers.
Je ne veux chanter que Faustine

Qui

Qui par sa voix toute divine,
Enchante à *Londres* l'*Univers.*
* * * * * * * * * * * *
Ce n'est qu'en la *Troupe* immortelle
Des *Chœurs qui se font* dans les *Cieux*,
Que *quelque Musique aussi belle*
Peut enchanter les bienheureux :

C'est une Sentence ; La Musique ne peut les enchanter que dans un endroit où ils soïent : Or ils ne sont que dans le Ciel, *dans la Troupe immortelle des Chœurs qui s'y font* : Donc ce n'est que-là que la Musique peut les enchanter. Elle pourroit bien les enchanter aussi à l'Opéra quand la Faustine chante ; mais les Bienheureux ne vont pas à l'Opéra, & il n'y a pas apparence que les charmes mêmes de la Faustine les y attirent : donc, encore une fois, ce n'est que dans le Ciel que *quelque Musique aussi belle* peut les enchanter ; à moins qu'ils ne soient enchantez des *sons mélodieux* que la Voix *perçante* de notre Poëte prétend porter *jusqu'aux Cieux*. Reprenons : Immédiatement après les Bienheureux, il met sur les rangs Apollon & les Muses ; Apollon *même* : car qui dit Apollon renchérit sans doute sur tout ce qu'il y a d'enchanteur dans l'idée que nous avons des Anges & des Bienheureux :

Apollon *même* & les neuf Muses
Du combat sortiroient confuses,

Et tu leur donnerois la Loi:
Veux-tu *culbuter le Permesse*,
Les mettre en fuite de la Grèce?
Chante ; il suffit, ou montre Toi.

Elle a chanté. Tout le *Val* tombe,
Tempé, l'Hélicon, ses Echos,
Les Muses, Apollon succombe,
Leur Concert n'est plus qu'*un Cahos*.
Que vois-je ? Dieux! Quelle ruine!
Qu'est-ce que le Ciel nous destine?
J'apperçois un nouveau *Vallon!*.....

On conjecture avec fondement que par ce nouveau Vallon l'Auteur désigne le Théâtre où la Faustine chantoit. Un Théâtre est un lieu élevé ; un Vallon naturellement ne l'est pas : Mais comme par une licence poëtique il a été permis au *Val* de *tomber*, il doit lui être permis de même de s'élever. Aussi devient-il un *Mont* dans le vers suivant :

Un autre Mont sort en sa place
Qui va *prendre sa Dédicace*
Et de Faustine & de son Nom.

Vous, Orateurs, qui dans la Chaire
Voulez nous attirer au Ciel,
Dont la Science & le Mystère
Est d'obscurcir tout avec fiel:

Pour-

Pourquoi nous peindre une autre vie,
D'un Enfer notre mort suivie,
Plein de tourmens & plein d'horreurs?

comme qui diroit: Sçachez que vos peintures de l'Enfer n'accommodent pas tout le monde; que par-là vous aliénez bien des esprits; que le mien entr'autres est aliéné par ces affreuses images des demeures infernales: Voulez-vous me reconcilier avec vous?

Dites qu'en ces Places divines
Doivent chanter plusieurs Faustines,
Vous aurez gagné tous les Cœurs.

Places divines: Soit que cela se rapporte à l'*Enfer* qui vient d'être nommé, ou au *Ciel* qui a été nommé six vers plus haut, à l'Enfer ou au Ciel, c'est tout un. Ce sont toujours des *Plattes*, car Places & Lieux sont termes Synonimes dans les Dictionaires: ce sont toujours aussi des *Places* au pluriel, vû qu'on dit indifféremment le Ciel & les Cieux, l'Enfer & les Enfers: ce sont toujours enfin des Places *divines*, pour une imagination qui y suppose *plusieurs Faustines*.... Nous n'avons promis que trois ou quatre Strophes: mais comme le Poëte a promis *les sons les plus mélodieux*, & que les vers qu'on vient de lire ne sont peut-être pas les plus propres à faire juger de la vérité de sa promesse, on ne sera pas fâché que, pour en faire juger plus sûrement, nous y ajoutions au moins les prémiers qui les suivent. Les voici: Quand

Quand Homere veut peindre Helene
Pour étonner le Genre humain,
Il peint Priam chargé de chaîne
Voyant tout son Royaume éteint;
Son Fils, sa Famille détruite,
Sa Ville en poussiere réduite,
Et lui près du sacré Couteau;
Il donne un coup d'œil par derriere,
Il la voit & dit, ce n'est guère
Souffrir pour un objet si beau.

Le Tableau de ce grand Poëte
M'inspire en ta faveur un trait
Qui, quoiqu'il sente le Prophete,
Pourroit bien être dans le vrai....

En voilà assez. L'Auteur prétend nous avoir donné dans son Livre L'IDIOME du *Paysan parvenu*, du *Diable boiteux*, de *Gil-Blas*, &c. Mais cela ne doit s'entendre que de sa Prose; & il est à propos d'en avertir, afin qu'on ne perde pas le tems à chercher dans ces Ouvrages, ni *des Lauriers ternis de larmes*; ni *un Val qui tombe*, remplacé par *un autre Mont*; ni des constructions équivalentes à celle-ci, *Apollon & les Muses sortiroient confuses*, ou à cette autre, *Les Echos, les Muses, Apollon succombe*; ni des phrases où *l'on culbute le Permesse*, où *l'on mette en fuite de la Grece* où *un Mont prenne sa dédicace d'un Nom*, & où il y ait *un mystère d'obscurcir tout avec fiel* &c. Ce seroit culbuter le Permesse que de régler le stile d'une Ode pindarique sur

ſur celui d'une Hiſtoriette ou d'un petit Roman: & Mr. Arnoux fait aſſez entendre que, par rapport au ſtile, tout ce qu'il veut apprendre à ſes Ecoliers par les Ouvrages de Mrs. Le Sage & Marivaux, c'eſt l'art de parler *purement & familierement*, comme *les gens polis* parlent *aujourd'hui* dans la converſation.

IL OBSERVE dans ſa Préface, que ces deux Meſſieurs ont employé *un grand nombre d'expreſſions qui ne ſont point dans les cinq volumes in folio du Dictionaire de Trévoux*; & il ſe vante en même tems d'avoir ſuivi leur exemple, juſques à avoir hazardé *environ une douzaine de mots en tout*, ſans autre autorité que l'uſage général des Pariſiens.

Un de ces mots eſt celui de CHIGNON. Mais s'il ne l'a pas trouvé dans le Dictionaire de Trévoux, c'eſt ſa faute. Les autres mots qu'il indique ſont:

BICHON: en-tant que c'eſt un terme de Toilette, qui ſignifie une ſorte de coëffure ou de bonnet de cheveux, à l'uſage des femmes.

FOURCHETTES: en-tant que c'eſt un terme de Couturiere, qui ſignifie l'ouverture qu'on laiſſe à la couture des manches d'une chemiſe vers les boutonieres du poignet.

DES COMMODES: Eſpece de Bureau ou de Cabinet, qui conſiſte en pluſieurs tiroirs, placez les uns ſur les autres depuis le haut juſqu'au bas.

Meſ-

Messieurs de Trévoux appellent le Thé noir, du Thé *vouy* ou *bouy*. Mr. Arnoux assure qu'il ne l'a jamais entendu appeller à Paris que *The* BOU.

ENTRETEMS, (pour dire un Ameublement de Printems & d'Automne, par opposition à un ameublement d'Hyver ou d'Eté) est apparemment un des termes dont il a voulu parler: Il l'employe dans un de ses Dialogues, & nous l'avons inutilement cherché dans le Dictionaire de Trévoux.

MERCY: Monsr. Arnoux enseigne que ce mot se dit pour remercier, & qu'alors on sous-entend *Grand* ou bien *Je vous re* ——. Sans feuilleter le Dictionaire de Trévoux, nous pouvons garantir qu'un pareil Article ne s'y trouve pas.

IDIOME: Ce mot, selon Messieurs de Trévoux, équivalent à celui de *Dialecte*, signifie *la langue d'une Province particuliere; qui est quelque peu différente de la langue générale de la Nation, d'où elle est dérivée*: Après quoi citant ces paroles du Duc de Nevers, *Célestes truchemens du mystique idiôme*, on peut dire qu'ils insinuent une nouvelle signification, mais tout-à-fait analogue à la prémiére, puisqu'*Idiome* dans cet endroit revient manifestement à *Jargon*, avec cette différence seulement, qu'Idiome s'y prend dans le sérieux, au lieu que Jargon tient du badinage ou de l'ironie. Il y a donc apparence que c'est ici encore un de ces mots, à l'égard desquels Monsr. Arnoux regarde le

Dic-

Dictionaire en cinq volumes comme incomplet : Car *Dialecte* ou *langue d'une Province particuliere*, & *langage* ou *Jargon particulier des gens d'un certain ordre*, sont les seules significations d'*Idiome* qui puissent se tirer directement ou indirectement de ce Dictionaire : & laquelle que vous choisissiez, il n'y en a probablement aucune qui réponde à ce que Mr. Arnoux a voulu dire, soit dans le titre, en employant un mot Anglois que nous n'avons pû rendre sûrement que par celui d'Idiome, soit dans un petit Avis au Lecteur, où il nous apprend qu'on trouvera dans son Livre *l'Idiome de Gil-Blas*. Il faut que par Idiome il ait entendu ce que les Sçavans appellent les *Idiotismes* d'une Langue : & alors il aura pris Idiome dans le sens primitif du mot Grec *Idioma*, qui signifie *Propriété*, comme Mrs. de Trévoux ont eu soin d'en avertir. Cette explication au moins convient à ce qu'il dit dans l'Avis au Lecteur. Quant au titre, peut-être est-ce autre chose : car qui pourra décider que *l'Idiome* n'y est pas mis pour *la Langue* en général ? Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ce cas-là Monsr. Arnoux pourra citer en sa faveur une autorité : celle du Seigneur *Pancrace*, Docteur Aristotélicien, qui, dans *le Mariage forcé* de Moliere, voulant sçavoir dans quelle *langue* Sganarelle prétend lui parler, demande élégamment *de quel idiome* il se servira ?

A R-

ARTICLE VIII.

Lettre de Mr. L*** aux Auteurs de la BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE.

Messieurs,

DAns la seconde Partie du Tome Cinquiéme de votre Journal, vous avez donné un Précis du commencement de la Dispute de Mr. le Dr. *Stebbing* avec Mr. *Foster* sur le sujet de l'Héréfie. Mais comme la seconde Lettre du prémier de ces Messieurs n'avoit pas encore paru lorsque vous publiâtes votre Extrait, & que cette Lettre renferme cependant tout ce qu'il a avancé de plus fort dans le cours de cette Controverse, l'Exposé que vous en avez fait, quelque fidèle qu'il soit pour le fond, n'a pû mettre vos Lecteurs parfaitement en état de juger du mérite de sa cause. C'est un malheur pour lui, auquel vous n'avez en rien contribué; & ce n'est pas de quoi il se plaint. Il se plaint des Auteurs de la *Bibliotheque Raisonnée*, qui ont publié un long détail de cette Dispute *, sans prendre aucune connoissance de sa seconde Lettre, quoiqu'elle parût depuis plus d'une année, & qu'ils l'euſ-

* Voyez la I. Part. du Tom. XVII. de la *Bibliotheque Raisonnée*.

l'eussent eux-mêmes annoncée six mois auparavant. D'ailleurs, il regne dans leur Extrait une partialité surprenante en faveur de Mr. *Foster*; & il n'y a qu'à le lire de sang froid, pour se convaincre que ces Messieurs y ont plutôt fait la fonction de Juges prévenus que celle de fidèles Rapporteurs. Comme je suis parfaitement instruit des sentimens de Mr. *Stebbing*, & au fait de toute cette Dispute, je vous prie d'inserer dans votre prochain Journal ce Mémoire, dont le but est de donner aux Etrangers une juste idée de ce qui s'est dit de plus essentiel de part & d'autre sur le sujet de l'Héréfie, & de faire voir que ce n'est pas sans raison que le Doctr. se plaint des Auteurs de la *Bibliotheque Raisonnée*.

Ce n'a été qu'au mois d'Octobre dernier que Mr. *Foster* a publié sa Réponse à la Seconde Lettre de Mr. *Stebbing*, c'est-à dire, plus d'une année après que cette Lettre avoit paru. Celui-ci a aussi-tôt repliqué dans un petit Ecrit qui a pour titre, *A True State of the Controversy*, &c. " Véritable état „ de la Dispute qui s'est élevée entre Mrs. „ *Foster* & *Stebbing* sur le sujet de l'Héréfie; „ En réponse à la seconde Lettre de Mr. „ *Foster*„. Cet Ecrit, qui n'est que d'environ deux feuilles, répond bien à son titre, & est très propre à mettre les Lecteurs au fait de cette Dispute. Aussi me servira-t-il ici de guide; j'aurai cependant soin de ne

 rien

rien avancer que d'après les Pieces mêmes qui ont paru pour ou contre.

La grande question entre ces deux Messieurs est de sçavoir, *qui sont les vrais Hérétiques, & ceux que l'Eglise peut justement exclure de sa communion comme tels*? Mr. *Foster* dit, que ce sont seulement ceux qui, contre leurs lumieres & malgré leur propre conviction, font profession d'une doctrine contraire à la Foi Chrétienne. Mais Mr. *Stebbing* soutient qu'on est Hérétique, dès-là qu'on attaque ouvertement quelque article fondamental de cette Foi, soit qu'on agisse contre ses lumieres ou conformement à ses lumieres, *sincerement* ou par hypocrisie; ensorte que si, après une ou plusieurs admonitions convenables, on ne renonce pas à ses erreurs, on peut & l'on doit être retranché de la communion extérieure de l'Eglise. Il dit, que s'il est entré en lice contre Mr. *Foster* à ce sujet, c'est parce qu'il a vû que son explication de l'Hérésie enleve à l'Eglise, par une consequence nécessaire, tout droit d'exclure de sa communion ceux qui maintiennent des opinions hérétiques. Voici comme il s'en exprime dans sa prémiére Lettre *, „ Votre pensée est que TOUTES les Censures ecclésiastiques, qui privent qui que ce soit des privileges de la Communion Chrétienne pour des opinions hérétiques, sont injustes; & cela doit être nécessairement „ ainsi.

* Page 5. & 6. de la seconde Edition.

„ ainsi, si l'idée que vous vous faites de l'Hé-
„ résie est bien fondée. Car s'il n'y a d'Hé-
„ rétiques que ceux qui *sont condamnez par*
„ *eux-mêmes*; c'est-à-dire, comme vous
„ vous expliquez souvent, qui agissent con-
„ tre leurs propres lumieres & leur propre
„ conviction; il est impossible que nous
„ ayons aucune régle sûre pour juger de
„ l'Hérésie, & tout jugement qui n'est fondé
„ sur aucune régle, doit être nécessairement
„ absurde. C'est aussi de quoi vous convenez,
„ & ce que vous soutenez même expresse-
„ ment en ces termes: *A la vérité, dans le*
„ *prémier siécle de l'Eglise, où les dons extraordi-*
„ *naires du St. Esprit étoient communs aux Fidèles,*
„ *entre lesquels il faut mettre celui de* discer-
„ ner les Esprits; *cette question pouvoit être*
„ *aisément decidée* . . . . *Mais à pré-*
„ *sent que ces illuminations & ces secours sur-*
„ *naturels ont cessé, quelle Régle avons-nous pour*
„ *nous conduire dans des recherches de cette na-*
„ *ture?* C'est dire, à mon avis, que nous
„ n'avons aujourd'hui, & qu'on n'a jamais
„ eu depuis que les dons extraordinaires
„ du St. Esprit ont cessé, aucune régle par
„ laquelle on puisse juger qui sont les Héré-
„ tiques. Et certes, en supposant que l'idée
„ que vous vous faites de l'Hérésie soit jus-
„ te, rien n'est plus vrai; car qui peut ju-
„ ger du cœur des hommes que Dieu,,?

C'est-là proprement le sujet de la dispute entre Mr. le Dr. *Stebbing* & Mr. *Foster*. Le dernier appuye son opinion sur le passage de

 S. *Paul*,

rien avancer c
qui ont paru p

La grande q
sieurs est de sça
ques, & ceux que
sa communion com
ce sont seulemen
mieres & malgré
profession d'une c
Chrétienne. Mais
est Hérétique, dès
ment quelque arti
Foi, soit qu'on a
ou conformement
ment ou par hypoc
près une ou plusieu
nables, on ne renon
peut & l'on doit être
munion extérieure de
est entré en lice cont
c'est parce qu'il a vû
l'Hérésie enleve à l'E
quence nécessaire, to
sa communion ceux
opinions hérétiques.
exprime dans sa prém
„ tre pensée est que
„ res ecclésiastiques, q
„ soit des
„ tien
„ in

paroi
pre conscience
contre les
ne un autre
là-dessus que
ne, je vais
au long & dans
Le mot
être employé
pour
„ Pour justifi
„ considérer
„ exigeoit au
„ l'admonition
„ homme étoit
„ position de

* Tit. III.
† 1. Lett.

„ ainfi, ...
„ réfie eft ...
„ rétiques ...
„ *eux* : ...
„ vous expli...
„ tre leurs ...
„ conviction ...
„ ayons ...
„ l'Héréfie, ...
„ fur aucune ...
„ abfurde. C...
„ & ce que ...
„ mené en ce...
„ *prémier fiècle*
„ *naires du S...*
„ *entre lefquels*
„ n'en les E...
„ *défiment* ...
„ *fent que ce...*
„ ...
„ *nous conduir...*
„ *ture* ? C'ef...
„ n'avons au...
„ eu depuis
„ du St. Efp...
„ laquelle o...
„ tiques ...
„ que...
„ to...

e Seigneur lui-mê...
ies * : *Si ton frer...*
. . . . . . & ...
encore avec toi ...
qu'en la bouche ...
parole foit ...
a auffi pré...
ième fois que ...
Corinthiens † : ...
ois témoins toute ...
illeurs ‡ : *Ne reçoi...*
un Ancien, que ...
ns de trois Tem...
e eft en elle-mê...
très néceffaire : ...
a Juge s'avise ...
: un homme ...
, fans avoir ...
l'eft en effet ...
ont comme ...
ur devoir ...
de leurs fautes ...
dinaire en ...
fion de ...
ou par ...
s qui manife...
par exemple ...
urde de ...
oi il eft ...

S. *Paul*, qu'il avoit pris pour texte dans son Sermon sur l'Hérésie, *Rejette l'homme hérétique après la prémiére & la seconde admonition; sçachant qu'un tel homme est perverti & qu'il péche, étant condamné par soi-même* *.

Il insiste principalement sur ces dernieres paroles, soutenant que le mot Grec (αὐτοκατάκριτος) signifie un homme que sa propre conscience condamne, parce qu'il agit contre ses lumieres. Mais Mr. *Stebbing* donne un autre sens à ce mot; & comme c'est là-dessus que la dispute roule en grande partie, je vais rapporter son explication tout au long & dans ses propres termes.

„ Le mot αὐτοκατάκριτος semble, dit-il, „ † être employé ici dans le sens du Barreau, pour marquer un homme qui est „ condamné, non pas par sa propre conscience devant Dieu, mais par sa propre „ bouche devant les hommes; un homme „ qui se condamne lui-même en s'avouant „ coupable, c'est-à-dire, un homme que les „ Loix declarent tel & en consequence de „ quoi sa condamnation lui est prononcée. „ Pour justifier cette interprétation, il faut „ considérer que, dans les cas ordinaires, on „ exigeoit autrefois qu'antécédemment à „ l'admonition publique, le crime dont un „ homme étoit accusé fût prouvé par la déposition de Témoins competens. C'est-„ ce

* Tit. III. 10, 11.
† 1. Lett. 2. Ed. p. 15. & suiv.

„ ce que Notre Seigneur lui-même ordonne „ en ces termes *: *Si ton frere a peché contre toi . . . . & qu'il ne t'écoute „ point, prens encore avec toi une ou deux per„ sonnes; afin qu'en la bouche de deux ou trois „ témoins toute parole soit ferme.* Et c'est-ce „ que S. *Paul* a aussi prescrit & pratiqué, „ *Voici la troisiéme fois que je viens à vous*, „ dit-il aux *Corinthiens* †: *en la bouche de „ deux ou de trois témoins toute parole sera con„ firmée.* Et ailleurs ‡: *Ne reçois point d'ac„ cusation contre un Ancien, que sur la dépo„ sition de deux ou de trois Témoins.* Et cer„ tes, la chose est en elle-même très rai„ sonnable & très nécessaire: Car il seroit „ absurde qu'un Juge s'avisât de reprendre „ publiquement un homme comme coupa„ ble de crime, sans avoir des preuves suf„ fisantes qu'il l'est en effet. Mais comme „ les Criminels ont coûtume de mettre tout „ en œuvre pour derober à leurs Juges la „ connoissance de leurs fautes, on ne sçau„ roit pour l'ordinaire en être instruit, que „ par la déposition de ceux qui en ont été „ les témoins, ou par quelque demarche „ des coupables qui manifeste leur crime. „ L'Adultère, par exemple, péche en se„ cret, & n'a garde de publier ses infamies; „ voilà pourquoi il est nécessaire d'avoir „ des témoins qui le condamnent. Mais si

„ un

* Matth. XVIII. 15, 16. † 2 Cor. XIII. 1.
‡ 1 Tim. V. 19.

„ un homme est Hérétique, c'est-à-dire, „ Chef ou Partisan declaré de quelque Secte qui enseigne une Doctrine contraire à celle des Apôtres, il n'est plus besoin de „ témoins. Dans ce cas, il devient son „ propre accusateur, il se declare lui-même „ hautement coupable d'opposition à l'ordre „ & à la discipline de l'Eglise, dans le même sens qu'on dit qu'un Prisonnier sur la „ sellette est condamné par lui-même, lorsque „ s'avouant coupable de ce dont on l'accuse, & ne voulant pas plaider pour sa défense, il reconnoît qu'il a violé les Loix de „ son Pays. Voyons, à présent, si en suivant „ cette idée, le sens du passage de S. *Paul* n'est „ pas clair & naturel. *Rejette l'homme hérétique après la prémiére & la seconde admonition:* c'est-à-dire, Reprens seulement l'Hérétique une ou deux fois, & si après cela „ il ne se corrige pas, excommunie-le. Et „ pourquoi? Parce que tu *sçais qu'un tel homme est perverti*; dès-là qu'il publie son Hérésie, TU CONNOIS qu'il a renoncé à „ la Foi. Cette raison est alleguée pour „ montrer, non pourquoi un Hérétique doit „ être excommunié, mais pourquoi l'Evêque, en pareil cas, doit incessamment procéder à l'admonition, sans appeller des „ Témoins de son Hérésie, comme cela se „ pratiquoit en tout autre cas. On peut „ très bien appliquer ici ce qui est dit à une „ autre occasion, *Qu'avons-nous à faire de*

„ te-

„ *témoins? Nous avons ouï nous-mêmes de sa* „ *propre bouche &c.* *„.

„ Comme il n'y a rien dans cette explication, „ autant que je puis l'appercevoir, qui ne con- „ vienne à la nature des choses dont il s'agit, „ aussi est-elle très compatible avec la force „ du mot Grec qui est ici employé. 'Αυτοκα- „ τάκριτος ne se trouve nulle autre part dans „ le Nouveau Testament; ainsi il faut juger „ de sa signification par celle des mots dont il „ est composé. Suivant le sens que j'y at- „ tache, on devroit plûtôt le traduire par un „ homme qui *s'accuse lui même*, que par un „ homme *qui se condamne lui-même*. Il est cer- „ tain que κρίνω signifie *accuser*, aussi-bien que „ *juger* ou *condamner*: Et c'est ainsi que „ κρίσις βλασφημίας (Jud. 9.) signifie *une ac-* „ *cusation injurieuse ou calomnieuse*. Mais peut- „ être cela ne paroîtra-t-il pas fort décisif, „ parce que le sens des mots composez „ differe souvent de celui des mots sim- „ ples dont ils sont composez. Voyons donc „ si Κατακρίνω ne peut pas recevoir un sens „ conforme à mon explication. Pour cet „ effet, je remarque que ce mot est appli- „ qué, non seulement à ceux qui, comme les „ Juges, décident ou prononcent une sen- „ tence de condamnation contre quelqu'un; „ mais encore à ceux qui, d'une maniere in- „ directe, condamnent un homme, parce „ qu'ils sont à quelque égard l'*instrument* en

„ vertu

* Matth. XXVI. 65.

„ vertu duquel ſa condamnation lui eſt pro-
„ noncée. Ç'eſt dans ce ſens qu'il eſt dit
„ de *Noé* *, qu'il Κατέκρινε τὸν κοσμὸν *con-*
„ *damna le monde.* Etant *héraut de la juſtice*,
„ & prédiſant les Jugemens de Dieu qui al-
„ loient fondre ſur la terre, & les hom-
„ mes n'ayant aucun égard à ſa prédication,
„ il devint le moyen & l'inſtrument de leur
„ condamnation. Mais ce qui favoriſe
„ encore davantage mon ſentiment, c'eſt
„ que ceux, en particulier, dont le té-
„ moignage eſt ſuivi de la condamnation
„ des coupables, ſont dits les *condamner*
„ (κατακρίνειν). *Les habitans de Ninive ſe le-*
„ *veront au jour du Jugement contre cette Gé-*
„ *nération, & la condamneront* (καὶ κατακρι-
„ νοῦσιν αὐτήν) †. Comment cela? Ce n'eſt
„ pas ſans doute en prononçant ſentence
„ contre elle, mais en témoignant contre
„ elle que ſon incrédulité eſt inexcuſable.
„ *Parce*, ajoute J. C., *qu'ils ſe ſont repentis à*
„ *la prédication de Jonas, & voici il y a ici*
„ *plus que Jonas.* C'eſt-à-dire, leur repen-
„ tance operée par la ſimple prédication de
„ *Jonas* ſera une preuve convaincante que
„ les moyens de ſalut qui ſont maintenant
„ offerts aux hommes, & qui l'emportent de
„ beaucoup ſur celui-là, ſont plus que ſuf-
„ fiſans pour leur converſion; & par conſe-
„ quent que ceux qui les rejettent ſont en-
„ tiere-

* Hebr. XI. 7.
† Matth. XII. 41. Luc. XI. 42.

„ tierement inexcuſables. Si donc celui qui,
„ en général, eſt le moyen ou l'inſtrument de
„ la condamnation d'un autre, & celui qui,
„ en particulier, eſt à certain égard un té-
„ moin contre lui, peuvent être dits κατα-
„ κρίνειν αὐτὸν, le *condamner*; il s'enſuivra par
„ une parité de raiſon, qu'on peut dire de
„ celui qui, en quelque ſens que ce ſoit, té-
„ moigne contre *lui-même*, & ainſi devient
„ l'inſtrument de ſa *propre* condamnation,
„ qu'il eſt αὐτοκατάκριτος, *condamné par lui-*
„ *même*. Ἀφ᾽ ἑαυτῦ κατακρινόμενος, & αὐτοκα-
„ τάκριτος déſignent une ſeule & même
„ choſe. Or S. *Paul* dit expreſſement de
„ celui qui condamne un autre pour une
„ faute dont il eſt lui-même coupable,
„ qu'il ἑαυτὸν κατακρίνει *ſe condamne lui-même*,
„ c'eſt-à-dire, *virtuellement* ou d'une manière
„ *indirecte*, en témoignant contre lui-même
„ que le crime dont il eſt coupable mérite
„ condamnation *. C'eſt ainſi, encore, que
„ le ſerviteur inutile de l'Evangile fut ἐκ
„ τῦ ςόματος ἑαυτῦ κρινόμενος *condamné par ſa*
„ *propre bouche* †, parce qu'il avoit enfouï le
„ talent ſçachant, de ſon propre aveu, qu'il
„ lui ſeroit redemandé avec uſure. Ces
„ deux façons de s'exprimer conviennent
„ en ce qu'elles donnent en général l'idée
„ d'un homme qui témoigne contre lui-mê-
„ me, quoique la manière de le faire ſoit
„ différente dans chacune: Car ſoit qu'il a-
„ voué

* Rom. II. 1. † Luc. XIX. 22.

„ voüe un fait dont il est accusé, ou qu'il „ soit coupable d'un crime public & averé „ que les Loix condamnent, il témoigne „ réellement contre lui-même; & par con„ sequent l'Hérétique, dont la faute est tou„ jours publique & notoire, peut très bien „ être dit *condamné par lui-même*„.

On voit aisement que si cette explication est reçûë, elle ôte à Mr. *Foster* tout l'avantage qu'il peut tirer du Texte qu'il allegue en sa faveur. Aussi n'a-t-il rien negligé pour la combattre. On peut voir, Messieurs, dans *la Bibliotheque Raisonnée* & dans votre propre Journal, les objections qu'il a faites à ce sujet; ce qui me dispense de les rapporter ici. Le Dr. *Stebbing* y a répondu dans sa seconde Lettre, son Antagoniste a repliqué; mais je ne fatiguerai pas les Lecteurs du précis de ce qui s'est dit de part & d'autre sur cet article, parce que, si l'interprétation du Doctr. est bien fondée, les personnes capables d'en juger l'appercevront aisément d'eux-mêmes, & qu'à l'égard des autres tout ce détail seroit parfaitement inutile. En cela je ne fais que me conformer au parti qu'il a pris dans son dernier Ecrit, où, pour toute réponse aux nouvelles chicanes de Mr. *Foster*, il lui dit: *Je soumets mon Explication au Jugement des Sçavans, à qui seuls il apartient d'en connoître* *. Cependant il ne sera pas hors de propos de rapporter une remar-

* *True State &c.* p. 5.

remarque générale par laquelle il conclut tous les raisonnemens qu'il avoit faits pour soutenir sa thèse. " A l'égard de mon Interprétation il y a deux choses à considérer, 1. Sçavoir si le mot *ἀυτοκατάκριτος condamné par lui-même*, peut recevoir le sens que j'y ai attaché? 2. Si ce sens doit y être attaché? Jusques ici nous nous sommes bornez au prémier de ces points, & c'est à quoi toutes vos objections aboutissent. J'avoue, Monsieur, que j'ai toujours cru, comme je le crois encore, que ce point est suffisamment prouvé; car ce n'est autre chose qu'une deduction claire & nette de la manière dont les mots *primitifs* sont employez en divers endroits de l'Ecriture Sainte; dans l'explication desquels j'ai pour moi tous les Commentateurs que vous contredisez perpétuellement. Pour ce qui est du second point, sçavoir si ce mot doit recevoir ce sens dans cet endroit, qui est le seul de tout le Nouveau Testament où on le trouve? j'avouë qu'à cet égard je differe extrêmement de quelques Commentateurs, mais pas beaucoup de quelques autres. Il y a diverses Interprétations de ce passage. *Erasme* & *Hammond* le prennent dans un sens, le Dr. *Waterland* dans un autre; mais tous s'accordent à rejetter celui que vous y attachez. Je n'ai jamais prétendu forcer personne à adopter mon explication; ce qui me siéroit mal: Et quoiqu'en d'autres occasions vous

„ m'ac-

„ m'accusiez de prendre des airs de hauteur &
„ un ton Magistral, cependant parce que dans
„ celle-ci je m'exprime modestement, & que
„ je donne mon Interprétation simplement
„ comme une conjecture, vous vous croyez
„ en droit de me traiter d'une manière in-
„ sultante. Il est difficile, Monsieur, de
„ vous plaire, & je n'entreprendrai pas d'en
„ venir à bout; mais je tâcherai de prou-
„ ver ce que j'ai avancé: c'est que, soit que
„ mon explication soit bien ou mal fondée,
„ la votre est certainement fausse * ".

Dans cette vûë Mr. *Stebbing* remarque, que *Tite* n'étoit pas la seule personne dans l'Eglise qui fut revêtu du pouvoir de rejetter les Hérétiques, parce que toutes les Eglises jouissoient alors actuellement de ce pouvoir. Pour le prouver il allegue plusieurs passages, où il est dit que ceux qui combattent ouvertement la Doctrine Chrétienne doivent être rejettez †. Mr. *Foster* répond à cela que dans tous ces passages il n'est fait aucune mention d'Hérésie ni d'Hérétique.
„ N'importe, replique le Docteur ‡, il suffit
„ qu'il y soit parlé clairement & expresse-
„ ment de ceux qui *s'opposent à la Doctrine*
„ *Chrétienne*, telle qu'elle a été enseignée par
„ les Apôtres; & si vous m'accordez ce
„ que

* *Second Letter to Mr. Foster.* p. 36, 37.

† On a indiqué ces passages dans la *Bibliotheque Britannique*, à l'endroit marqué ci-dessus.

‡ *Second Letter.* p. 39, 40.

„ que vous ne sçauriez nier, que ces gens-
„ là devoient être separez de la communion
„ extérieure de l'Eglise, je vous abandonne
„ les mots d'*Hérésie* & d'*Hérétique*; vous pou-
„ vez en faire ce qu'il vous plaira. Si vous
„ dites, que les personnes, dont il s'agit ici,
„ n'étoient pas *Hérétiques* dans le sens de
„ l'Ecriture, il s'ensuivra simplement que
„ les *Hérétiques*, quelque idée qu'il faille
„ attacher à ce terme, & ceux qui *s'oppo-*
„ *sent à la Doctrine Chrétienne* devoient être
„ rejettez. Et que gagnerez-vous à cela?
„ Votre but en soutenant qu'il n'y a d'Héré-
„ tiques que ceux qui sont condamnez par
„ leur propre conscience, n'est-il pas, de
„ faire voir qu'on ne doit exclure aucun
„ homme de la communion de l'Eglise pour
„ cause d'opposition à la Foi, à moins qu'il
„ ne soit ainsi *condamné par lui-même*? A quoi
„ vous sert-il donc de dire, qu'il n'est point
„ fait mention d'*Hérétiques* dans les passages
„ que j'ai alleguez, s'il paroît avec éviden-
„ ce que ceux qui combattoient ouverte-
„ ment la Doctrine Chrétienne devoient être
„ rejettez? Et s'il est vrai que tous les ad-
„ versaires de la Foi dussent être rejettez,
„ je ne vois aucune raison de penser qu'ils
„ n'étoient pas *Hérétiques* dans le sens que S.
„ *Paul* attache à ce mot. Il est manifeste
„ qu'ils formoient une *Hérésie* αἵρεσις; & si
„ cette *Hérésie* étoit de nature à être rejet-
„ tée, ils étoient donc αἱρετικοὶ des *Héréti-*
„ *ques* dans le sens de S. *Paul*".

Cette

Cette remarque de Mr. *Stebbing* conduit naturellement à l'examen de la principale difficulté qui se présente sur ce sujet; sçavoir, comment pouvoit-on connoître dans ces tems-là, & comment peut-on connoître encore aujourd'hui les *Hérétiques*? Suivant Mr. *Foster*, il faut être sûr qu'un homme agit contre sa propre conviction pour pouvoir l'accuser d'Hérésie. Mais, dit Mr. *Stebbing*, quel autre que Dieu peut sçavoir quand un homme agit contre ses lumiéres? ,, Et si ceux qui s'é-
,, loignoient de la Foi devoient être re-
,, jettez, simplement pour des raisons dont
,, personne ne pouvoit juger, il s'ensuit
,, qu'aucun ne devoit être rejetté, & par
,, consequent que le précepte, qui ordonne
,, de le faire, avoit été donné en vain. Pour
,, lever cette difficulté, vous avez recours
,, au *don du discernement des esprits*, que vous
,, expliquez par la *faculté de connoître le cœur*
,, *des hommes*; & vous êtes obligé de soute-
,, nir, non seulement que *Tite* avoit ce don,
,, mais encore que c'étoit-là un don *perma-*
,, *nent*, & commun à tous ceux qui étoient
,, revêtus du même caractère que lui, du
,, tems des Apôtres. Car si l'autorité de
,, rejetter les Hérétiques étoit une autorité
,, *permanente*, il s'ensuit nécessairement que
,, la faculté requise pour exercer cette au-
,, torité a dû aussi être une faculté *perma-*
,, *nente* *.

Il

* Ibid. p. 40, 41.

Il y a donc ici deux questions. 1. Sçavoir si *Tite* avoit le don de *discerner les esprits*, c'est-à-dire, de connoître le cœur des hommes par inspiration? 2. Sçavoir si ce don étoit *permanent* dans l'Eglise, du tems des Apôtres? Sur la prémiére Mr. *Stebbing* avoit remarqué dans sa prémiére Lettre, que quelque grand que fût *Tite*, il n'étoit pas plus grand que les Apôtres, & qu'on peut cependant douter avec raison qu'aucun d'eux ait jamais été revêtu du don de connoître les cœurs. Mr. *Foster* ayant produit dans sa Réponse quelques exemples qui, selon lui, prouvent qu'ils en ont été revêtus, le Docteur y a repliqué fort au long. Je vais rapporter ce qu'il dit sur le prémier de ces exemples, parce que c'est celui auquel son Antagoniste s'est principalement attaché, comme à une preuve décisive.

„ Votre prémier exemple, lui dit Mr. *Stebbing* *, est celui d'*Ananias* & de *Saphira*, „ rapporté dans le Chap. V. des *Actes*. Leur „ péché & le châtiment de leur péché sont „ assez connus. Il s'agit seulement de sça- „ voir, s'il paroît que les Apôtres connussent „ le cœur de ces deux personnes, dans au- „ cun sens qui puisse favoriser votre thèse? „ Vous commencez par remarquer *qu'il est* „ *naturel de croire que la fraude, pour laquelle* „ *ils furent punis d'une manière si éclatante*, „ *avoit été commise* EN SECRET. †. Par où „ vous

* Ibid. p. 41. & suiv. † 1. Lett. p. 40.

„ vous voudriez insinuer que les Apôtres
„ ne purent en avoir connoissance que par
„ une révelation immédiate du St. Esprit. Il
„ se pourroit, & je ne voudrois pas absolu-
„ ment le nier, qu'ils eurent une telle ré-
„ velation: Mais permettez-moi de vous
„ dire qu'il n'y en a aucune preuve. Une
„ *possession* ne pouvoit pas se vendre sans que
„ quelqu'un l'achetât. On ne sçauroit dire
„ combien de gens furent mêlez dans cette
„ affaire; mais soit qu'il y en eut plus ou
„ moins, il est très possible que les Apôtres
„ fussent secretement informez du prix pour
„ lequel cette *possession* avoit été venduë. Ces
„ sortes de découvertes ne sont ni nouvel-
„ les ni rares.......... Jusqu'ici donc
„ votre exemple n'est point concluant. Mais,
„ dites-vous, *les expressions employées dans cet*
„ *endroit sont fortes en faveur du contraire*; c'est-
„ à-dire, pour prouver que les Apôtres ont
„ eu connoissance de la fraude par révela-
„ tion. Voyons ce qui en est. Les prémié-
„ res expressions qui se présentent sont ces
„ paroles de S. *Pierre* à *Ananias* *, *Pour*
„ *quoi Satan a-t-il rempli ton cœur pour mentir*
„ *au St. Esprit?........ Pourquoi as-tu conçû*
„ *une telle chose dans ton cœur?* Tout ce que
„ l'Apôtre lui dit, c'est que *Satan* avoit *rem-*
„ *pli* son *cœur pour mentir*, & qu'il avoit
„ *conçû* un mensonge *dans son cœur*. Mais s'il
„ sçavoit qu'il dît un mensonge, n'avoit-il pas
„ bien

* Vers. 3, 4.

„ bien raison de parler ainsi, de quelque
„ manière qu'il l'eût appris? Ce qu'il dit à
„ *Sapbira* sur le même sujet *, peut paroître
„ plus fort: *Pourquoi avez-vous complotté en-*
„ *tre vous de* TENTER *l'Esprit du Seigneur?*
„ Mais ces paroles-là mêmes ne prouvent
„ point ce que l'on s'imagine, car la téme-
„ rité de ces deux personnes n'étoit pas
„ moins criminelle, quelque explication que
„ l'on suive. Si le St. Esprit ne révela pas
„ cette fraude aux Apôtres, cela n'empêche
„ pas qu'*Ananias* & *Sapbira* n'eussent dû con-
„ siderer qu'il pouvoit la leur réveler, &
„ qu'ils ne devoient pas faire un essai aussi
„ dangereux que celui D'EPROUVER *s'il*
„ *pouvoit* (ou s'il vouloit) *découvrir & punir*
„ *leur fraude & leur hypocrisie.* C'est ainsi,
„ Monsieur, que vous avez vous-même ex-
„ pliqué cette phrase *tenter l'Esprit du Sei-*
„ *gneur*; de sorte que les paroles de S. *Pierre*
„ n'emportent nécessairement autre chose,
„ si-non qu'*Ananias* & *Sapbira* sçavoient, ou au-
„ roient dû sçavoir & considerer, que l'Esprit
„ de Dieu, qui animoit les Apôtres, pouvoit
„ leur réveler cette fraude, quelque secre-
„ tement qu'elle se fût faite; ce qui, quoi-
„ que très vrai, ne fait rien à votre but.

„ Mais supposons que les Apôtres eussent
„ appris par révelation combien cette Terre
„ avoit été venduë, s'ensuit-il qu'ils con-
„ nussent le cœur d'*Ananias* & de *Sapbira*?
„ Si

* Vers. 9.

„ Si j'ai une preuve certaine qu'un homme „ m'a trompé d'une telle somme, & que „ cependant cet homme me soutienne qu'il „ ne m'a point trompé, je sçais sûrement qu'il „ est un menteur; mais suis-je à cause de „ cela *Scrutateur de son cœur*? De quelque „ nature que soit cette preuve, qu'elle vien„ne de Dieu ou des hommes, c'est tout un. „ Dans l'un & dans l'autre cas, je connois „ que cet homme m'a fraudé, non par au„cune *faculté miraculeuse* que j'aye de décou„vrir ce qui se passe secretement dans son a„me, mais en comparant le fait dont il s'agit, „ & dont j'ai de bonnes preuves, avec sa decla„ration. C'est ainsi qu'*Elizée* connut que son „ serviteur *Gebazi* l'avoit trompé *: l'Esprit „ de Dieu lui avoit révelé que *Gebazi* étoit „ allé après *Naaman* & en avoit reçû des „ présens; ce que Gehazi, interrogé là„dessus, lui nia, de sorte que le Prophete „ sçut très certainement qu'il étoit un men„teur. Je n'ai aucune repugnance à ad„mettre que les Apôtres purent connoître „ & connurent de la même manière qu'*A„nanias* & *Saphira* mentoient. Mais qu'est„ce que cela a de commun avec le pou„voir que vous leur attribuez de lire dans „ les cœurs des hommes, & de connoître, „ sans aucune demarche *ouverte* ou *secrete* de „ leur part, qu'ils agissoient contre leurs „ lumieres & contre leur propre persua„sion ". C'est-

* 2 Rois V.

C'est-ce que Mr. *Stebbing* éclaircit par l'exemple d'*Hazaël*, que Mr. *Foster* lui-même avoit allegué en passant. „ Dieu, dit-il, „ avoit révélé au Prophete par inspiration „ qu'*Hazaël* feroit Roi de *Syrie*, & de quelle „ maniére il traiteroit les *Israëlites*, sçavoir „ qu'il *mettroit le feu à leurs villes fortes, qu'il* „ *tueroit avec l'épée leurs Jeunes-gens, &c.* *. „ C'étoit-là une prédiction de la conduite „ qu'*Hazaël* devoit tenir; & si le Prophete „ connut sa disposition intérieure, il n'y a „ pas la moindre apparence qu'il la connût „ qu'autant qu'il put l'inferer de cette pré- „ diction. A envisager la chose sous ce „ point de vûë, nous aurons ici simplement „ l'exemple d'un jugement intérieur que „ forme un homme de la disposition d'un „ autre homme, sur la connoissance (car au „ reste la préscience est une connoissance) „ qu'il a de quelques démarches de cet hom- „ me, qui découvrent ce qu'il est. Si vous „ appellez cela *connoître le cœur*, la con- „ noissance du cœur est une chose très com- „ mune".

Voici comment Mr. *Foster* répond à tout cela. „ Vos idées, dit-il au Docteur †, „ paroissent tout-à-fait confuses quand vous „ parlez de *connoître le cœur*, & de *sonder le* „ *cœur*; expressions qui n'emportent autre „ chose dans le cas dont il s'agit, si-non que „ les

* 2. Rois VIII. 12.

† *Second Letter.* p. 56, 57.

„ les Apôtres avoient reçû du St. Esprit la „ connoissance des sentimens & des intentions des hommes. Soit que cette connoissance leur fût communiquée par une „ révelation surnaturelle de certains faits „ qui manifestoient la disposition du cœur, „ ou par une vûë immédiate du cœur des „ hommes, cela, comme chacun le voit, „ revient à la même chose. Dans l'un & „ dans l'autre cas, le cœur est connu par „ ce que nous appellons *inspiration*; & cette „ inspiration peut également être designée „ par le *don de discerner les esprits*, quoique, „ par un effort de votre *subtilité metaphysique*, vous ayez ici inventé une distinction „ pour une chose où il n'y a point de différence réelle. Et comme vous ne voulez pas décider absolument que les Apôtres n'ont jamais été revêtus du don de „ connoître le cœur des hommes, je prendrai la liberté d'ajouter, que vous m'avez „ accordé sans exception tout ce que je „ pouvois souhaiter sur cet article, en disant comme vous faites, que vous *n'avez aucune repugnance à admettre que S. Pierre*, „ dans le cas d'*Ananias* & de *Saphira*, *pût connoître & connut en effet par révelation* „ *combien ils avoient vendu leur terre*, & par „ consequent *qu'ils mentoient*. Car si cela est „ vrai, il faut certainement qu'il ait connu „ par révelation les cœurs d'*Ananias* & de „ *Saphira* dans cette circonstance particulie- „ re: ce qui est tout ce que j'ai jamais sou-

„ tenu.

„ tenu. Car la queſtion entre nous n'a point „ été, de ſçavoir de quelle manière les Apô- „ tres connoiſſoient les ſentimens & les in- „ clinations des hommes ; mais ſeulement „ s'ils les ont connus par révelation. C'eſt- „ ce que vous dites que vous n'avez point „ de repugnance à admettre. Or ſi *Tite* ap- „ prit auſſi par révelation quelque fait, en „ vertu duquel il put connoître qu'un Hé- „ rétique étoit *ἀυτοκατάκριτος* *condamné par* „ *ſoi-même*, cela fait également pour moi, „ & peut auſſi-bien être appellé *le don de* „ *diſcerner les eſprits*, qu'une *vûë immédiate* du „ cœur ".

Cependant Mr. *Foſter* dit dans la même Lettre, qu'il eſt réſolu de laiſſer tomber ce point de la Diſpute comme étant étranger au ſujet principal de l'Héréſie. Surquoi le Docteur, ſans prendre aucune connoiſſance de l'autre partie de ſa réponſe *, dit †, que „ tout

* Il paroît que Mr. *Foſter* a attribué aux Apôtres le don de connoître les cœurs, dans le même ſens que Mr. *Stebbing* le leur a refuſé. Car voici comme il parle dans ſa ſeconde Lettre p. 45. *Que peut-on plus probablement entendre par le don de diſcerner les eſprits, que le don de découvrir les principes & les vûës par leſquelles certaines perſonnes en particulier agiſſoient ?* Paroles qui expriment auſſi fortement qu'il eſt poſſible ce qu'il appelle ailleurs connoître le cœur des hommes par *intuïtion*. Et il eſt bien ma-

† *True State &c.* p. 5.

„ tout le monde ſera perſuadé que Mr. *Foſ-*
„ *ter* n'auroit jamais abandonné cet article
„ comme un point étranger à la diſpute,
„ s'il n'eût été pleinement convaincu qu'il
„ n'en pouvoit tirer aucun avantage „. Et cela eſt très certain: Car il ne s'agit pas de ſçavoir ſimplement, ſi les Apôtres n'ont jamais eu dans aucun cas particulier la faculté de connoître le cœur des hommes; mais, ſi cette faculté étoit une faculté *permanente* * dans le tems des Apôtres? C'eſt-là le ſecond point en queſtion, ſur lequel je me contenterai de rapporter un paſſage de Mr. *Stebbing*, par lequel on pourra juger tout à la fois, & de la force de ſes raiſonnemens, & des objections de ſon Adverſaire.

„ J'avois affirmé, dit-il † avec une eſpe-
„ ce manifeſte qu'il n'avoit pas d'abord penſé à la diſtinction entre connoître les cœurs des hommes par une *intuition immédiate*, qui eſt un don du St. Eſprit, & les connoître en conſequence de certains faits révelez de Dieu, quelque claire que ſoit cette diſtinction; puiſqu'il dit à préſent que c'eſt *une diſtinction ſans différence réelle.* Mais quoi qu'il en ſoit, les Lecteurs voyent aiſement dans quel ſens Mr. *Stebbing* accorde que les Apôtres pouvoient en certains cas être revêtus du don de connoître le cœur des hommes; & il n'eſt pas moins aiſé de voir que Mr. *Foſter* n'en ſçauroit tirer aucun avantage, comme cela paroîtra encore mieux par la ſuite.

* *A ſtanding power.*

† *Second Letter.* p. 54. & ſuiv.

„ ce de confiance, que la faculté de connoître les cœurs n'étoit point une *faculté permanente.* A quoi vous répondez, *si vous entendez par-là que les Apôtres &c. n'avoient pas toujours & dans toutes les occasions cette faculté, je ne vois pas quel avantage vous en pouvez tirer: Car si ces saints hommes pouvoient l'exercer dans des occasions importantes & lorsque le bien de l'Eglise l'exigeoit particulierement, je puis légitimement supposer qu'ils en étoient revêtus toutes les fois qu'il s'agissoit de decouvrir & de faire connoître les Hérétiques, qui ne furent ni ne pouvoient jamais être plus dangereux que dans l'enfance de l'Eglise* *. Vous avez très bien établi la question, & je ne demande pas autre chose. Vous supposez ici que le don de connoître les cœurs avoit été communiqué aux Apôtres, entre autres usages, pour *decouvrir les Hérétiques*; & par consequent que ceux qui étoient revêtus du pouvoir de *les rejetter*, avoient ce don-là toutes les fois qu'il s'agissoit d'en juger. Permettez-moi donc encore une fois de vous demander, s'il est croyable que tous les Evêques du tems des Apôtres fussent honorez du don miraculeux de connoître le cœur des hommes? Vous n'avez pas jugé à propos de répondre à cette question, & vous vous imaginez d'en être quitte pour dire †,

„ Je

* *Mr. Foster's Second Letter.* p. 46.

† *Mr. Foster's Second Letter.* p. 43.

„ *Je ne comprens pas pourquoi vous faites en-*
„ *trer les Evêques dans cette dispute.* Je ne les
„ y fais point entrer, Monsieur, comme
„ faisant partie de la dispute; car il s'agit
„ de sçavoir *qui sont ceux qui doivent être rejet-*
„ *tez*, & non *qui sont ceux qui ont le pouvoir*
„ *de les rejetter.* Si j'ai nommé à cette occa-
„ sion les Evêques, comme étant à la tête
„ de la discipline Ecclésiastique, je n'ai fait
„ que suivre mes propres idées *. Je m'ap-
„ perçois que cela vous déplaît. Eh bien!
„ suivez les vôtres, & voyez ce que vous y
„ gagnerez. Vous dites, que *dans les passages*
„ *mêmes que j'ai alleguez, comme ayant rapport*
„ *à la discipline de l'Eglise, & au droit d'ex-*
„ *clure certaines personnes de la communion*
„ *Chrétienne*, *l'*ADMONITION *& la* RE-
„ JECTION, *sont représentées comme des Ac-*
„ *tes*

* Ceci fait voir combien est mal fondée la réflexion de l'Auteur de l'Extrait de la *Bibliotheque Raisonnée*, dont Mr. *Stebbing* se plaint. Parlant de son Explication du passage de *Tite* III. 10, 11. il dit qu'*il étale un tas de preuves critiques, suffisantes à son gré pour........ assurer aux Evêques le pouvoir de bannir de l'Eglise ceux qui sont de bonne foi dans des idées différentes des opinions reçûës* (p. 34). Comme si le Doctr. avoit eu en vûë dans cette Dispute d'écrire en faveur des Eglises Episcopales par opposition aux autres Eglises Chrétiennes: Au lieu qu'il est manifeste, que ce qu'il dit sur le fond de la question dont il s'agit dans cet endroit, les regarde toutes également.

„ *tes de l'Eglise ou du Corps entier des Chrétiens* *. Mais vous ne prenez pas garde „ que, sur ce pied-là, la difficulté augmente. „ Dans le systême *Episcopal*, vous n'avez à „ répondre que pour les Evêques, & qu'à „ dire qu'ils avoient tous le don de connoître „ le cœur des hommes; ce que pourtant „ aucun homme de bon sens ne croira „ jamais. Mais tout incroyable que cela est, „ il l'est encore davantage que toute l'Eglise „ ou le Corps de tous les Chrétiens, ait „ été revêtu de ce don; ce qu'il faut néanmoins „ soutenir, si ce que vous dites est „ vrai, que la discipline étoit exercée à la „ faveur de ce don-là, & que l'Eglise, ou „ tous les Chrétiens, en étoient les *Administrateurs*. „ Si vous dites, que dans de tels „ cas l'Eglise pouvoit recevoir des *informations* „ de quelque Particulier honoré de ce „ don miraculeux, alors l'administration de „ la discipline aura été entre les mains de „ ce Particulier privilegié: Car elle doit nécessairement „ resider-là où se trouve son *seul* „ *fondement essentiel*.

„ Mais pour décider pleinement la question, „ je vais montrer que le don de connoître „ le cœur des hommes, accordé aux „ Apôtres & aux hommes Apostoliques, si „ jamais il le fut, ne leur a point été communiqué „ pour l'administration de la discipline „ Ecclésiastique. La raison en est, que „ la

* Ibid. p. 65.

„ la communion extérieure & visible de l'E-
„ glise, à laquelle cette discipline est unique-
„ ment relative, n'a jamais pû ni ne peut
„ être fondée sur les qualitez intérieures
„ des hommes, mais sur leur profession &
„ leur conduite extérieure & visible. *Jesus-*
„ *Christ*, qui assurement *connoissoit ce qui étoit*
„ *dans l'homme*.*, recevoit tous ceux qui ve-
„ noient à lui; & parmi les douze qu'il choi-
„ sit, il s'en trouva *un* qui étoit un Diable
„ †. Les Apôtres ont tenu la même con-
„ duite, exigeant de tous les hommes qu'ils
„ fissent profession de la foi & de la repen-
„ tance, & les recevant moyennant cette
„ profession, membres de l'Eglise visible de
„ J.C. par le bâtême. Si donc la profession
„ & la conduite extérieure suffisoient pour
„ être admis dans l'Eglise, la profession &
„ la conduite extérieure devoient aussi né-
„ cessairement suffire pour en être exclus;
„ Et il n'y a point de loi plus juste ni plus
„ essentielle à toute societé, que d'en re-
„ trancher tous ceux qui ont manqué aux
„ conditions sous lesquelles ils y avoient
„ d'abord été reçûs. C'étoit dans ce point
„ de vûë que je voulois vous faire envisa-
„ ger la chose, quand je vous ai demandé,
„ *si les Apôtres avoient la faculté de connoître*
„ *les cœurs, pourquoi n'auroient-ils pas avec au-*
„ *tant de raison exercé cette faculté en recevant*
„ *les hommes dans l'Eglise qu'en les en retran-*
„ *chant?*

* Jean II. 25. † Ibid. VI. 70.

„ *chant*? * A quoi vous répondez avec un
„ air de confiance, *vous ne sçavez pas, Mon-*
„ *sieur, s'ils ne l'ont pas effectivement ainsi*
„ *exercée: Car parce que nous n'avons pas de re-*
„ *lation particuliere d'un fait, s'ensuit-il que ce*
„ *fait ne soit* JAMAIS *arrivé*? † Qu'entendez-
„ vous, Monsieur, par ces derniers mots?
„ Le fait en question doit être arrivé *tou-*
„ *jours* ou *jamais*. Si la profession & la con-
„ duite extérieure étoient une raison suffi-
„ sante pour admettre quelqu'un dans l'Egli-
„ se, il n'étoit nullement besoin de ce don
„ miraculeux pour distinguer ceux qui é-
„ toient sinceres de ceux qui ne l'étoient pas;
„ & dans ce cas il ne pouvoit *jamais* avoir
„ lieu, comme en effet nous ne voyons pas
„ qu'il ait eu lieu. D'un autre côté, si la
„ profession & la conduite extérieure n'é-
„ toient pas un fondement suffisant d'admis-
„ sion dans l'Eglise, cette faculté surnatu-
„ relle a *toujours* dû avoir été exercée;
„ car la même raison qui prouve qu'elle é-
„ toit nécessaire dans un cas, prouve qu'el-
„ le l'étoit également dans tous les cas.
„ Permettez-moi donc, Monsieur, de le di-
„ re: *je sçais* que les Apôtres & les hommes
„ Apostoliques n'ont *jamais* exercé cette pré-
„ tenduë faculté en recevant quelqu'un dans
„ l'Eglise, parce que *je sçais* qu'ils ne l'exer-
„ cerent pas *toujours*, comme il paroît clai-
„ rement,

* 1. Lett. p. 25.
† *Mr. Foster's first Letter.* p. 46, 47.

„ rement, en particulier, par l'exemple de
„ *Simon le Magicien* *. Ce méchant homme
„ fut bâtisé, quoiqu'il fût, comme il pa-
„ rut bien-tôt, *dans un fiel très amer & dans*
„ *un lien d'iniquité.* Vous avez très bien sen-
„ ti, Monsieur, l'embaras où cela devoit
„ naturellement vous jetter, & vû claire-
„ ment, comme il n'y a personne qui ne le
„ voye, les absurditez qui naîtroient de cet-
„ te supposition, que le droit d'admission dans
„ l'Eglise est fondé sur les qualitez inté-
„ rieures des hommes. Voilà pourquoi vous
„ vous êtes menagé une retraite, bonne ou
„ mauvaise; car vous ajoutez: *Ou parce que*
„ *nous ne trouvons pas qu'un pouvoir extraor-*
„ *dinaire a été exercé dans quelques cas parti-*
„ *culiers, dans lesquels notre ignorance ou notre*
„ *présomption nous fait imaginer qu'il l'auroit dû*
„ *avoir été; nous est-il permis de supposer con-*
„ *tre une* PROBABILITE' HISTORIQUE,
„ *qu'il n'a effectivement jamais été exercé?*
„ Ici, Monsieur, vous voulez bien accor-
„ der que le don de connoître les cœurs n'a
„ *jamais* été mis en usage par les Apôtres
„ pour admettre les hommes dans l'Eglise;
„ & tout votre raisonnement roule sur ce-
„ ci, que c'est en moi *ignorance* ou *présomp-*
„ *tion* de soutenir *contre une probabilité histori-*
„ *que* (s'il faut vous en croire) que parce
„ que ce pouvoir n'a point été exercé dans
„ *ce cas particulier*, il ne l'a pas été dans
„ *aucun*

* Act. VIII.

„ *aucun autre*; c'est-à-dire, suivant vous, dans
„ le cas de *retrancher* les hommes de la com-
„ munion extérieure de l'Eglise. Quant à
„ votre *probabilité historique*, il n'y a rien de
„ tel ici: Car quelque probable qu'il puisse
„ être que les Apôtres & les hommes A-
„ postoliques ayent eu le don de connoître
„ les cœurs dans certaines occasions parti-
„ culieres, il n'y a pas la moindre ombre
„ de preuve que ce don eût été communi-
„ qué pour l'exercice de la discipline Ec-
„ cléſiastique, ou que ces saints hommes en
„ ayent *jamais* fait usage dans ce cas. Je
„ dis qu'il n'y en a *pas la moindre ombre de*
„ *preuve*, & vous n'avez pas même entrepris
„ d'en produire aucune. Si donc, vous
„ n'avez point de preuve de fait à alleguer
„ contre mon argument, il demeure dans
„ toute sa force, & le voici en substance.
„ Vous dites que la faculté de connoître les
„ cœurs a été donnée aux Apôtres pour s'en
„ servir dans l'exercice de la discipline Ec-
„ cléſiastique en ce qui concerne la *rejection*
„ *des Hérétiques*. Je répons qu'elle n'a pas
„ pû être donnée pour cette fin, & qu'elle
„ n'a jamais été exercée en pareille occa-
„ sion: Car l'usage de cette faculté consiste
„ à discerner les qualitez intérieures des
„ hommes; & la communion extérieure &
„ visible de l'Eglise, à laquelle la discipline
„ Eccléſiastique est uniquement relative,
„ n'est point fondée sur les dispositions in-
„ térieures des hommes, mais seulement

„ sur

„ fur leur profeſſion & leur conduite extérieure. C'eſt ce que j'ai clairement prouvé par rapport au droit *d'admiſſion* dans l'Egliſe ; & ſi ce droit n'a rien de commun avec les qualitez intérieures des hommes, pourquoi celui d'*excluſion* les auroit-il pour objet ? Voilà, Monſieur, mon Argument ; & quand vous l'aurez refuté, il ſera aſſez tems de me reprocher mon ignorance & ma préſomption.

„ Cet argument renferme une autre queſtion que vous avez entierement abandonné, ſçavoir, *Pourquoi ce don* (de connoître le cœur des hommes) *n'auroit-il pas été exercé avec autant de raiſon, en banniſſant de l'Egliſe ceux qui cachoient un mauvais cœur ſous de belles apparences de religion, qu'en en excluant ceux qui combattoient la vérité volontairement & malicieuſement* ? *. Il eſt manifeſte qu'il y a une égale juſtice ou une égale injuſtice, ſuivant la vûë ſous laquelle on conſidere la communion viſible de l'Egliſe, à continuer les privileges de cette communion à ceux qui s'écartent de la profeſſion de la véritable Foi, mais qui conſervent leur intégrité, & à les refuſer à ceux dont la profeſſion n'eſt que pure hypocriſie. C'eſt-à-dire, que ſi le droit que les hommes ont aux privileges de la communion extérieure de l'Egliſe, eſt fondé ſur leurs qualitez intérieures, „ l'une

* *Mr. Stebbing's firſt Letter*. p. 25.

„ l'une & l'autre de ces choses sont égale-
„ ment justes; mais que si ce droit est uni-
„ quement fondé sur leur profession & leur
„ conduite extérieure, elles sont également
„ injustes. Et pourquoi n'auroit-on pas fait
„ justice dans l'un & dans l'autre de ces cas,
„ puisque le pouvoir de le faire étoit égal
„ dans tous les deux ? Mais qui a jamais
„ ouï dire, qu'on ait exclus de la commu-
„ nion visible de l'Eglise des gens dont la
„ Foi n'avoit jamais été soupçonnée, & dont
„ la conduite étoit, en apparence, à tous é-
„ gards irreprochable ? „

Ces réponses de Mr. *Stebbing* me paroissent décisives, & il semble que Mr. *Foster* les ait jugé telles, puisqu'il n'y a pas repliqué un seul mot. Mais l'hypothèse de ce dernier est, de plus, sujette à une grande objection que je n'ai pas encore touchée. La voici dans les termes mêmes du Docteur. „ S'il n'est pas certain, dit-il *,
„ que les Apôtres & les hommes Apostoli-
„ ques pouvoient juger du cœur des hommes
„ par *Inspiration*, du moins ce sentiment a-
„ t-il quelque chose de spécieux. Mais l'on
„ ne sçauroit pas même supposer que des gens
„ qui ne sont pas inspirez puissent connoî-
„ tre le cœur des hommes; & par conse-
„ quent, s'il est vrai, comme vous le sou-
„ tenez, qu'on ne doive *rejetter* en qualité
„ *d'Hérétiques* que ceux qui renient la Foi
„ con-

* Ibid. p. 61.

„ contre leur propre persuasion, & qu'il n'y
„ ait actuellement personne qui ait le don
„ de les distinguer des Chrétiens sinceres,
„ il s'ensuit, que le droit de *rejetter les Héré-*
„ *tiques* a cessé avec les dons miraculeux,
„ & que toute la discipline qu'on a exercée
„ à cet égard depuis ce tems-là n'a été qu'u-
„ ne pure usurpation ".

Mr. *Stebbing* presse fortement son Antago-niste là-dessus, &, lui demande: * „ *L'exer-*
„ *cice de cette discipline a-t-il cessé dans l'Eglise*
„ *lorsque les dons miraculeux du St. Esprit ont*
„ *cessé*? Vous sçavez le contraire; car vous
„ n'ignorez pas que les matières de foi ont
„ TOUJOURS été considerées & traitées
„ par TOUTES les Eglises comme les vé-
„ ritables objets de la discipline Ecclésiasti-
„ que ". Que répond à cela Mr. *Foster*? Il semble qu'il ne lui reste qu'à abandonner son interprétation, ou qu'à accuser d'usurpation toute l'Eglise Chrétienne depuis le tems des Apôtres. Cependant il ne fait ni l'un ni l'autre; il se contente de nier qu'il ait jamais dit que les Hérétiques ne puissent être connus qu'à la faveur du don de *discerner les esprits*, & il soutient qu'ils peuvent aujourd'hui être connus & rejettez par l'Eglise, quoique ce don ne subsiste plus. Là-dessus le Docteur l'accuse d'abandonner ses prémiers principes & d'accorder tout ce qu'on lui demande. C'est-là le principal sujet de sa der-

* Ibid. p. 67.

derniere Brochure qui a pour titre, *A True State of the Controversy*, *&c.* Je vais en extraire quelques passages qui s'y rapportent.

„ En supposant, dit Mr. *Stebbing* *, „ que l'hypothèse de Mr. *Foster* soit bien fon„ dée, tout ce qu'elle peut jamais servir à „ prouver, c'est que l'ordre (de rejetter „ les Hérétiques) étoit praticable du tems „ des miracles. Mais s'il n'étoit praticable „ qu'à la faveur des dons miraculeux, le „ droit de juger & de rejetter les Héréti„ ques ne subsiste plus, & n'a pû subsister „ depuis que les miracles ont cessé. Cette „ consequence est manifeste & nécessaire ; „ & Mr. *Foster* l'a si peu redoutée, qu'il ne „ s'est fait aucun scrupule de traiter d'usur„ pation & de tyrannie la discipline de l'E„ glise par rapport aux Hérétiques, telle „ qu'elle a été exercée depuis le tems des „ Apôtres jusqu'à ce jour. C'a été-là la rai„ son, & l'unique raison qui m'a déterminé à „ combattre son Interprétation .... „ Mais à présent il se retracte en quelque „ manière, & dit que quoiqu'il ait eu re„ cours au don de *discerner les Esprits*, com„ me *à un moyen de prévenir la grande objec„ tion, lequel seroit, selon lui, généralement con„ vaincant &c.* Il ne l'a pourtant pas consi„ deré comme *le seul moyen. Car*, ajoute-t-il, „ *les Hérétiques* PEUVENT *être connus* SANS „ *ce don*, *&* JE N'AI JAMAIS AFFIRME'

„ LE

* Pag. 6, 7, 8.




„ LE CONTRAIRE *. Il avoit déja dit à „ peu près la même chose dans sa prémiére „ Lettre †. *Je n'ai jamais soutenu que les Hé-„ rétiques ne puissent à présent être connus, & „ par consequent être rejettez* .... Si ces „ paroles renferment quelque sens, il faut „ qu'il revienne à ceci, c'est que quoique „ nul ne soit Hérétique que celui qui agit „ *contre sa propre conviction*, cependant l'Egli-„ se *peut à présent* juger les Hérétiques, & a „ *le droit de les rejetter*. Il n'est pas question „ d'examiner ici, si ce sens est bien ou mal „ fondé, c'est-à-dire, si le droit qu'a l'Egli-„ se de juger & de rejetter les Hérétiques „ peut subsister avec l'idée que Mr. *Foster* „ donne de l'Hérésie: Mais soit que cette „ idée soit vraye ou fausse, il suffit que cha-„ cun voye, que si même il la retient, il en „ abandonne l'usage; c'est-à-dire, qu'il ac-„ corde tout ce qui dans cette Dispute mé-„ rite qu'on fasse ses efforts pour le défen-„ dre. Il y a seulement une chose à laquelle „ il m'importe de répondre. Mr. *Foster* dit „ qu'il n'a jamais affirmé que les Hérétiques „ ne puissent être connus sans le don *de dis-„ cerner les Esprits*; ce qui est nier qu'il ait „ fait de son Interprétation l'usage que je „ soutiens qu'il en a fait, & sur quoi roule „ toute la Dispute. Ainsi, pour mon propre „ honneur, je ne sçaurois laisser passer cet „ article sans le discuter de nouveau; & „ afin

* *Mr. Foster's second Letter*. p. 57. † p. 50.

...t le monde voye que je n'ai ... tort à Mr. *Foster*, je vais ...out de suite les passages sur les... fonde. Je commence par ceux ...traits de son Sermon,,.

...oir ces passages dans l'endroit ...*beque Raisonnée*, cité ci-dessus ...) auquel, pour abréger, je ren... ...cteurs, me contentant de rap... ...rémarques que Mr. *Stebbing* a fai... ...jet.

...*ster*, dit-il *, ne soutient pas seu... ...ici (dans ces passages) qu'à pré... ...e les dons extraordinaires ont ces... ...us n'avons *point de régle pour nous* ...*e dans des recherches de cette nature*, ...encore il rejette expressément tout ...moyen de juger de l'Hérésie. Les ...es que l'on combat sont-ils clairs & ...ens? Selon lui, c'est le prétexte dont ...ervent les Enthousiastes & les Bigots, ...ue les partis opposez peuvent égale... ...nt faire valoir. Ceux qui attaquent ... dogmes sont-ils vicieux & déréglez dans ...ur conduite? En ce cas, ils doivent ê... ...e rejettez, il est vrai: mais pourquoi? ...our leur mauvaise vie, & non pour leur ...Hérésie, dont nous ne sçaurions juger *aussi* ...*ertainement*, c'est-à-dire, avec une certitu... ...de suffisante: pourquoi ne seroient-ils pas ,, rejet-

...&c. p. 10. & suiv.

„ rejettez à cause de leur Héréfie, aussi-bien „ qu'à cause de leur vie déréglée? Il ne „ reste donc ici d'autre régle de jugement „ que le don de *discerner les Esprits*, que „ Mr. *Foster* déclare en effet être *l'unique* ré- „ gle, & qui quelque étranger qu'il accor- „ de maintenant qu'il soit au principal sujet „ de la Dispute, est cependant d'une telle „ importance dans son système, que c'est de- „ là qu'il a fait dépendre toute la solidité de „ son Interprétation. Il dit à présent que „ les Hérétiques peuvent être connus sans „ ce don; mais pourquoi ne l'a-t-il pas d'a- „ bord dit? Ou plutôt, s'il ne croyoit pas „ que ce don fût nécessaire pour connoître „ les Hérétiques, pourquoi en a-t-il jamais fait „ mention? Il prétend qu'il a choisi cette „ méthode comme la moins sujette à contes- „ tation, la plus propre à prévenir la gran- „ de objection, & la plus convaincante. „ Mais s'il se fût entendu lui-même, il au- „ roit vû combien il se trompoit; car il ne „ sçauroit y avoir ni raison ni convenance „ dans cette méthode, qu'en supposant que „ le droit de juger les Hérétiques étoit par- „ ticulier aux Apôtres & aux hommes A- „ postoliques. C'étoient aussi-là ses prémié- „ res idées, qui sont encore aujourd'hui si „ profondement gravées dans son esprit, que „ malgré toute l'adresse dont il est capable „ il ne peut les cacher„.

„ Pour s'en convaincre de plus en plus, „ il n'y a qu'à jetter les yeux sur une Let-

„ tre

„ tre de Mr. *Foster*, publiée dans le *Old*
„ *Whig* * *Nomb.* 15. laquelle est d'autant
„ plus digne d'attention qu'elle parut dans
„ un tems où il n'étoit pas pressé par des
„ difficultez, ni reduit à chercher des sub-
„ terfuges & à se faire des retranchemens,
„ derriere lesquels il pût se mettre à cou-
„ vert, mais lorsqu'il étoit dans toute sa
„ gloire, & qu'il s'imaginoit de triompher
„ de tout le monde. Je fis quelques remar-
„ ques sur ce petit Ecrit dans ma seconde
„ Lettre (p. 67.) & j'accusai formellement
„ Mr. *Foster* d'y soutenir qu'il n'y a que ceux
„ qui sont revêtus du don de *discerner les*
„ *Esprits*. qui soyent *capables de juger* en ma-
„ tière d'Hérésie. Si cette accusation est
„ fondée, Mr. *Foster* est *condamné par lui-*
„ *même*. Mais il dit qu'elle est absolument
„ fausse, & voici sa preuve. *Les termes*, dit-
„ il †, *dont je me suis servi sont ceux-ci*, ET
„ S'IL N'Y A QUE CEUX QUI SONT REVETUS
„ DU DON &c. *c'est-à-dire, supposé que l'objec-*
„ *tion alleguée par l'Auteur du* Miscellany ‡
„ *soit*

* C'est une Feuille-volante ou Gazette qui paroît toutes les sémaines, & dont quelques Non-Conformistes sont, à ce qu'on dit, les Auteurs. La Lettre en question fut publiée sous le nom de Mr. *Foster*, peu de tems avant que la prémiére Lettre de Mr. *Stebbing* eut paru.

† *Mr. Foster's Second Letter.* p. 59.

‡ C'est une autre Feuille-volante ou Gazette qui paroit aussi toutes les semaines, & dont l'Auteur est

„ *soit bien exposée, ou en accordant que, suivant*
„ *ma définition de l'Héréfie*, IL N'Y A QUE
„ CEUX QUI SONT REVETUS DU DON
„ DE DISCERNER LES ESPRITS, QUI
„ SOYENT CAPABLES DE JUGER EN
„ MATIERE D'HERESIE, *cela ne retombe*
„ *point sur* S. Paul, *qui n'a jamais dit le con-*
„ *traire. Je défens ici le caractère de cet Apô-*
„ *tre, & je tâche de faire voir que quand ce*
„ *point seroit des plus clairs & admis des deux*
„ *côtez, il ne sçauroit lui faire aucun tort. Mais*
„ *est-ce-là avouer ce point en termes exprès, ou le*
„ *proposer* COMME MON PROPRE SENTI-
„ MENT? *Peut-on dire que ce qu'on ne fait que*
„ supposer *en argumentant, on l'affirme absolu-*
„ *ment? Ou que ce qu'on n'avouë* point du tout,
„ *ou* en aucuns termes, *on l'avouë* en termes
„ exprès? *Je le répete donc encore une fois,*
„ *Monsieur, ce n'est point ni ce n'a jamais été*
„ *mon sentiment, que les* HERETIQUES NE
„ PEUVENT ETRE CONNUS QU'A LA
„ FAVEUR DU DON DE DISCERNER
„ LES ESPRITS„. . . . . „ Le

est un Anglican zélé. Cet Auteur avoit fait quelques Remarques sur le Sermon de Mr. *Foster* touchant l'Héréfie, lesquelles ont donné lieu à cette Dispute. Il avoit observé, entre autres choses, à peu près ce que Mr. *Stebbing* soutient ici, & que Mr. *Foster* lui-même a d'abord avoué, sçavoir qu'en suivant l'explication du dernier de ces Messieurs, il n'y a que ceux qui sont revêtus du don miraculeux de *discerner les Esprits* qui puissent connoitre les Hérétiques, & juger en matière d'Héréfie.

„ Le sens de cette Réponse revient à ceci,
„ que Mr. *Foster* n'a point posé *comme son*
„ *propre sentiment*, qu'il n'y a que ceux qui
„ ont reçû un *discernement surnaturel* qui soyent
„ Juges competens en matière d'Héréfie ;
„ mais qu'il a seulement raisonné par *hypo-*
„ *thèse*, pour défendre S. *Paul*. —— Puis-
„ sent S. *Paul* & tous les Apôtres être deli-
„ vrez de pareils Apologistes ! Car en quoi,
„ je vous prie, doit-il défendre S. *Paul*? En
„ ce qu'il a donné une régle qui emporte,
„ comme Mr. *Foster* lui-même veut bien l'ac-
„ corder, que ceux-là seuls sont capables
„ de juger en fait d'Héréfie qui ont reçû le
„ don de *discerner les Esprits* ; c'est-à-dire,
„ qu'il doit justifier cet Apôtre pour avoir
„ dit une chose qui, de la manière qu'il en
„ parle à présent, renferme une *fausseté ma-*
„ *nifeste*. *Ce n'est point-là*, dit-il, *une ré-*
„ *flexion contre S. Paul qui n'a jamais affirmé*
„ *le contraire*. —— Quoi ! supposé que
„ S. Paul n'ait pas affirmé le contraire, c'est
„ cependant toujours une *fausseté*, s'il faut
„ en croire M. *Foster*, car il dit aujourd'hui,
„ & il insiste même là-dessus, *que les Héré-*
„ *tiques peuvent être connus sans ce don mira-*
„ *culeux*, ou ce qui est tout un, qu'il y a
„ d'autres gens qui peuvent juger en pareil
„ cas, aussi-bien que ceux qui ont reçû ce
„ don. Si Mr. *Foster* a cru que ce n'étoit pas
„ une chose indigne du caractère d'un Apô-
„ tre, de dire qu'il *n'y a que ceux qui sont douez*
„ *d'un discernement surnaturel qui soyent Juges*

 „ com-

„ *competens en matière d'Héréſie*, ſans doute
„ c'eſt parce qu'il étoit perſuadé que cela
„ étoit vrai ; comme il paroîtra clairement
„ à quiconque voudra ſe donner la peine de
„ peſer ſes paroles. Cette expreſſion, *s'il*
„ *n'y a que ceux qui ſont revêtus du don de diſ-*
„ *cerner les Eſprits*, eſt, je l'avouë, *hypothé-*
„ *tique* dans la *forme* ou dans le tour; mais
„ cela n'empêche pas que le ſens n'en puiſ-
„ ſe être abſolu, comme il n'y a point d'E-
„ colier qui ne le ſçache. Liſez le paſſage
„ tout entier, & voyez ſi l'on peut l'enten-
„ dre autrement„.

„ *S'il n'y a que ceux qui ſont douez d'un diſ-*
„ *cernement ſurnaturel qui ſoyent Juges compe-*
„ *tens en matière d'Héréſie, cela ne retombe point*
„ *ſur S. Paul, qui n'a jamais dit le contraire.*
„ [*Mais* (peſez bien ces paroles) *cela de-*
„ *vroit corriger & reprimer* L'INSOLENCE
„ *des autres qui s'arrogent une autorité qui ne*
„ *leur apartient point*] *& à laquelle ni* LA NA-
„ TURE DE LA CHOSE MEME, *ni la ré-*
„ *gle préſcrite à* UNE PERSONNE PARTI-
„ CULIERE, *inſpirée & revêtuë d'un pouvoir mi-*
„ *raculeux, ne leur donne pas le moindre*
„ *droit.*

„ J'avois cité dans ma ſeconde Lettre les
„ paroles renfermées entre deux crochets,
„ comme celles qui déterminoient le ſens
„ de la prémiére période de ce paſſagé. Mr.
„ *Foſter* dans ſa Réponſe s'eſt contenté de
„ rapporter cette période, en ſupprimant
„ tout ce qui ſuit ; & cela manifeſtement

„ parce

„ parce que s'il eut cité le passage entier, „ on auroit d'abord vû qu'il ne raisonnoit pas „ *par hypothèse*, mais qu'il donnoit son *pro-* „ *pre sentiment*: Car il y accuse D'INSOLENCE „ TOUS ceux (ce sont-là *les autres* dont il „ parle) qui prétendent avoir le droit, en „ vertu de l'ordre Apostolique, de rejetter „ les Hérétiques dans l'état où se trou- „ ve aujourd'hui l'Eglise; Et pourquoi? par- „ ce que, selon lui, *ils s'arrogent un pouvoir* „ *qui ne leur apartient point*. C'est Mr. *Foster* „ lui-même qui forme une accusation si gra- „ ve, car il ne dira pas sans doute qu'elle „ est de S. *Paul*; & qui pourroit croire qu'il „ l'ait voulu fonder sur une simple *hypothèse* „ qu'il ne regardoit point comme vraye & „ qu'il n'a employée que par *manière d'argu-* „ *ment*? Il est aussi clair que le jour, que sa „ pensée a été que l'ordre que l'Apôtre don- „ ne de rejetter les Hérétiques ne regar- „ doit qu'une *Personne en particulier*, divine- „ ment inspirée, & se bornoit à elle seule. Si „ vous en doutez encore le moins du mon- „ de, jettez les yeux sur la suite de sa Let- „ tre, & vous verrez qu'il declare, comme „ étant *son propre sentiment*, que les paroles „ de S. *Paul s'adressoient à Tite* SEUL, *ou ne* „ *s'étendoient qu'à ceux de ses successeurs* QUI „ SEROIENT REVETUS DES MEMES „ DONS EXTRAORDINAIRES. Pourquoi „ cette restriction? *Parce*, dit-il expresse- „ ment, *qu'à en juger par la nature même de* „ *la chose, le droit de rejetter les Hérétiques ne*

„ *peut s'étendre plus loin.* Mais sur quoi tout „ ceci est-il fondé, si-non sur le principe „ même qu'il desavouë à présent, sçavoir *qu'il* „ *n'y a que ceux qui sont douez d'un discerne-* „ *ment surnaturel qui puissent être Juges compé-* „ *tens en matière d'Hérésie?* Il faut assurement „ que Mr. *Foster* ait écrit sa seconde Lettre „ dans une ferme confiance qu'on n'y ré- „ pondroit jamais. Car y a-t-il rien qui re- „ volte plus que de voir un homme, qui veut „ passer pour un Auteur grave, nier à di- „ verses reprises les faits les plus évidens"? Je ne vois pas comment Mr. *Foster* pourroit se jus-tifier d'une accusation de falsification si clairement prouvée.

Quoi qu'il en soit, il paroît manifestement qu'il a abandonné ses prémiers principes. D'abord il a soutenu que l'Eglise n'avoit aucun droit de rejetter les Hérétiques, parce qu'elle ne pouvoit pas les connoître. Et à présent il dit, que l'Eglise peut connoître les Hérétiques, & par consequent les rejetter. La réflexion que Mr. *Stebbing* fait là-dessus mérite d'être rapportée.

„ Quand même, dit-il *, Mr. *Foster* pour- „ roit faire voir que l'idée qu'il se fait de „ l'Hérésie n'est pas incompatible avec la dis- „ cipline de l'Eglise en ce qui regarde la „ rejection des Hérétiques, ordonnée dans „ l'Ecriture & pratiquée depuis le tems des „ Apôtres jusqu'à aujourd'hui; cela ne se- „ roit

* *True State.* p. 16, 17.

„ roit rien ou très peu de chose à la dis-
„ pute, sur le pied qu'elle est entre lui &
„ moi. Car, comme je l'ai déja remarqué,
„ je n'ai entrepris de combattre son Inter-
„ prétation, qu'à cause du *mauvais usage* qu'il
„ en a fait; & puisqu'il a avoué la dette
„ sur cet article, je ne m'embarasse plus de
„ son interprétation, il peut en faire ce qu'il
„ voudra. Mais quoiqu'à cet égard je me
„ croye suffisamment justifié, je veux faire
„ plus en faveur de la vérité & je vais tâ-
„ cher de prouver que le nouveau systême
„ de Mr. *Foster* sur la discipline de l'Eglise ne
„ sçauroit être ici d'aucun usage. Peut-
„ être n'a-t-il pas besoin qu'on le lui fasse
„ voir, car je soupçonne fort qu'il le voit
„ assez de lui-même. Ce systême est mani-
„ festement fondé sur la *concession* ou la *sup-
„ position* que l'Eglise a aujourd'hui le droit
„ de juger & de rejetter les Hérétiques.
„ Mais il faut remarquer que je n'ai pas pro-
„ duit un seul passage (& je crois avoir al-
„ legué les plus considérables) pour établir
„ ce droit, que Mr. *Foster* n'ait tâché de dé-
„ tourner à un autre sens. Quelques foibles
„ qu'ayent été ses efforts, ils prouvent que
„ c'étoit alors son opinion que l'Eglise n'a au-
„ cun droit de juger & de rejetter les Héréti-
„ ques, à moins qu'on ne s'imagine qu'il eut
„ voulu accorder à l'Eglise un droit qui n'est
„ appuyé sur aucun passage de l'Ecriture Sain-
„ te. Il ne me paroît pas par sa seconde Lettre
„ qu'il soit à présent plus satisfait de mes
„ preu-

„ preuves qu'il ne l'étoit au commencement; au contraire, il continuë à chicaner ſur chacun des paſſages alleguez, & conclut en diſant *qu'ils ne ſont rien à mon but* *. D'où peut venir un ſi ſubit changement d'idées? Seroit-ce un effet de la conviction? N'eſt-il pas plus naturel de penſer que Mr. *Foſter* y a été reduit par la pure néceſſité de ſe rendre, & qu'il n'a accordé à l'Egliſe le droit de rejetter les Hérétiques, que pour ne pas s'engager plus avant dans un ſujet dont, en qualité d'Auteur Chrétien, il prévoyoit bien qu'il ne ſe tireroit jamais avec honneur. Dans l'excès & l'amertume de ſon zèle il a accuſé *d'inſolence* & *d'uſurpation* toute l'Egliſe Chrétienne depuis le tems des Apôtres, & c'étoit-là la conſequence néceſſaire des principes pour leſquels il s'étoit d'abord declaré. Mais peut-être a-t-il cru qu'il n'y auroit pas de prudence à entreprendre de juſtifier cette accuſation de ſang froid; ainſi il a été obligé de changer un peu de ton, & de tâcher de jetter de la poudre aux yeux du Public par un nouveau langage. Mais je l'en laiſſe lui-même le juge........"

Il n'y aura ſans doute point de Lecteur raiſonnable qui ne ſoit de l'opinion du Docteur, ce qui me diſpenſe de rapporter ici les argumens dont il s'eſt ſervi pour renverſer le nouveau ſyſtême de Mr. *Foſter*, qui re-

* *Mr. Foſter's Second Letter.* pag. 11-13.

revient, en un mot, à ceci, que l'Eglise doit juger de la *conviction intérieure*, c'est-à-dire, de *la conscience* des hommes sur des *probabilitez.* Mais il ne sera pas hors de propos de donner tout au long une remarque générale que Mr. *Stebbing* a faite à ce sujet, parce qu'elle me paroît être d'un grand poids pour faire voir que toute Eglise, ou Societé de Chrétiens, a le droit d'exclure de sa communion tous ceux qui enseignent des doctrines qui leur paroissent renverser la Foi, sans aucun égard à leur conscience. „ Les Tri-
„ bunaux civils, dit-il †, ne prennent ja-
„ mais aucune connoissance de la *conviction*
„ *intérieure* des hommes, ou des principes
„ par lesquels ils agissent en ce qui regarde
„ la conscience. La raison en est claire.
„ Les Loix mettent en sureté les droits de
„ chaque Particulier qui sont également vio-
„ lez par des actions illicites, soit que ceux
„ qui les commettent agissent contre leur
„ conscience ou non. Comme les Loix ci-
„ viles font la sureté du Droit civil, aussi
„ la Discipline de l'Eglise met-elle en sure-
„ té la Foi de l'Eglise; & les mauvaises opi-
„ nions ne sont pas moins pernicieuses dans
„ leurs effets, quoiqu'elles soyent sincere-
„ ment embrassées. Si un homme se croit
„ obligé en conscience de me tuer, c'est un
„ ennemi d'autant plus dangereux pour moi;
„ & plus un homme est sincerement enga-
„ gé

† *Second Letter.* p. 29, 36.

„ gé dans des erreurs capitales, plus aussi
„ sera-t-il zélé à les répandre. Ainsi, bien
„ loin que par sa sincerité il cesse d'être l'ob-
„ jet de la Discipline, il en devient au con-
„ traire un objet d'autant plus légitime; car
„ le principal but qu'on se propose en re-
„ tranchant de l'Eglise un Membre gâté,
„ c'est de garantir de l'infection tout le
„ Corps, suivant ce que dit S. *Paul* *:
„ *Otez le vieux levain, afin que vous soyez une*
„ *pâte toute nouvelle.* Et dans un autre en-
„ droit: † *Si quelqu'un se conserve pur de ces*
„ *choses-là*, c'est-à-dire, des *Vaisseaux à des-*
„ *honneur* dont il parle dans le verset précé-
„ dent, *il sera un Vaisseau honorable*, &c. ce
„ qui a rapport à ce qu'il avoit dit au verset
„ 17. touchant *Hymenée* & *Philete*, *leur Doc-*
„ *trine rongera comme la gangrène.* Voilà pour-
„ quoi S. *Jean* nous donne ce précepte,
„ comme une *régle universelle*, *si* QUELQU'UN
„ *vient parmi vous*, *& qu'il n'apporte pas cet-*
„ *te doctrine*, NE LE RECEVEZ POINT ‡.
„ Cette remarque renverse entierement, si
„ je ne me trompe, le systême vieux ou nou-
„ veau de Mr. *Foster*. Par le prémier, il
„ rejette toute discipline, vû que l'on ne
„ peut connoître le cœur des hommes. Par
„ le second, il admet la discipline, mais il
„ en restreint l'exercice, & veut qu'elle ne
„ s'étende qu'à ceux qui agissent contre leur
„ con-

* 1. Cor. V. 7.
† 2. Tim. II. 21.
‡ 2. Jean. 10.

„ conscience ; ce dont l'Eglise, selon lui, peut
„ juger sur des probabilitez. Mais ni l'un ni
„ l'autre de ces systêmes ne sçauroit être bien
„ fondé, si l'exercice de la discipline n'a
„ point pour objet la conscience des Errans
„ & des Pécheurs, mais seulement leurs er-
„ reurs & leurs vices. Cet argument n'est
„ pas nouveau pour Mr. *Foster*, & je suis
„ fâché d'être obligé de le répeter si sou-
„ vent. Je le lui avois déja proposé dans
„ ma prémiére Lettre. Je l'ai très expres-
„ sement sommé d'y répondre, dans ma se-
„ conde. Mais il n'a pas encore jugé à pro-
„ pos de le faire, & je suis bien persuadé
„ qu'il ne le fera jamais d'une manière sa-
„ tisfaisante.

Tout le monde sçait que ce plan de Disci-
pline, proposé & défendu par Mr. *Stebbing*,
est conforme à la pratique de toutes les E-
glises Chrétiennes : Et Mr. *Foster* lui-même
avouë qu'il n'est sujet à aucune objection ti-
rée des principes de la Liberté de conscien-
ce. Le Docteur avoit declaré dans sa se-
conde Lettre, que quoique l'Eglise ait le
droit d'exclure de sa communion les Héré-
tiques, cependant elle n'a point celui de les
insulter ou de les opprimer, elle n'a aucun
pouvoir sur leurs corps ou sur leurs biens,
ni même sur leur ame, au point de les pri-
ver par quelque injuste censure de la faveur
de Dieu. Sur quoi Mr. *Foster* dit dans sa
seconde Lettre : *„ Je ne sçaurois m'em-
„ pê-

* p. 23, 24.

„ pêcher de dire, Monsieur, que vous avez „ ici accordé de bonne grace des choses de „ très grande importance; ce qui excite en „ moi un agréable mélange de plaisir & de „ surprise. Je regarde comme une espece „ de victoire de vous avoir amené à ce point; „ & je me crois amplement recompensé de „ toutes les peines que j'ai prises ou que je „ pourrai prendre dans cette Dispute „. Et un peu après : „ Le Docteur *Stebbing* a „ dépouillé l'excommunication de l'Eglise de „ toutes ses *terreurs réelles*, & l'a représen- „ tée comme une chose si *peu nuisible* & si „ *innocente*, qu'il faut qu'un honnête *hom-* „ *me* qui suit les mouvemens de sa conscien- „ ce soit bien *foible* ou bien *superstitieux* „ pour en être le moins du monde scanda- „ lisé ou effrayé „. Il avoit déja fait le mê- me aveu dans le *Old Whig*, *Nomb.* 30. s'il est vrai, comme on l'assure, qu'il en soit l'Auteur, ou l'un des Auteurs „. Quoique „ le Docteur *Stebbing*, dit-il, n'ait pas ex- „ prêssement *renoncé à ses prémiéres idées* sur „ le *Pouvoir Ecclésiastique*, il a cependant *ac-* „ *cordé* en termes exprès plusieurs *points très* „ *importans* „. Et il conclut en remarquant, „ qu'il y a peu de Partisans de la Liberté „ qui ayent jamais demandé une *plus grande* „ *exemption* des effets du Pouvoir Ecclésiasti- „ que, que le Docteur ne l'a accordée „. Là-dessus Mr. *Stebbing* s'écrie *, „ Quels „ trophées Mr. *Foster* ne s'érige-t-il point „ ici

* *True State.* p. 31, 32.

„ ici par la seule force de son imagination ?
„ De quelle *renonciation à mes prémiers principes* veut-il parler ? Quels *points ai-je accordé dans* ma seconde Lettre ? Ou à qui
„ les ai-je accordez ? A Mr. *Foster* ? Mais
„ n'ai-je pas ouvert la dispute dans ces principes ? Ces *choses de si grande importance*
„ que j'ai, dit-on, accordées, ne se trouvent-elles pas dans ma prémiére aussi-bien que
„ dans ma seconde Lettre ? Ou ai-je jamais
„ en ma vie écrit d'une autre manière touchant le Pouvoir Ecclésiastique ? Tous
„ mes Ouvrages en font foi. Mais voici le
„ fait. Ces Discours peu mesurez qu'on a
„ publiez depuis quelque tems contre les
„ Droits de l'Eglise, tels que l'Eglise Anglicane se les attribuë, n'ont été que l'effet de l'ignorance, de la témerité, & du
„ manque de charité de leurs Auteurs. Mais
„ à présent que les yeux de ces Messieurs
„ commencent à s'ouvrir, & qu'ils voyent cette matière mise dans son véritable jour,
„ ils tombent dans l'étonnement & la surprise, comme si l'état même des choses
„ avoit réellement changé. S'il y a ici quelque sujet de s'étonner, c'est que ces Messieurs n'ayent pas vû auparavant ce que tous
„ les gens sensez, à la reserve d'eux-mêmes,
„ ont très bien apperçu „.

Voilà, Messieurs, un fidèle Exposé de toute cette Dispute que Mr. *Stebbing* conclut en ces termes † : „ Ou Mr. *Foster* „ sou-

* Ibid. p. 34--38.

„ soutiendra son nouveau systême, ou il ne „ le soutiendra pas. S'il le soutient, il se „ charge d'une tâche bien difficile, qui est „ d'en prouver la solidité. S'il l'abandonne, „ il faut qu'il embrasse le mien ; ou si, pour „ éviter cela, il retourne à ses prémiers „ principes, ce qu'il pourroit faire d'aussi „ bonne grace qu'il y a renoncé, les mê„ mes difficultez reviendront & demeure„ ront sans replique. Je les ai exposées, „ ces difficultez ; mais il y en a une entre „ autres qui mérite une particuliere atten„ tion.

„ Dans le prémier systême de Mr. *Foster*, „ non seulement on ne doit exclure de la „ communion de l'Eglise que ceux qui s'é„ cartent de la Foi contre leurs propres lu„ mieres ; mais encore, dans l'état ordinai„ re de l'Eglise, personne ne peut juger de „ la *conviction intérieure* des hommes ; d'où „ il s'ensuit que dans l'état ordinaire de l'E„ glise aucun homme ne peut être exclus de „ la communion Chrétienne, & que même „ *si un Déïste de profession souhaitoit, pour des* „ *raisons secretes, d'être admis aux Sacremens* „ *de l'Eglise, comme un Chrétien, Mr.* FOS„ TER *ne pourroit les lui refuser, selon ses* „ *principes*. Je lui avois déja opposé cette „ consequence sur la fin de ma seconde Let„ tre †, & je lui avois laissé à considerer „ *de quelle manière l'Eglise de Jesus-Christ pou-* „ *voit*

† P. 81.

„ *voit être maintenuë sur le pied d'une societé*
„ *visible*. Il pose lui-même cette question
„ dans sa seconde Lettre *, & voici comment
„ il y répond: *L'Eglise visible de Jesus-Christ*
„ *doit être maintenuë sur le pied d'une societé*
„ . . . . *par une Union dans la Foi* NE-
„ CESSAIRE *des Chrétiens, & par la cha-*
„ *rité & une mutuelle tolérance* . . . . *Non*
„ *pas par une* UNITE' D'OPINION, *qui est*
„ *presque impossible, ni par une* UNIFORMI-
„ TE' DE PROFESSION, *qui ne peut être en*
„ *bien des cas que pure hypocrisie*. Mais cette
„ Réponse n'est ni satisfaisante ni bien liée.

„ 1. Ce que Mr. *Foster* appelle ici la
„ *Foi nécessaire* des Chrétiens, par laquelle il
„ dit que *l'Eglise de Christ est maintenuë sur le*
„ *pied d'une societé visible*, c'est ce qu'il dé-
„ signe un peu auparavant par *cette Foi qui*
„ FONDE *le droit d'un homme à la communion*
„ *Chrétienne*. Ainsi il paroît que, selon lui,
„ il y a une Foi *par laquelle* l'Eglise visible
„ de Jesus-Christ est maintenuë sur le pied
„ d'une societé, & *sans laquelle* aucun hom-
„ me ne peut avoir droit d'être admis à sa
„ communion. Mais cela n'explique point
„ comment une telle Foi peut avoir lieu
„ dans les prémiers principes de Mr. *Foster*;
„ & il est aisé de voir que la chose est im-
„ possible. Car si l'opposition à un seul ar-
„ ticle de Foi donne droit à l'Eglise de re-
„ fuser à ceux qui en sont coupables les pri-
„ vi-

* P. 82.

„ vileges de la communion Chrétienne, sans „ aucun égard à leur conscience; la doctri- „ ne de Mr. *Foster* tombe par-là même, puis- „ que dans ce cas il ne sera pas vrai, qu'au- „ cun homme ne doive être exclus de cette „ communion, à moins qu'en combattant la „ Foi il n'agisse manifestement contre sa pro- „ pre conscience.

„ 2. La seconde partie de la Réponse de „ Mr. *Foster* est directement contraire à la „ prémiére. Car s'il y a une Foi en vertu „ de laquelle l'Eglise est maintenuë sur le „ pied d'une societé visible, & sans laquelle „ personne ne peut être admis à la com- „ munion de cette Eglise; il faut, pour „ rendre les hommes capables d'y être ad- „ mis, qu'il y ait *unité d'opinion* & *uniformité* „ *de profession*, QUANT A CETTE FOI. „ Cependant Mr. *Foster* pose absolument, que „ l'Eglise visible de Jesus-Christ n'est main- „ tenuë, *ni par une unité d'opinion, ni par une* „ *uniformité de profession.*

„ Examinons maintenant cette Réponse „ conformement au second systême de Mr. „ *Foster*, & voyons si elle aura plus de soli- „ dité. Dans ce systême on accorde, il est „ vrai, qu'il y a une régle en vertu de la- „ quelle les hommes peuvent être admis à „ la communion de l'Eglise, ou en être „ exclus. Mais comment l'entend-on? C'est „ qu'il pourra y avoir par-ci par-là quelque „ exemple d'*exclusion*, sçavoir seulement lors- „ que les Hérétiques n'auront pas assez d'a-

„ dresse

„ dresse pour dissimuler leurs sentimens, & „ pour se mettre à couvert d'un jugement „ fondé sur de *simples probabilitez*. Sur ce „ pied-là, tous ceux qui *ont une belle appa-* „ *rence dans la chair*, comme parle l'Apôtre *; „ ou comme s'exprime Mr. *Foster*, qui *ont* „ *assez de prudence pour éviter tout péché d'éclat*, „ *& qui* AFFECTENT UN AIR DE SAINTETE' „ *pour venir plus facilement à bout de leurs des-* „ *seins*, quelles que soyent d'ailleurs leurs opi- „ nions, ne doivent point être exclus de „ la communion de l'Eglise, mais doivent „ être abandonnez au Jugement de Dieu; „ ce qui est contraire à la régle primitive „ qui ordonne d'exclure TOUS ceux qui „ s'opposeront opiniâtrement à la Foi, com- „ me on l'a prouvé. Cependant plusieurs „ de ces derniers sont réprefentez dans l'E- „ criture comme des gens qui *annoncent des* „ *mensonges par hypocrisie*, *qui se transforment* „ *en Anges de lumiere*, *& qui*, *par des discours* „ *pleins de douceur & de flatterie*, *séduisent les* „ *ames des simples* †.

„ De quelque côté donc que Mr. *Foster* „ se tourne, qu'il se tienne à son prémier „ ou à son dernier systême, il est dans un em- „ baras d'où il ne se tirera jamais qu'en ad- „ mettant le plan commun de discipline qu'il „ a rejetté. Et je demande encore une fois, „ de quoi a-t-il peur? Il avouë lui-même que „ c'est

* Gal. VI. 12.   † 1 Tim. IV. 2. 2 Cor. XI. 15. Rom. XVI. 16.

„ c'est *une chose innocente*; & il a raison dans „ ce sens, qu'elle ne sçauroit nuire à qui „ que ce soit que par sa propre faute. Il „ a là-dessus l'opinion des *Auteurs mêmes de* „ *son parti*, qui ont declaré que ce plan de „ discipline *n'a rien d'incompatible avec les Libertez du genre humain*, aussi loin que peu- „ vent les porter ceux qui en sont les *plus* „ *zélez défenseurs*. D'où vient donc que Mr. „ *Foster* s'obstine à soutenir un Argument in- „ soutenable? Disons-le sans détour. C'est „ son *zèle* contre les *Articles & les Confessions* „ *de Foi*, & contre tout *Etablissement national* en „ fait de religion, dont il dit d'un ton fâché: „ *Je ne m'en embarasse en aucune manière, Je* „ *ne me soucie point de ce qu'ils deviendront* *. „ Si les raisons qu'il allegue en sa faveur „ étoient bien fondées, son ressentiment „ auroit meilleure grace; car si ses notions „ sont justes, tous les Etablissemens religieux „ du monde sont injustes. C'est proprement „ où tend cette Dispute, c'en est-là le fond „ & le nœud. Peut-être Mr. *Foster* ne sera- „ t-il pas convaincu de ses erreurs & de la „ solidité de mes raisonnemens; mais peut- „ être aussi trouvera-t-il juste sujet de ra- „ battre un peu de sa présomption: Et quoi- „ qu'il dédaigne d'apprendre quelque chose „ de moi, j'espere qu'il apprendra ceci à ses „ dépens, c'est qu'il lui convient à l'avenir „ de se servir d'un langage plus décent en „ trai-

* *Mr. Foster's second Letter* p. 83.

„ traitant des matières de cette impor-
„ tance.

„ Je n'ajouterai qu'un mot. Sur la fin de
„ ma prémiére Lettre, j'avertis Mr. *Foster*,
„ prévoyant bien ce que j'avois à attendre
„ de lui, de ne pas m'accuser de persécution
„ sous prétexte que j'avois soutenu le droit
„ qu'a l'Eglise de juger de l'Héréfie *. Il
„ auroit peut-être bien fait, pour son propre
„ honneur, d'avoir profité de mon avertis-
„ sement. Mais la persécution est un sujet
„ favori pour les gens qui pensent comme
„ lui; il falloit, à quelque prix que ce fût,
„ m'en accuser: Et pour donner à cette ac-
„ cusation quelque couleur, ma prémiére
„ Lettre ne lui en fournissant aucune, il a eu
„ re-

* Il faut que je réleve ici une réflexion de l'Auteur de l'Extrait de la *Bibliotheque Raisonnée*, où l'on a rendu compte de cette Dispute. Parlant de cet avertissement de Mr. *Stebbing*, il dit (p. 45.) *Celui-ci a lui-même senti qu'on pourroit bien faire regarder la persécution comme une suite nécessaire de ses principes, & il est allé au-devant du reproche.* Le Docteur n'a pas seulement *senti*, mais il a *clairement vû* qu'on ne pouvoit jamais déduire la persécution de ses principes, par une légitime conséquence. Cependant, comme il n'ignoroit pas combien certaines gens sont disposez à saisir les moindres occasions qui se présentent de décrier ceux qui ne sont pas en tout de leur sentiment, il a cru qu'il étoit à propos de prévenir une accusation si injuste. Mais tous ses soins ont été inutiles, comme l'expérience le fait voir.

„ recours à un Traité que je publiai, il y a „ plusieurs années, sur *les Droits du Magistrat* „ *Civil en matière de Religion* *. Dans ce „ Traité, je me trouvai insensiblement en„ gagé à examiner, non seulement jusqu'où „ il falloit pousser *l'indulgence* pour la con„ science, dont j'avois soutenu les droits dans „ les termes les plus forts, mais encore ce „ qu'il seroit à propos de faire pour *repri-* „ *mer* ceux qui pourroient se séparer de l'E„ glise Nationale par des vûës purement „ mondaines, affectant d'avoir des scrupules „ de conscience & n'en ayant point. Pour „ cela, il me vint dans l'esprit que des *A-* „ *mendes pécuniaires*, telles qu'aucun homme „ consciencieux ne se feroit de la peine de „ les payer, & que tout homme sage qui „ n'auroit pas de vrais scrupules aimeroit „ mieux ne pas payer, pourroient avoir leur „ usage.

„ C'est là-dessus que Mr. *Foster* m'atta„ que, & si un stile malhonnête & des ter„ mes injurieux peuvent tenir lieu d'argu„ mens, il m'a solidement refuté. Il traite „ de *Maxime Mahometane* ce que j'ai dit sur „ ce sujet, & il voudroit si fort me faire „ passer pour un Turc, qu'il y revient plu„ sieurs fois. Car non content d'en avoir „ parlé dans sa prémiére Lettre, il le répete „ jusqu'à trois fois dans sa seconde, où il dit „ que

* Ce Traité se trouve dans les *Polemical Works in fol.* du Doctr. imprimez il y a environ dix ans.



„ que *si cette Dispute continuë, il se croira obli-*
„ *gé de me rappeller fidèlement à mon devoir, tou-*
„ *tes les fois que je revêtirai les apparences d'un*
„ *zélé Partisan de la Liberté, & d'un Ennemi*
„ *de la* PERSECUTION........ *afin que, s'il*
„ *se peut, il m'engage à renoncer publiquement à*
„ *cette indigne & persécutante doctrine de* MA-
„ HOMET, *que j'ai jusqu'ici défenduë* *. Je
„ ne sçaurois dire combien cette Dispute
„ durera, ni quelle occasion je pourrois
„ dans la suite fournir à Mr. *Foster* d'exer-
„ cer envers moi sa *grande bienveillance.*
„ Mais je puis l'assurer qu'un seul bon
„ argument qu'il me produira pour me con-
„ vaincre que je suis dans l'erreur, aura
„ plus de force sur moi que cent *admoni-*
„ *tions antichrétiennes* de cette nature. Je fe-
„ rai attention à ses raisons; mais pour ses
„ injures je les lui abandonne".

Cette Lettre, Messieurs, vous paroîtra sans doute un peu longue; mais je vous prie de considérer que, s'agissant d'une matière des plus importantes & qu'il n'a pas tenu à Mr. *Foster* d'embrouiller, il n'étoit gueres possible de donner en moins de paroles une juste idée de toute cette Dispute. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Messieurs,

Votre très humble & très
obéïssant Serviteur
A... L....

A Londres le 3 Fe-
vrier 1736.

Nous

* *Foster's second Letter* p. 84.

4

Nous croyons devoir avertir le Public que Mr. Fofter *n'a point encore répondu au dernier Ecrit de Mr.* Stebbing. *Lorſqu'il jugera à propos de le faire, nous ne manquerons pas d'en rendre compte. Ou s'il veut bien nous communiquer quelque choſe de relatif à la Lettre précédente, nous nous ferons un plaiſir de l'inſerer dans ce Journal.*

ARTICLE VIII.

PALÆOGRAPHIA SACRA, or Diſcourſes or Monuments of Antiquity that relate to Sacred Hiſtory. Number I. A comment or an Ode of Horace, ſhewing the Bacchus of the Heathen to be the Jehovah of the Jews. By *William* STUKELEY, Rector of All-Saints in Stamford. C'eſt-à-dire ; *Diſcours ſur les Monumens de l'Antiquité qui ont quelque rapport avec l'Hiſtoire Sainte. Nombre I. Commentaire ſur une Ode* d'Horace, *où l'on fait voir que le* Bacchus *des Payens eſt le* Jehovah *des Juifs.* Par *Guillaume Stukeley*, Miniſtre d'*All-Saints* à *Stamford.* A Londres. *Quarto* pag. 77.

POur faire voir le rapport qu'il y a entre la Mythologie des Payens & la Théologie des Juifs, Mr. Stukeley examine l'Ode d'Horace à Bacchus. Nous la donnerons ici toute entiere, en citant à la marge les paſſages

ges

ges de la Bible qui, selon lui, peuvent s'y rapporter. De cette manière les Lecteurs, qui voudront s'en donner la peine, pourront juger si les rapports que l'Auteur trouve entre le Bacchus des Payens & le Jehovah des Juifs sont réels ou non. Ensuite nous donnerons une Traduction aussi littérale qu'il nous sera possible de la Paraphrase que l'Auteur fait de cette Ode, & qu'il intitule *Hymne à* JEHOVAH. Enfin nous transcrirons quelques-unes des Remarques que l'Auteur fait pour justifier ses conjectures.

HORATII CARMINUM, Lib. II.

ODE XIX.

IN (*a*) BACCHUM.

BAcchum in (*b*) remotis (*c*) carmina rupibus
(*d*) Vidi (*e*) docentem, (credite posteri)
(*a*) Nym-

(*a*) Exod. 3. 1. 17. 6, 15. Deut. 32. 14. 30, 32. Zach. 9. 17. Luc. 7. 34. Ecclesf. 51. 10.

(*b*) Exod. 16. 10. Deut. 1. 19. 8. 15, 16. Jean 11. 54.

(*c*) Exod. 15. 1. Nombr. 21. 17. Deut. 32. 1. Matth. 10. 19.

(*d*) Gen. 16. 13. 32. Exod. 19. 11. 24, 10. Deut. 5. 4. Jug. 6. 22.

(*e*) Gen. 49. 10. Exod. 20. 1, 22. 32. 16. Matth. 5. 1, 2. Luc. 11. 2.

(*a*) Nymphasque discentes, & aures
Capripedum (*b*) Satyrorum acutas.
(*c*) Evohe! recenti mens (*d*) trepidat metu,
(*e*) Plenoque Bacchi pectore turbidum
(*f*) Lætatur; Evohe! parce (*g*) Liber,
Parce gravi metuende (*h*) thyrso.
Fas (*i*) pervicaces sit mihi (*k*) Thyadas,
(*l*) Vinique fontem, (*m*) lactis & uberes
Cantare rivos, atque truncis
Lapsa cavis iterare (*n*) mella.

Fas

(*a*) Exod. 15. 20, 21. Nombr. 11. 2. Mich. 6. 4.
(*b*) Deut. 8. 4. 32. 30. Lev. 23. 40. 26. 8. Jos. 23. 10. Jug. 3. 10, 31. Jug. 7. 22. 6. 34. 14. 6. 1. Sam. 7. 10. 16. 13. 17. 34. 1. Rois 18. 46.
(*c*) Exod. 6. 3. 17. 15. Deut. 32. 31.
(*d*) Gen. 28. 17. Jug. 6. 22. 13. 22. Matth. 28. 8.
(*e*) Jug. 3. 10. 6. 34. 1 Sam. 16. 13. Act. 2. 13. 2 Pierr. 1. 21.
(*f*) Ps. 2. 11. Sap. 8. 27. Es. 5. 1. Matth. 28. 8.
(*g*) Exod. 5. 23. Deut. 4. 34. 2 Rois 13. 5. Ps. 81. 16. 106. 21.
(*h*) Exod. 4. 7, 20. 7. 20, 17. 9. Jug. 6. 21. Es. 9. 13. 59. 20. Matth. 21. 8, 9.
(*i*) Nombr. 12. 1. 17. 10. Deut. 6. 16. 9. 7, 8, 12, 22, 24. 10. 6. Deut. 31. 27. 32. 15, 16, 17, 18, 20.
(*k*) Exod. 19. 6. Deut. 7. 6. 10. 15. 14. 2. 26. 18. Ps. 24. Es. 61. 6. Sap. 17. 2. Sap. 18. 13. 1. Pierr. 2. 9. Apoc. 1. 6. 5. 10.
(*l*) Nombr. 20. 8, 9, 10, 11. Deut. 6. 11. 8. 8, 15. 32. 14.
(*m*) Nombr. 14. 8. Deut. 30. 13. Ezech. 20. 6.
(*n*) Exod. 3. 8, 17. 13. 5. 16. 31. 33. 3. Deut. 8. 8. 26. 9. 32. 13. Jos. 8. 6. Jer. 11. 5. Ezech. 16. 19. 27. 17. 29. 3.



Fas & beatæ (*a*) conjugis additum
(*b*) Stellis honorem: tectaque (*c*) Penthei
Disjecta non levi ruina,
Thracis & exitium (*d*) Lycurgi.
Tu flectis (*e*) amnes, tu (*f*) mare barbarum;
Tu (*g*) separatis (*h*) uvidus in jugis
Nodo coerces (*i*) viperino
Bistonidum sine fraude crines.
Tu, cum (*k*) Parentis regna, per arduum,
Cohors (*l*) Gigantum scanderet impia,
Rhœcum retorsisti (*m*) leonis
Unguibus, horribilique (*n*) mala:

Quan-

(*a*) Matth. 1. 20. 9. 15. 22. 1. Ap. 19. 7. 21. 2. 22. 17.

(*b*) Dan. 12. 3. Ap. 12. 1.

(*c*) Gen. 19. 5. Ezech. 16. 49, 50. 2. Pierr. 2. 6.

(*d*) Exod. 4. 22. Jug. 3. 31. Ps. 136. 15. Sap. 18. 5. 19. 4.

(*e*) Jos. 3. 4. 2 Rois 8. 14. Ps. 114. 5. Es. 43. 2, 16.

(*f*) Ex. 14. 21. Ps. 66. 6. Neh. 9. 11. Sap. 19. 5, 7.

(*g*) Nombr. 33. 8. Deut. 2. 7. 32. 10. Neh. 9. 13, 21.

(*h*) Ps. 80. 15. Es. 63. Matth. 11. 19. Luc. 22. 18. Act. 2. 13. Apoc. 19. 15.

(*i*) Ex. 4. 3. 7. 10. 28. 39. Nombr. 21. 9. Ezech. 19. 2, 3. Jean. 3. 14.

(*k*) Exod. 23. 21, 22. Jean. 1. 1. 3. 18. 6. 69. Act. 8. 37. 2 Pier. 2. 4.

(*l*) Job 26. 5, 6. Prov. 2. 18. 9. 17, 18. 21. 16. Es. 14. 9. 10. Ezech. 32. 18, 21. Rev. 12. 11.

(*m*) Gen. 49. 9. 1 Chron. 12. 8. Es. 5. 29. Apoc. 5. 5.

(*n*) Jug. 15. 16.

Quanquam (*a*) choreis aptior & jocis
Ludoque dictus, non sat idoneus
(*b*) Pugnæ ferebaris: sed idem
Pacis eras (*c*) mediusque belli.
Te vidit insons (*d*) Cerberus aureo
(*e*) Cornu decorum, leniter atterens
Caudam, & (*f*) recedentis trilingui
Ore pedes tetigitque crura.

Voici la Traduction de la Paraphrase.

HYMNE A JEHOVAH.

„ J'ai vû le Seigneur (que les siécles à „ venir le croyent) j'ai vû le Seigneur en„ seignant à la race divine d'Israël un can„ tique de triomphe, que Marie avec ses „ com-

(*a*) Ex. 22. 29. 23. 16. 2. Sam. 6. 14. Ps. 68. 25. 81. 1, 2, 3, 4. Nehem. 8. 17. 1 Chron. 29. 22.

(*b*) Exod. 15. 3. Deut. 32. 41. Nomb. 2. 3. 4. 10. 5, 6. Jos. 5. 13. 23. 3, 5, 9, 10. 1 Chron. 17. 24. Es. 59. 17.

(*c*) Lev. 16. Eph. 4. 32. Gal. 3. 19. 1 Tim. 2. 5. Hebr. 2. 17. Hebr. 9. 28. 12. 24.

(*d*) Act. 17. 3. Eph. 4. 9, 10. Hebr. 2. 14. 1 Pierr. 3. 19. 1 Jean 3. 16. Apoc. 1. 18. 22. 1, 2.

(*e*) Gen. 19. 37. 1 Sam. 2. 10, 35. Ps. 132. 10. Es. 5. 1. 53. 7. Jean. 1. 36. 1 Jean. 2. 20. Apoc. 5. 6.

(*f*) Ps. 16. 6. 58. 18. 1 Thess. 4. 14. Eph. 4. 9, 10. Col. 2. 12, 15. Hebr. 12. 2. 13. 20. 1 Pierr. 3. 22. Jaq. 2. 19.

compagnes répetoient de la Montagne de Sinaï.

„ Jehovah, mon ame pleine de ton esprit se réjouit en tremblant. A la vûë „ de Dieu je sens des transports prophétiques s'emparer de moi : Jehovah! maître de „ la verge toute puissante!

„ Je chanterai la triomphante race de tes „ Prêtres Royaux. Je chanterai comment „ un torrent d'eau sort des durs rochers : „ comment les ruisseaux de vin saillissent „ des deserts sablonneux, & comment le „ pays de Canaän découle de lait & de miel.

„ Je chanterai la couronne brillante au „ milieu des astres, recompense de l'Eglise, „ ton Epouse chérie: Je chanterai les flames de ta vengeance fondant sur Sodome, „ ou Pharaon enseveli sous les flots.

„ Tu desséches les Rivieres. A ton ap- „ proche le Jourdain & la Mer reculent. „ Ton esprit dans les retraites des deserts „ arides, changea les Serpens qui donnoient „ la mort en salutaires instrumens de gué- „ rison.

„ Quand les Dieux se rebellerent contre „ le trône de ton Pere, ta main droite „ précipita Satan dans les enfers. Une main „ mortelle, soutenuë par ton secours, exter- „ mina mille hommes avec une machoire.

„ Héros & Législateur, tu ne t'ès pas „ rendu moins fameux par la paix, que par „ les armes. C'est toi qui as fait cesser la „ Guerre entre la Terre & le Ciel. Toi

„ seul

„ seul tu t'ès rendu digne du titre de véri-
„ table Médiateur.

„ Pontife Royal, destiné à expier par ton
„ Sacrifice les péchez des hommes, les
„ Royaumes sombres t'ont vû, & ont trem-
„ blé. Le Roi des enfers s'enfuit loin de
„ ta présence, & lorsque tu sors de son em-
„ pire il révere humblement les traces de
„ tes pieds".

Il s'agit à présent de donner aux Lecteurs une idée de quelques-unes des notes de Mr. Stukeley, pour les mettre au fait de sa méthode & de sa manière de raisonner.

ODE] Le mot Latin & Grec vient de l'Hebreu הודה *Ode*, qui marque un Poëme ou un Hymne Sacré, qui a pour objet les merveilles de la Toute-puissance Divine. L'Ode de Moyse au ch. 15. de l'Exode est la prémiére qui se trouve dans ce genre. C'est proprement un Chant de triomphe à l'honneur de Jehovah, désigné chez les Payens par le nom de Bacchus.

BACCHUM] Bacchus est une manière grossiere & Æolique de prononcer *Jacchus*. Jacchus est *Jah-Chus* qui signifie le Jupiter d'Arabie, ou le Dieu Arabe; Jah étant par abbréviation Jehovah, & Chus l'ancien nom d'Arabie.

Jehovah étoit le second Dieu des Platoniciens, le fils de Dieu & non le Dieu suprême. C'étoit cette personne de la Trinité qui s'est montré fréquemment aux yeux des hommes, & qui étoit le Chef & le Protec-
teur

teur particulier des Israëlites. Ainsi St. Paul 1 Cor. 10. 4. dit que le Messie les conduisoit dans le desert. Des évenemens merveilleux qui se passerent dans ce desert pendant l'espace de quarante ans, les Payens ont tiré leur fable au sujet de Bacchus, ce grand Conquérant des Indes: car l'Arabie s'appelloit anciennement les Indes. Ajoutez, qu'au-delà l'Euphrate, qui bornoit le Royaume d'Israël, commençoient les Indes, selon l'opinion commune. La Fable fait Bacchus le fils de Jupiter & de Semelé. Or le nom de Semelé est tiré de שם אל, le nom de Dieu. Voyez Exod. 23. 20.

Les faits mémorables de Jehovah dans le desert & durant le tems des Juges, engagerent les Nations voisines à adopter le Jehovah des Juifs sous plusieurs noms, la plûpart, si-non tous, dérivez des noms de Dieu qui se trouvent dans l'Ecriture.

Il paroît par plusieurs passages de l'Ecriture que les Nations voisines ont été frappées d'étonnement à la vûë des actions des Israëlites. Ainsi il est dit au Ch. 14. des Nombr. v. 13. *Moyse dit à l'Eternel: Mais les Egyptiens l'entendront, car tu as fait monter par ta force ce peuple-ci du milieu d'eux: & ils diront avec les habitans de ce pays qui auront entendu que tu étois, ô Jehovah, au milieu de ce peuple, & que tu apparoissois, ô Jehovah, à vûë d'œil, que ta Nuée s'arrêtoit sur eux & que tu marchois devant eux le jour dans la colomne de nuée, & la nuit dans la colomne de feu.*



REMOTIS RUPIBUS] Le séjour que les Israëlites firent dans le desert sous la protection Divine, donna occasion aux Payens de représenter Bacchus & sa suite comme résidant dans des lieux deserts, sur des rochers & sur des montagnes.

VIDI DOCENTEM] Les Payens avoient emprunté des Juifs l'opinion que les Dieux pouvoient se rendre visibles aux hommes, mais qu'il étoit dangereux de les voir, & qu'on mouroit d'ordinaire sur le champ ou qu'on recevoit du moins une sévere punition.

Nec Dryadas nec nos videamus labra Dianæ
Nec Faunum medio cum premit arva die.

Ovid. *Fast.* IV. *Voyez* Juges 6. 22.

DOCENTEM] Bacchus étoit représenté comme un grand Docteur, parce que Jehovah instruisoit les Israëlites, tant par lui-même, que par son Serviteur Moyse. Les Ecrivains Juifs & Chrétiens conviennent que le *Scilo*, dont il est parlé au Ch. 49. de la Genese, est le Messie. C'est à ce Scilo que devoit apartenir l'assemblée des Peuples, c'est-à-dire que les Peuples devoient s'assembler pour être enseignez par lui : & les versets qui suivent paroissent caractériser Bacchus. Il attache à la vigne son ânon & au Sep excellent le petit de son ânesse : il lavera son vêtement dans le vin, & son manteau dans le sang des grappes. Il a les yeux vermeils de vin &

& les dents blanches de lait. Aussi Justin Martyr dans plus d'un endroit accuse-t-il le Diable, d'avoir voulu corrompre cette Prophétie en l'appliquant au Bacchus des Payens.

CREDITE POSTERI] Lambin dit sur cet endroit, *Credat Judæus Apella*: & là-dessus Mr. Baxter raille Lambin à son tour. Mais peut-être que ni l'un ni l'autre n'ont pas apperçu que cet Hymne Sacré intéressoit plus les Juifs & les Chrétiens que le Poëte ne le pensoit lui-même malgré sa prétendue inspiration. Il semble qu'il veuille nous persuader que les grandes actions qu'il va célébrer sont réelles. Peut-être y avoit-il de son tems des Incrédules, & il leur declare que la postérité verroit la vérité au travers du voile dont la Fable & l'éloignement des tems la couvroient.

NYMPHASQUE *discentes & aures*
Capripedum SATYRORUM *acutas*.]

Selon la Fable, un grand nombre d'hommes & de femmes accompagnerent Bacchus dans son expédition: De-là les Anciens se sont fait l'idée de Satyres, & de Nymphes, & de Demi-Dieux. On en peut donner plusieurs raisons:

1. Un peuple qui a vécu dans un desert quarante ans, couvert de peaux de bêtes sauvages; devoit naturellement ressembler aux



ſuivans de Bacchus que nous voyons dans les Sculptures antiques.

2. Moyſe a inſtitué des fêtes, où le peuple, rempli de joye & de vin, ſe rejouiſſoit par des Danſes.

3. Les Nymphes & les Satyres des Payens étoient ſaiſis d'une fureur Bacchique & paroiſſoient être inſpirez par le Dieu du vin. De même il eſt dit de pluſieurs perſonnes dans le Vieux Teſtament, que l'Eſprit de Jehovah s'emparoit d'eux, & les rendoit capables de faire des actions extraordinaires. Témoin Othniël *Jug.* 3. 10. Gédeon *Jug.* 6. 34. Samſon *Jug.* 13. 25. David 1 *Sam.* 17. 34. &c.

Les Iſraëlites étoient poſſedez de l'Eſprit de Jehovah dans les combats. La promeſſe que Moyſe leur avoit faite, que s'ils étoient fidèles à Dieu, un d'entre eux en pourſuivroit mille, & que deux en mettroient en fuite dix-mille, a ſouvent été accomplie à la lettre. Voyez 1 *Sam.* 7. 10. *Jug.* 7. 22. &c.

Les Femmes des Iſraëlites ne faiſoient pas non plus une petite figure dans les fêtes, dans les danſes, & peut-être dans les combats. Ainſi au Ch. 6. de Michée vſ. 4. Marie eſt nommée un des Chefs des Iſraëlites conjointement avec Moyſe & Aaron. Alexandre Polyhiſtor dit qu'une femme, appellée Moſe, donna des Loix aux Juifs, faiſant ainſi une double mépriſe de nom & de ſexe.

TU FLECTIS *amnes, tu mare barbarum*]

Mare

Mare barbarum marque la Mer Rouge, comme Mr. Baxter le donne à entendre dans ses Notes.

Nonnus parle ainsi de Bacchus:

Trepidantibus vero pedibus fugiens incomprehensibilis
Viator flavum rubri subiit fluctum maris.

Amnes marque le fleuve du Jourdain, que les Israëlites passerent à sec sous la conduite de Josué, tandis que l'Arche sainte alloit au devant.

Nonnus dit que Bacchus dessécha l'Oronte & l'Hydaspe en les touchant de son thyrse.

TU SEPARATIS *uvidus in jugis.*
Nodo coerces viperino
Bistonidum sine fraude crines.]

Pour célébrer les Fêtes de Bacchus on choisissoit des montagnes & des lieux deserts, qui représentoient le mont de Sinaï, qui abonde en épines de la même espece que celles dont Nôtre-Seigneur fut couronné: & on voit sur une médaille Bacchus couronné de la même sorte d'épines. Cette plante s'appelle en Hébreu *Sebini*, & donne le nom à la montagne. Le buisson ardent où Dieu apparut à Moyse étoit de la même plante.

Le Poëte se sert du mot *uvidus*, parce que Bacchus étoit le Dieu du vin. Je pourrois montrer au long les raisons pourquoi

les Anciens ont repréſenté le Meſſie ſous l'idée du Dieu du vin. Je me contenterai d'en indiquer quelques-unes.

1. Le ſçavoir des Anciens conſiſtoit principalement dans les expreſſions figurées : Nous les voyons fréquemment employées dans l'Ecriture Sainte, & ce ſont elles qui font la ſublimité du langage Oriental. Le vin eſt le ſimbole de la joye, du plaiſir & de la vie, tant ſur la Terre que dans le Ciel; il cauſe cette agréable vibration des nerfs & des fibres, dans laquelle conſiſte le plaiſir. Or le bonheur & le plaiſir eſt le but que ſe propoſent tous les Etres, & c'eſt le Créateur qui diſpenſe ce plaiſir & ce bonheur. Dans ce ſens Jehovah ou le Meſſie eſt le Dieu du vin.

2. Dieu avoit promis aux Iſraëlites des bénédictions temporelles. Or le vin en eſt une des principales. Deut. 7. 12. Dans pluſieurs paſſages le Meſſie eſt repréſenté comme celui qui donne le vin. Voyez Gen. 49. 10. le Ch. 63. d'Eſaïe, & Zach. 9. 17. Nôtre-Seigneur eſt traité injurieuſement de buveur, Matth. 11. 19. Au Pſeaume 80. & au Ch. 5. d'Eſaïe, Jehovah eſt dit avoir planté des vignes, & Iſraël eſt comparé à une vigne. J. C. s'appelle lui-même un Sep, & ſon Pere un Vigneron. Sans doute que dans ces paſſages il y a une alluſion à l'effuſion de ſon ſang & à l'inſtitution de la Ste. Céne.

3. L'Expreſſion poëtique *Uvidus*, qui marque un homme qui eſt en pointe de vin, eſt priſe de la fête que les Juifs célébroient après

après la vendange, & où ils bûvoient du vin nouveau.

ARTICLE IX.*

*LETTRE de Mr. B * * * sur le nouveau Systême de Mr.* HARE, *Evêque de Chichester, touchant la versification des Pseaumes Hébreux* †.

Monsieur,

L'Ouvrage que le sçavant Evêque de Chichester vient de publier sur les Pseaumes Hébreux mérite assurement bien d'être lu. Outre les vers, dont le tour quelquefois assez heureux, de la manière dont ce Prélat les coupe, surprend agréablement; on y trouve plusieurs Remarques critiques qui donnent de fort belles ouvertures sur divers passages des Pseaumes, & des autres Livres Sacrez. Malgré cela je ne sçaurois croire que Mr. HARE ait découvert & rétabli dans son Ouvrage l'ancienne Poësie des Hébreux. Tout se régle, selon lui, par une sorte de versification qu'il a imaginée. Ce que cette versification admet est bon, ce qu'elle n'admet pas est mauvais: Et sur ce pied-là il dit, *Genuinam*

* Cet Article nous a été envoyé.

† Voyez l'Extrait de son Livre, ci-dessus, *Tome* VII. *Part.* I. *Article* II.

nam Poeſeos Hebraicæ rationem è tenebris me feliciter eruiſſe, mihi, ſi quid aliud, perſuaſiſſimum eſt. Pour en juger, rapportons tout à deux Principes, ſur leſquels tout roule, à-peu-près, dans cette invention nouvelle.

Prémier Principe : *Il n'y a point de quantité dans les Vers Hébreux, mais ſeulement un certain nombre de ſyllabes.* On doit convenir que la choſe en elle-même eſt très poſſible. Sans parler des Vers Anglois, ou François, où la Rime ſoutient le Nombre, on peut ſans doute faire de bons vers compoſez d'un certain nombre de Syllabes, ſans quantité proprement dite, mais avec des céſures bien ménagées, & un juſte rapport de cette ſorte de vers les uns aux autres, comme dans le Paradis perdu de Milton: Mais Mr. Hare n'a cru devoir chercher dans ceux qu'il donne pour vers Hébreux que le nombre des Syllabes ; encore a-t-il fallu pour y réuſſir, employer non ſeulement ce qu'on appelle Syncopes, Eliſions, Apocopes, Paragogues, & Ellipſes, ſecours dont aucune Poëſie, dit-il, ne peut ſe paſſer, mais des Corrections fréquentes du Texte, un grand nombre d'Enjambemens, des Contractions quelquefois bizarres, & le partage d'un mot en deux d'une manière qui paroît violente : de ſorte que dans cette nouvelle Poëſie on ne trouve ni Rime, ni Quantité, ni Céſure. Auſſi, pour dire franchement ma penſée, ces Vers n'ont pas toujours beaucoup de grace. J'en vais donner deux Exemples pris au hazard.

PSEAU-

PSEAUME LXVIII. 17.

lammah terazzedun harim gabnunim	למה תרצדון הרים גבננים:
hahar ḣamad jahvo lešibto	ההר חמד אלהים לשבתו
ap jah jiščon lanezaḣ	אף יהוה ישכן לנצח

Pour donner un tour si gracieux à ces vers, l'Auteur a été obligé de faire deux Corrections dans le Texte Hébreu : mais comme cela ne l'a pas contenté, & qu'il a cru qu'il falloit insérer entre *barim* & *gabnunim* ces deux mots *Elobim barim*, il rétablit ainsi la véritable leçon :

lammab terazzedun barim
Elobim, barim gabnubim?
babar, ḣamad jab le sibto.
ap jabvob jiscon lanezab.

ou bien en changeant le 3. & le 4. Vers :

lammah terazzedun harim
Elohim, harim gabnubim
zeh hahar, ḣamad jah le šibto
ap jahvoh jiscon lanezaḣ.

Le second Exemple est pris du Pseaume V. 6. 7.



שנאת כל-פעלי און:
תאבד דברי כזב
איש-דמים ומרמה יתעב יהוה:

L'illuſtre Evêque lit ces vers ainſi:

Saneta povale on;
teabbed col dobere cazab:
ij damim umirmab jetaveb jabvo.

Pour donner une forme à ces trois prétendus vers, il a fallu pour le prémier employer ce qui reſtoit à l'Auteur du verſet 6., retrancher le mot *Col*, & poſer en fait que le mot qu'on a accoutumé de lire *Aven* ſe doit lire *on*: Il a fallu enſuite pour le ſecond inſérer le mot *col* qui avoit été retranché du prémier; & pour le troiſiéme s'accommoder d'un vers d'onze Syllabes à la ſuite des précédens, l'un de ſept, & l'autre de neuf.

J'ajoute, qu'à juger de la verſification des Hébreux par les Pſeaumes que Mr. Hare nous a donnez, tant ſous le nom de David que ſous celui de Moyſe, cette Verſification, loin de ſe ſoutenir ou de faire quelque progrès dans l'eſpace de plus de 400. ans qui ſe ſont écoulez depuis Moyſe juſques à David, eſt devenuë plus platte. A la vérité notre Prélat a ſoin de nous avertir, que du tems de David même la Poëſie des Hébreux étoit *rudis & inculta*; mais je ne vois pas comment on peut concilier cela avec le paſſage du 2. Livre

Livre de *Samuel* Chap. XXIII. 1. où David fils d'Isaï, après avoir été représenté comme un Héros que son mérite avoit élevé & comme Vice-Roi de Dieu, est appellé

נעים זמרות ישראל

ce qui paroît renfermer son plus haut Eloge dans la gradation de cette Ode Sacrée.

Second Principe : *Les Masorètes ont tout gâté par leur ponctuation, & les Copistes ont beaucoup altéré le Texte.* Mais j'observe que les Masorètes, par leur ponctuation, n'ont pas inventé une nouvelle manière de lire & de prononcer l'Hébreu, mais fixé seulement celle qui étoit en usage de leur tems, & qui par une tradition ancienne s'étoit transmise, avec la langue, de Pere en fils, ou des Maîtres aux Disciples: D'ailleurs, Mr. Hare lui-même suit constamment la prononciation des Masorètes, à l'exception de quelques passages, où sa Versification l'oblige à s'en écarter; & alors il prouve sa manière de lire & de prononcer par un Cercle des plus vicieux, sçavoir que la Versification requiert cette Prononciation, & que la Prononciation prouve cette Versification.

Pour ce qui est des Copistes, on ne nie pas que par leur négligence il se peut être glissé des fautes dans le Texte; mais il ne doit être permis aux Critiques de faire par rapport aux Livres Sacrez, que ce qu'on leur permet de faire à l'égard des Auteurs profanes.

nes. S'ils ont des Manuſcrits, ou d'anciennes Verſions, qui fourniſſent de bonnes Variantes, à la bonne heure; que par ces ſecours ils corrigent le Texte; pourvû qu'ils donnent un ſens, qui en effet ſoit meilleur que celui de l'Exemplaire courant.

Notre Prélat prétend prouver par le Pſ. CXI. & par quelques autres, que le *Sheva* fait une Syllabe avec ſa Conſonne; que les points ſous les gutturales ſont très ſouvent des *Sheva muets*, & qu'on peut lire indifféremment *mavaſé* ou *maſé*, tout comme on lit *malecé* ou *malcé*: que le ſon du *Patah furtif* eſt abſurde, & qu'il faut lire par certaine lettre barrée dont le ſon n'eſt pas connu *ruħ*: & qu'on doit prononcer *Jahvoh*, au lieu de *Jehovah*. Mais le *Sheva* a toujours paſſé pour un *e* féminin, & Mr. Hare en l'a changé en *e* ſonore, que pour mieux donner le ton à ſes vers: & de ce qu'on peut lire indifféremment *malecé* ou *malcé*, il ne s'enſuit pas qu'on puiſſe lire auſſi indifféremment *mavaſé* ou *maſé*. Dans le prémier de ces deux mots la conſonne qui eſt liquide eſt conſervée, & la voyelle qui s'y mange eſt très obſcure; mais dans le ſecond une conſonne des plus dures, à qui Mr. Hare lui-même n'a pas pu s'empêcher de donner l'epithète de *horrida*, ſeroit abſorbée conjointement avec une voyelle des plus vocales.

Qu'on adouciſſe le ſon du *Patah furtif*, comme S. Jérôme l'a fait, qui écrit ſimplement *ruah*, le mot n'en ſera pas moins diſſyllabe:

ce

ce qui ne fait pas l'affaire de notre Prélat, à qui il faut pour son vers un monosyllabe. Enfin Mr. Hare avance sans aucune preuve que Dieu ait dit à Moyse *Ahvo aser Ahvo* & que la véritable prononciation du nom de Dieu est *Jahvoh* & non pas *Jehovah*.

Mais de peur d'abuser de votre patience, je vais finir par quelques remarques sur le Pseaume prémier: Ce Pseaume est composé de sept Strophes, dont à l'aide de deux Corrections, huit Enjambemens, & douze Contractions, on a trouvé le moyen de faire dix-huit vers supposez Iambiques. La prémiére Strophe se voit partagée en quatre vers, dont les deux prémiers sont Anacréontiques, & les deux derniers d'une autre espece d'Iambes: après quoi vient la seconde Strophe de trois vers Anacréontiques. La troisiéme de trois vers, & la quatriéme de deux vers seulement, sont du même ordre, & suivies d'une cinquiéme de l'autre sorte de Iambes en deux vers, dont le second enjambe sur la sixiéme Strophe de deux vers semblables. Enfin la septiéme est d'un vers du même ordre, suivi d'un vers Anacréontique. Je vous laisse à juger si des Vers Anacréontiques, qui sont ce qu'il y a de plus gay & de plus léger dans la Poësie des Grecs, conviennent à la gravité du sujet de ce prémier Pseaume, qui, selon Mr. Hare, sert de préface aux autres; & si la disposition que je viens d'indiquer d'après lui, produit un effet si admirable, soit pour la vûë, soit

pour

pour l'oreille, qu'il ait eu raison de dire: *En primum Psalmum in versiculos distinctum, & numeris suis, nullâ textûs emendatione interpositâ, restitutum, quod frustra tentavit M. Meibomius — Hic autem Psalmus prope solus est qui omni prorsus mendo caret, nec labis quicquam, vel incuriâ librariorum, vel longinqui temporis injuriâ, accepit.*

ARTICLE X.

Prix proposé par la Societé Royale de Londres.

QUelques encouragemens que les Sciences ayent toujours trouvé en *Angleterre*, on ne s'étoit point encore avisé d'y proposer des prix pour exciter l'émulation des Sçavans, & nous sommes redevables à d'autres causes des belles découvertes qui ont paru dans ce Pays. La Societé Royale vient d'ajouter ce nouveau motif à tant d'autres qui ont déja été si efficaces, & elle a résolu de délivrer tous les ans le jour de la *St. André*, où l'on fait l'élection annuelle du Président, des Secretaires, du Trésorier, & du Conseil de la Societé, une Médaille d'or, de la valeur de cinq Livres *Sterling*, à celui qui pendant le cours de l'année aura communiqué à la Societé l'expérience ou la découverte la plus utile: Et sans doute que le jugement d'une Compagnie si célebre animera bien plus les Physiciens, que la valeur du prix

prix proposé. Le Chevalier *Baronet Copley* a laissé à la Societé les fonds nécessaires pour cette dépense ; & peut-être ne sera-t-on pas fâché de voir ici la description de la Médaille. D'un côté seront les armes de la Societé Royale avec la devise: *Nullius in verba*; & autour: *Societas Regia Londini.* Au revers, *Aristote* & le Chevalier *Newton* seront représentez debout, se donnant la main; *Aristote* tenant un Livre en rouleau, sur lequel sont des animaux & des fleurs, & Mr. *Newton* tenant un Prisme. La Déesse de la Nature sera placée derriere eux, & à leurs pieds une Machine pneumatique. On lira autour: *Ducimur experimentis ad consentiendum*; & dans l'Exergue: *Godofredus Copley*, *Baronet*, *dignissimo*.

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE CAMBRIDGE.

MR. le Docteur *Warren*, Antagoniste declaré de Mr. l'Evêque de *Winchester*, a publié depuis quelques mois la III. Partie de sa Réponse au Livre de ce Prélat sur le Sacrement de la Ste. Cène. Elle est dans le même goût & du même stile que les précedentes que nous avons annoncées en leur tems. Il vient aussi de nous donner une espece de Supplément sous ce titre, *An Appendix to the Answer to a Book entituled*, *A plain Account*, *&c.* c'est-à-dire:

à-dire : „ Addition à la Réponse qu'on a faite à „ un Livre qui a pour titre, *Explication claire & „ simple de la nature & du but du Sacrement de la „ Ste. Cène, &c.* Où l'on examine avec soin les „ prieres que l'Auteur de ce Livre a jugé à pro- „ pos d'y joindre, & où l'on fait voir, que les prin- „ cipes sur lesquels elles sont formées sont faux & „ erronez, & que le grand nombre de défauts „ qu'elles renferment les rend peu propres à l'usa- „ ge des Chrétiens. *in* 8. Chez *G. Thurlbourn*, & se trouve à *Londres* chez les *Innys* & *Manby*.

DE LONDRES.

Il paroît ici depuis peu de tems un Ouvrage fort curieux sous ce titre: EBORACUM ; *Or the History and Antiquities of the City of York, &c.* c'est-à-dire : " l'Histoire & les Antiquitez de la Ville „ d'*York*, depuis sa fondation jusqu'à présent. Le „ tout enrichi de 116. Planches ou Tailles-douces. „ Par Mr. *François Drake d'York*, Membre de la „ Societé Royale. Un vol. *in fol.* Chez les Librai- „ res de *Londres*.

Les *Knapton* débitent *Antiquities explained &c.* c'est-à-dire : „ Explication de quelques Antiques ; „ Ou nouvelle Collection de Pierres précieuses gra- „ vées, que l'on explique par des descriptions ti- „ rées des Auteurs Classiques. Par *George Ogle* „ Ecuyer„. Tom. I. *in* 4. pp. 188. sans l'*Index*, la Préface, & l'Epitre dédicatoire au Duc de *Dorset*. On se tromperoit si l'on croyoit que Mr. *Ogle* est le véritable Auteur de cette Collection. Il n'a fait que traduire en Anglois une suite de ces sortes de Pierres gravées, publiée il y a quelque tems en François par un Anonyme ; & qu'ajouter aux Explications de cet Anonyme, qui sont fort cour-

tes,

tes, des descriptions paralleles tirées des Classiques, lesquelles sont en échange fort longues & par-là même un peu ennuyeuses. Cependant elles ne laissent pas d'avoir leur mérite, aussi-bien que les figures des Pierres qui sont au nombre de 50.

Les mêmes Libraires viennent de réimprimer l'Ouvrage de Mr. le Doctr. *Butler*, Aumônier de la Reine, que nous annonçames dans nos Nouvelles Litteraires de *Juillet*, *Août* & *Septembre* 1736, & qui a pour titre, *The Analogy of natural and revealed Religion*, *&c.* ,, L'Analogie de la Religion ,, naturelle & de la Religion révelée, avec l'état ,, & le cours des choses naturelles, &c.,,. Nous ,, en rendrons compte à la prémiére occasion.

Mr. *Salmon* continuë de publier par Brochures *The Modern History of all Nations*, *&c.* l'Histoire moderne de toutes les Nations. La derniere qui ne fait que paroître, finit le second Volume de l'*Histoire de l'Amerique* ,, qui contient une Descrip- ,, tion de *Terre ferme* & du *Perou*; l'Histoire de ce ,, dernier Pays sous les *Incas*, de la Conquête que ,, les *Espagnols* en firent, des guerres qu'eurent à ,, soutenir ceux qui s'y établirent les prémiers, ,, des divisions & des animositez qui y regnent au- ,, jourd'hui entre les naturels *Espagnols* & les ,, *Crioles*; enfin la Religion des anciens & nouveaux ,, Habitans du *Perou*, où l'on refute plusieurs er- ,, reurs vulgaires sur ce sujet, comme qu'ils of- ,, frent à leurs faux Dieux des Sacrifices humains, ,, qu'ils mangent la chair humaine, &c. Le tout ,, enrichi de Cartes & de Tailles-douces,,. On a déja du même Auteur *l'Histoire moderne de l'Asie*, celle de *l'Afrique* & celle de l'*Angleterre* tant ancienne que moderne, qui semble n'avoir été écrite

 que

que pour contredire celle que nous avons de Mr. *De Rapin.* *in* 8. Chez *J. Roberts.*

Il vient de paroître un nouveau Journal Anglois sous ce titre, *The History of the Works of the Learned*, *&c.* „ Histoire des Ouvrages des Sçavans : „ Où l'on rend compte de l'Etat des Lettres dans „ toute l'Europe, & l'on donne des Extraits fidèles „ & exacts des meilleurs Livres qui paroissent dans „ la *Grande Bretagne* & dans les Pays étrangers; „ comme aussi des Dissertations sur plusieurs sujets „ intéressans & curieux, des Réflexions critiques „ & des Mémoires des plus célébres Ecrivains„. „ *in* 8. Chez *T. Cooper.* Ce Journal qui doit servir „ de suite à celui qui avoit pour titre, *The present* „ *State of the Republick of Lettres*, „ L'Etat pré- „ sent de la République des Lettres„, se publie tous les mois par Cahiers, d'environ cinq feuilles chacun, comme le précédent, & a commencé avec cette année.

On a imprimé le Projet d'un autre Journal dont voici le titre, *The British Librarian*, *&c.* „ Le „ Bibliothécaire de la *Grande Bretagne*, donnant „ une idée abregée ou un Extrait de nos Livres „ les plus rares, les plus utiles & les plus excel- „ lens dans toutes sortes de Sciences, tant manu- „ scrits qu'imprimez, comme aussi le caractere des „ Auteurs, de leurs Antagonistes, &c. d'une ma- „ nière historique & critique. Le tout dans une „ forme entierement nouvelle & utile à tous les „ Lecteurs.

A en juger par ce titre & par le long Exposé qu'on y a joint, ce Journal doit l'emporter de beaucoup sur tous les autres Journaux Anglois qui ayent jamais paru. Cependant, malgré la maniere pompeuse dont on l'annonce, les Auteurs laissent assez entrevoir que ce ne sera tout au plus qu'un

Ca-

Catalogue raiſonné des Livres Anglois, qu'ils publieront tous les mois, & qu'on trouvera chez *T. Osborne* Libraire dans *Grays-Inn*. Le premier Cahier devoit paroître au commencement de ce préſent mois de *Mars*, mais il n'a point encore paru; quand nous le verrons nous ſerons plus en état d'en juger.

Mr. *Moore* Maitre ès Arts, nous a donné depuis peu un Volume de Diſſertations ſous ce titre, *Propoſitions of natural and revealed Religion*, &c. C'eſt-à-dire: „ Examen de quelques Articles de la Réligion naturelle & de la Religion révelée, ſçavoir 1. L'exiſtence de Dieu. 2. Sa Providence. „ 3. L'étenduë de nos connoiſſances par rapport aux Etres matériels & immatériels. 4. L'inſpiration des Livres Sacrez. 5. La doctrine de la Très Ste. Trinité. *in* 8. Chez *Richard Hett*.

Les *Innys* & *Manby* ont imprimé par voye de ſouſcription & débitent *An Hiſtorical and Critical Account*, &c. „ Diſſertation hiſtorique & critique „ ſur les plus célèbres Auteurs claſſiques, tant Hiſtoriens que Poëtes. En trois Parties", 8. pp. 365. ſans l'Introduction, l'Epitre dédicatoire & la Table des matières. Par Mr. *Edouard Manwaring* Miniſtre du St. Evangile.

On trouve chez les mêmes Libraires un autre Ouvrage du même Auteur, qui paroît depuis peu ſous ce titre, *Inſtitutes of Learning*, &c. „ Les principes des Sciences, tirez d'Ariſtote, de Plutarque, „ de Longin, de Denys d'Halicarnaſſe, de Ciceron, „ de Quintilien & de pluſieurs autres Auteurs tant „ anciens que modernes". Grande Brochure *in* 8.

On y trouve auſſi *The Doctrine of Fluxions*, &c. c'eſt à dire. „ La doctrine des Fluxions, fondée „ ſur la Méthode de Mr. le Chevalier *Newton*, „ telle qu'il l'a publiée lui même dans ſon *Traité*

„ *de la Quadrature des Courbes.* Par *Jaques Hodgson*, Membre de la Societé Royale". Un Vol. *in* 4.

Il paroit une seconde Edition très belle & très correcte du Livre suivant, *A Paraphrase with some notes, &c.* „ Paraphrase des Actes des Apôtres & „ de toutes les Epitres du Nouveau Testament, „ accompagnée de Notes: Pour servir de supplé- „ ment à la *Paraphrase des quatre Evangiles* du feu „ Docteur *Clarke*; Ouvrage composé à la priere de „ ce sçavant homme, & publié avec son approba- „ tion. Par *Thomas Pyle*, Maître ès Arts & Ministre „ de *Lynn-Regis* dans la Province de *Norfolk*". Chez *T. Astley*, deux vol. *in* 8.

Mr. *George Carleton*, Maitre ès Arts, vient de nous donner un Volume de Sermons qu'il a prêchez en différens tems dans la Chapelle Royale de *White-hall*, *in* 8. Chez G. *Parker*.

Les *Pemberton*, les *Knapton* & autres ont imprimé & debitent un Recueil de tous les Sermons, Traitez & autres Pieces du feu Docteur *Fleetwood*, Evêque d'*Ely*; En un Volume *in folio*.

Voici un Livre tout nouveau qui fait du bruit. *The Moral Philosopher &c.* „ Le Philosophe hon- „ nête homme: Ou Dialogue entre *Philalethe* Chré- „ tien Déiste, & *Theophane* Chrétien Juif; dans „ lequel on examine d'une manière impartiale & „ l'on dispute librement sur les fondemens & les „ raisons de la Religion en général & du Christia- „ nisme en particulier, en tant que distinct de la „ Religion naturelle; sur les différentes Méthodes „ de proposer les Veritez morales; sur les prin- „ cipes d'où elles se déduisent toutes également & „ nécessairement, & les marques qui les caracté- „ risent; sur la nature des Loix positives, des Rits „ & des Cérémonies, & jusques où elles obli- „ gent nécessairement les hommes; & sur plusieurs

„ au-

„ autres sujets de la derniere consequence en matière de Religion. *La raison est en l'homme, mais c'est l'inspiration du Tout-puissant qui le rend intelligent.* Job XXXII. 8. " Imprimé pour l'Auteur, & se trouve chez les Libraires de *Londres.* gros *in* 8.

Un autre Anonyme a publié un Ouvrage, qui semble avoir quelque rapport à celui là, mais qui est dans un tout autre goût, *An Enquiry into the natural Right of Mankind to debate freely concerning Religion* „ Recherches sur le droit qu'ont naturellement tous les hommes de disputer librement „ sur la Religion, où l'on examine les Maximes „ qu'ont avancées sur ce sujet quelques Auteurs „ modernes. Par un Avocat de *Lincoln's-Inn*". *in* 8. Chez *Davis* & *Hawkins.* l'Auteur loin d'établir la liberté dont il s'agit, ne néglige rien pour la combattre, mais il y réüssit assez mal.

Mr. *Thomas Bowyer*, Maître ès Arts, & Vicaire de *Martock* dans le Comté de *Somerset* nous a donné une seconde Edition d'une ample Réponse qu'il publia l'année derniere au Livre de Mr. l'Evêque de *Winchester*, sous ce titre, *A True Account of the nature end and efficacy of the Lord's supper*, *&c.* c'est-à-dire: „ Véritable Explication de la nature, „ du but & de l'efficace du Sacrement de la Ste. Cène, de l'obligation d'y participer fréquemment, de „ la nécessité & de la vraye manière de s'y préparer „ dignement. Pour servir de Réponse au Livre intitulé *Explication claire & simple du Sacrement de la St. Cène*, *&c.* On y a joint une Préface, où „ l'on fait voir que ce Livre s'accorde parfaitement avec les Notions des Sociniens, & est directement contraire à la doctrine de l'Eglise Anglicane sur ce sujet". Gros vol. 8. chez *Rivington.*

Les Presbytériens n'ont pas plus approuvé le Livre de Mr. l'Evêque de *Winchester* que les Anglicans. Mr. *Harris*, Ministre distingué parmi eux & Doctr. en Théologie, a refuté ce Livre dans quatre Sermons qu'il a prêchez à *Salter's-Hall*, & qu'il vient de publier sous ce titre „ Court Examen de la nature „ du Sacrement de la Ste. Cene, & de l'obligation où „ sont tous les Chrétiens d'y participer & de s'y „ préparer comme il faut: En quatre Discours, &c." *in* 8. chez *Noon* & *Ford*.

Les *Concilia Magnæ Britanniæ & Hiberniæ* de Mr. le Docteur *Wilkins*, dont nous publiames le Projet dans les Nouvelles Littéraires de *Janvier*, *Fevrier* & *Mars* 1734. paroissent enfin depuis quelques semaines en quatre Volumes *in folio*, & se vendent chez *Gosling*, *Gyles*, *Woodward* & *Davis* pour le prix de la souscription, qui étoit six *Guinées*. Nous en parlerons plus au long une autre fois.

Mr. *Mionnet*, François d'origine, & Ministre de *Swafield* dans la Province de *Lincoln*, a fait imprimer un Sermon qu'il prononça dans la Cathédrale de *St. Paul*, devant le Lord *Maire* & la Cour des *Aldermans*, le 5. de Novembre dernier, jour de la Conspiration des *Poudres*. Il a pour titre *La Nature & les fondemens de la Liberté en fait de Religion*; & le Texte en est pris de la 1. aux *Thessaloniciens* V. 22. *Examinez toutes choses, & retenez ce qui est bon.* Il y regne un ordre, une clarté, une netteté, une précision & une justesse de raisonnement qui charment. Pour en donner un échantillon, voici comment le Prédicateur conclut son Discours.

„ Ce droit qu'a chaque Particulier de juger pour „ lui-même en matiere de Religion, fournit un so„ lide motif à la charité & au support mutuel, „ malgré la différence des opinions, pourvû que

„ ces opinions ne soyent pas contraires aux régles „ de la vertu, & qu'elles ne troublent point la paix „ de la Societé. Dans l'état d'imperfection où „ les hommes sont ici bas, on ne doit pas s'attendre „ qu'ils pensent tous exactement de la même „ maniere, & il ne paroît nullement que ç'ait été „ là le dessein de l'Etre suprême qui les a créez. Si „ l'on fait attention à la prodigieuse diversité de „ leurs talens & de leurs conditions, & par consequent „ des occasions & des moyens qu'ils ont „ de se perfectionner, l'on verra qu'ils doivent „ nécessairement se faire des idées différentes des „ mêmes objets. Il ne faut s'attendre à une parfaite „ uniformité de jugemens & d'opinions que „ lorsque ce grand Tout de l'Univers aura pris une „ nouvelle face, & que *ce qui est imparfait sera* „ *aboli* .... Puis donc qu'il n'y a pas moyen „ de prévenir cette diversité de sentimens en matière „ de religion, sans détruire l'ordre de la nature „ & l'état présent des choses; ne devrions-nous „ pas nous contenter de la liberté de penser „ ce qu'il nous plait, sans vouloir la refuser aux „ autres qui, comme hommes & comme Chrétiens, „ y ont autant de droit que nous? En qualité „ d'hommes, n'avons-nous pas droit de nous „ attendre à être traitez de nos semblables avec „ candeur & avec humanité, puisque nous participons „ tous à la même nature. Mais en qualité „ de Chrétiens & de Chrétiens Protestans, ne devons-nous „ pas cultiver entre nous une amitié d'autant „ plus vive, une concorde d'autant plus fraternelle, „ que nous sommes plus étroitement unis? „ Ne devons-nous pas nous permettre reciproquement „ de penser d'une maniére différente les uns „ des autres sans orgueil & sans arrogance, sans „ aigreur & sans animosité? Sur-tout lorsque nos „ dif-

„ différentes opinions ne touchent point à l'essen-
„ ce de la Religion ni aux Loix fondamentales de
„ la Societé, mais qu'elles regardent simplement
„ des cérémonies indifférentes & des questions dou-
„ teuses qui sont de peu de consequence en com-
„ paraison des principes essentiels du Christianis-
„ me. &c „. *in* 4. chez *Ford* & *Hett*.

Mr. *Foster*, contre l'attente publique, vient de répondre au dernier Ecrit de Mr. le Doctr. *Stebbing*. Sa Replique qui ne paroit que depuis peu de jours, est intitulée *An Answer to Dr. Stebbing true State*, *&c.* c'est-à-dire: „ Réponse à la Brochure de Mr. „ *Stebbing* qui a pour titre, *Vrai Etat de la Dispute* „ *avec Mr. Foster au sujet de l'Héréſie*. Par *Jaques Foster*. Neque disputari sine reprehensione, „ nec cum iracundiâ aut pertinaciâ recte disputari „ potest. *Cic.* „ *in* 8. pp. 47. Chez *Jean Noon*. Nous rendrons compte, dans la suite, de cette Brochure.

L'Histoire Universelle qui se publie ici par cahiers, va toujours son train, quoique ceux qui sont engagez dans cette vaste entreprise ayent beaucoup perdu par la mort de Mr. *Sale*. On en est déja au septieme Cahier du second Volume, qui ne fait que paroître; & si l'on continuë sur ce pied-là; ce Volume sera bien-tôt complet.

* * * * * * *

TABLE DES MATIERES DU TOME HUITIEME.

A.

Bac-

B.

Moyse,

C.

les

Dry-

E.

Flu-

F.

G.

H.

I.

K.

L.

Madon

M.

 des

N

O

P.

Pas-



R.

S.

 ráp-

Ta-

T.

V.

W.

FIN.

